Le Monde

Cahier « Initiatives-Emplois »
9 pages d'offres d'emplois

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 16087 – 7 F | MERCREDI 16 OCTOBRE 1996 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Belgique : le juge Connerotte dessaisi de l'affaire Dutroux

LA COUR DE CASSATION de Belgique, la plus haute instance judiciaire du pays, a dessaisi, lundi 14 octobre, le juge Jean-Marc Connerotte, chargé de l'instruction de l'affaire Dutroux, au risque de déplaire à l'opinion. La Cour reproche à ce magistrat particulièrement populaire d'avoir failli aux règles de l'impartialité en participant à un dîner avec certains des proches des victimes du réseau criminel pédophile. Cependant, pour ne pas donner l'impression d'abandonner le travail déjà réalisé et éviter de reprendre les investigations à zéro, la Cour a décidé de laisser le dossier au parquet saisi depuis le début, celui de Neufchâteau. Apparemment, ce geste n'a pas apaisé la colère d'une partie de l'opinion et de la classe politique.

Lire page 3
et notre éditorial page 16

La mise en examen de M. Hue et de M. Marchais provoque l'« indignation » du Parti communiste

La justice soupçonne la Générale des eaux d'avoir indirectement financé le PCF

LE JUGE d'instruction du tribunal de Paris, Laurence Vichnievsky a mis en examen, le 10 octobre, Georges Marchais et Robert Hue, ancien secrétaire général et actuel secrétaire national du Parti communiste, pour *« recel de trafic d'influence »*. L'enquête porte sur les relations financières entre la Sicopar, bureau d'études proche du PCF et la Compagnie générale des eaux. De 1984 à 1994, la Générale des eaux aurait versé plus de 15 millions de francs à cette filiale du Gifco (Groupement d'intérêts économiques pour l'équipement et la fourniture des collectivités). Deux autres dirigeants du Parti communiste ont également été mis en examen : Pierre Sotura, trésorier et membre du comité national, et Richard Béninger, l'un des membres associés de la direction de *L'Humanité*.

Dans une déclaration publiée par le quotidien communiste mardi 15 octobre, le PCF dénonce *« une attaque délibérée contre le Parti communiste français et sa presse »* et fait part de son *« indignation »*. Le Parti communiste affirme que le Gifco *« ne lui a jamais versé un seul centime »*, que ses finances sont *« transparentes »* ainsi que celles de *L'Humanité*.



L'annonce de ces mises en examen intervient au lendemain du premier tour de l'élection législative partielle de Gardanne (Bouches-du-Rhône) où le candidat communiste est en bonne position pour l'emporter face au Front national. C'est la première fois, dans les affaires de financement politique, qu'un secrétaire général de parti est mis en examen. C'est le cas de Georges Marchais, mis en cause ès qualités. Robert Hue, pour sa part, a été mis en examen en qualité de président de la Fédération des élus communistes et Républicains, poste qu'il occupait avant son accession à la tête du PCF.

Le Monde publie les témoignages de deux anciens cadres de Gifco qui décrivent les méthodes de financement du PCF.

Lire page 6

Des journalistes en grève pour le maintien de leur pouvoir d'achat

LES SYNDICATS de journalistes ont appelé la profession à faire grève, mardi 15 octobre, afin de protester contre le projet du gouvernement de supprimer l'abattement fiscal de 30 % dont elle bénéficie depuis 1934. Ils s'élèvent contre la perte de pouvoir d'achat qui en résulterait. La grève était largement suivie à Radio-France et à l'Agence France-Presse, tandis que plusieurs quotidiens risquaient de ne pas paraître mercredi. Une manifestation était organisée, mardi à 13 h 30, devant l'Assemblée nationale. Lundi soir, le premier ministre a demandé au ministre de l'économie de *« faire en sorte »* que la suppression de l'abattement fiscal n'entraîne *« aucun désavantage »* pour la profession.

Lire page 30 nos informations
et l'éditorial de Jean-Marie Colombani

■ Un point de vue de Michel Rocard

L'ancien premier ministre dénonce le principe et la méthode de la fusion projetée entre Framatome et GEC-Alsthom. p. 15
et nos informations page 18

■ La Suisse en récession

Le PIB devrait être moins élevé en 1996 qu'en 1990. p. 2

■ Le PS réfléchit sur l'économie

Le débat du Parti socialiste commence avec les textes de Dominique Strauss-Kahn, de la Gauche socialiste et des rocardiens. p. 8

■ Paris : la crise du petit commerce

Trois mille commerces de proximité ont disparu en dix ans. p. 13

■ Le travail au noir

Le projet de loi sur la lutte contre le travail clandestin devait être examiné mercredi par le conseil des ministres alors que les « illégaux » continuent de trouver du travail malgré le chômage. p. 9

■ Les dérives corses

L'île s'enfonce dans un état de non-droit caractérisé par l'amnistie de fait des poseurs de bombes. Enquête. p. 14

■ Au Train bleu

Jean-Pierre Quélin, en visite au Train bleu de la gare de Lyon, découvre une table un peu lourde. p. 23

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1016 - 7,00 F



Crimes de guerre et témoignages vidéo par satellite à La Haye

LA HAYE
correspondance

Un siège pour le témoin, une caméra fixe, un écran de TV renvoyant la salle d'audience, un drapeau de l'ONU et, hors champ, un officier et deux témoins silencieux, le premier appartenant au bureau du procureur et le second représentant la défense : tel est le décor dépouillé d'une innovation dans la justice internationale qui devait être mise en œuvre mardi 15 octobre.

Pour la première fois, des témoins vont déposer en direct par vidéosatellite devant une juridiction internationale, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI). *« La vidéo-déposition se heurte au principe de procédure pénale selon lequel tout témoin doit être physiquement présent devant la Cour »*, concède Dominique Marro, greffier adjoint du TPI. *« Mais,* ajoute-t-il, *le souci d'un procès équitable a conduit les juges à accepter le vidéo-témoignage. »* C'est l'avocat de Dusko Tadic, premier accusé de crimes de guerre à comparaître devant la justice internationale, qui a réclamé ces mesures inhabituelles.

Dès l'ouverture du procès, en juin 1996, Me Michaïl Wladimiroff avait fait savoir qu'un certain nombre de témoins à décharge, motivés par une profonde défiance face à un TPI qu'ils accusent de partialité antiserbe ou craignant d'être arrêtés, refusaient de se déplacer à La Haye. *« La défense a soutenu que ces témoins étaient essentiels pour démontrer l'innocence de son client. La Chambre a donc eu à cœur qu'on ne puisse pas lui reprocher d'avoir négligé des éléments »*, explique le magistrat français. L'article 71 du règlement de procédure du TPI prévoyant des dépositions exceptionnelles pouvant être *« recueillies par voie de vidéoconférence »*, le greffe a donc *« mis la partition en musique »*.

Le montage de l'opération a été très difficile. Dominique Marro a effectué plusieurs missions en Bosnie, *« à la recherche d'un lieu consensuel »* pour toutes les parties. Son choix s'est arrêté sur *« un endroit relevant de l'ONU, à Banja Luka »*. C'est là qu'a été installé un *« studio de témoignage »*. Grâce à une liaison satellite – une installation louée par l'ONU sur Intelsat 602 – une dizaine de personnes seront soumises à un interrogatoire de la défense et au contre-interrogatoire du procureur.

« C'est une opération ONU. Je n'ai eu à négocier avec aucun Etat de l'ex-Yougoslavie. Je n'ai rien sollicité des autorités de la République des Serbes de Bosnie. Il y a unicité du territoire : une enclave des Nations unies en Bosnie d'une part, le TPI d'autre part », précise Dominique Marro. Il a également fallu trouver un budget : 118 000 dollars (environ 590 000 francs, alors que le transfert d'un témoin à La Haye coûte environ 15 000 francs). Une partie de cette somme est financée par un don en matériel d'un géant américain des médias.

En acceptant de monter une opération aussi lourde et en contradiction avec le principe de la présence en un lieu unique des témoins et de la Cour, celle-ci ne risque-t-elle pas d'ouvrir la porte à une pratique pouvant se répéter à l'envi ? *« Le texte légal sur lequel repose la décision pose des restrictions. Il est clair qu'il doit s'agir de cirronstances exceptionnelles. Mais cela fera en quelque sorte jurisprudence,* concède le greffier adjoint. *Nous disposons maintenant du matériel et les choses seront plus faciles à l'avenir. »*

Alain Franco

Les chercheurs russes dans la rue

MENÉS par Vladimir Strakhov, un académicien russe qui n'a pas hésité à entreprendre une grève de la faim malgré ses soixante-quatre ans, les scientifiques sont descendus dans les rues de Moscou pour dénoncer l'agonie de leurs disciplines. Ces anciens privilégiés du régime soviétique seraient au nombre d'un demi-million. Ils ne sont plus payés depuis trois mois et les instituts de recherche doivent louer leurs locaux à des sociétés privées pour ne pas fermer.

Jadis en pointe dans de nombreux domaines, mais conçu pour servir le « complexe militaro-industriel », le monde de la recherche hérité de l'ex-URSS aurait besoin d'une profonde réforme qui est actuellement hors des moyens financiers du gouvernement.

Lire page 21

Une papauté devenue surhumaine

VAINQUEUR des plus sombres pronostics, Jean Paul II devait faire, mardi 15 octobre, une sortie triomphale de l'hôpital Gemelli de Rome. Le lendemain, il entrera dans la dix-neuvième année de son pontificat, à quelques mois du record du siècle établi par Pie XII (1939-1958). Les mêmes qui parlaient hier de l'*« automne de Wojtyla »* ou de *« crépuscule »* de son règne révisent leur jugement et portent aux nues une figure courageuse et un destin exceptionnel. Né en 1920, au sortir de la première guerre, ce pape aura tout connu : des deuils familiaux précoces ; les bombes sur Cracovie et l'occupation militaire de son pays ; le travail obligatoire ; la longue nuit communiste ; un attentat en pleine gloire (1981) et, depuis, pas moins de six hospitalisations.

Comme si elle s'était jouée à quitte ou double, la dernière opération de Jean Paul II a soulevé une émotion qui a surpris jusqu'aux « papolâtres » les plus zélés. Le rejet absolu, définitif, d'un diagnostic de cancer a été accueilli comme une divine surprise. En Italie, les plus grands éditorialistes, qui avaient accompagné son *« calvaire »*, le saluent comme un miraculé. Les vaticanistes battent leur coulpe. Le *Corriere della sera* donne la parole à Bernard-Henri Lévy, *« dégoûté »* par les médias qui n'ont pas traité le pape mieux que Boris Eltsine. *« Le corps d'un pontife n'est pas un corps comme les autres,* écrit l'intellectuel français. *Cette conviction, je l'exprime en tant que juif et athée. »*

La tradition veut que le corps d'un « numéro un » communiste appartienne au peuple. Celui du président des Etats-Unis au citoyen. Celui du pape à son Eglise. Or, un seuil est franchi avec Jean Paul II. Chacune de ses épreuves physiques devient un événement mondial et médiatique. Le Vatican s'est déclaré surpris par le volume et la variété des derniers messages de sympathie : d'Ali Agça, le terroriste turc qui a tiré sur lui, aux principaux chefs d'Etat ; d'enfants malades au grand rabbin de Rome, Elio Toaff, assurant que les juifs sont tous fous (*« pazzi »*) de lui. Jusqu'aux responsables des plus grandes religions, réunis à Rome, et affirmant que *« le monde a besoin de son témoignage de pèlerin de la paix entre tous les peuples et toutes les nations »*.

Henri Tincq

Lire la suite page 16

Un artiste en friches



FRANÇOIS VERRET

LE CHORÉGRAPHE François Verret a choisi de s'installer dans une ancienne usine d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). De ce lieu hors normes, il veut faire un laboratoire de recherches artistiques. Comme lui, un nombre croissant d'artistes occupent les ruines du monde industriel, parfois à l'invitation des élus.

Lire page 25

AUSTÉRITÉ Réunis, lundi 14 octobre à Luxembourg, les ministres des finances et de l'économie de l'Union européenne ont dit non à un financement supplémentaire d'environ 1 milliard d'écus pour réaliser les grands réseaux transeuropéens proposé par le président de la Commission de Bruxelles, Jacques Santer. ● PLUSIEURS PAYS, dont la France, estiment que la contribution européenne pour ces « grands travaux » prioritaires est suffisante en période d'austérité budgétaire dans tous les Etats membres de l'Union. ● EN ESPAGNE, la lune de miel du nouveau gouvernement conservateur de José Maria Aznar paraît s'achever. Deux millions de fonctionnaires observaient, mardi, une grève de vingt-quatre heures pour protester contre le gel de leurs salaires. ● LA SUISSE connaît, elle, sa première récession économique depuis de nombreuses années.

La réalisation des grands travaux européens se heurte à la rigueur budgétaire

En désaccord avec la Commission de Bruxelles et Jacques Santer, les ministres des finances et de l'économie des Quinze ont décidé, lundi 14 octobre, à Luxembourg, de ne pas affecter davantage de crédits au financement des quatorze réseaux transeuropéens

LUXEMBOURG
de notre envoyé spécial

Les ministres des finances des Quinze ont infligé un camouflet, lundi 14 octobre, à la Commission de Bruxelles en réaffirmant l'absolue priorité de la rigueur budgétaire sur l'investissement public pour relancer la croissance et l'emploi. Après des mois d'efforts pour obtenir une rallonge budgétaire destinée à financer quatorze grands projets « prioritaires » visant à améliorer l'infrastructure des transports en Europe, le président de la Commission, Jacques Santer, a reçu, à Luxembourg, une fin de non-recevoir du Conseil économique et financier.

Les ministres ne veulent pas renoncer définitivement à ces projets mais la Commission et les responsables concernés dans chacun des pays de l'Union devront faire avec les moyens disponibles. Pour la période 1995-1999, la dotation spéciale prévue pour ces fonds est de 1,350 milliard d'écus (1 écu vaut environ 6,50 francs). Au total, selon le rapport du groupe *ad hoc* des représentants des ministres des finances, qui a servi de base à cette décision, l'ensemble des ressources budgétaires engagées pour ce projet s'élève à 1,6 milliard d'écus pour 1993-1995 et à 4 milliards pour la période 1993-1999. De son côté, la Banque européenne d'investissement a approuvé depuis 1993 un montant de 8 milliards d'écus de prêts pour financer les neuf premiers projets en état de démarrer. Un effort similaire est prévu pour les autres.

Le conflit sur les grands réseaux opposait essentiellement la Commission aux grands pays de l'Union (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie et Pays-Bas) qui financent la plus grande partie du budget communautaire. Jacques Santer avait hérité du dossier en succédant à Jacques Delors. Ce dernier avait fait adopter son Livre blanc sur l'emploi par le Conseil européen d'Essen, en 1994, et avait fait des quatorze grands projets le symbole de l'action commune. L'Europe devait, à ses yeux, donner le bon exemple en matière de lutte contre le chômage mais c'était sans compter sur l'opposition résolue des gouvernements britannique et allemand, hostiles à toute idée de grand programme public pour relancer l'activité. Le ralliement des gouvernements Balladur et Juppé avait très vite scellé le sort de ce qui était présenté comme un grand « New Deal » européen.



La Commission avait demandé de rallonger de 1 milliard d'écus les sommes inscrites pour les grands réseaux européens dans les « perspectives budgétaires » pour 1998 et 1999. Le commissaire européen chargé du domaine des transports, Neil Kinnock, avait encore vivement polémiqué, vendredi 11 octobre, avec le ministre français des transports, Bernard Pons, et son secrétaire d'Etat, Anne-Marie Idrac, qui réclamaient pour un des projets qui intéressent la France – celui du TGV-Est – un plus large financement communautaire. M. Kinnock a répliqué qu'il serait surprenant que les partenaires de la France acceptent de verser 314 millions d'écus pour le TGV-Est, soit 25 % des fonds disponibles pour un seul projet, et fait remarquer que les choses auraient été différentes si les Quinze avaient débloqué le milliard d'écus demandé. *« Les ressources supplémentaires n'ont pas été agréées et le ministre français des finances a été un adversaire de cette rallonge »*, a-t-il souligné dans une lettre à Mme Idrac.

COUP DE POUCE

Jean Arthuis, le ministre en question, n'a pas cherché à Luxembourg à défendre ses collègues. Il a expliqué son refus de toute nouvelle enveloppe en estimant que les fonds actuels suffisaient largement jusqu'à preuve du contraire pour financer les projets en cours ou prêts à démarrer. D'autant, selon le ministre français, qu'il reste possible, en cours de route, d'accepter au cas par cas un coup de pouce si l'un des projets l'exige. Dans ce cas, les Quinze invitent toutefois la Commission à redéployer ses ressources et à trouver dans son budget les fonds nécessaires.

Le conseil Ecofin a également fait remarquer que les retards dans les projets étaient souvent dus à des problèmes autres que financiers : lourdeur administrative, incapacité de définir les projets et d'arrêter les sources de financement national. Cette remarque est une pierre dans le jardin de M. Pons et de Mme Idrac, dont on connaît les difficultés à arrêter leur projet de TGV-Est. Dans cette partie de billard à plusieurs bandes, les ministres des finances des cinq pays les plus opposés à l'augmentation de crédits ne sont sans doute pas mécontents de pouvoir renvoyer la Commission et leurs ministres techniques dos à dos.

Les partisans de la rigueur budgétaire ont aussi trouvé, lundi, à Luxembourg, un soutien dans la décision de la Finlande de réintégrer le markka dans le système monétaire européen. M. Arthuis s'en est chaudement félicité. Il a estimé que la Finlande était désormais dans le peloton de tête des candidats à la monnaie unique.

Henri de Bresson

Quatorze projets prioritaires

- TGV/transport combiné Berlin-Vérone : aménagement commencé.
- TGV/Paris-Bruxelles-Cologne-Amsterdam-Londres : premières étapes.
- TGV-Sud en Espagne.
- TGV-Est : projet non encore défini.
- Ligne de la Bétuwe (rail-transport combiné) : montage financier.
- TGV/transport combiné Lyon-Turin : études en cours.
- Autoroutes Pathé *via* Egnatia (Grèce) : tour de table bouclé.
- Autoroute Lisbonne-Valladolid (Portugal) : études en cours.
- Liaison rail/transport combiné en Irlande : commencée en 1992.
- Aéroport de Malpensa (Italie) : travaux engagés.
- Liaison rail/route sur l'Öresund (Danemark-Suède) : en cours.
- Triangle nordique : travaux en cours.
- Corridor routier Irlande-Grande-Bretagne-Benelux : étude.
- West Coast Main Line (Grande-Bretagne) : en cours de réalisation.

Deux millions de fonctionnaires espagnols en grève contre le gel des salaires

MADRID
de notre correspondante

Premiers nuages pour le gouvernement conservateur de José Maria Aznar : mardi 15 octobre, en effet, à l'appel de leurs syndicats, quelque deux millions de fonctionnaires espagnols devaient se mettre en grève et défiler dans de nombreuses villes du pays. Ce grand mouvement de protestation – le premier qu'affrontera l'équipe Aznar, arrivée voici cinq mois au pouvoir – a été déclenché par les mesures d'austérité contenues dans le budget 1997, notamment celle qui concerne le gel des salaires des fonctionnaires, grâce auquel l'Etat compte faire une économie de l'équivalent de 8 milliards de francs environ.

Malheureusement pour le président du gouvernement, qui croyait avoir pourtant trouvé une bouffée d'oxygène, il y a quelques jours, en réussissant à négocier avec les syndicats une importante réforme des retraites, les fonctionnaires ne sont pas les seuls mécontents. En témoignent les sondages publiés lundi par le quotidien *El Pais*, selon lesquels 59 % des Espagnols estiment que José María Aznar n'a pas encore tenu ses promesses électorales (entre autres sur le budget, car il avait promis une réduction des impôts). 63 % des personnes interrogées considèrent que le gouvernement ne fonctionne, en fait, que par *« improvisations successives »*. Pour finir, si 31 % se disent satisfaits, 40 % au contraire, désapprouvent l'action de M. Aznar. En juillet, au contraire, un Espagnol sur trois était *« mécontent »*.

MALAISE

En d'autres termes, la lune de miel accordée au nouvel exécutif pourrait bien être de courte durée. D'autres sondages donnent même le grand vaincu d'hier – le Parti socialiste – à nouveau en tête dans les intentions de vote, avec une avance de 4,6 % sur le Parti populaire au pouvoir. Quant à la popularité du chef du gouvernement en personne, José Maria Aznar, elle s'est pareillement effritée au profit de celle de son prédécesseur, le socialiste Felipe Gonzalez. Parler d'intentions de vote quand aucune élection ne se profile à l'horizon est certes un peu artificiel, mais ces sondages restent néanmoins significatifs, car ils dénotent avant tout un large malaise parmi l'électorat espagnol. Et ce n'est pas un hasard, si selon le système des vases communiquants, le moindre fléchissement des conservateurs de M. Aznar profite favorablement aux socialistes.

En fait, la vie politique intérieure semble comme bloquée, pour ne pas dire empoisonnée par la sombre affaire des GAL et des documents des services secrets militaires (Cesid). De quoi s'agit-il ? De dossiers du Cesid, semble-t-il assez brûlants, sur l'action notamment des Groupes antiterroristes de libération (GAL) contre les indépendantistes basques, y compris en France. Vingt-huit assassinats auraient été ainsi accomplis dans les années 80, estiment certains, avec le feu vert de l'Etat. Ces dossiers paraissent très compromettants pour plusieurs personnalités et institutions espagnoles, et le gouvernement de Felipe Gonzalez, visé en premier lieu par de pesantes accusations, avait refusé de les remettre à la justice.

Le gouvernement de José Maria Aznar, déterminé à maintenir *« la paix sociale et la sérénité politique »*, a fait de même. L'ennui, c'est qu'entre-temps, loin de se calmer, la polémique n'a fait qu'empirer, semant même une apparence de discorde au sein du nouveau gouvernement, qui se dit, à présent, disposé à remettre le tout à la justice, si elle l'exige. De son côté, l'opinion publique, peu satisfaite, voudrait enfin *« savoir »*, et dans les sondages 52 % des Espagnols se demandent même si M. Aznar n'essaye pas de protéger certaines personnalités socialistes. Un premier élément de clarté devrait cependant intervenir le 4 novembre : ce jour-là, le Tribunal suprême devra décider si M. Gonzalez doit ou non comparaître – et, si oui, en tant que témoin ou accusé – dans le procès des GAL.

Marie-Claude Decamps

La Suisse est frappée de plein fouet par la récession

BERNE
de notre correspondant

Annonce d'une augmentation de 12 % en moyenne des cotisations des caisses-maladie pour 1997, remontée sensible du chômage, révision à la baisse des prévisions économiques : depuis le début du mois, les Suisses n'en finissent pas de voir se succéder les mauvaises nouvelles. Sans doute ne sont-ils pas si mal lotis comparés à leurs voisins, mais la Confédération ne fait plus cavalier seul, et la crise est d'autant plus durement ressentie que ses habitants n'y étaient pas habitués.

Signe des temps, plus personne ne conteste aujourd'hui que l'économie helvétique est entrée en récession. Alors que les experts, il y a quelques mois à peine, s'obstinaient à parler de stagnation, ils ne s'embarrassent plus de circonlocutions pour qualifier le tassement enregistré depuis le début des années 90. L'ampleur de la crise a été mise en relief quand, à la mi-septembre, l'Office fédéral de la conjoncture a annoncé que, pour le sixième trimestre consécutif, le produit intérieur brut avait reculé de 0,9 % d'avril à juin par rapport aux trois mois précédents. Du coup, la Suisse trouvait confirmation qu'elle traversait une phase de récession.

Selon les chiffres définitifs publiés début septembre par l'Office fédéral de la statistique, le PIB n'avait augmenté que de 0,1 % en 1995, soit encore moins que le 0,7 % initialement escompté. Avec la Finlande, la Suisse se retrouve au bas de l'échelle des pays de l'OCDE, qui affichaient en moyenne, en 1995, une progression du PIB d'environ 2,8 %. Après la publication des derniers chiffres officiels, la plupart des analystes s'attendent à un recul compris entre 0,5 % et 0,9 % du PIB pour 1996, ce qui devrait le faire chuter au-dessous de sa valeur de 1990.

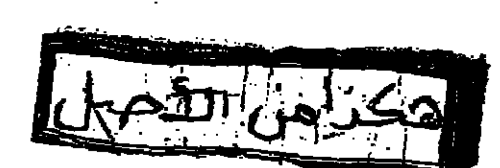
SOMBRES DIAGNOSTICS

Selon Bernard Lambert, économiste à la banque privée Pictet de Genève, l'économie helvétique traverse sa plus longue récession depuis la deuxième guerre mondiale, et la Suisse produit aujourd'hui sensiblement moins de richesses qu'il y a six ans. Dressant un constat analogue, Jean-Christian Lambelet, directeur de l'Institut de macroéconomie appliquée de l'université de Lausanne, estime que *« l'évolution de l'économie suisse depuis 1990 commence à ressembler de manière frappante à celle des années 30 »*.

Ces sombres diagnostics sont corroborés par les perspectives économiques des banques. *« L'économie suisse est au creux de la vague »*, constate l'Union de banques suisses (UBS) dans son dernier sondage conjoncturel paru mardi 8 octobre. Des résultats de cette enquête effectuée auprès de plus de trois cents entreprises, il ressort que la situation conjoncturelle s'est encore détériorée durant le troisième trimestre, tandis qu'aucune amélioration n'est à espérer d'ici à la fin de l'année. Le recul de l'activité affecte aussi bien la plupart des secteurs industriels que la construction, le commerce et le tourisme. Toutes les valeurs composantes de l'indicateur conjoncturel de l'UBS – entrée des commandes, réserves de travail et de production – se situent au-dessous de leur niveau d'il y a un an.

Parmi les branches industrielles, seules la chimie-pharmacie et l'industrie textile ont vendu sensiblement plus qu'un an auparavant. Dans l'ensemble, le prix de vente a continué de fléchir dans presque tous les secteurs industriels, plaçant l'économie à la limite de la déflation. N'échappant pas à la morosité admise, les chiffres d'affaires du commerce de détail sont aussi en recul. Dès lors, il n'est pas étonnant que le taux annuel d'inflation se maintienne à un faible niveau, à peine 0,6 %, les prix à la consommation n'augmentant presque plus. Si les dépenses domestiques se sont sensiblement accrues, c'est essentiellement en raison de l'explosion des coûts de santé – comme vient d'en témoigner la nouvelle augmentation des cotisations des caisses-maladie –, alors que les salaires stagnent, quand ils ne baissent pas. Le ralentissement des activités et l'accélération des restructurations ne manquent pas de se répercuter sur l'emploi. Ainsi le taux de chômage est-il passé de 4,5 % à 4,6 % au mois de septembre, contrairement à la décrue saisonnière espérée par les autorités. Avec 166 409 demandeurs d'emploi recensés, le nombre de chômeurs a atteint son plus haut niveau de l'année, tandis que les responsables de l'Office fédéral du travail n'excluent plus une poussée à 180 000 d'ici au mois de décembre. Longtemps habituée au quasi-plein emploi, la Suisse devra sans doute s'accoutumer d'ores et déjà à vivre avec un certain nombre de chômeurs, même si elle demeure encore relativement épargnée par rapport à ses voisins.

Jean-Claude Buhrer



Le juge belge Jean-Marc Connerotte a été dessaisi de l'affaire Dutroux

La Cour de cassation laisse l'enquête au tribunal de Neufchâteau

La Cour de cassation de Belgique a annoncé, lundi 14 octobre, le dessaisissement du juge d'instruction Jean-Marc Connerotte, considérant qu'il avait fait preuve de partialité dans l'affaire Marc Dutroux en dînant avec une association de défense des victimes. En raison de l'importance des moyens d'investigation déployés, la Cour a maintenu le procureur du roi de Neuchâteau en charge du dossier. *(Lire aussi notre éditorial page 16.)*

BRUXELLES
de notre correspondant

Un jugement de Salomon ? Compromis à la belge ? La décision de la Cour de cassation de Belgique de dessaisir le juge d'instruction Jean-Marc Connerotte du dossier d'enlèvement, de séquestration et de meurtre d'enfant, dite affaire « Dutroux-Nihoul », tout en maintenant la compétence du tribunal de Neufchâteau satisfait la plupart des juristes. En revanche, elle a provoqué la vive colère des quelque six cents personnes qui s'étaient massées, lundi 14 octobre, sur le parvis du palais de justice de Bruxelles pour attendre l'arrêt de la Cour.

« C'est un scandale ! Connerotte ! Connerotte ! » On siffle les avocats des inculpés, on fait une ovation aux parents de Julie et Mélissa lors de leur sortie de l'audience. *« C'est comme si l'on avait craché sur la tombe de ma fille ! »*, affirmera plus tard Gino Russo, le père de Mélissa, avant d'être reçu par le ministre de la justice, Stefaan De Clerck.

La plus haute juridiction belge, qui ne pouvait ignorer l'intense émotion qui s'était manifestée dans tout le pays devant l'éventualité d'un dessaisissement du juge Connerotte, s'était pourtant efforcée de *« faire preuve de créativité »*, comme l'y avaient invitée plusieurs dirigeants politiques, dont le premier ministre, Jean-Luc Dehaene. Elle n'a pas suivi entièrement les réquisitions du procureur du roi, Eliane Liekendael, qui demandait le dessaisissement du juge d'instruction Connerotte et celle du procureur Bourlet, au motif qu'ils avaient participé, le 21 septembre dernier, à un dîner organisé par une association de défense des victimes des criminels pédophiles (*Le Monde* daté 12-13 octobre).

Le juge d'instruction est dessaisi car, explique l'arrêt, *« le juge d'instruction ne cesse à aucun moment d'être un juge ne pouvant susciter dans l'esprit des parties ou dans l'opinion générale une apparence de partialité. Aucune circonstance ne le dispense de ce devoir »*.

En revanche, le maintien en fonctions du procureur et de la juridiction de Neufchâteau, fait exceptionnel au regard de la jurisprudence, est justifié par le fait que *« la nécessité de poursuivre l'instruction sans désemparer ainsi que l'ampleur des moyens déployés sur place par les enquêteurs commandent le renvoi de la cause à un juge d'instruction de la même juridiction »*.

Ce jugement montre le souci des magistrats de maintenir une continuité dans la conduite d'une enquête longue et difficile, puisque les équipes de policiers, de greffiers et autres auxiliaires de justice qui s'y consacraient poursuivent leur tâche. L'avocat des parents des victimes a néanmoins fait opposition au jugement, ce qui ne devrait retarder que de quelques jours le dessaisissement effectif du juge, car la Cour de cassation, instance judiciaire suprême, décide seule de la recevabilité de cette opposition, et on voit mal comment elle pourrait se déjuger du jour au lendemain.

Le ministère de la justice a annoncé que des moyens supplémentaires seraient mis à la disposition du tribunal de Neufchâteau, une toute petite juridiction qui ne compte que deux juges d'instruction. C'est donc l'unique collègue du juge Connerotte, Jacques Langlois, un bon juriste *« discret jusqu'à la timidité »*, selon *Le Soir* de Bruxelles, qui devrait hériter du dossier.

L'Amicale des chasseurs ardennais a défilé drapeaux en tête et décorations sur la poitrine menaçant de « descendre sur Bruxelles »

Toutes ces précautions n'ont pas empêché le mécontentement populaire de s'exprimer de diverses manières : outre les manifestations dans plusieurs villes du pays, Bruxelles, Anvers, Neufchâteau, on a vu les ouvriers de l'usine Volkswagen de Forest, près de Bruxelles, débrayer spontanément lundi après-midi à l'annonce de l'arrêt de la cour.

Mardi matin, c'étaient les autobus de Nivelles, dans le Brabant wallon, qui cessaient le travail par solidarité avec les familles des victimes. Dimanche dernier, on avait même pu voir les anciens combattants de l'Amicale des chasseurs ardennais défiler à Neufchâteau drapeaux en tête et décorations sur la poitrine et menacer *« de repartir en guerre et de descendre sur Bruxelles »* si le juge Connerotte était dessaisi.

Les responsables politiques tentent, tant bien que mal, d'apaiser ce déferlement de fureur populaire, à commencer par le premier ministre, qui a invité ses concitoyens à *« prendre en considération l'arrêt dans le respect de l'Etat de droit et de la séparation des pouvoirs »*. Philippe Busquin, président du PS, a, pour sa part, *« regretté »* le départ du juge Connerotte.

Cette réserve des personnalités politiques tranche avec les propos parfois fort excessifs qui avaient été tenus par certaines d'entre elles soucieuces de coller à l'opinion publique. Ainsi, Louis Tobback, président du SP, le parti socialiste flamand, avait justifié son soutien au juge Connerotte en affirmant : *« A ce compte-là, un juge qui aurait sorti un drapeau belge lors de la libération du pays n'aurait pas pu juger les collaborateurs pour avoir manifesté sa joie. »*

La seule déclaration qui devrait exercer une influence sur une opinion chauffée à blanc est celle du juge Connerotte lui-même. Visiblement certain du sort que la Cour allait lui réserver, il avait, dès lundi matin, lu d'une voix émue un communiqué affirmant que *« le travail d'enquête effectué à Neufchâteau aurait pu être réalisé de la même manière par tout autre juge et toute autre juridiction »*. Evoquant son éventuel dessaisissement, il concluait : *« Il faut raison garder ! »*

Luc Rosenzweig

Les Etats-Unis et l'Irak invitent les Kurdes irakiens à s'entendre

LE PORTE-PAROLE de la Maison Blanche, Michael Mac Curry, a invité, lundi 14 octobre, les deux mouvements kurdes dont les troupes s'affrontent dans le Kurdistan irakien à *« cesser les combats »* et à *« s'unir »*. L'Irak et la Grande-Bretagne ont également lancé un appel au dialogue après la reprises des combats entre l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) de Jalal Talabani et le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) de Massoud Barzani. L'UPK a affirmé lundi avoir reconquis tous les territoires perdus dans le nord de l'Irak, le mois dernier, face au PDK, à l'exception d'Erbil. Mardi matin, le PDK tentait d'enrayer la progression de l'UPK, selon des responsables de l'ONU. – *(AFP, Reuter.)*

Le Quai d'Orsay affirme que l'Afrique ne saurait être « une chasse gardée »

PARIS. *« Nous n'avons jamais considéré le continent africain comme une chasse gardée de la France, pas plus qu'aucune autre région du monde ne l'est pour quiconque »*, a déclaré, lundi 14 octobre, le porte-parole du Quai d'Orsay, Jacques Rummelhardt, en réponse aux accusations des Etats-Unis. Samedi, M. Christopher avait reproché à Paris de considérer le continent noir comme étant quasi exclusivement « sa » zone d'influence.

La veille, Washington avait jugé *« scandaleux »* les propos de Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération, qui avait affirmé que les Etats-Unis ne s'intéressaient à l'Afrique qu'en période électorale. *« Toute manifestation d'intérêt pour l'Afrique de la part des grands pays industrialisés, telle la visite* [de M. Christopher], *doit être vivement encouragée, surtout si* [elle] *peut avoir pour effet un accroissement de l'aide à ce continent »*, a ajouté M. Rummelhardt.

AFRIQUE

■ **GABON : la division des maladies émergentes de l'OMS** a confirmé, mardi 15 octobre, que l'épidémie de fièvre hémorragique qui sévit actuellement au Gabon était due au virus Ebola. *« Cette épidémie est pour l'heure localisée dans la région de Makokou au nord-est du pays. Onze cas ont officiellement été recensé et huit personnes sont décédées »*, a déclaré au *Monde* le docteur David Heymann, directeur de cette division. Selon les informations transmises à l'OMS par le ministère gabonais de la santé, le premier cas remonterait au 24 juillet lorsqu'un chasseur qui s'était infecté dans la forêt a été hospitalisé à l'hôpital de Boué, à 200 kilomètre de Makokou.

■ **TCHAD : le président tchadien Idriss Deby a été reçu**, lundi 14 octobre, par Alain Juppé, au troisième jour de sa visite privée en France, après avoir été reçu par Jacques Chirac samedi. M. Deby a salué *« l'importante contribution »* de la France à l'économie tchadienne et a relativisé un rapport d'Amnesty International défavorable au Tchad paru la semaine dernière. – *(AFP, Reuter.)*

EUROPE

■ **RUSSIE : le général Alexandre Lebed a été nommé, lundi 14 octobre**, par le président Boris Eltsine président d'une commission qui doit poursuivre *« des négociations détaillées »* avec les indépendantistes tchétchènes. Outre le secrétaire du Conseil de sécurité, cette commission comprend également plusieurs responsables d'autres régions russes du Caucase du Nord. – *(AFP.)*

■ **UNION EUROPÉENNE : la consommation de viande bovine a** chuté de 15 % à 20 % depuis janvier dans les pays de l'Union européenne, a annoncé, lundi 14 octobre, le ministère allemand de l'agriculture. Le gouvernement de Bonn envisage de prendre des mesures pour rétablir la confiance des consommateurs et aider les éleveurs victimes de la psychose de la maladie de la vache folle. – *(Reuter.)*

ÉCONOMIE

■ **ALLEMAGNE : la croissance devrait s'accélérer** au troisième trimestre, et dépasser nettement le taux de 1,2 % en rythme annuel enregistré au deuxième trimestre, selon le rapport mensuel du ministère de l'économie publié lundi 14 octobre. Le gouvernement table cependant sur une hausse du PIB limitée à 1 % en 1996. – *(AFP.)*

■ **CHINE : la Chine se prépare à construire quatre centrales nucléaires** dotées de huit réacteurs dans les cinq ans à venir. Elles seront implantées dans les régions côtières de Zhejiang, Guangdong et Liaoning. La production d'électricité d'origine nucléaire est pour l'instant minime en Chine. – *(AFP.)*

■ **CORÉE DU SUD : Séoul a été officiellement invitée**, vendredi 11 octobre, à rejoindre les rangs de l'OCDE (organisation pour la coopération et le développement économiques) et devenir ainsi le vingt-neuvième membre du « club » des pays industriels. L'accord d'adhésion devrait être signé avant la fin du mois. – *(AFP.)*

Un micro caché chez Silvio Berlusconi relance la controverse sur les « écoutes » en Italie

Ancien correspondant du *Monde* à Madrid, Michel Bôle-Richard devient le correspondant du journal à Rome. Voici son premier article.

ROME
de notre correspondant

L'un des avocats de Silvio Berlusconi a déposé, lundi 14 octobre, une plainte contre X... à la suite de la découverte, le 9 octobre, d'un micro dissimulé derrière le radiateur du bureau du chef de l'opposition à Rome. Ce dernier a attendu deux jours avant de faire connaître publiquement cette découverte qui a plongé une nouvelle fois l'Italie dans la polémique. Le micro n'était pas d'une nature particulièrement sophistiquée, mais avait une portée de trois cents mètres et était placé dans un endroit stratégique, là où se déroulent certaines réunions politiques, avec notamment des membres de Forza Italia, la formation de Silvio Berlusconi.

Aussitôt, des membres de l'opposition ont parlé de *« Watergate »* sans que l'on sache qui pouvait être à l'origine de cette grave atteinte aux règles démocratiques les plus élémentaires et ce viol de l'intimité. Toute la classe politique a condamné cet acte, et le président du conseil, Romano Prodi, a annoncé qu'une enquête approfondie serait ordonnée. Un débat devrait avoir lieu à l'Assemblée, mercredi ou jeudi, mais l'affaire du « micro caché » survient au moment même où une intense controverse a lieu sur le rôle des juges considéré comme de plus en plus démesuré par les forces politiques.

Ceux-ci ne sont pas directement mis en cause à cette occasion. On voit mal comment des magistrats auraient pu transgresser la demande d'autorisation parlementaire pour écouter Silvio Berlusconi, actuellement au centre d'une enquête judiciaire. Mais alors qui et dans quel but ? Va-t-on bientôt voir apparaître dans la presse le récit détaillé de certaines conversations privées du chef de l'opposition ?

Ce n'est sans doute pas un hasard si le ministre de la justice, Giovanni Mario Flick, a parlé, lundi 14 octobre, de la possibilité d'instaurer à l'avenir des sanctions contre ceux qui facilitent la divulgation de certaines écoutes et des organes de presse qui les publient. Ce durcissement survient après l'apparition dans la presse d'une multitude de conversations téléphoniques liées au scandale des chemins de fer et l'arrestation, il y a presque un mois, de son président, Lorenzo Necci, ainsi que de quelques affairistes comme le banquier Francesco Pacini Battaglia par les autorités judiciaires de La Spezia.

Cette nouvelle opération « Mani pulite » (mains propres) provoque un raidissement du responsable de la justice, qui a demandé des éclaircissements sur la façon dont certaines informations avaient pu sortir dans les journaux et sur le comportement de magistrats qui pourraient outrepasser les règles constitutionnelles. Le « micro caché » de Silvio Berlusconi a de nouveau remis à l'ordre du jour la question de la réglementation des écoutes téléphoniques et des rapports entre le pouvoir et la justice pour le moins assez tendus. Cela n'est pas nouveau puisque depuis trois ans, le pool des juges de « Mani pulite » s'est affronté aux différents pouvoirs en place. Il s'agit donc d'un nouvel épisode avec pour toile de fond, cette fois, le chef de l'opposition, Silvio Berlusconi, lui aussi cible d'une enquête judiciaire.

Michel Bôle-Richard

La Croatie entrera en novembre au Conseil de l'Europe

STRASBOURG
(Conseil de l'Europe)
de notre correspondant

Le régime de Franjo Tudjman est devenu présentable pour le Conseil de l'Europe. A telle enseigne que le comité des ministres de l'organisation des droits de l'homme devait décider formellement, mardi 15 octobre, que la Croatie deviendrait le quarantième Etat membre de l'institution de Strasbourg le 6 novembre 1996. En mai, les représentants des « trente-neuf » avaient refusé, pour la première fois depuis le début de l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale, d'entériner un vote de l'assemblée parlementaire qui s'était prononcée, un mois plus tôt, en faveur de l'adhésion de Zagreb.

L'objectif, fixé par les quinze nations de l'Union européenne qui font toutes partie du Conseil de l'Europe, était de contraindre les autorités croates à faciliter l'application des accords de Dayton et à respecter quelques grands principes relevant des libertés individuelles. Le 4 juin suivant, il avait été adressé au gouvernement de M. Tudjman un mémorandum qui faisait l'inventaire des engagements à honorer en priorité (*Le Monde* du 6 juin).

Aujourd'hui, Strasbourg considère – hormis les réserves des délégations de pays nordiques qui ne peuvent bloquer la procédure d'adhésion – que les conditions sont suffisamment remplies pour que plus rien ne s'oppose à l'entrée de la Croatie, même s'il reste quelques zones grises, ici et là, qu'on préfère ne pas évoquer au Palais de l'Europe. C'est le cas de la protection des « minorités nationales » comme de l'affaire de la municipalité de Zagreb qui, dit-on maintenant, s'apparente trop à un dossier de politique intérieure pour être traité par une institution européenne.

Marcel Scotto

La CIA n'a pas couvert un trafic de drogue, selon le « Washington Post »

IL N'EXISTE actuellement pas de preuve décisive d'une implication de la CIA dans un trafic de drogue destiné, dans les années 80, à financer les « contras » nicaraguayens, estiment, en substance, deux journalistes du *Washington Post*, Roberto Suro et Walter Pincus, au terme d'une enquête publiée, il y a une dizaine de jours, par le quotidien de la capitale fédérale.

MISE EN CAUSE

En septembre dernier, le *San Jose Mercury News*, journal de la Côte ouest, avait mis en cause la centrale de renseignement américaine accusée d'avoir couvert, sinon lancé, via des gangs locaux, la distribution et la consommation de crack dans les ghettos noirs et latinos de Los Angeles (*Le Monde* du 18 septembre).

L'article avait suscité une vive émotion dans les communautés noires, ravagées par la drogue et la violence au point que plusieurs responsables politiques avaient exigé l'ouverture d'une enquête parlementaire. Une investigation similaire avait été demandée au sein de la CIA, acceptée par la Maison Blanche et le patron de l'Agence, John Deutch. Cette enquête est toujours en cours, mais le *Washington Post* affirme que *« les informations actuellement disponibles ne permettent pas d'affirmer que les "contras", appuyés par la CIA – ni, de façon générale, les Nicaraguayens –, ont joué un rôle de premier plan dans l'apparition et la circulation de plus en plus vaste du crack à travers les Etats-Unis. Les données provenant des dossiers de la police, des hôpitaux, des centres de traitement anti-drogue, comme les études menées sur les consommateurs de drogue, tendent à montrer que le crack est un phénomène dont l'apparition est liée à différentes nationalités, races et groupes ethniques. (...) Les Nicaraguayens ne comptent que pour une petite part dans le commerce de la cocaïne aux Etats-Unis »*.

Efforts internationaux pour débloquer la négociation israélo-palestinienne

POUR LA PREMIÈRE FOIS depuis l'occupation par Israël de la Cisjordanie, en 1967, le roi Hussein de Jordanie devait se rendre, mardi 15 octobre, dans la ville de Jéricho, en compagnie et à l'invitation du « président » de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, qu'il a reçu lundi à Amman. M. Arafat prévoyait d'organiser un accueil populaire dans la ville, l'une des sept enclaves autonomes de Cisjordanie, située à cinq kilomètres du territoire jordanien, pour lui dire sa *« gratitude »* pour son soutien aux Palestiniens.

Cette visite hautement symbolique du premier chef d'Etat arabe à se rendre dans les territoires autonomes palestiniens prendrait une dimension plus politique si, comme l'a rapporté lundi la radio israélienne, le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, se joignait aux deux hommes à Jéricho.

Le monarque jordanien a eu lundi une conversation téléphonique avec M. Nétanyahou, à qui il a proposé son *« aide pour tout ce qui concerne les négociations israélo-palestiniennes »*. A son retour en Jordanie, dimanche, après des visites aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, le souverain hachémite – qui avait tenu des propos très sévères envers le premier ministre israélien lors du sommet israélo-jordano-palestinien réuni début octobre à Washington – s'est bien gardé de critiquer M. Nétanyahou. Il a au contraire affirmé qu'il attendait *« de bonnes nouvelles bientôt »*, et annoncé une *« surprise promise »* par Israël.

Quelques heures avant l'annonce par la radio israélienne d'une possible visite de M. Nétanyahou à Jéricho, ce dernier avait déclaré qu'une rencontre avec M. Arafat *« n'a pas encore été fixée et ne pourra avoir lieu que vers la fin des négociations* [sur le redéploiement israélien à Hébron], *qui sont pour l'heure à une phase sensible »*. Il ne s'agit pas, a ajouté M. Nétanyahou, *« d'ouvrir l'accord sur la sécurité à Hébron, mais seulement d'y introduire les modifications qui s'imposent »*.

Selon Saëb Erakat, le négociateur en chef palestinien, *« il n'y a pas eu de progrès* [dans les négociations avec l'Etat juif] *et il n'est pas certain que les pourparlers qui devaient reprendre mardi, à Taba* [en Egypte], *aient lieu »*. M. Erakat a critiqué le gouvernement de M. Nétanyahou, qui, a-t-il déclaré à la télévision israélienne, veut *« rouvrir les accords conclus »*. *« Les Israéliens continuent d'exiger que leur armée ait un droit de poursuite dans Hébron après le redéploiement »* de leurs forces, en cas d'attentat commis par des Palestiniens. *« Si nous acceptions, nous assènerions un coup aux accords »*, a-t-il ajouté.

CONVICTIONS D'EZER WEIZMAN

Au terme d'une visite de quelques heures au Caire où il s'est entretenu avec son homologue égyptien, Hosni Moubarak, le président israélien, Ezer Weizman, a assuré que le gouvernement de M. Nétanyahou *« ne revient pas en arrière. Il a peut-être ralenti* [le pas], *mais je suis convaincu (...) qu'il continuera à faire tout son possible pour faire la paix avec les Palestiniens »*. Interrogé sur la possibilité de rencontrer M. Nétanyahou, M. Moubarak, rapporte notre correspondant en Egypte, Alexandre Buccianti, s'est contenté de répondre : *« Le problème est actuellement le redéploiement* [israélien] *à Hébron. Quand ce problème sera résolu, je serai disposé à rencontrer le premier ministre »* de l'Etat juif.

Dennis Ross, le coordonnateur américain du processus de paix, qui s'emploie à débloquer les négociations, s'est rendu lundi soir à Amman pour s'entretenir avec le « président » de l'Autorité palestinienne, cependant que le secrétaire général du ministère français des affaires étrangères, Bertrand Dufourcq, était reçu par le chef de la diplomatie israélienne, David Lévy. M. Dufourcq devait rencontrer mardi M. Arafat. – *(AFP, Reuter.)*

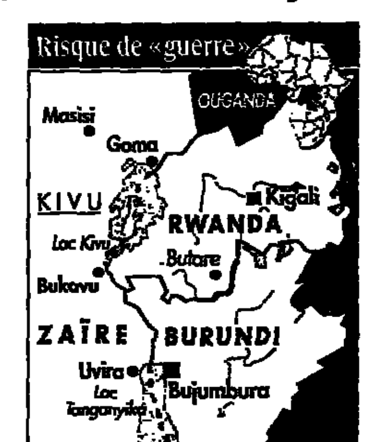
Un conflit menace l'est du Zaïre, aux frontières du Rwanda et du Burundi

Kinshasa dénonce les agissements des Tutsis

La situation, déjà explosive du fait de la présence de plus d'un million de réfugiés hutus du Rwanda, s'est dangereusement aggravée dans l'est du Zaïre. Les autorités zaïroises parlent de « situation de guerre ». Des Tutsis, Zaïrois de longue date, sont soupçonnés de mener une guérilla soutenue par le pouvoir rwandais.

NAIROBI
de notre correspondant en Afrique de l'Est

Quatre morts et 20 000 personnes déplacées lors d'une attaque sur un camp de réfugiés hutus le 13 octobre, un raid contre un hôpital dans un village voisin aurait fait 46 morts le 8 octobre, et des combats quasi quotidiens entre les forces régulières zaïroises et des rebelles banyamulenges : en un mois, la situation dans la province du Sud-Kivu, aux frontières du Rwanda et du Burundi, s'est sérieusement aggravée.



Le chef d'état-major de l'armée zaïroise, le général Eluki Mponga, parle de « situation de guerre » et n'hésite pas à accuser le Rwanda d'avoir *« agressé »* son pays *« avec la complicité du Burundi et du HCR »* (Haut Commissariat aux réfugiés), dont des véhicules ont été utilisés, selon lui, pour infiltrer des maquisards. Le président rwandais, Pasteur Bizimungu, a, quant à lui, appelé les Banyamulenges à *« défendre leurs droits en tant que Zaïrois »*, ce qui a été interprété au Zaïre comme une déclaration de guerre. Enfin le vice-gouverneur du Sud-Kivu a, la semaine dernière, donné un délai de six jours aux civils banyamulenges pour descendre des hauts plateaux afin de laisser le champ libre aux forces zaïroises pour *« déloger les rebelles »*, et de les regrouper dans *« un couloir humanitaire »* situé en plaine.

Les troubles ont commencé début septembre lorsque les soldats zaïrois, alertés par la population, ont interpellé, au-dessus d'Uvira, des Banyamulenges en armes qui se sont défendus. Loin d'en rester aux invectives diplomatiques, la situation a rapidement empiré, au point que les organisations humanitaires ont déjà évacué d'Uvira la moitié de leur personnel. Pourtant, 200 000 Hutus burundais et rwandais sont toujours réfugiés dans les camps de cette région. Selon leur porte-parole, les Banyamulenges se battent pour obtenir la nationalité zaïroise. Cette tribu de pasteurs tutsis, originaires du Rwanda, a émigré au Zaïre au XIX[e] siècle pour se fixer sur les hauts plateaux inhabités de la région de Mulenge.

L'interminable débat sur la question de la citoyenneté au Zaïre a refait surface à l'occasion de la guerre civile au Rwanda en 1990. Nombre de Banyamulenges (dont des militaires zaïrois) se sont enrôlés dans la guérilla tutsie rwandaise et, après la victoire de cette dernière en juillet 1994, beaucoup ont choisi d'émigrer avec leurs familles au Rwanda, où le nouveau régime leur accordait facilement la nationalité. Cette attitude de double allégeance leur a attiré la suspicion de la population zaïroise, déjà envieuse de cette tribu *« immigrée »* et relativement prospère, suspicion facilement exploitée par les politiciens locaux en quête de bouc émissaire pour asseoir leur pouvoir.

Les observateurs dans la région admettent que les Banyamulenges reçoivent des renforts du Rwanda et rapportent notamment que, les 20 et 21 septembre, entre 500 et 1 000 hommes en armes ont été acheminés de nuit du Rwanda (via le Burundi) jusqu'à un poste-frontière, près d'Uvira. Mais ils s'interrogent sur les raisons du soutien rwandais. Est-ce par solidarité ethnique que Kigali aiderait les Banyamulenges à se défendre ?

Est-ce pour déstabiliser l'est du Zaïre, qui servirait – ou pourrait servir – de base arrière aux maquisards hutus rwandais et burundais ? Ou est-ce pour obliger le HCR à éloigner de la frontière les camps de réfugiés hutus, centres potentiels de recrutement pour la guérilla.

La rébellion hutu burundaise estime que le *« pire est à venir »* puisque *« 3 000 militaires rwandais et burundais »* (en majorité tutsis) *« s'apprêtent à se ruer sur les camps de réfugiés hutus »* et *« aussi à s'emparer du Sud-Kivu »*. Quant au rapporteur des Nations unies pour les droits de l'homme au Zaïre, en mission dans la région, il estime qu'une *« diplomatie d'urgence s'impose »*.

Jean Hélène

■ **LE BURUNDI** a exigé, lundi 14 octobre, la levée de l'embargo régional qui lui est imposé avant d'entamer des négociations de paix avec la rébellion hutue. Les chefs d'Etat de la région avaient décidé, samedi, de reconduire l'embargo décidé il y a deux mois. – *(AFP.)*

Après avoir obtenu un certain nombre de libertés, les femmes koweïtiennes veulent le droit de vote

KOWEÏT
de notre envoyée spéciale

Les élections législatives du 7 octobre au Koweït – les deuxièmes depuis la libération du pays en 1991 – ont été une nouvelle occasion pour les femmes de réclamer leurs droits politiques, promis par les plus hautes autorités de l'Etat lors de l'invasion irakienne (août 1990-février 1991). Sujet phare de la campagne électorale de 1992, lorsque beaucoup de candidats soutenaient l'acquisition du droit de vote par les femmes – qui représentent environ 50 % des 700 000 Koweïtiens –, le thème n'était plus vraiment une priorité cette année, même si quelques candidats avaient ouvert leurs réunions électorales aux femmes.

« En 1992, après le rôle reconnu des femmes durant l'invasion irakienne, nous étions sûres que tout allait changer », affirme Masouma El Moubarak, professeur de sciences politiques à l'université de Koweït. *Mais les députés ont tout oublié et ont, au contraire, réduit les avantages que nous avions acquis. »* M[me] Moubarak fait allusion à une loi votée par le Parlement qui enjoint au gouvernement de s'engager progressivement à interdire la mixité à l'université. Jusqu'à présent, la ségrégation existe dans les écoles publiques, mais, à l'université, étudiants et étudiantes se côtoient. Comparée à nombre d'universités dans le monde arabe – où la plupart des étudiantes sont voilées et suivent une mode très islamique –, l'université de Koweït est un havre de liberté, où les femmes déclinent toutes les tenues vestimentaires, du jean - T-shirt à la stricte abaya noire, qui ne découvre que les yeux, les mains gantées pour éviter tout contact masculin malfaisant.

Les femmes koweïtiennes, qui représentent 31 % de la population active autochtone, bénéficient d'une liberté de comportement inconnue dans les pays du Golfe et même dans d'autres Etats arabes, du fait d'une pression sociale très grande. Toutefois, elles sont soumises, comme dans la quasi-totalité des pays arabes où l'islam est religion d'Etat, à un code du statut personnel inspiré de la charia (loi musulmane), qui autorise par exemple la polygamie et limite leurs droits en matière de divorce, d'héritage ou de garde d'enfants. Aucune discrimination légale n'est appliquée au niveau de l'emploi, même si, déplore Zainab El Harbi, fonctionnaire, *« dans les faits, les hommes accordent plus facilement des promotions à leurs homologues »*. Une Koweïtienne est toutefois ambassadeur, le président de l'université est une femme, et beaucoup de femmes sont présentes dans l'industrie pétrolière, la banque ou les affaires.

Entre l'acquisition des droits sociaux et celle des droits politiques, nombre de femmes privilégient la première, et le mouvement féminin koweïtien n'est pas unanime sur ce point, même si les nombreuses organisations féminines préfèrent se limiter aux droits politiques, sans toucher aux tabous religieux. *« Si vous donnez le droit de vote aux femmes, elles commenceront à se réveiller et pourront aborder plus facilement la question de l'égalité sociale*, affirme, à ce propos, Hind El Adwani, directeur adjoint des projets dans une institution financière. *Les candidats devront tenir compte de leurs revendications et il sera plus facile de faire adopter des lois en faveur du droit des femmes. »*

AUTORISATION DE SORTIE

M[me] El Adwani, qui vient de terminer ses études aux Etats-Unis, évoque la déception des jeunes quant au peu de progrès du mouvement féministe à Koweït. Les différentes associations féminines, dont certaines, créées en 1963, n'ont cessé de revendiquer les droits politiques, sont en effet l'apanage de quelques bourgeoises qui demeurent peu soucieuses d'étendre le mouvement, en particulier aux couches bédouines plus défavorisées, qui constituent près de la moitié de la population féminine. *« C'est difficile de parler avec les bédouines. Quand je vais à Jahra* [localité située à une demi-heure de Koweït-Ville, où vivent beaucoup de bédouins], *c'est comme si j'étais dans un autre pays »*, affirme M[me] El Harbi, militante d'une organisation féminine.

« Les bédouines n'ont pas les mêmes aspirations que nous, renchérit, sous couvert d'anonymat, une de ses compagnes. *Elles ne sortent pas de leurs tentes et doivent avoir une autorisation de leur mari pour le faire. » « Peut-être*, rétorque M[me] El Adwani, *mais, quand une femme riche divorce, elle a le même problème qu'une pauvre. Les femmes riches ne feront rien seules, elles ont besoin des autres. »*

Cette séparation sert aussi d'alibi à nombre de femmes qui sont hostiles au droit de vote des femmes, sous prétexte que les moins éduquées se prononceront en faveur des candidats islamistes et aggraveront la situation. Argument que rejette M[me] El Adwani, pour qui *« la démocratie est la démocratie et le plus important est d'éduquer les jeunes dans un respect égal des sexes »*.

Si nombre d'hommes se prononcent en privé pour l'attribution de leurs droits politiques aux femmes, peu le font en public, ou sont prêts à le défendre au Parlement. *« Cela viendra, mais pas facilement*, déclare l'ancien député Yacoub Hayati, auteur d'un projet de loi en ce sens dans l'ancienne assemblée. *L'attitude du gouvernement est ambiguë, les femmes ne sont pas d'accord entre elles, les défenseurs de cette question ne sont pas courageux et l'Assemblée nationale n'ose pas affronter le problème directement. »*

En attendant le scrutin de l'an 2000, l'espoir pourrait venir d'une jeunesse peu disposée à attendre longtemps et prête à des formes d'action plus directes. Idée neuve, dans un pays où cette forme de revendication est très limitée, la première grève observée par les femmes, le 30 septembre, a été un succès. Elle pourrait faire tâche d'huile.

Françoise Chipaux

L'Angola n'est plus en guerre mais loin d'être en paix

L'Unita, l'ancien mouvement rebelle de M. Savimbi, est considérée comme responsable du gel du processus de normalisation

LUANDA
de notre envoyé spécial

« C'est vrai, la guerre est derrière nous. Mais la paix n'est pas l'absence de guerre. Il faut aller plus loin et cela dépendra d'abord de l'Unita. » Alioune Blondin Beye, le représentant spécial de l'ONU en Angola, résume à sa façon la situation du processus de paix dans ce pays, où le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher est arrivé, lundi 14 octobre, y achevant sa tournée en Afrique. Depuis la signature des accords de Lusaka, qui, il y a bientôt deux ans, ont mis fin à deux décennies de guerre civile, l'Angola n'a pas connu de combats. Mais le processus de normalisation, supervisé par les Nations unies, progresse très lentement et demeure fragile.

La communauté internationale comme le gouvernement de Jose Eduardo Dos Santos rendent responsable de cette situation l'ancien mouvement rebelle de Jonas Savimbi, l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (Unita). Le Conseil de sécurité de l'ONU a assorti, vendredi, le renouvellement du mandat de ses 7 000 « casques bleus » en Angola d'une résolution mettant sévèrement en garde l'Unita et la menaçant de sanctions, si des progrès ne sont pas réalisés *« avant le 20 novembre »*. L'ONU a montré son impatience devant la mauvaise volonté de l'Unita à appliquer les accords de Lusaka. La semaine dernière, les chefs d'Etat de la région, réunis à Luanda, avaient fortement dénoncé l'attitude de l'Unita et pressé l'ONU de sévir contre le mouvement de M. Savimbi.

M. Savimbi avait refusé de se rendre à cette réunion, cherchant à se dérober à la pression internationale qui pèse de plus en plus sur lui. Il rechigne toujours à appliquer des accords que son mouvement a signés en position de faiblesse et qui l'obligent à faire les concessions les plus importantes. Dans le domaine militaire en particulier, le processus traîne en longueur, l'Unita ne s'étant acquittée que partiellement et avec retard de ses obligations.

L'ancien mouvement rebelle a certes procédé au désarmement et au cantonnement d'environ 63 000 de ses soldats dans des camps contrôlés par les « casques bleus ». Mais onze mille d'entre eux ont déjà déserté ces camps. L'Unita est surtout soupçonnée de n'avoir pas « livré » son armement le plus performant et ses meilleures troupes. En plus de la démobilisation de la majorité des soldats de l'Unita, il reste à en intégrer une partie dans une nouvelle armée nationale. Cette dernière étape vient à peine de commencer et bute déjà sur la composition du nouvel état-major.

Le gouvernement, lui aussi, se montre réticent. Ses soldats ne se sont pas retirés partout des lignes de front. De plus, la collecte des armes distribuées à la population civile pendant la guerre ne fait que démarrer bien timidement. La méfiance règne dans les deux camps, comme l'illustre l'incapacité de MM. Savimbi et Dos Santos à se rencontrer sur le territoire angolais. Les deux hommes se sont vus à plusieurs reprises, mais à l'étranger. M. Savimbi refuse de se rendre dans la capitale, Luanda, estimant que sa sécurité n'y serait pas assurée.

« L'OBSTRUCTION POLITIQUE »

De fait, l'Angola demeure partagé entre zones tenues par l'Unita et régions contrôlées par le gouvernement. Les partisans des deux camps ne se déplacent dans la partie adverse que sous protection de l'ONU. On est encore loin de la première étape du volet politique du processus de paix, qui prévoit, une fois la question militaire réglée, la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du pays. Ce volet comprend également la création d'un gouvernement d'union nationale. Mais, là aussi, les discussions sont au point mort, depuis que l'Unita a refusé, fin août, le poste de vice-président proposé à M. Savimbi. L'Unita semble vouloir retarder les discussions jusqu'à l'expiration, fin novembre, du mandat du Parlement actuel, où elle refuse de siéger. Arguant alors de l'absence de légitimité du pouvoir, M. Savimbi pourrait négocier la formation d'un gouvernement de transition où son parti aurait un rôle plus important que celui défini par les accords de Lusaka.

De manière générale, le statut accordé à l'Unita par ces accords est défavorable au mouvement de M. Savimbi, alors qu'il dispose encore actuellement d'une force armée, qu'il contrôle une bonne partie du territoire et en tire des revenus substantiels grâce aux mines de diamant. *« L'Unita ne peut plus faire la guerre, alors elle fait de l'obstruction politique »*, explique M. Blondin Beye. Cette tactique risque de lasser l'ONU, qui est un garde-fou pour les éléments radicaux du gouvernement, prêts à en découdre en cas d'enlisement politique. La patience et surtout le budget de l'ONU ont des limites. Boutros Boutros-Ghali a déjà déclaré à plusieurs reprises qu'il n'entendait pas prolonger l'opération au-delà du terme prévu de février 1997. Jusqu'à présent, le processus de paix n'a progressé que par à-coups, sous la pression internationale. Le chemin vers la normalisation est encore long et les Angolais n'ont pas montré, pour le moment, qu'ils pouvaient y arriver par eux-mêmes.

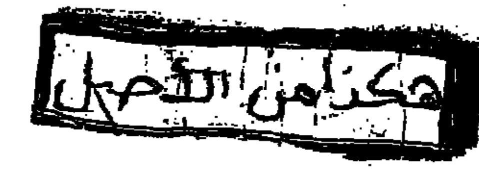
Frédéric Chambon

Référendum en Algérie le 28 novembre sur la révision de la Constitution

À LA VEILLE de son périple dans le Golfe et dans le Sud-Est asiatique, le président Liamine Zeroual a annoncé que le référendum sur la révision de la Constitution aura lieu le 28 novembre. Dans une allocution radiotélévisée, lundi 14 octobre, le chef de l'Etat a précisé que ses compatriotes seront appelés à se prononcer sur quatre amendements principaux à cette Constitution déjà amendée en 1989 pour y introduire notamment le multipartisme, et a confirmé, dans la foulée, la tenue des législatives *« avant la fin du premier semestre »* 1997 et d'élections locales *« avant la fin »* de cette même année.

Le président Zeroual a garanti que l'Etat *« prendra toutes les mesures nécessaires pour permettre au peuple d'exprimer son choix en toute liberté, sérénité et transparence »*. Une mise en garde à l'adresse des groupes armés islamistes, alors que le pays vient de connaître une semaine particulièrement sanglante, qui a fait au moins 60 morts et plus de 70 blessés. Le projet de révision constitutionnelle doit, en premier lieu, décider de l'interdiction des partis politiques religieux – tout en confirmant l'islam comme religion d'Etat –, et de l'utilisation des composantes de l'identité nationale – islam, arabité et amazighité (berbérité) – à des fins politiques. Les électeurs devront également se prononcer sur la création d'une deuxième chambre au Parlement, sur la mise en place d'un Conseil d'Etat et d'une Cour suprême de l'Etat.

Ce projet de réforme ne fait pas l'unanimité. Le Front des forces socialistes (FFS) l'a rejeté, fin septembre, comme étant *« destiné à instaurer une dictature constitutionnelle »*. Quant aux deux partis islamistes modérés et légaux, le Mouvement de la société islamique (MSI-Hamas) et le Parti de la renaissance islamique (PRI-Ennahda), ils n'ont guère apprécié le projet d'amendement concernant l'interdiction des partis religieux. – *(AFP, Reuter.)*



Les songes capitalistes d'un apparatchik de Shangyi

Quand un cadre du Parti communiste chinois rêve d'investissements étrangers, s'interroge sur Dieu et fredonne la « Marche nuptiale » de Mendelssohn

Qiao Denggui fait partie de ces nombreux Chinois qui tentent de concilier les dogmes du socialisme dictatorial avec les règles de l'économie de marché. A quarante-cinq ans, il est représentatif de ces chefs de petites unités administratives qui sont chargés d'assurer la relève des anciens cadres communistes. Son but : attirer les investisseurs étrangers dans son district situé à la lisière de la Mongolie intérieure chinoise et peuplé de moins de 200 000 habitants, qui tirent le principal de leurs revenus de l'agriculture. Qiao Denggui veut que ses collaborateurs apprennent l'anglais. Derrière la langue de bois se cache une réelle curiosité.

SHANGYI (Chine du Nord)
de notre envoyé spécial

A première vue, Qiao Denggui n'a pas précisément le profil que tente d'accréditer le titre d'« *économiste* » qui figure sur le verso anglais de sa carte de visite. Le physique plutôt « mastoc », la chevelure drue, coupée en brosse voici encore un an, moins militaire maintenant, l'accent du Nord rapeux, les manières assez rudes, il évoque à peu près tout sauf le monde des instituts.

Il faut retourner sa carte pour comprendre, en chinois, que cet « économiste »-là est d'un genre un peu particulier : « *Secrétaire du comité du Parti communiste au district de Shangyi* », dit-elle, plus honnêtement, avant de préciser : « *Professeur d'économie* ». Ou, car le terme est ambigu, « *Maître* ». C'est en effet de cela qu'il s'agit. M. Qiao est pour ainsi dire le maître de l'économie du district qu'il dirige également sur le plan politique dans un coin perdu de l'ancien pays mongol, Shangyi, à la charnière de la province du Hebei avec la Mongolie intérieure chinoise. Population : 180 000 habitants, dont plus de la moitié dans la bourgade servant de chef-lieu, vivant avec un revenu essentiellement agricole de 600 à 2 000 francs par an.

A ce titre, à l'âge de quarante-cinq ans, il est assez représentatif d'une nouvelle race de chefs de petites unités administratives chargés d'assurer la relève des cadres communistes ancienne manière à l'heure de la transition d'une économie socialiste sous dictature de gauche vers quelque chose d'indéfinissable.

Lors d'une première rencontre, il riait encore de cette curieuse dichotomie : « *Vous savez, en Chine, nous avons encore un Parti communiste...* » Aujourd'hui, il a réconcilié les deux discours : « *Le communisme, cela reste le but. Son importance historique est capitale. Il s'agissait et il s'agit toujours d'élever le niveau de vie de la population. Cela étant, il n'y avait pas d'erreur dans la théorie, mais il y a eu des erreurs dans la mise en œuvre. A présent, il nous faut combiner les méthodes socialistes de gouvernement avec les méthodes capitalistes de gestion.* »

« FERME D'ÉTAT »

La première de ces méthodes a été de décréter Shangyi « *district ouvert* ». C'est-à-dire accessible aux étrangers, dans l'espoir qu'ils y investissent. Officiellement, le gouvernement central n'est pas au courant, même si la route est ornée d'un grand portique le proclamant. « *C'est une manière de nous faire de la publicité à nous-mêmes* », dit M. Qiao, les yeux pétillants.

Autre « méthode » : contraindre ses collaborateurs à se mettre à l'anglais, qu'il articule lui-même avec difficulté. Visiblement, l'entière direction de Shangyi est soumise à des cours dans la langue de Shakespeare, dont M. Qiao aime à tester les résultats en recevant ses invités pour un repas improvisé.

Mais d'où vient-il, au juste ? Quel parcours a-t-il effectué ? Là, M. Qiao se fait évasif. Dix ans de service, dit-il, à la tête d'une « ferme d'Etat », de l'autre côté de la frontière administrative avec la Mongolie intérieure. Le terme suffit pour se comprendre, ou à tout le moins pour s'abstenir de le presser trop loin, de peur qu'il ne se fasse muet. Les « fermes d'Etat » font partie intégrante du système du goulag chinois, fixant des populations peu consentantes dans des contrées déshéritées sous encadrement paramilitaire.

Comment est-il arrivé à Shangyi ? Mystère. Tout au plus saura-t-on qu'il est originaire de Zhangjiakou (anciennement Kalgan), la ville-caserne, à une demi-journée de voiture, qui constitue le verrou stratégique de Pékin ; que son épouse y travaille comme comptable dans une banque ; qu'il y retourne plusieurs fois par mois à bord de son Audi noire à sirène de police. L'« économiste » serait fils de militaire de haut rang qu'il ne faudrait pas en être étonné. Sa manière de décrire l'évolution de la Chine de Deng Xiaoping fait penser à un compte rendu de campagne : « *D'abord, il y a eu la réforme. Puis il y a eu le socialisme par des moyens nouveaux. Maintenant, il y a l'introduction des méthodes scientifiques capitalistes : tu gagnes un revenu en fonction du travail que tu fournis.* »

VILLAGE DU FAR WEST

Mais derrière la langue de bois, il y a une réelle curiosité d'homme, touchante dans ses doutes. « *Comment croit-on en Dieu chez vous ?* », demande-t-il, soudain désarmant. « *Est-ce général ?* » La province du Hebei a été une des plus fortement christianisées de Chine dans le temps, et il en reste manifestement quelque chose. « *La prochaine fois, je vous emmenerai à la cathédrale, à une cinquantaine de kilomètres d'ici. Ce que j'aime bien, c'est les grandes orgues pour un mariage !* » Il est, alors, le premier secrétaire local du Parti communiste à nous fredonner la *Marche nuptiale* de Mendelssohn, ajoutant : « *Ça, ça fait de l'effet...* »

Souvent pourtant dans la conversation, M. Qiao en revient à sa mission principale : « *Faites venir les investisseurs ! Shangyi est un endroit idéal pour eux. Pas de pollution, des communications qui s'améliorent, un bon emploi de la main-d'œuvre...* » Shangyi a en fait peu d'atouts exploités ou exploitables. Une usine relativement moderne de peluche naturelle et synthétique, une usine que M. Qiao espère voir devenir un fournisseur majeur en pulpe de pâte à papier de presse, fabriquée à partir d'un roseau rendant le produit plus de 50 % moins cher que les prix internationaux. Devant les étrangers et à l'intention de la direction, il y martèle son message d'ouverture. « *Faites un prospectus en anglais, des graphiques intelligibles, vendez-moi votre image pour atteindre le client...* »

Dans la grande rue du bourg, aux allures d'allée centrale de village du Far West, le cinéma, que M. Qiao contrôle de par ses fonctions de chef du Parti communiste, projette un film à la gloire d'un héros chinois du travail, Kong Fansen, mort au Tibet en bon serviteur de l'Etat « *prolétarien* » et « *multinational* ». Sur l'esplanade, des jeunes apparemment désœuvrés jouent au billard américain, cheveux longs et dégaine de petites frappes, la cigarette au bec dans une mimique se voulant hollywoodienne. On ne voit pas qu'ils s'intéressent au film.

Francis Deron

Un des plus célèbres dissidents chinois s'enfuit aux Etats-Unis

Wang Xizhe a fait seize ans de prison

PÉKIN
de notre correspondant

Une des figures les plus célèbres de la dissidence chinoise, Wang Xizhe, a gagné les Etats-Unis après être passé clandestinement à Hongkong pour échapper à une probable condamnation sur le continent. Le groupe américain de défense des droits de l'homme, Human Rights Watch Asia, qui dispose d'une antenne à Hongkong, a confirmé son arrivée dans le territoire, le 12 octobre, par une voie inconnue, selon la méthode qui a déjà permis à plusieurs centaines d'activistes de quitter clandestinement leur pays à l'aide de complicités au sein de l'administration chinoise. M. Wang a pris l'avion pour la Californie, lundi 14 octobre, après avoir obtenu un visa prioritaire.

La menace pesant sur M. Wang se précisait depuis l'envoi expéditif, la semaine passée, d'un autre opposant, Liu Xiaobo, en camp de travail pour une période de trois ans. Tous deux avaient cosigné un appel à l'autodétermination du Tibet et à l'instauration d'un plus grand contrôle légal sur les instances dirigeantes ; leur appel, sur des sujets que Pékin considère comme tabous, était assorti d'une demande de voir la Chine durcir sa position face au Japon dans la querelle des îles Diaoyu-Senkaku, autre motif d'embarras pour les autorités du continent. M. Wang avait disparu de son domicile – où demeurent son épouse et leur fils – au moment de l'arrestation de M. Liu.

Agé de quarante-sept ans, Wang Xizhe est un agitateur au long cours. Sa première intervention contre les méthodes autoritaires du régime remonte à avant même la mort de Mao Zedong. Ouvrier dans une usine de Canton, il avait rédigé avec deux autres activistes, en 1973, le célèbre manifeste de Li Yizhe, premier texte critique envers le régime appelant à l'instauration d'une « *légalité sous le socialisme* » susceptible de garantir la démocratie. M. Wang a fait quatre ans de prison lors de la transition entre l'ère Mao et celle de Deng Xiaoping puis douze ans sous ce dernier pour « *constitution de groupe contre-révolutionnaire* » et diffusion de textes de même nature.

OPPOSITION EN EXIL

Les circonstances dans lesquelles M. Wang se retrouve hors de Chine suggèrent que Pékin n'est pas nécessairement mécontent de le voir partir. Les autorités semblent s'être résignées à préférer l'existence d'une opposition en exil, au demeurant peu écoutée, à la constante pression que ses activistes exercent quand ils restent en Chine. Mais il leur faut pour cela convaincre les intéressés de prendre le chemin de la sortie. Après le cas de Wei Jingsheng, celui d'un autre militant pro-démocratie en vue, Wang Dan, vedette du mouvement de Tiananmen en 1989, illustre la difficulté de l'exercice. L'ancien étudiant, âgé de vingt-six ans, va incessamment passer en jugement pour sédition, et sa famille a reçu instruction de préparer sa défense. Sa mère a pu le voir dans le centre de détention où il est depuis plus d'un an. Il paraissait, a-t-elle dit, relativement en bonne santé.

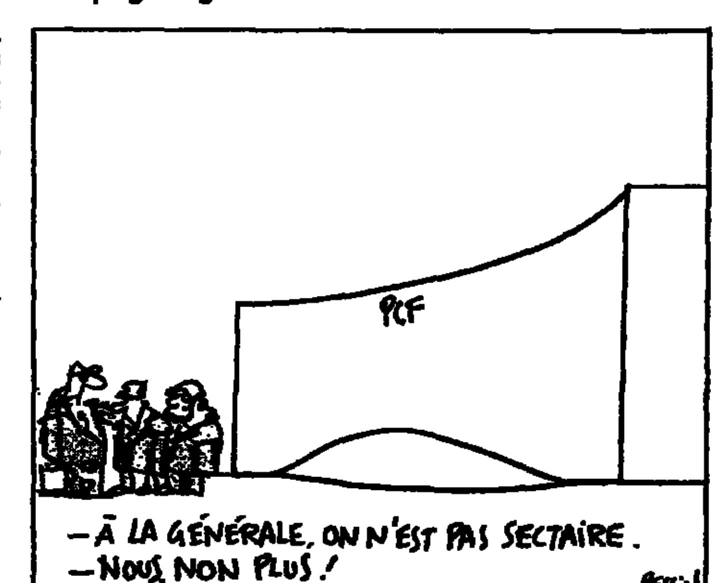
F. D.

AFFAIRES Le secrétaire national du Parti communiste français, Robert Hue, son prédécesseur à la tête du parti, Georges Marchais, et le trésorier du PCF, Pierre Sotura, ont été mis en examen pour *« recel de trafic d'influence »* le 10 octobre par le juge d'instruction parisien Laurence Vichnievsky. ● L'ENQUÊTE DU JUGE porte sur les relations entre un bureau d'étude réputé proche du PCF, la Sicopar et la Compagnie générale des eaux. De 1984 à 1994, cette dernière aurait versé plus de 15 millions de francs à cette filiale du Gifco, un conglomérat de bureaux d'études et de sociétés de service proches du Parti communiste. ● LE PCF a estimé que *« ces mises en cause simultanées constituent à l'évidence une attaque délibérée contre le PCF et sa presse »*. Affirmant ses *« finances du PCF sont transparentes »*, le PCF ajoute que l'entreprise GIFCO n'a lui a jamais versé *« un seul centime »*.

Robert Hue et Georges Marchais mis en examen dans l'affaire Sicopar

Le juge d'instruction parisien Laurence Vichnievsky suspecte l'existence d'un financement du Parti communiste par la Compagnie générale des eaux « via » des bureaux d'études. Le PCF dénonce « un amalgame intolérable »

LE SECRÉTAIRE NATIONAL du Parti communiste français (PCF), Robert Hue, et son prédécesseur à la tête du parti, Georges Marchais, ont été mis en examen pour *« recel de trafic d'influence »* par le juge d'instruction parisien Laurence Vichnievsky. A ces deux mises en examen, notifiées le 10 octobre par lettre recommandée, s'ajoutent celle de Pierre Sotura, trésorier et membre du comité national du PCF, et de Richard Béninger, l'un des dirigeants associés du quotidien *L'Humanité*. PLusieurs sources judiciaires ont indiqué, mardi matin 15 octobre au *Monde* que les dirigeants communistes ont été mis en examen *« à raison de leurs fonctions, passées ou actuelles »* et non en raison d'une éventuelle implication personnelle.



Les soupçons du juge concernent notamment *« des activités commerciales exercées dans le cadre de la Fête de L'Humanité »*, rapporte le journal communiste, dans son édition du mardi 15 octobre. L'enquête du juge Vichnievsky porte, en fait, de manière plus large, sur les relations financières entre un bureau d'études réputé proche du PCF, la Société d'ingénierie commerciale pour l'aménagement des régions (Sicopar), et la Compagnie générale des eaux (CGE).

De 1984 à 1994, la CGE aurait versé plus de 15 millions à cette filiale du Groupement d'intérêts économiques pour équipement et fourniture des collectivités, le Gifco, conglomérat de bureaux d'études et de sociétés de services appartenant à la mouvance communiste.

Durant la même période, ainsi que l'attestent une série de documents découverts lors d'une perquisition au siège de la CGE, en juin 1994, l'entreprise industrielle a versé 24,6 millions de francs à sept filiales du Gifco, en contreparties d'interventions sur des marchés publics situés dans une *centaine de communes* de France, de Reims à Montpellier, Toulouse, Stains, Saint-Quentin et Saint-Dizier, de l'île de la Réunion à l'Ile-de-France... Ce sont ces documents qui ont motivé l'ouverture, le 7 octobre 1994 par le parquet de Paris, d'une information judiciaire, confiée alors au juge Jacqueline Meyson, dont Mme Vichnievsky devait prendre la suite. Vingt-huit personnes ont été mises en examen depuis le début de l'instruction, parmi lesquelles figurent la plupart des cadres dirigeants du bureaux d'études Sicopar.

Placé en garde à vue le 30 mars 1995, Jean-Dominique Deschamps, directeur général-adjoint de la CGE avait déclaré que le rôle de la Sicopar *« consistait à expliquer et à démontrer l'interêt des propositions présentées par la Compagnie aux élus, techniciens municipaux et représentants syndicaux proches ou en sympathie avec le parti communiste »* (*Le Monde* du 15 avril 1995). *« Quelles que soient les précautions que j'ai pu prendre, quelle que soit la vigilance des dirigeants régionaux et des dirigeants de filiales de la CGE, il est peu probable que nous soyons arrivés à éviter une certaine forme de racket de la part des sociétés composant le groupe Gifco »*, avait-il encore indiqué.

CONTOURS FLOUS

L'enquête de Mme Meyson, assistée par la section de recherches de la gendarmerie de Paris, avait révélé que, dès 1984, la CGE avait purement et simplement formalisé ses relations commerciales avec le Gifco et toutes ses filiales en signant *« un protocole d'accord général »* en bonne et due forme. L'accord avait été négocié entre M. Deschamps d'une part et, d'autre part, celui qui présidait alors à ses destinées, l'ancien conseiller général communiste, Jacques Grosman, décédé en 1993. Ce *document*, aux *contours* des plus flous, allait jusqu'à donner acte *« au prestataire »* – le bureau d'études – des informations les plus banales que ce dernier que ce dernier pouvait rappeler à la CGE, *« même au titre des règles régissant l'octroi des marchés publics »*.

Poursuivant ses investigations, Mme Meyson s'était interrogée sur une série de factures réglées par la CGE à l'occasion du salon Espace-Collectivités, organisé tous les ans durant la Fête de L'Humanité, et inauguré en 1990 par Robert Hue, alors président de l'Association nationale des élus communistes et républicains (ANECR). Cette manifestation, organisée par le Gifco, était destinée à mettre en relations le groupe et ses filiales ainsi que les élus locaux du PCF avec les entreprises auxquelles les collectivités peuvent avoir recours.

Le 15 mai 1995, le juge d'instruction avait ordonné une perquisition au siège de l'Agence centrale de publicité (ACP), dans les locaux-mêmes de *L'Humanité* – dont elle assure la régie publicitaire – à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Cette agence avait bénéficié de substantiels versements de la CGE, semblant correspondre à l'implantation d'un stand du groupe industriel au sein de l'Espace-Collectivités (*Le Monde* du 16 mai 1995).

Un an plus tard, le juge Laurence Vichnievsky, prenant le relais, avait à son tour perquisitionné dans les bureaux de l'ACP. Le 25 juin, accompagnée de gendarmes de la section de recherches de Paris, elle avait ensuite mené, pour la première fois dans les annales judiciaires, une perquisition au siège du Parti communiste français (PCF), place du Colonel-Fabien à Paris (*Le Monde* du 27 juin 1996). De nombreuses pièces comptables avaient été saisies à cette occasion.

Au cours des semaines suivantes, une autre perquisition avait été conduite, mais cette fois en toute discrétion, au domicile de Raymond Jeanne, homme-clé du financement du PCF, longtemps réputé comme financier de l'ombre et désormais président de l'association officielle de financement du parti, en même temps que membre de la société civile immobilière qui détient le titre de propriété de l'immeuble de la place du Colonel-Fabien.

Cette dernière perquisition avait été conduite par le conseiller Renaud Van Ruymbeke, chargé à Rennes de l'enquête sur une autre filiale du Gifco, Bretagne-Loire-Equipement, dont il a mis en examen le PDG, Gérard Vourch, pour *« trafic d'influence »* (*Le Monde* du 22 juin). Certains éléments recueillis par le magistrat rennais et concernant également Sicopar pourraient d'ailleurs être prochainement transmis au juge Vichnievsky, indiquait-on mardi de source judiciaire.

Hervé Gattegno et Roland-Pierre Paringaux

« Gifco n'a jamais versé un seul centime »

Le Parti communiste a affirmé, lundi 14 octobre, dans un communiqué, que ses finances *« sont transparentes et vérifiées »*. *« Les comptes du PCF sont publics, déposés chaque année auprès de la commission nationale officielle compétente et, contrairement à ce qu'indique l'avis de mise en examen, ils attestent que l'entreprise Gifco ne lui a jamais versé un seul centime »*, précise le PCF.

Pour la place du Colonel-Fabien, les mises en examen simultanées de responsables du parti et du quotidien *L'Humanité*, que le parti assure de sa *« totale solidarité »*, constituent *« un événement grave »*. *« A l'évidence,* [il s'agit d'une] *attaque délibérée contre le PCF et sa presse. On cherche à atteindre un parti politique et un journal qui dénoncent le règne de l'argent sur la société française et dont toute l'histoire est là pour prouver qu'ils le font sans faiblesse »*, affirme le PCF. *L'Humanité* du 15 octobre consacre sa « une » à ces mises en examen, sous le titre « Un amalgame intolérable ».

Aveux de Jean-Dominique Deschamps à la Réunion

Mis en examen pour corruption dans le dossier Sicopar, un bureau d'études proche du PCF, Jean-Dominique Deschamps, directeur général de la Compagnie générale des eaux, comparaît par ailleurs actuellement devant le tribunal correctionnel de Saint-Denis de la Réunion dans une autre affaire de corruption. Mercredi 9 octobre, il a reconnu, à la barre, avoir versé, entre 1990 et 1993, 4 millions de francs à la municipalité de Saint-Denis afin d'assurer un *« financement politique »*. Cette somme a été versée à un faux facturier recommandé par la mairie de Saint-Denis, René Gastaldi, qui a ensuite transféré les fonds vers les comptes secrets du Parti socialiste réunionnais. Officiellement, elle était censée rémunérer des *« prospections commerciales »* à Djibouti mais les dirigeants de la Générale des eaux ont reconnu que M. Gastaldi n'avait rien fait. Au cours du procès, M. Deschamps a expliqué qu'il disposait d'une *« ligne annuelle de dépenses commerciales »* de 40 à 50 millions de francs qui lui servait notamment à rétribuer des *« intermédiaires »*.

Deux anciens du Gifco se souviennent...

L'UN ÉTAIT UN PUR MILITANT, l'autre un ingénieur, diplômé d'une grande école. Tous deux furent recrutés pour travailler dans les bureaux d'études du Gifco. Comme beaucoup, ils ont fini par rompre, mais ils ne renient pas leur passé. Aujourd'hui, ils travaillent loin de la politique, loin des idéologies, et ne veulent pas *« être identifiés »*. Pour parler du PCF, ils disent encore *« le parti »*

. De la nébuleuse de sociétés finançant le parti de la place du Colonel-Fabien, ils ont tout vu ou presque. *« Le mot d'ordre principal*, raconte l'un d'eux, *c'était la discrétion, le cloisonnement. Personne ne devait pouvoir faire le lien entre les sociétés du Gifco et le parti. C'est pourquoi les cadres des bureaux d'études avaient l'interdiction de se présenter aux élections ou d'avoir en même temps des fonctions dans l'appareil du parti. »*

A l'appui de ses dires, il cite l'exemple de ce responsable d'une filiale bretonne du Gifco, qui avait *« failli se faire virer parce qu'il voulait se présenter aux législatives »*. De même, raconte le second, les permanents du PCF directement payés par le Gifco ne devaient avoir aucune *« visibilité »* : *« C'étaient des secrétaires, des offsetistes, etc. Des gens qui n'avaient aucune responsabilité trop voyante. On les appelait les " biberonnés" ... »*

« CULTURE DE LA CLANDESTINITÉ »

Outre ces rémunérations directes, versées en lieu et place du parti, le Gifco disposait d'autres *« filières »* pour faire remonter l'argent. *« Tous les cadres du Gifco et des filiales percevaient des salaires de 20 000, parfois 30 000 francs. En réalité, leur vrai salaire était celui d'un permanent : entre 8 000 et 10 000 francs. La différence était reversée au parti. Tous les mois, les responsables locaux des sociétés du Gifco se rendaient à Paris avec des valises, pour remettre les sommes au parti, place du Colonel-Fabien. L'argent était ensuite réintégré officiellement dans la comptabilité du parti sous forme de souscriptions bidon, parfois de chèques de militants... »* Ensemble, les deux anciens *« camarades »* s'amusent à l'évocation de la *« culture de la clandestinité »*, toujours en vogue au PCF : nul ne parlait de la place du Colonel-Fabien, ni même ne mentionnait le nom de l'homme de l'ombre du financement du PCF, Jean Jérôme : *« On disait JJ, alors qu'il s'agissait déjà d'un pseudonyme ! »*

« Après la fin des aides venues de Moscou, raconte l'un, *le parti a dû maintenir un train de vie identique. Beaucoup d'hommes du Gifco ont alors créé leurs propres boîtes. La répartition du capital est on ne peut plus discrète : dans les documents officiels, on inscrivait parfois les femmes de ménage parmi les administrateurs ! En réalité, les parts de capital étaient laissées en blanc, et déposées chez un notaire parisien, qui est l'ancien notaire du parti. A mon époque, les réunions d'actionnaires se tenaient chez lui. Mais les dirigeants des filiales n'y avaient pas accès. On ne faisait qu'y envoyer des documents. C'était le secret des secrets. »*

« Le PC a aussi hérité de la Résistance cette habitude de dissoudre et de recréer régulièrement ses réseaux, expliquent-ils. *On change le nom des sociétés, on remplace les dirigeants, mais l'activité continue. Les anciens de Bretagne Loire Equipement (BLE) ou de Sicopar se sont réinstallés au même endroit, mais sous d'autres enseignes. Et lorsqu'on apprend que la justice s'approche de trop près, les ordres arrivent de Paris : on n'hésite pas à détruire des masses de documents... »*

H. G.

Les instructions en cours

● Une information judiciaire a été ouverte le 7 octobre 1994, à Paris. L'instruction menée par Laurence Vichniewsky montre que la Générale des eaux aurait versé, entre 1984 et 1994, près de 25 millions de francs à sept filiales du Gifco.

● Une information judiciaire, menée à Nancy, concerne une autre filiale du Gifco, la Socoef, basée à Nancy.
Quatre dirigeants et employés de cette société ont été placés en détention provisoire pendant trois semaines, en 1992.

● Une information judiciaire sur les activités, de 1990 à 1992, d'une *filiale du Gifco, Frendom, a été* confiée en 1995 à trois juges d'instruction parisiens. Douze cadres de la société ont été mis en examen en avril.

● Le conseiller rennais Renaud Van Ruymbeke instruit un dossier concernant une filiale du Gifco, Bretagne Loire Equipement, au sujet d'un marché passé avec la Générale des eaux qui aurait fait l'*objet d'une commission de* 1,8 million de francs.

Le précédent et le choix du moment

LONGTEMPS, le Parti communiste a prétendu être le seul parti français dont les finances étaient parfaitement transparentes. Ses comptes, publiés dans *L'Humanité*, faisaient état exclusivement des cotisations de ses militants et de ses élus, ainsi que des souscriptions qu'il lançait lors de grandes campagnes électorales. Quant à sa presse, à l'en croire, elle était maintenue à flot par d'autres souscriptions et par la vente des « vignettes » d'entrée à la Fête de *L'Humanité*. Ainsi vêtus de probité – plus arrogante que candide –, les députés communistes avaient refusé avec hauteur, comme la quasi-totalité de ceux du RPR, le fameux amendement d'amnistie accompagnant, en décembre 1989, la loi Rocard sur le financement des campagnes électorales et des partis.


ANALYSE

Il suffisait pourtant de visiter les vestibules des congrès du PCF pour y remarquer, parmi les différents stands des organisations ou entreprises « amies », celui du groupe Gifco, spécialisé dans les prestations de services aux collectivités locales. Les dirigeants communistes ne niaient pas, en effet, l'existence de ce groupe et de ses diverses filiales, mais, à les entendre, ces structures, habilitées à travailler avec des élus de tous bords, ne participaient en rien au financement du PCF. C'est d'ailleurs ce que ce dernier réaffirme dans le communiqué qu'il a publié, lundi 14 octobre, *après l'annonce de la mise en* examen de Robert Hue et Georges Marchais.

Ces deux mises en examen indiquent clairement que pour les juges, qui enquêtent sur des dossiers locaux impliquant le Gifco, la connexion entre celui-ci et le Parti communiste est désormais établie. Elle l'est même au point que, pour la première fois, les principaux dirigeants d'un parti sont mis en cause, alors qu'auparavant, les procédures n'avaient concerné au plus que des trésoriers ou anciens trésoriers. C'était le cas d'Henri Emmanuelli, mis en examen en 1992, puis condamné, en sa qualité de responsable des finances du Parti socialiste, dont il n'était devenu qu'ensuite, en 1994, premier secrétaire.

LENTEURS À DROITE

La procédure visant Georges Marchais, secrétaire général du Parti communiste de 1972 à 1994, constitue donc une « première », alors que celle qui met en cause Robert Hue en tant qu'ancien président de la Fédération des élus communistes et républicains – l'organisation d'élus du PCF – s'apparente à la mise en examen de M. Emmanuelli. Il reste, néanmoins, que M. Hue est aujourd'hui secrétaire national du Parti communiste : le fait qu'il soit incriminé en même temps que son *prédécesseur* à la direction du parti donne à la décision du juge un caractère de gravité exceptionnelle.

La justice crée ainsi un *précédent* qui pourrait l'amener, demain, à mettre en cause de la même manière d'autres dirigeants *de parti si un lien pouvait* être établi entre des marchés publics locaux et un financement national. Les responsables socia*listes avaient d'ailleurs* fait valoir, lors de la mis en examen de M. Emmanuelli, que le rôle de celui-ci ne pouvait être dissocié de la responsabilité collective de son parti, incarnée par ses premiers secrétaires successifs. Ainsi Lionel Jospin, Pierre Mauroy et Laurent Fabius avaient-ils symboliquement entouré le député des Landes à la tribune du congrès de Bordeaux en juillet 1992. Si les juges acceptent aujourd'hui la thèse de la responsabilité politique, ils devront l'appliquer sans discrimination.

L'annonce de la mise en examen de MM. Marchais et Hue au lendemain du premier tour d'une élection législative partielle, dans les Bouches-du-Rhône, qui a placé le candidat communiste en position de l'emporter au second tour, le 20 octobre, ne peut pas ne pas retenir, elle aussi, l'attention. Sans doute n'y a-t-il pas de bon moment pour rendre publique la mise en examen d'un responsable politique national, mais les magistrats ont montré *dans le passé qu'*ils savent utiliser la communication *pour frapper* l'opinion quand ils le jugent utile à leurs enquêtes.

La question du moment se pose d'autant *plus que la célérité* avec laquelle sont instruits des dossiers tels que celui du Gifco contraste avec les lenteurs observées *dans des affaires* concernant les partis de droite aujourd'hui au pouvoir. Tout n'a-t-il pas été fait pour entraver la curiosité de la *justice sur les divers* comptes bancaires domiciliés à l'étranger et liés au Parti républicain ? Et les affaires parisiennes et d'Ile-de-*France ne* donnent-elles pas lieu à une guérilla épuisante entre les juges d'instruction concernés et le pouvoir politique, *via* le parquet ?

Patrick Jarreau

La droite appelle à ne pas choisir entre les deux candidats restant à Gardanne

Le choix de l'abstention provoque des remous au RPR et à l'UDF

Alors que les chefs de file locaux de la majorité avaient manifesté leur préférence pour le candidat communiste, Roger Meï, opposé, au second tour de la législative partielle, à celui du Front national, Damien Bariller, les états-majors des formations de droite ont opté pour le refus du front républicain.

LE RÉSULTAT du premier tour de l'élection législative partielle de Gardanne a provoqué un certain flottement dans la majorité. Le RPR et l'UDF, qui avaient choisi de ne pas présenter de candidat issu de leurs rangs et de soutenir, du bout des lèvres, Hervé Fabre-Aubrespy, proche de Philippe de Villiers, s'y sont pris à plusieurs fois afin de fixer leur position pour le second tour, qui opposera le communiste Roger Meï au représentant du Front national, Damien Bariller.

Après que Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire et maire (UDF-PR) de Marseille, eut marqué sa préférence, dimanche 13 octobre, pour M. Meï, l'UDF a appelé ses électeurs, lundi, à ne pas choisir *« entre la peste et le choléra ». « Pour refuser de voter pour les extrêmes de gauche ou de droite, les électeurs de la majorité auront le choix entre le vote blanc et l'abstention »*, indique le communiqué du porte-parole de l'UDF, Pierre-André Wiltzer.

Si ce texte est fait au nom de l'UDF tout entière, et notamment en accord avec son président, François Léotard, il n'en a pas moins fait grincer quelques dents à la confédération. François Bayrou, président délégué de l'UDF et dirigeant de sa composante centriste, a fait savoir qu'il avait téléphoné à M. Gaudin, lundi matin, pour approuver pleinement ses déclarations de la veille et dire qu'il n'avait pas été associé à la rédaction du communiqué.

Au RPR, les propos de Renaud Muselier, secrétaire départemental du parti néogaulliste dans les Bouches-du-Rhône et premier adjoint au maire de Marseille, faisant valoir, dimanche, que M. Meï était *« plutôt un type bien »*, ont conduit, le lendemain, Patrick Stefanini, conseiller auprès du premier ministre et secrétaire général adjoint du RPR, à une mise au point couperet. *« Il n'est pas envisageable que le RPR appelle les électeurs de la majorité à voter pour le candidat du Front national, notamment au regard de l'actualité politique récente et de notre attachement aux valeurs de la République. Pour autant, nous ne pouvons naturellement pas appeler non plus nos électeurs à voter pour le candidat du Parti communiste puisque cette formation politique combat la politique du gouvernement »*, a indiqué M. Stefanini. Du coup, M. Muselier a rectifié le tir, en précisant qu'il laissait les électeurs de la majorité *« libres de se déterminer en leur âme et conscience »*.

« SELON SA CONSCIENCE »

Ce résultat, selon Edouard Balladur, *« manifeste une crise morale profonde dans notre pays »*. Invité de France 3 lundi, l'ancien premier ministre a estimé que *« la majorité doit se ressaisir »* car *« ce vote est en quelque sorte un appel »* adressé aux partis au gouvernement. Pour le second tour, M. Balladur considère que *« chacun doit se déterminer selon sa conscience. C'est la décision qu'ont prise les partis de la majorité. Je suis membre de la majorité. J'approuve cette décision »*.

A gauche, l'ancien ministre socialiste Jack Lang a souligné qu'il *« aimerait beaucoup que M. Juppé, qui a condamné le Front national comme un parti xénophobe et raciste, mette ses actes en accord avec ses paroles et appelle à faire parade au FN »*. Henri Emmanuelli, député des Landes, affirme, dans un entretien au quotidien *Le Progrès* du 15 octobre, que le résultat du premier tour est *« un signal qui indique que, à droite comme à gauche, le centre de gravité se déplace vers les extrémistes »*. Aussi appelle-t-il le PS à *« se déplacer à gauche sur l'échiquier pour rester le centre de gravité de cette gauche »*.

Enfin, Jean-Luc Mélenchon, sénateur (PS) de l'Essonne, a estimé, sur France-Inter, que les électeurs de la 10ᵉ circonscription des Bouches-du-Rhône avaient voté contre Maastricht, et il a appelé le PS à prendre ses *« distances avec la logique portée par les critères de convergence »* pour *« retrouver l'écoute de notre peuple et une capacité à rassembler la gauche »*.

Cécile Chambraud

Roger Meï compte sur le « terrain » pour rassembler les voix de la gauche

Arrivé en tête au premier tour de l'élection partielle, le candidat communiste, maire de Gardanne, est convaincu que, dans ce scrutin, « les gens votent l'homme »

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Dans Roger Meï, la bizarrerie, c'est le tréma. Un grand-père toscan et une mère suisse, cela fait un excellent Gardannais, mais n'explique pas ce tréma fort peu italien. Quelqu'un, à l'état civil de Hyères, où naquit Roger en 1935, l'aurait ajouté pour que l'habitude provençale de prononcer la dernière lettre ait une transcription graphique. Roger Meï a trouvé mieux. Devinette : *« Savez-vous ce que meï veut dire en chinois ? – Euh… – Ça veut dire "charbon". Je l'ai appris lors de la visite d'une délégation chinoise à la mine. »*



CAMPAGNE

Roger « Charbon », donc, aborde sereinement le second tour de l'élection législative partielle de la dixième circonscription des Bouches-du-Rhône, car il estime que la situation est bonne et qu'il est l'homme de cette situation. Bonne situation : en l'état actuel des connaissances, additionner votes communistes et socialistes du premier tour le met autour de 51 %, et il y a une grosse réserve d'abstentionnistes à gauche.

Bonne encore, la situation politique au lendemain du premier tour : le soutien rusé de Jean-Claude Gaudin et de Renaud Muselier est suffisamment marqué pour rassurer, pas trop proche pour ne pas inquiéter. C'est d'ailleurs sous le signe de la discrétion que celui qui est maire de Gardanne depuis 1977 compte jouer le tour décisif. Pas de meeting, à peine quelques tournées ciblées à la rencontre de la population. En langage communiste de second tour, cela se dit : *« La candidature de Roger Meï est au service de tous. »*

PAS DE DÉBAT AVEC LE FN

Il accueillera donc volontiers tous les soutiens. Michel Vauzelle, socialiste, maire d'Arles, a fait savoir qu'il est à disposition. Il sera utilisé, comme les autres dirigeants socialistes qui volent au secours du succès. Si d'autres aides, venues de plus loin encore, sont proposées, elles seront les bienvenues. Pas question, pour autant, de construire un front républicain, union de la gauche ou toute autre alliance entre partis. Ce n'est pas la ligne du PCF, qu'approuve largement M. Meï.

A la victoire espérée, il faudra ajouter la manière, c'est-à-dire un endiguement relatif du Front national : les communistes admettent qu'ils seront jugés aussi là-dessus. M. Meï ira donc sur son terrain, dans les communes où le Front national est fort, afin d'expliquer qu'il comprend le désarroi de ces opposants à Maastricht et à la politique d'austérité.

Néanmoins, le Front national, comme parti, est *« en dehors du champ démocratique »* : M. Meï refuse tout débat avec M. Bariller, le candidat FN. A la raison de fond s'ajoute une dimension tactique : les communistes sont persuadés que petites phrases et insultes feraient le jeu de leur adversaire de second tour. Du « terrain », donc, encore et toujours, pour cet élu local qui, avant le premier tour, disait, parlant de lui : *« Les gens votent l'homme. »*

Michel Samson

L'enquête sur le réseau Pacary s'étend au conseil général de l'Oise

LE JUGE PARISIEN EDITH BOIZETTE va enquêter sur des opérations financières suspectes impliquant le conseil général de l'Oise, présidé par Jean-François Mancel, secrétaire général du RPR. Le juge a obtenu du parquet un réquisitoire supplétif, dans le cadre de son enquête sur l'homme d'affaires Michel Pacary. sur les attributions par l'assemblée départementale de certains marchés publics à des sociétés immobilières. M. Pacary, mis en examen depuis juillet 1995, est soupçonné d'avoir servi d'intermédiaire pour le versement de commissions occultes à de nombreux élus de toute la France.

L'ensemble du dossier est cependant menacé par une requête en annulation déposée par l'avocat de l'épouse de Michel Pacary, également mise en examen (*Le Monde* du 15 octobre). L'entourage de M. Mancel assure que celui-ci n'avait pas été informé officiellement, lundi 14 octobre, de l'existence de ce réquisitoire supplétif.

L'opposition va engager une bataille de procédure sur le budget

LE DÉBAT BUDGÉTAIRE s'ouvre mardi 15 octobre à l'Assemblée nationale, avec l'examen de la première partie (sur les recettes) du projet de loi de finances pour 1997. Socialistes et communistes useront de tous les moyens de procédure pour retarder la discussion elle-même. Etienne Garnier (RPR, Loire-Atlantique) devrait voter une motion de renvoi en commission. Il a déjà fait savoir qu'il s'abstiendrait lors du vote du budget. Edouard Balladur a estimé, lundi 14 octobre, sur France 3, que l'*« on peut et on doit »*, en tant que parlementaire, *« corriger »* ce projet. Prônant *« davantage de baisses d'impôts »*, il a indiqué que celles-ci pourraient *« éventuellement »* passer par une réduction de la TVA.

DÉPÊCHES

■ **MARSEILLE** : la direction régionale des affaires sanitaires et sociales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur vient de remettre son rapport sur le fonctionnement de l'Association régionale pour l'intégration (ARI) (*Le Monde* du 25 juillet 1995). Le préfet des Bouches-du-Rhône avait demandé cette enquête à la suite de plaintes de la CGT, qui dénonçait les dysfonctionnements de l'association en mettant notamment en cause Michel Pezet, ancien président du conseil régional. Selon les rapporteurs, aucune pratique délictueuse n'est relevée, mais l'ARI *« a beaucoup à faire pour améliorer la gestion des établissements et services »*.

■ **ISÈRE** : le préfet de l'Isère, Jean-René Garnier, s'est rendu au conseil général de l'Isère, lundi 14 octobre, pour la première fois depuis sa nomination à Grenoble, il y a plus d'un an. Le député RPR Michel Hannoun a été élu le 20 septembre premier vice-président du conseil général de l'Isère, assurant l'intérim du président Alain Carignon, mis en prison après le jugement de la cour d'appel (*Le Monde* daté 22-23 septembre).

■ **TAPIE** : le Conseil d'Etat examinera mardi 22 octobre le projet de décret du premier ministre prononçant la déchéance du mandat de parlementaire européen de Bernard Tapie. Son avis sera transmis au plus tard le vendredi 25 octobre au gouvernement, qui le transmettra alors au Parlement européen, indique-t-on de sources gouvernementales.

■ **FONCTIONNAIRES** : le ministre de la fonction publique, Dominique Perben, a déclaré, lundi 14 octobre, au cours d'une conférence de presse à l'occasion du cinquantenaire du statut général de la fonction publique, qu'il y aurait des négociations sur les salaires des fonctionnaires *« d'ici la fin de l'année »*.

Les socialistes relancent leur débat sur une politique économique « alternative »

Dominique Strauss-Kahn suggère une « obligation d'insertion » pour les jeunes

Pour préparer sa convention économique des 14 et 15 décembre, le Parti socialiste a mis en place une commission de quatre-vingt-deux membres, qui se réunira mercredi 16 octobre. Sous la houlette d'Henri Emmanuelli, les rapports de quatre groupes de travail seront examinés, ainsi que des contributions émanant déjà des rocardiens et de la Gauche socialiste. Un projet sera soumis au conseil national le 9 novembre.

DANS LA PRÉPARATION de la convention des 14 et 15 décembre sur l'économie, Lionel Jospin a deux fers au feu. Le premier secrétaire du Parti socialiste a confié la préparation officielle de cette convention à son prédécesseur, Henri Emmanuelli. En bon tacticien, il a choisi l'homme du congrès de Liévin de 1994, celui d'une orientation « à gauche toute » et de l'appel à Jacques Delors afin d'ouvrir le débat à gauche et d'éviter les débordements.

Le député des Landes s'est mis sérieusement au travail. Avec l'aide d'André Gauron, ancien conseiller de Pierre Bérégovoy, il a présenté, dès la fin août, un document de cinquante-deux pages préconisant *« un nouveau contrat social »* (*Le Monde* des 3 et 10 septembre). Recourant à un discours assez radical mais à des propositions mesurées, M. Emmanuelli souligne que la lutte contre le chômage *« doit devenir le point d'appui et le fil conducteur d'une logique de satisfaction des besoins »*.

De son côté, M. Jospin a donné au texte de M. Emmanuelli le statut d'une simple « contribution », tout en le rejoignant sur certains points comme, par exemple, le transfert des cotisations sociales sur une CSG élargie et celui des cotisations patronales sur la valeur ajoutée. Il s'est surtout impliqué plus fortement que lors des précédentes conventions. Le 8 septembre à « 7 sur 7 », sur TF 1, il a actualisé ses propositions économiques de campagne. Il a, aussi, invité ses lieutenants à prendre une part plus active à la mise en musique du projet économique.

Ainsi Dominique Strauss-Kahn, qui s'était précocement démarqué de la politique du « franc fort », tout en conservant une bonne cote auprès des milieux financiers, a-t-il rédigé un texte. Parmi les quatre rapports de groupes de travail, articulés autour du texte de M. Emmanuelli, soumis à la commission nationale d'élaboration à partir du 16 octobre, celui de M. Strauss-Kahn sur « croissance et emploi » bénéficie d'un statut un peu particulier. Sans avoir un « label Jospin » en bonne et due forme, il est perçu comme reflétant, dans une large mesure, le point de vue du premier secrétaire.

D'emblée, ce document de trente-deux pages souligne que *« les socialistes décrètent l'urgence »* et dessine une approche présentée comme *« le contraire du libéralisme »*. Désignant l'extrême droite comme l'*« ennemi de la démocratie qui se nourrit de la misère sociale »*, l'ancien ministre de l'industrie propose *« une nouvelle alliance entre l'Etat et le marché »*. Dans ce « New Deal », l'Etat, *« incarnant la volonté nationale »*, fixerait les règles du jeu, répartirait les risques sociaux et industriels, œuvrerait pour réduire les inégalités, ménagerait *« l'acceptation sociale des mutations économiques »*. Quant au marché, il devrait *« se saisir des opportunités pour les transformer en réalités »*, *« accepter la concurrence pour améliorer la qualité et faire baisser les prix »* et, enfin, *« rémunérer équitablement les talents »* et *« couronner les innovations réussies »*.

Sur l'emploi, M. Strauss-Kahn affirme que les socialistes doivent être à la fois *« audacieux, pragmatiques et réalistes »*. Il pose comme postulat que *« dans les entreprises privées et publiques, dans les associations, dans les trois fonctions publiques, tout jeune doit trouver un emploi »*. *« Cette embauche,* indique-t-il, *peut prendre des formes variées, mais dans tous les cas une obligation d'insertion sera définie pour toute structure privée ou publique en même temps que seront précisées par la loi les modalités de sa durée, de son financement et de son débouché. »* Dans ce système contraignant, l'Etat devrait *« entraîner »* les collectivités publiques et privées et répartir entre elles les 65 milliards de francs – correspondant, selon lui, aux exonérations de charges des entreprises – *« nécessaires pour réinsérer les six cent mille jeunes au chômage »*.

BAISSE DU TEMPS DE TRAVAIL

Remettant en avant *« l'objectif des trente-deux heures »*, M. Strauss-Kahn préconise une loi-cadre, impulsant des négociations dans les entreprises encadrées par les branches, prévoyant une réduction des horaires *« autour d'une moyenne passant par trente-cinq heures, qui deviendront rapidement l'horaire légal »*. Cette réduction doit permettre *« un retour à un partage des gains de productivité plus favorable aux salariés »*, tout en maintenant la compétitivité des entreprises. L'ancien ministre fait un clin d'œil aux propositions de Michel Rocard sur la modulation des cotisations patronales, mais demande que *« l'argent public ne soit octroyé que lorsque l'objectif de création ou de préservation d'emplois a effectivement été rempli »*.

M. Strauss-Kahn propose également un soutien de la demande et reprend, en l'aménageant, la proposition de *« conférence salariale »* de M. Jospin. Décentralisées, les négociations salariales seraient *« encadrées par une conférence nationale réunissant les partenaires sociaux qui indiquerait l'évolution souhaitable des revenus nominaux compatible avec une inflation à 2 % environ »*. Pour « DSK », *« une accélération d'un point par an de la croissance du salaire réel, sans changement du rythme du travail, qui permettrait au salaire réel de croître comme la productivité du travail, accélérerait la croissance d'environ 0,4 % par an »*. Observant qu'il n'y a pas de marge de manœuvre pour *« accroître les dépenses publiques »*, il suggère de *« reprendre l'ensemble du budget en classant les différentes utilisations en fonction de leur effet sur l'emploi »*.

Favorable à la poursuite du *« basculement d'un certain nombre de points de cotisation maladie sur la CSG »*, M. Strauss-Kahn reprend l'idée de M. Emmanuelli d'asseoir les cotisations patronales sur la valeur ajoutée, mais en prône une *« mise en œuvre progressive »*. S'il ne développe guère ses propositions fiscales – qui font l'objet du rapport du groupe animé par le rocardien Alain Richard –, il envisage, clin d'œil aux écologistes, de *« taxer l'utilisation des ressources non renouvelables »*. L'ancien ministre propose aussi un pacte de relance et de croissance pour l'Europe (*Le Monde* daté 13-14 octobre) et une nouvelle politique industrielle, à travers, notamment, un « venture-capital d'Etat » consistant à créer des petites entreprises à capital public.

Il plaide aussi pour le développement massif des services de proximité financés, dans les budgets communaux, par une *« dotation d'aide à la création d'activité de service »*. Sur ces bases, la commission devrait tenter d'établir une synthèse entre les différents rapports et contributions, sachant que M. Jospin veillera activement à ce que le projet de texte reflète son *« réalisme de gauche »*.

Michel Noblecourt

Solidarité avec les grévistes du 17 octobre

***« Le Parti socialiste se retrouve pleinement dans les inquiétudes et les revendications de ceux qui défileront et feront grève le 17 octobre »*, a déclaré, lundi 14 octobre, devant la presse, François Hollande. Le porte-parole du PS a affirmé sa solidarité avec les fédérations de fonctionnaires qui protestent contre le blocage du pouvoir d'achat et les diminutions d'effectifs, avec les manifestants qui, comme dans l'industrie de l'armement, s'inquiètent des suppressions d'emplois et avec les personnels hospitaliers. *« Nos militants,* a précisé François Hollande, *participeront à leur place, compte tenu de leur statut, à ces manifestations. »* Il a affirmé, également, la solidarité du PS avec *« toutes les manifestations qui s'opposent aux privatisations en cours, et notamment à celle de France Télécom »*.**

La Gauche socialiste prône « une révolution fiscale »

SÉRIEUSE au point de paraître austère et bien ancrée à gauche, la contribution de la Gauche socialiste au débat économique – intitulée « Contre l'économie des rentiers, chômage zéro » – a été remise, mardi 15 octobre, par Jean-Luc Mélenchon à Lionel Jospin. *« Il n'y a pas de changement possible ni de redistribution socialiste sans la rupture avec Maastricht, le retour au plein emploi et la révolution fiscale »*, soulignent les partisans de la « République sociale ». Ils réitèrent leur demande d'un nouveau traité européen et prônent le rejet du *« carcan des critères de convergence »*, en subordonnant le passage à la monnaie unique *« à la mise en place d'un socle durable pour l'Europe sociale et politique (salaire minimum, services publics européens, Parlement souverain) »*.

La Gauche socialiste développe largement ses propositions fiscales à travers *« la réhabilitation de l'exigence républicaine de progressivité des prélèvements fiscaux »*. L'idée est de faire acquitter l'impôt par tous, de réduire les prélèvements les plus inégalitaires et d'augmenter les autres. La TVA devrait être massivement réduite avec un taux zéro pour les produits de consommation courante et un taux de 14 à 16 % pour les autres biens et services. Le prélèvement libératoire devrait être supprimé, et les produits financiers soumis *« à l'imposition par le barème progressif »*. L'impôt sur les sociétés devrait être harmonisé avec l'Allemagne (30 % pour les bénéfices distribués et 45 % pour les bénéfices non distribués). Un impôt de 1 % sur la fortune immobilière serait créé. Une *« taxe d'inhabitation »* serait instaurée pour *« frapper les propriétaires de logements laissés vides en zone urbaine »*.

Les amis de M. Mélenchon prônent une *« société du temps choisi »*, avec, pour les retraites, le retour aux 37,5 annuités de cotisations pour tous les secteurs professionnels et les 35 heures sans réduction de salaire. Une loi-cadre instituerait ces 35 heures *« d'un seul coup, en début de législature, dans un délai de trois mois après la victoire de la gauche »*. Un *« fonds de transition »* aiderait les entreprises *« dans l'incapacité de financer de nouvelles embauches »*, avec un système de crédit d'impôt dégressif et supprimé au bout de cinq ans. Le *« choc initial »* des 35 heures créerait environ un million et demi d'emplois.

NATIONALISATIONS

La Gauche socialiste réclame aussi une *« croissance écologique »*, conduisant, par exemple, à constituer un service public de l'eau. Le traitement des déchets serait aussi nationalisé. La relance devrait être fondée sur l'investissement public. Un statut pour la jeunesse serait institué, avec l'objectif que *« plus un seul jeune de moins de vingt-cinq ans (qui n'est plus scolarisé) ne doit être au chômage »*. Les 600 000 jeunes chômeurs seraient embauchés par une agence publique locale de l'emploi des jeunes. Ils bénéficieraient d'un revenu égal au SMIC, pour un coût de 60 milliards de francs, distribué sous forme de chèques-travail. La Gauche socialiste se prononce aussi pour la suppression de la CSG. *« Une taxation nouvelle serait créée sur tous les revenus financiers, qu'il s'agisse des ménages, des entreprises ou des institutions financières. »*

Les rocardiens de l'Action pour le renouveau socialiste, dans un texte plus court remis le 9 octobre (*Le Monde* du 11 octobre), plaident au contraire pour la mise en œuvre d'*« un système d'assurance-maladie universelle entièrement financé par un prélèvement sur l'ensemble des revenus avec une CSG élargie et assurant à chaque citoyen une prise en charge des soins que son état nécessite dans le cadre d'une harmonisation des prestations »*. Sur les retraites, le texte signé par Michel Rocard préconise la constitution par l'Etat de *« fonds de prévoyance de manière contractuelle avec l'ensemble des partenaires sociaux »*. Il plaide aussi pour une politique de relance salariale, avec la création d'un *« comité consultatif sur les salaires »*, faisant des recommandations sur le SMIC et la politique salariale dans le public et le privé.

Les rocardiens se prononcent pour des grands travaux, un recentrage de la dépense publique *« vers ce qui favorise l'emploi et la croissance »*, la généralisation d'un *« prélèvement proportionnel sur les revenus de placement »* et la semaine de quatre jours. Cet objectif est aussi pour le Mouvement des jeunes socialistes, partisan d'un *« statut des jeunes en transition vers la vie professionnelle entre dix-huit et vingt-cinq ans »*, l'axe central d'un projet de société.

Réunis le 13 octobre à Clichy (Hauts-de-Seine), sous la présidence de Laurent Fabius, les fabiusiens n'ont pas arrêté de contribution en bonne et due forme, mais ils *ont avancé* plusieurs propositions sur les 32 heures, les emplois de proximité, la relance européenne et une politique de soutien favorisant une *« croissance forte et durable »*.

M. N.

L'allocation dépendance en discussion au Sénat

La priorité donnée à la lutte contre les déficits publics a contraint le gouvernement à modérer une des grandes promesses de Jacques Chirac

APRÈS bien des tribulations, le projet de création d'une allocation dépendance reprend corps, mais dans une version *a minima*. Le Sénat devait commencer, mardi 15 octobre, l'examen de la proposition de loi des sénateurs RPR et UDF sur la *« prestation spécifique »* en faveur des personnes âgées dépendantes. Une première mouture du texte, qui avait donné lieu à une réunion d'arbitrage, le 10 juillet, entre Alain Juppé, la majorité sénatoriale et les représentants des présidents des conseils généraux (*Le Monde* du 12 juillet), a été modifiée par la commission des affaires sociales du palais du Luxembourg.

La nouvelle prestation, destinée aux personnes de plus de soixante ans qui ont besoin d'une aide pour exécuter les actes de la vie quotidienne, devrait entrer en vigueur le 1er janvier 1997. Elle constituera, selon le gouvernement, *« la première étape »* d'une réforme plus ambitieuse retardée par la priorité donnée à la réduction des déficits publics. Pour les sénateurs RPR et UDF, ce dispositif n'en comporte pas moins des avancées notables, qui s'appliqueront *« jusqu'à l'intervention d'une loi instituant une prestation d'autonomie »*.

On est loin des promesses que le candidat Jacques Chirac avait faites au cours de la campagne présidentielle et assez loin, aussi, du projet de loi approuvé par le conseil des ministres, le 4 octobre 1995, avant de connaître un début d'examen au Sénat. Cette réforme aurait entraîné une dépense totale d'environ 14 milliards de francs par an dans un premier temps, puis entre 20 et 40 milliards à terme, selon des évaluations contradictoires : M. Juppé avait dû annoncer son report sine die.

« UN SIMPLE REDÉPLOIEMENT »

Le projet actuel ne devrait pas entraîner de surcoût puisqu'il repose sur *« un simple redéploiement »* des sommes versées aujourd'hui au titre de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), selon le groupe socialiste du Sénat, qui a critiqué le recul du gouvernement. Les critiques sont aussi vives chez les retraités, dont les associations (UFR, CNR...) et les fédérations (CGT, CFDT, CGC, CFTC) appellent à manistester à Paris et en province, le 22 octobre, pour réclamer la garantie du pouvoir d'achat et *« une véritable prestation »* gérée dans le cadre de la Sécurité sociale.

La *« prestation spécifique »* (4 300 francs maximum par mois) serait accordée aux personnes vivant à domicile ou en établissement, dont les ressources n'excèdent pas 7 694 francs par mois (y compris la prestation elle-même). Ce plafond est inférieur à celui qui avait été retenu par le gouvernement (9 329 francs) : au lieu de toucher 700 000 personnes, elle en concernera finalement moins de 300 000. La nouvelle aide remplacerait l'ACTP, aujourd'hui attribuée à 190 000 personnes âgées. Toutefois, elle ne serait pas directement versée aux personnes sous forme d'argent, mais à l'établissement ou aux associations d'aide à domicile dont elles utilisent les services.

EFFET SUR LA SUCCESSION

Seules les actuels bénéficiaires de l'allocation compensatrice pourront continuer à percevoir directement une allocation. Son attribution sous forme de prestation de services permettra, selon le gouvernement, de créer des milliers d'emplois tout en évitant que cette aide soit utilisée à d'autres fins qu'à la prise en charge des personnes âgées. La prestation serait gérée par les conseils généraux, qui l'attribueraient sur la base des conclusions d'une équipe médico-sociale chargée de définir les besoins de la personne sur la base d'une grille nationale d'évaluation.

Le rapporteur de la commission des affaires sociales du Sénat, Alain Vasselle (RPR, Oise), a introduit plusieurs modifications dans le texte initial, notamment pour permettre que les classes moyennes ne soient pas totalement exclues du bénéfice de cette réforme. Ainsi, les rentes versées au titre d'une assurance personnelle-dépendance ne seraient pas prises en compte dans le calcul des ressources pour avoir droit à la prestation autonomie. Un amendement sénatorial prévoit l'exonération de la taxe sur les assurances des primes versées pour la constitution d'une telle assurance personnelle.

La reprise d'une partie de la succession, après le décès de la personne bénéficiaire de cette allocation, serait effectif à partir d'un héritage de 300 000 francs, que l'allocataire ait vécu à domicile ou en établissement. La nouvelle prestation pourrait financer certains services (téléalarme, port de repas, etc.), mais ne pourrait pas servir à payer les services du conjoint de la personne dépendante.

Jean-Michel Bezat

CORRESPONDANCE

Une lettre de Bruno Mégret

Après la publication d'un article sur la préparation de la manifestation du Front national à Marseille après le meurtre d'un adolescent (Le Monde du 14 septembre), le délégué général du Front national, Bruno Mégret, nous adresse la lettre suivante :

Dans un article paru dans *Le Monde* du 14 septembre, je suis mis en cause à propos de la manifestation de Marseille relative au meurtre du jeune Nicolas. On me prête notamment les paroles suivantes : *« Nous profitons des circonstances »*, *« Nous nous sommes assurés de l'origine* [du jeune garçon recherché] *(sic). »* Je tiens à démentir ces propos, qui ont été sortis de leur contexte ou que je n'ai pas prononcés dans les termes exacts qui sont rapportés.

Le Front national ne s'est pas préoccupé de l'origine de l'assassin préalablement à la décision de manifester, il a engagé une enquête sur cette identité parallèlement à l'organisation du défilé et en a connu le résultat une fois les premiers mots d'ordre de mobilisation lancés. Quant aux circonstances dont nous profitons, ce n'est pas de la mort du jeune Nicolas, bien évidemment, mais de l'ensemble de la situation politique, comme le montrent le résultat des élections partielles et l'impuissance du pouvoir à résoudre les problèmes des Français.

SOCIAL Le projet de loi *« relatif au renforcement de la lutte contre le travail illégal »*, promis par le premier ministre au lendemain de l'évacuation de l'église Saint-Bernard, devait être examiné par le conseil des ministres, mercredi 16 octobre. ● **CE TEXTE VISE** à donner aux policiers le pouvoir de pénétrer sur les lieux de travail pour constater les infractions. Les sanctions seront alourdies et les contrôleurs auront le droit d'accéder aux documents permettant de remonter aux donneurs d'ordre initiaux. ● **LES ÉTRANGERS**, qui ne constituent qu'une partie du phénomène du travail illégal, continuent à jouer un rôle d'amortisseur des mutations de l'économie, indique une récente étude. ● **DANS LA CONFECTION**, des migrants clandestins asiatiques et turcs, arrivés par des filières spécialisées, sont attelés à leur machine pour rembourser le prix de leur voyage.

La main-d'œuvre étrangère permet d'amortir les chocs économiques

Un projet de loi renforçant la lutte contre le « travail illégal » devrait être adopté par le conseil des ministres, mercredi 16 octobre. Au même moment, l'étude d'un sociologue permet de mesurer l'apport des étrangers, travaillant légalement ou non, dans l'économie française

PLUS DE VINGT ANS *après la* « suspension », le 3 juillet 1974, de toute immigration de travailleurs, quelques milliers d'étrangers parviennent encore chaque année à obtenir tout à fait légalement le droit de travailler en France. Parallèlement, et en dépit du chômage généralisé, une partie des « sans-papiers » trouvent à s'employer, la plupart dans les pires conditions de précarité et de clandestinité. Combien sont-ils ? Le flux légal des travailleurs, qui oscillait entre 100 000 et 200 000 par an au début des années 70, a chuté sous la barre des 20 000 en 1994, dont une majorité originaire de l'Union européenne.

Quant aux clandestins, leur nombre reste évidemment inconnu, mais un simple sondage parmi les « sans-papiers » montre que certaines formes d'emploi ne sont pas hors de portée.

Fléau ou phénomène incompressible dans une société libérale, l'emploi d'étrangers en situation irrégulière n'est que l'une des cibles visées par le projet de loi sur la lutte *« contre le travail illégal »* que le conseil des ministres devait examiner, mercredi 16 octobre (*Le Monde* du 24 septembre). Contrairement au sens commun, qui assimile volontiers « emploi illégal » et « étrangers sans papiers », ces derniers n'ont représenté en 1994 que 10 % des salariés embauchés illégalement, selon les statistiques des inspecteurs du travail. La majorité des travailleurs « illégaux » sont donc des Français.

Faible en valeur relative, le travail illégal des étrangers est cependant lourd de signification politique. Sa persistance dans une économie déprimée apparaît incompréhensible à une opinion tentée par les explications simplistes de l'extrême droite. Ainsi, l'idée d'une possibilité de « substitution » pure et simple de l'emploi de Français au travail des étrangers est battue en brèche par la réalité : certains emplois ne trouvent pas preneurs parmi les nationaux. Mais le cliché ne résiste surtout pas à une remise en perspective du rôle des immigrés dans les mutations de l'économie française de ces dernières décennies.

« Le concours de main-d'œuvre étrangère aura été (...) déterminant pour répondre aux nouvelles exigences de flexibilité, de fluidité de l'offre globale de travail », écrit, à propos de la période 1975-1995, le sociologue Claude-Valentin Marie. *« Le recours à la main-d'œuvre irrégulière n'a pas pour premier objet de pallier un manque quantitatif de main-d'œuvre*, poursuit-il. *Elle sert d'abord à combler une inadéquation structurelle entre demande et offre de travail et à favoriser* [la] *flexibilité de l'emploi. »* Au point que la lutte contre le travail clandestin promise par tous les gouvernements conduirait, si elle était poussée à l'extrême, à remettre en cause partiellement le fonctionnement de l'économie. A chaque fois que le système productif français a dû réagir au choc de restructurations, les étrangers, et notamment les illégaux, ont contribué à amortir les secousses sociales. Dans les années 60, ils ont, selon M. Marie, accompagné la modernisation économique, *« assurant un meilleur ajustement entre l'offre et la demande de travail au coût social et politique le plus bas »*. *« L'immigration est un moyen de créer une certaine détente sur le marché du travail et de résister à la pression sociale »*, reconnaissait Georges Pompidou, premier ministre, en 1963 devant l'Assemblée nationale. A l'époque, on ne parle pas d'une immigration *« clandestine »* mais d'une immigration *« spontanée »* qui n'est nullement vécue comme une calamité, au contraire. Les nouveaux arrivants sont facilement régularisés sur place, quand ils n'ont pas été recrutés dans leur village d'origine par de grandes entreprises.

« AUX MOINDRES FRAIS »

Si la belle époque de l'immigration de travail a pris fin avec les Trente Glorieuses, les « sans-papiers » n'ont pas pour autant cessé de jouer le rôle d'amortisseur des chocs économiques. Dès le milieu des années 70, les étrangers ont été, en proportion, les premières victimes des grandes vagues de licenciements dans l'industrie lourde. En quinze ans (1973-1988), rappelle Claude-Valentin Marie, le nombre d'emplois industriels occupés par les étrangers baisse de 40 % : plus de 500 000 licenciements sont ainsi opérés *« aux moindres frais »*, avec un taux double de celui qui touche les Français.

Ils s'adaptent alors aux grandes restructurations industrielles, à l'essor des services et aux contrats à durée déterminée. Le profil des 130 000 clandestins régularisés en 1982-83 est éclairant : ils sont très majoritairement employés dans de petites entreprises, sous des formes précaires. Le temps où l'OS dans l'automobile figurait l'archétype du travailleur immigré est alors dépassé. Dans le secteur du bâtiment, les immigrés jouent un rôle différent, aidant les entreprises à « encaisser » les fluctuations de leur activité. La période la plus récente correspond à la généralisation des contrats à durée limitée et de l'intérim qui se substituent, pour une part, aux rotations d'immigrants. Mais ils restent recherchés dans des secteurs où la généralisation du travail à « flux tendu » *« contribue vivement au travail illégal par le biais du développement massif de la sous-traitance »*.

Chassés de l'industrie, les étrangers ont aujourd'hui massivement investi le secteur des services, non seulement dans les entreprises de restauration ou de nettoyage mais aussi à leur compte, comme artisans et commerçants.

Ils anticipent à nouveau de nouvelles pistes contre le chômage, qui les touche massivement : 24,5 % des actifs étrangers n'ont pas d'emploi en 1994 contre 11,6 % des Français. Le taux atteint même le tiers des actifs chez les non-Européens. Quant aux clandestins, ils ne cachent pas la « galère » que constitue la quête permanente d'un « petit boulot ». Mais leur totale flexibilité, alliée à l'impossibilité de rentrer au pays, nourrit leur espoir de se fondre dans les contradictions de notre système économique.

Philippe Bernard

★ **« Le travail illégal entre modernisation et précarité » in *Migrations* (mai-juin 1995) et « En première ligne dans l'élasticité de l'emploi » in *Plein Droit* (mars 1996), par Claude-Valentin Marie.**

Le projet de loi confère à la police l'accès aux lieux de travail

PRÉPARÉ depuis plusieurs semaines, le projet du gouvernement visant à renforcer *« la lutte contre le travail illégal »* devait, dans un premier temps, figurer dans le texte destiné à réformer les lois Pasqua sur l'immigration. Le premier ministre a finalement décidé de dissocier les deux volets : Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, devrait défendre le premier lors du conseil des ministres du mercredi 16 octobre, tandis que Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur, se chargera du second, non encore précisément programmé.

La principale innovation prévue par M. Barrot consiste à donner aux policiers et aux gendarmes le pouvoir de pénétrer dans les entreprises, sur réquisition précise et limitée du parquet, pour y effectuer des contrôles d'identité et vérifier l'inscription des travailleurs sur le registre du personnel. Jusqu'à présent, seuls les inspecteurs du travail avaient le droit d'entrer dans les lieux de travail pour y vérifier l'application du droit du travail, ce qui supposait une difficile coordination avec les services de police. Le projet de loi étend aussi les compétences des agents des impôts et des douanes, qui pourront désormais *« rechercher »* des infractions et non seulement les *« constater »*. L'autre disposition importante du texte concerne la sous-traitance en chaîne.

Elle vise à donner aux agents de contrôle l'accès aux documents commerciaux, leur permettant de remonter jusqu'aux donneurs d'ordre initiaux. Le projet gouvernemental aggrave la panoplie des sanctions possibles en y ajoutant l'interdiction des droits civiques. Il autorise aussi l'administration à refuser le bénéfice d'aides publiques aux employeurs de travailleurs clandestins. Enfin, le projet de loi permet de poursuivre les activités illégales exercées par des associations. Des organismes de formation, et même certaines sectes qui fonctionnent sous cette forme, ne seront plus à l'abri des poursuites.

Quinze heures par jour pour 3 000 francs par mois

*« **ON PEUT DIRE** sans exagérer que la quasi-totalité de la confection féminine* made in France *vient aujourd'hui des centaines d'ateliers qui emploient des clandestins. D'ailleurs, le secteur n'est concurrentiel que dans ces conditions. »* Le policier qui formule ce constat parle d'expérience. Membre de l'Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et l'emploi des étrangers sans titre (Ocriest), il a participé, cette année, à vingt-quatre opérations de démantèlement.

Dès leur arrivée en France, les migrants clandestins asiatiques et turcs, qui ont cheminé au gré des filières depuis leurs pays, sont placés dans des ateliers de confection. Ils remboursent ainsi les sommes avancées par les passeurs professionnels qui sont en cheville avec les ateliers de sous-traitance : 100 000 francs pour les Chinois, 40 000 francs pour les Sri-Lankais, les Indiens et les Pakistanais, 20 000 francs pour les Turcs.

Installés dans des bâtiments et des villas de banlieue désaffectés, les ateliers n'ont souvent rien à envier aux *« boutiques à sueur »* asiatiques, longtemps dénoncées par les pays industrialisés pour leurs pratiques esclavagistes et leur concurrence déloyale. Les clandestins y sont employés dans des conditions d'hygiène, de travail et de sécurité minimales, sinon inexistantes. Privés de toute protection sociale ou médicale, les employés travaillent souvent jusqu'à quinze heures par jour, sept jours sur sept, courbés sur une machine à coudre, pour un salaire de 3 000 à 4 000 francs par mois. La nourriture est à leurs frais. L'hébergement se résume le plus souvent à un matelas à même le sol loué au prix fort. Pour éviter les contrôles, on vit en circuit fermé. Les sorties sont rares.

Pour optimiser leurs gains et répondre à la pression des commanditaires sur les prix, les gestionnaires des ateliers ont recours à la dissimulation d'employés (on en déclare trois en règle et on fait travailler trente clandestins), le non-paiement des charges sociales et de la TVA, la double comptabilité et les opérations en argent liquide. Sur ce point, un spécialiste souligne *« la remarquable complaisance des banquiers qui ne s'étonnent guère du recours systématique de certains clients à l'argent liquide »*.

Enfin, pour échapper aux poursuites, la plupart des sociétés ont une existence éphémère. Au bout de six mois à un an, elles déposent leur bilan et disparaissent avant la mise en recouvrement. Quitte à renaître de leurs cendres dans les mêmes locaux et avec les mêmes employés, mais sous un nom différent et avec un gérant de paille.

Le coup de filet réalisé, en avril, contre le bastion turc de la tour Europe, à Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise), illustre ce phénomène. Selon un responsable de l'opération, la plus grosse réalisée à ce jour, *« plus de 130 sociétés s'étaient succédé en quelques années dans les mêmes locaux »*. L'intervention avait conduit à l'arrestation de 37 personnes : gérants, chefs d'atelier et comptables, dont vingt ont été écroués. En amont, 70 donneurs d'ordre ont été identifiés.

> « Les sanctions à l'encontre des donneurs d'ordre sont si légères que le jeu en vaut largement la chandelle »

Les donneurs d'ordre, essentiellement des grossistes et des boutiques de mode du quartier du Sentier, à Paris, bénéficient de marges phénoménales : ils achètent 8 francs un T-shirt qui sera revendu 40 ou 50 francs, 15 francs un chemisier qui sera proposé à 120 francs – alors qu'il en vaudrait « normalement » 200. Dans une affaire qui s'est réglée, dernièrement, en correctionnelle, une facture montrait que la marque Morgan achetait 30 francs pièce des chemisiers qui étaient revendus 420 francs... Ces commanditaires sont aujourd'hui dans le collimateur de la police. Un nouveau dispositif permet d'engager leur solidarité financière dès lors qu'il est établi qu'ils ne pouvaient pas ignorer certaines pratiques illicites de leurs sous-traitants. C'est alors au fisc, à l'Urssaf et aux caisses de mutuelles sociales de prendre le relais de la police pour réclamer des comptes et engager les poursuites.

Ce volet du travail est devenu la spécialité de l'Ocriest. *« On ne peut plus se contenter de traiter ce qui est à la surface, il faut aller au fond des choses »*, souligne le patron de l'Office, le commissaire Armand Huby, qui ajoute : *« Il en va des donneurs d'ordre comme des receleurs pour les objets volés : sans eux, le système de filières et d'ateliers ne serait pas aussi florissant. »*

Depuis le début de l'année, une vingtaine d'opérations sont venues, sur le terrain, confirmer cette détermination. Elles ont permis d'épingler plusieurs dizaines de donneurs d'ordre, parmi lesquels Morgan donc, mais aussi Burton, Jennifer ou encore La City, dont le PDG a été mis en examen pour avoir fait travailler des sous-traitants employant des travailleurs clandestins. Parmi les donneurs d'ordre interpellés dans l'opération de Garges-lès-Gonesse, se trouvait le directeur commercial de la société Bem's, une entreprise qui approvisionne de grandes centrales d'achat comme Monoprix, André, La Redoute ou C&A.

Cela étant, les donneurs d'ordre savent se couvrir et les tribunaux, à de rares exceptions près, sont encore peu sévères. *« Les contrevenants sont passibles de deux ans de prison au maximum mais les sanctions sont si légères que le jeu en vaut largement la chandelle »*, estime un policier. Les échappatoires légales ne manquent pas. La marque Kookaï a ainsi créé une société Kookoo pour négocier avec les entreprises sous-traitantes. Dans une affaire de sous-traitant employant des clandestins, les avocats de la marque ont pu soutenir, devant le conseil des prud'hommes de Paris, que Kookaï *« n'avait juridiquement rien à voir »* avec Kookoo... Et obtenir gain de cause.

Roland-Pierre Paringaux

Devant le tribunal, Maurice Arreckx joue le jeu de l'amnésie

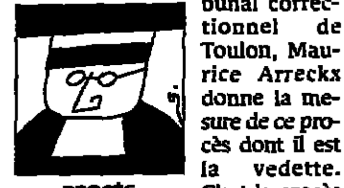
Les montages autour de la Maison des technologies restent obscurs

L'ancien sénateur et président du conseil général du Var comparaît, depuis lundi 14 octobre, devant le tribunal correctionnel de Toulon. La première journée d'audience n'a pas permis de lever toutes les zones d'ombre entourant le dossier de la construction de la Maison des technologies, à Toulon.

TOULON

de notre correspondant

Retraité... En déclinant sa profession devant M. Gros, qui préside la deuxième chambre du tribunal correctionnel de Toulon, Maurice Arreckx donne la mesure de ce procès dont il est la vedette.



PROCÈS

C'est le procès de l'amnésie, d'une volonté tenace de rompre avec un passé aussi encombrant et lourd à porter que ce bloc de béton qu'est la Maison des technologies, construite entre l'automne 1991 et l'été 1993. L'ancien sénateur et président du conseil général en oublierait presque qu'il est à la barre pour répondre d'un délit de corruption passive et de recel d'abus de confiance. Comment ce petit homme de soixante-dix-huit ans, effacé, malade et voûté, pouvait-il être au centre d'un système qui porte son nom ? Qui pourrait voir en lui le *« parrain du Var »*, comme il aimait à se qualifier *il y a deux ans à peine ? C'est à* se demander s'il avait bien reçu un pot-de-vin de 1,7 million de francs dans le cadre de ce chantier de tous les dangers.

Pourtant, les faits sont têtus, même si les montages du dossier *de préparation et de construction* de cette Maison des technologies ont du mal à passionner, dans l'aridité des chiffres et des dates dont plus personne ne se souvient. Le tribunal s'étonne que le conseil général ait pu être un maître d'ou*vrage et le principal financier dans* l'édification de cette structure destinée à abriter une école privée d'ingénieurs, alors que l'enseignement supérieur et ses constructions ne sont pas de son ressort... M. Arreckx oppose un étonnement *perplexe au président. Qu'il soit* passé outre la mise en garde d'un haut fonctionnaire précisant que la construction ne pouvait s'envisager sur un périmètre dont la société Campenon-Bernard avait acquis les droits à bâtir, ce qui la plaçait en position de constructeur potentiel, voilà qui le chagrine beaucoup, sans qu'il puisse apporter la moindre explication, hormis sa volonté d'aider une ville en difficultés financières. *« N'aviez-vous pas l'impression de favoriser Campenon-Bernard ?*, lui demande le président – *Ça n'est pas ma faute si une entreprise avait quelques longueurs d'avance »*, répond-il en haussant les épaules.

Evoluant dans la même logique, le conseil général rachète, dix jours après que la société filiale de la Compagnie générale des eaux les eut acquis, ces droits à bâtir moyennant un surcoût de 3 650 000 francs. Pourquoi François Trucy, le maire (PR) de l'époque, n'a-t-il pas alors fait valoir *son droit de préemption ?* Interrogé sur ce point, il bredouille quelques vagues explications, avant de conclure qu'il avait été mal conseillé par ses services et que *« c'était une bonne affaire pour Toulon. Dans la mesure où cette somme était payée par le conseil général, c'était une charge en moins pour les contribuables toulonnais »*. L'actuelle municipalité, dirigée par le Front national, ne l'entend pas de cette oreille ; elle s'est portée partie civile en demandant des dommages et intérêts à hauteur de ce surcoût... Elle pourra également avoir ainsi accès au dossier.

« CADEAU DE CONTREPARTIE »

Comme on n'en est plus à une incongruité près, on apprend que la zone choisie pour la Maison des technologies avait déjà été retenue conjointement par la municipalité et par Campenon-Bernard pour la construction de bureaux et du *nouvel hôtel de ville, qui, soit dit* en passant, sera abandonné au niveau des fondations, n'en laissant pas moins une facture de 52 millions de francs à la charge des *contribuables toulonnais. Pour ré*parer l'erreur, la municipalité de M. Trucy n'aura pas hésité à trouver des aménagements d'espaces, moyennant 15 millions de francs de *« compensation pour préjudice commercial »*. Une mesure que *M. Germain, représentant l'entre*prise, qualifiera plus prosaïquement de *« cadeau de contrepartie de la part de la ville »*.

Les édiles toulonnais et varois de *l'époque étaient de piètres aména*geurs et des gestionnaires brouillons. Cette journée en a apporté de multiples preuves émaillées de quelques surprises. C'est ainsi que le conseil régional, ayant accepté de participer à hauteur de 9 mil*lions de francs à l'aménagement de* la Maison des technologies, fera un premier versement de 6 millions de francs à Toulon Var Technologie, une association qui est à l'origine *du projet et dont le président* est le député UDF Daniel Colin. La chambre régionale des comptes s'étonnera en son temps que l'association n'ait pas insufflé immédiatement cette somme dans les travaux, qu'elle l'ait placée durant deux ans et en ait retiré 680 000 francs de profits. Mais, pour M. Colin, *« ce qui était important, c'était que cette Maison des technologies se fasse »*.

Et elle s'est faite, au terme d'un appel d'offres restreint aux résultats truqués. *Une certitude* s'impose cependant : 127,5 millions de francs sur les 133,2 millions de francs de ce chantier sont allés dans les caisses de Campenon-Bernard, qui a réalisé une marge de 32 millions de francs avec des prix au mètre carré de surface bâti (14 000 francs) supérieurs de 30 % aux prix de référence. De pot-de-vin, il en fut très peu question au cours de cette première journée. Chiffres, devis, montages financiers complexes et ténébreux ont fait oublier le grand absent de ce procès : Jean-Louis Fargette, le caïd du milieu varois qui, depuis l'Italie, où il était en cavale, *« convoquait »* Maurice Arreckx et ses lieutenants pour faire les comptes et exiger sa part.

José Lenzini

Le faramineux hold-up de la Banque de France de Toulon jugé par la cour d'assises du Var

Le 16 décembre 1992, une dizaine d'hommes dérobaient 146 150 000 francs

DRAGUIGNAN

de notre envoyé spécial

Un torrent de chiffres astronomiques envahit les comptoirs des cafés, inonde les terrasses et submerge les marchés de Provence et de la Côte d'Azur. Depuis l'ouverture, devant la cour d'assises du Var, lundi 14 octobre, du procès du hold-up de la Banque de France de *Toulon commis le 16 décembre* 1992, chacun parle du *« casse du siècle »*, sans parvenir à dissimuler une sorte de gourmandise face à l'ampleur du butin. Sur le strict plan comptable, il a été dérobé 146 150 000 francs, et, si l'on dé*duit les sommes récupérées lors de* l'arrestation de onze suspects, 135 150 000 francs sont soit cachés quelque part, soit entre des mains inconnues. La somme est si considérable qu'elle constitue sans doute un record. Pour échapper au *vertige, l'esprit s'agrippe à des* comparaisons et *Var-Matin* relève que le préjudice subi par la Banque de France représente quatre fois le butin du hold-up commis à Nice, en 1976, par le gang d'Albert Spaggiari.

L'image est encore insuffisante ; alors, ici et là, tout en se défendant de traduire en anciens francs, on parle de 13 milliards de centimes. Même sous ce déguisement le chiffre paraît toujours incommensurable et, loin de fixer les idées, l'évocation de plusieurs siècles de salaire moyen fait encore vaciller la raison. Pour ajouter au trouble, il apparaît que les malfaiteurs auraient pu emporter beaucoup plus. *L'interminable arrêt de renvoi* lu à l'audience de lundi par la greffière révèle que, pressés par le temps, les agresseurs ont négligé une partie des coffres, qui contenaient plusieurs dizaines de fois le montant dérobé.

Si ce hold-up est un record, qui suscite une coupable mais irrépressible concupiscence, la violence utilisée le place parmi les plus détestables, même si personne n'a été tué ou gravement blessé. Le matin du 16 décembre 1992, Emmanuel Demaimay, un agent de surveillance du comptoir de la Banque de France de Toulon, était agressé à son domicile par plus d'une dizaine d'hommes qui *investissaient son appartement et* prenaient en otage son épouse et sa fille de six ans. Après plusieurs heures de préparatifs, les agresseurs plaçaient autour de la taille de M. Demaimay un sac de type « banane » contenant un explosif muni d'un *détonateur* télécommandé. Sous la menace de cet explosif et de représailles sur sa famille, l'agent de surveillance était contraint d'entrer dans la banque pour convaincre ses collègues chargés de la sécurité d'ouvrir la porte aux *malfaiteurs dans* un délai inférieur à quatre minutes.

> Les employés étaient frappés puis enfermés alors que les caissiers ouvraient les coffres sous la menace

Devant les supplications de *M. Demaimay, les gardiens* laissaient entrer les agresseurs, dont l'un montrait ostensiblement un boîtier de télécommande muni d'une lampe rouge. Les employés de la Banque de France étaient frappés puis enfermés alors que les caissiers ouvraient les coffres sous la menace. L'un des caissiers eut cependant la présence d'esprit de dire aux membres du gang que l'alarme se déclencherait si les *portes n'étaient pas refermées* avant 17 h 45. En fait, l'alarme était programmée à une autre heure, mais cette manœuvre a permis de limiter l'étendue du préjudice. Enfermé dans une pièce avec les employés de la banque, *M. Demaimay ne fut libéré de sa* ceinture que vers 19 h 30 par les artificiers de la protection civile.

Grâce à un « renseignement », l'enquête a permis l'arrestation ra*pide d'Hélène Renaux*, secrétaire comptable à la Banque de France. C'est elle qui avait renseigné les malfaiteurs en fournissant tous les détails permettant la réalisation du hold-up, dont un plan de la banque et un état comptable fai*sant apparaître que, certains jours,* les coffres contenaient plus de *3 milliards*. Avec Jean-Claude Lopiccolo, qu'elle a épousé en prison, elle est accusée d'avoir organisé le hold-up. Ainsi, une première équipe de truands spécialisés avait été contactée au mois d'août 1992. Mais leur chef, *qui serait resté cagoulé*, avait refusé, en se montrant très sceptique sur le montant du butin *envisagé :* trop beau pour être vrai.

La surveillance mise en place par les policiers pour arrêter les auteurs du hold-up après les *aveux de la secrétaire a été rendue* d'autant plus difficile que la deuxième équipe choisie pour l'agression était devenue extrêmement méfiante : plus que l'inter*vention de la police*, elle avait de bonnes raisons de craindre les remords de la première équipe devant une réussite qui pouvait attirer la convoitise. Mais, encore aujourd'hui, l'existence de cette première équipe alimente les ru*meurs sur le « renseignement »* dont a bénéficié la police et sur la destination de la colossale partie du butin qui n'a pas été retrouvée.

Les enquêteurs ont arrêté onze personnes au moment où certaines d'entre elles tentaient de *« blanchir » des sommes déri*soires ; la plupart n'avaient reçu que des avances allant de 600 000 francs à 1 million de francs. Ainsi, au mois de janvier *1993, deux des agresseurs*, suivis par des policiers, ont inlassablement parcouru les routes de la Moselle, en pestant contre la rigueur du climat, pour trouver un tabac susceptible de les diriger vers un gagnant du Loto qui accepterait de revendre son billet.

Il est peu probable que les débats apportent plus de lumière que l'instruction sur les pans de l'affaire qui sont restés obscurs. *Mais, d'ores et déjà, M. Demaimay* paraît bien être la principale victime de ce hold-up retentissant. Profondément choqué par sa transformation en bombe humaine pendant sept heures, il a dû ensuite subir les soupçons persistants de la police et de la Banque de France. Licencié, M. Demaimay, encore aujourd'hui sous traitement psychiatrique, se débat dans les difficultés financières.

Maurice Peyrot

L'ancien inspecteur général des prisons Solange Troisier est nommée au Comité national d'éthique

LE JOURNAL OFFICIEL du 10 octobre annonce que, *« sur désignation du ministre chargé de la santé »* – en l'occurrence Jacques Barrot et Hervé Gaymard, respectivement ministre et secrétaire d'Etat en charge de la santé et de la Sécurité sociale –, le docteur Solange Troisier est nommée membre du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé en tant que *« personnalité appartenant aux professions de santé »*. Agée de soixante-dix-sept ans, Mme Troisier s'est notamment illustrée dans ses fonctions de médecin-inspecteur général des prisons. En 1981, elle avait pris la décision, discutable d'un point de vue éthique, d'alimenter de force, par perfusion, plusieurs détenus corses grévistes de la faim qui devaient alors comparaître devant la Cour de sûreté de l'Etat.

Mme Troisier va prendre la place du docteur Louis René, aujourd'hui *décédé et ancien président du* conseil national de l'ordre des médecins, grande figure de l'humanisme médical (*Le Monde* du 18 avril). Le 16 novembre 1983, alors même que le Comité national d'éthique était porté sur les fonts *baptismaux*, le docteur Troisier avait été condamnée à six mois de prison avec sursis dans l'affaire dite des « grâces médicales ». Inculpée vedette de ce dossier dévoilant un trafic de grâces médicales au bénéfice de détenus de droit commun, Mme Troisier avait ensuite bénéficié d'une relaxe *prononcée par la* 7e chambre de la cour d'appel de Versailles.

Ancien membre du comité central du RPR, le docteur Troisier *avait été chargée, sous la houlette* de Albin Chalandon, garde des sceaux de 1986 à 1988, d'une mission visant à améliorer l'hygiène en milieu carcéral. Cette spécialiste de *gynécologie obstétrique avait dé*fendu, à cette occasion, une conception très personnelle du pouvoir médical. En avril 1988, lors d'une réunion de soutien à la can*didature présidentielle de Jacques* Chirac, elle brocardait *« la cure d'amaigrissement de Nathalie Ménigon »* pour évoquer la grève de la faim d'un des membres emprisonnés d'Action directe.

D'AUTRES AFFAIRES

Créé en 1983 par François Mitterrand, et actuellement présidé par le professeur Jean-Pierre Changeux – dont le mandat a été renouvelé pour deux ans par *Jacques* Chirac –, le Comité national d'éthique demeure l'une des structures officiellement chargées de conseiller les pouvoirs publics dans un domaine très délicat, aux frontières de la réflexion bioéthique et de l'action politique.

Dans le passé, il est arrivé à ce comité d'être « rattrapé » par certaines affaires sans grand rapport avec l'éthique biomédicale. Ce fut *notamment le cas* du docteur Bernard Bioulac, qui y siégea avant d'être condamné, en 1994, à dix-huit mois de prison avec sursis et à cinq ans d'inéligibilité par le tribunal correctionnel de Bergerac. Conseiller général et maire d'une commune de la Dordogne, M. Bioulac *était alors accusé* d'avoir fait octroyer par le conseil général de ce département une subvention de 535 000 francs au club Léo-Lagrange de la ville de Bergerac, dont une partie – *260 000* francs – avait été versée sur le compte du *Journal de la Dordogne*, hebdomadaire proche du PS dont M. Bioulac était actionnaire. Dans les archives du comité national d'éthique, on retrouve également *le nom* de Loïk Le Floch-Prigent, qui en fut nommé membre en 1983. Ce proche du PS et de François Mitterrand était alors président du groupe pharmaceutique Rhône-Poulenc. *M. Le Floch-*Prigent est, depuis juillet dernier, mis en examen, notamment pour abus de bien sociaux, dans l'affaire Elf-Bidermann.

Parmi les nouveaux entrants au Comité national d'éthique, on relève le professeur Etienne-Emile Baulieu, l'un des « pères » de la pilule abortive (RU 486), qui remplace le professeur François Jacob, prix Nobel de médecine ; les neurobiologistes Nicole *Le Douarin* et Nicole Baumann, qui remplacent respectivement la député (PS) Yvette Roudy et Simone Novaes ; le docteur Jacques Montagut, qui remplace Anne-Marie David, et Denys Pellerin, qui remplace Claude Laroche. Plusieurs observateurs font remarquer, pour le regretter, qu'aucun véritable spécialiste des sciences humaines et de la sociologie ne fait dorénavant partie du Comité d'éthique.

Jean-Yves Nau

La rentrée universitaire est perturbée par les inscriptions dans la filière sportive

Premier branché, premier servi : les tribunaux contestent les inscriptions par Minitel

Les inscriptions des bacheliers de la section activités physiques et sportives sont toujours perturbées. Saisis de près de neuf cents requêtes, les tribunaux administratifs contestent la pratique des inscriptions par Minitel et le système dit du *« premier branché, premier servi »*. Le ministère de l'éducation nationale préparerait une nouvelle procédure d'inscription pour la fin du mois de décembre.

ALORS QUE la rentrée universitaire peine à démarrer, la confusion continue de régner dans les inscription des bacheliers de la section activités physiques et sportives (Staps), dont les effectifs sont passés en un an de 7 000 à 11 000 étudiants. Coup sur coup, plusieurs tribunaux administratifs, saisis de près de 900 requêtes, ont rendu leur verdict sur la procédure de sélection télématique mise en œuvre dans certaines universités avec l'accord du ministère. Premier branché, premier inscrit : le système retenu par les présidents *« pour réguler les flux d'entrée »* avait les apparences de la simplicité. Résultat : des milliers de candidats ont été recalés faute de pouvoir se connecter à temps sur des serveurs embouteillés. Les mouvements de grogne et de protestations (*Le Monde* du 24 juillet) trouvent aujourd'hui leur prolongement devant les juridictions, dont les jugements apparaissent pour le moins contradictoires.

Après celui de Nancy récemment, le tribunal administratif de Lyon a qualifié de *« jeu de hasard »* un système parfaitement illégal au regard de la loi Savary de 1984 sur l'entrée à l'université. A la suite d'une enquête auprès de France Télécom, les magistrats ont obtenu la confirmation que, en cas de saturation du réseau, la machine procédait par choix aléatoire. Comme l'indique la décision rendue le 11 octobre, ce système *« a privé les candidats de toute possibilité de s'inscrire dans l'ordre chronologique de présentation des demandes en permettant de refouler celles formulées à un moment où les lignes d'accès étaient toutes occupées »*.

« PROCÉDURE ABSURDE »

A Rennes, les magistrats se sont bien gardés d'entrer dans ces détails techniques et ont préféré solliciter l'avis du Conseil d'Etat. Saisis de 94 requêtes, ceux de Bordeaux, en revanche, ont tranché différemment. Ils ont, dans un premier temps, admis 32 candidatures de bacheliers des années antérieures, dont les dossiers avaient été traités après le début des inscriptions. Pour les autres, ils n'ont fait qu'une exception en faveur d'un jeune marocain privé de Minitel dans son pays. Cette inégalité de traitement continue de provoquer des remous parmi près de 170 recalés qui, durant la semaine, vont être reçus individuellement pour une éventuelle *« réorientation »*.

« J'ai toujours dit que la procédure d'inscription sur le Minitel était absurde » : interrogé samedi 12 octobre, à l'issue d'une réunion avec les jeunes de Force démocrate, François Bayrou a confirmé son appréciation sur un système qu'en juillet il qualifiait déjà de *« scandaleux »*. Peu après avoir rejeté toute idée de sélection à l'entrée de l'université lors de son discours de clôture des états généraux à la Sorbonne, le ministre de l'éducation s'est trouvé confronté à un cas concret d'application de ses principes. Pourtant, en réponse à une question posée le 8 mai par le député du Nord Bernard Derosier, il estimait qu'*« il n'est pas souhaitable que toutes les demandes d'inscription en Staps soient nécessairement satisfaites »*.

Faute d'avoir mis en place une solution pour faire face à un nouvel afflux des demandes, le ministère a été contraint de céder en ouvrant d'urgence trois nouveaux départements de Staps, à Brest, Marne-la-Vallée et Toulon, ainsi qu'une dizaine d'antennes à Saint-Brieuc, Saint-Etienne, Soissons, Poissy, Epinal, Longwy, Tarbes... Au total, l'effectif des premiers inscrits en Staps, passé de 2 959 en 1992 à 3 891 en 1994 puis à 6 905 en 1995, devrait dépasser les 11 000 cette année.

Cette situation inquiète particulièrement les directeurs, dont certains, sous la pression de leurs enseignants, ont reculé l'échéance de la rentrée. Réunis récemment à Paris, ils ont dénoncé ces *« implantations d'urgence réalisées dans la plus totale improvisation »*. Surtout, ils s'inquiètent du déficit de postes, tant en professeurs qu'en personnel non-enseignant, dans une filière qui souffre déjà d'un retard chronique.

« Nous ne sommes pas hostiles à l'application stricte de la loi de 1984, à condition que l'on nous accorde les moyens de fournir un enseignement de qualité », souligne André Menaut, le président de la conférence des directeurs de Staps.

Ses craintes semblent se confirmer. La nomination, en majorité, de professeurs du second degré continue de déséquilibrer cette *« jeune filière universitaire »* menacée par le risque de *« secondarisation et de banalisation »*.

A Toulouse, le département est en conflit avec le conseil d'administration de l'université, qui répugne à lui réserver une partie des moyens d'urgence et des postes débloqués pour la rentrée.

Pour l'heure, resté sourd à la demande des directeurs, le ministère préparerait une nouvelle procédure d'inscription pour la fin du mois de décembre. Dans l'entourage de François Bayrou, on souligne que, face à un phénomène répété, *« il n'est plus possible de parier sur la lassitude des candidats »*. Entre la modification de la loi Savary et la création d'instituts spécialisés, refusés tant par les étudiants que les directeurs, M. Bayrou avance la mise en œuvre du semestre d'orientation, première étape de la réforme des Deug.

Michel Delberghe

Mouvement de grève chez les agrégés du supérieur

La rentrée universitaire s'effectue progressivement pour les quelque 1 592 000 étudiants attendus dans les universités, sur un effectif total de 2 195 000 étudiants, selon les estimations du ministère. Outre les perturbations dans la filière activités physiques et sportives, un mouvement de grève illimité a été décidé, à partir du 14 octobre, par un collectif regroupant les agrégés et professeurs certifiés du supérieur (PRAG-PRCE).

Avec le soutien du syndicat SUD-éducation, ces enseignants demandent l'abrogation du décret Lang de 1992, qui a porté leur charge à 384 heures annuelles. Ils souhaitent un retour aux 288 heures, compatibles, selon eux, avec les nécessités du suivi personnalisé des étudiants ou à 192 heures pour ceux qui sont engagés dans un travail de recherche. Lors des états généraux de l'enseignement supérieur, François Bayrou avait laissé entrevoir une modification du statut des quelque 14 000 enseignants de cette catégorie qui fournit l'essentiel des nouveaux recrutements à l'université.

Réactions satisfaites après l'annonce du dépôt du « fichier juif » au Mémorial

JEAN KAHN, président du Consistoire central de France, s'est félicité dans un communiqué, lundi 14 octobre, de *« la décision du premier ministre selon laquelle le fichier des juifs de l'Occupation sera déposé au Mémorial juif, ainsi que le souhaitaient les organisations juives de France »*. Le fichier sera conservé au Centre de documentation juive contemporaine, dans une enclave placée sous l'autorité des Archives nationales (*Le Monde* du 12 juillet).

Serge Klarsfeld, avocat et historien, qui a découvert ce fichier dans les archives du ministère des anciens combattants, en 1991, souligne pour sa part qu'il n'a *« cessé de militer pour que ce document, symbole de la traque des juifs par l'administration de Vichy, soit déposé au Mémorial du martyr juif inconnu, symbole de la souffrance juive »*. Il salue *« la courageuse décision du gouvernement »*.

DÉPÊCHES

■ **VIOLENCE : un jeune homme de vingt-deux ans a été tué de plusieurs coups de couteau,** dimanche 13 octobre, dans une cité d'Athis-Mons (Essonne), lors d'une expédition punitive d'une extrême violence menée par une trentaine de jeunes, étrangers au quartier, qui ont pris la fuite. Selon les enquêteurs, *« il s'agit d'une véritable exécution »*. Les agresseurs se sont acharnés sur leur victime à coups de pied et de battes de base-ball. Ils lui ont également tiré une décharge de fusil de chasse dans les jambes alors qu'il était à terre.

■ **MEURTRE : une petite fille de trois ans et demi a été retrouvée morte,** apparemment par strangulation, lundi 14 octobre, dans le quartier de la Paillade, au nord de Montpellier (Hérault), alors qu'elle avait échappé une demi-heure auparavant à la surveillance de sa mère. Selon la police, Rose-Marie, d'origine gitane, a été *« certainement violentée »*.

■ **FOULARD : le tribunal administratif de Grenoble a annulé,** jeudi 3 octobre, les décisions d'exclusion prises en 1994 à l'encontre de sept jeunes filles d'Albertville (Savoie) qui portaient le foulard islamique. Comme dans les autres jugements rendus dans des affaires de cette nature, le tribunal a estimé qu'il ne s'agissait pas en soi d'un acte de prosélytisme.

■ **ÉDUCATION : le syndicat des enseignants (SE-FEN) demande le soutien du ministre de l'éducation** pour lutter contre les idées du Front national, dans une lettre rendue publique lundi 14 octobre. *« L'enseignement public n'est plus à l'abri des tentatives de cette organisation raciste (...). Les enseignants ont une responsabilité immense entre leurs mains, ils sauront l'assumer. Nous espérons qu'ils peuvent compter sur votre soutien »*, écrit notamment le syndicat.

■ **SANS-PAPIERS : une centaine de personnes ont manifesté,** lundi 14 octobre, devant la préfecture et le tribunal de grande instance de Bobigny (Seine-Saint-Denis) pour protester, notamment, contre de récentes mises en rétention d'enfants de parents en situation irrégulière. Une délégation a été reçue par le cabinet du préfet puis par un substitut du procureur.

Le « transit » planifié de l'Ordre du temple solaire

« DÉPART », *« mission »*, *« transit »*... Joseph Di Mambro et Luc Jouret, les responsables de l'Ordre du temple solaire (OTS), avaient le sens de la métaphore. Ils savaient jouer avec les mots pour évoquer poétiquement l'ultime étape de leurs délires : la mort. Ils y voyaient le passage obligé vers un *« monde merveilleux »* où ils pourraient *« naître de nouveau »*. Volontairement ou non, soixante-sept personnes les ont suivis dans cette voie, lors de « suicides collectifs » organisés en Suisse et au Canada (octobre 1994), puis en France (décembre 1995).

BIBLIOGRAPHIE

Dans les médias, les enquêtes sur l'OTS n'ont pas manqué. Mais de nombreux aspects sont restés mystérieux, laissant la porte ouverte à toutes les rumeurs sur les « protections » dont aurait bénéficié cette organisation. C'est justement pour en finir avec les soupçons et rétablir quelques vérités qu'un spécialiste a écrit un livre sur *Les Mythes du Temple solaire*.

L'historien suisse Jean-François Mayer a participé en qualité d'expert à l'enquête judiciaire menée dans son pays. De ce fait, il a eu accès aux textes, disquettes informatiques, cassettes audio et vidéo, saisis dans les demeures de la secte. Ces archives, ajoutées à une excellente connaissance personnelle du passé de l'OTS, lui ont permis de rédiger le premier véritable ouvrage de référence sur ce sujet. Un livre bref, concis, en format « poche », dont la lecture s'impose.

En s'appuyant sur des textes et des témoignages inédits, l'auteur prouve que le *« transit »* était planifié de longue date par Jo Di Mambro. Même s'il est parfois difficile de s'y retrouver dans l'histoire de cet Ordre aux multiples ramifications, le rôle de Di Mambro est parfaitement mis en évidence. Cet ancien bijoutier, né dans le Gard en 1924, était au cœur des manœuvres financières et des activités templières de l'OTS. Si l'homéopathe belge Luc Jouret avait le charisme indispensable pour séduire de nouveaux adeptes, Di Mambro avait, lui, l'art de manipuler son monde en restant dans l'ombre.

L'auteur montre bien comment ce mythomane, convaincu d'appartenir à une *« élite »* spirituelle, a voulu mourir en laissant derrière lui un mythe. D'un certain point de vue, il y est parvenu. *« Aujourd'hui encore*, écrit M. Mayer, *on ne peut pas garantir que l'affaire soit terminée. Certes, l'OTS en tant que tel n'existe plus, contrairement à ce qu'on imagine parfois, sans qu'une reconstitution un jour sous une forme ou une autre soit absolument exclue. Mais il reste un milieu – heureusement restreint numériquement – de gens toujours attachés aux doctrines prêchées par Jo Di Mambro et impressionnés par l'acte de ceux qui sont partis. »*

Philippe Broussard

★ ***Les Mythes du Temple solaire*, de Jean-François Mayer, Georg éditeur, 126 pages, 80 francs.**

DISPARITIONS

Paul Fraisse

Un rénovateur de la psychologie expérimentale

C'EST UN PROCHE d'Emmanuel Mounier qui vient de mourir, le 12 octobre à Châtenay-Malabry, en même temps qu'une des grandes figures de la psychologie expérimentale en France. Paul Fraisse était né le 20 mars 1911 à Saint-Etienne. Après un noviciat chez les jésuites, de 1928 à 1930, il a suivi les cours de philosophie des facultés catholiques de Lyon. C'est alors que Paul Fraisse s'oriente vers la psychologique expérimentale qu'il ira étudier deux années durant, à Louvain, dans le laboratoire du professeur Albert Michotte.

Paul Fraisse publie ses premières recherches, sur la mémoire immédiate, avant-guerre. Capturé par les Allemands au cours de la débâcle de juin 1940, il parvient à s'évader à la deuxième tentative. Au tournant de 1944-1945 on le retrouve, un temps, au ministère des prisonniers et déportés, chargé de la réinsertion. A cette époque, sa discipline est enseignée à l'Institut de psychologie créé par Henri Piéron en 1921, dont il est l'adjoint. Il commence en 1948 à s'intéresser aux structures rythmiques, et à la perception du temps, études qu'il poursuivra tout au long de ses recherches. C'est en 1952 qu'il prend la direction du laboratoire de psychologie expérimentale et comparée, charge qu'il assume jusqu'en 1979. Au cour de ces vingt-sept ans, Paul Fraisse fera beaucoup pour intégrer la psychologie dans le cursus universitaire, notamment par la création d'une licence puis d'une maîtrise. Pour lui, la constitution de la psychologie en science à part entière passait par deux ruptures dont il a été l'artisan : rupture avec la psychanalyse – c'est fait dans les années 50 – et rupture avec la philosophie, qui est consommée dans les années 60. Autre domaine où Paul Fraisse a été pionnier : la « psychologie cognitive », dès les années 50, qui concerne les questions de « traitement de l'information » (*information processing*).

UN HOMME DE GAUCHE

Paul Fraisse a assuré la direction de la revue *L'Année psychologique*, jusqu'en 1994. Il enseigne la psychologie expérimentale à la Sorbonne à partir de 1957, et dirige aux Presses universitaires de France deux collections. Ses principaux ouvrages ont tous été publiés aux PUF, comme *Psychologie du temps* (1957), *Des Choses et des mots* (1992). Paul Fraisse a en outre dirigé avec Jean Piaget le *Traité de psychologie expérimentale* en neuf volumes, traduit en une dizaine de langues.

Cependant, l'action de Paul Fraisse a dépassé le strict cadre universitaire ou professionnel. Son activité de militant étudiant d'abord, syndical ensuite a commencé dès sa période lyonnaise, à la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC) dont il a été responsable régional. Paul Fraisse n'a jamais renoncé à intervenir dans la vie de la cité, et cet engagement a toujours été celui d'un homme de gauche. Il est ainsi, de 1948 à 1950, l'un des dirigeants du Rassemblement démocratique révolutionnaire, puis de l'Union de la gauche socialiste, jusqu'en 1960, qui sera l'une des composantes du futur PSU. En 1974 comme en 1981, il appartient au comité national de soutien à la candidature de François Mitterrand.

Mais la véritable famille spirituelle et politique de Paul Fraisse, celle à laquelle son nom demeure attaché, hors des cercles universitaires, c'est celle de la revue *Esprit* et de son fondateur, Emmanuel Mounier. Il fera partie de ces couples – ces « ménages », disait-on alors – qui se sont rassemblés dans une grande propriété au sud de Paris, « Les Murs blancs », en une sorte de communauté avant l'heure.

Entre l'engagement professionnel et la vie philosophique, quel était le lien ? Juan Segui, du Laboratoire de psychologie expérimentale, tente de l'esquisser ainsi : « *Paul Fraisse a lutté pour ce qu'il a nommé une "psychologie complète". Celle-ci se caractérise par l'importance accordée à la personnalité du sujet comme facteur du comportement humain. L'engagement de Paul Fraisse auprès du mouvementpersonnaliste et de son initiateur Emmanuel Mounier, dès la fin des années 30, n'est peut-être pas étranger à cette conception de la psychologie.* »

Nicolas Weill

AU CARNET DU « MONDE »

Fiançailles

M. Philippe BAUCHET et Mme, née Marie-Christine GROS,
M. Jean-François PERNIN et Mme, née Danièle LABBÉ (†)

sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants

Valérie et Benoît.

Décès

– M. et Mme Pierre Cazaudehore,
M. et Mme Ricardo Franassovici,
ses enfants,
M. et Mme Philippe Cazaudehore
et leurs enfants,
M. et Mme Gérard Langlade
et leurs enfants,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Toute la famille,
Les collaborateurs et le personnel du restaurant de la Forestière,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean-Baptiste CAZAUDEHORE,
née Yvette LÉLU,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 14 octobre 1996, dans sa quatre-vingt-treizième année.

La cérémonie religieuse, célébrée le vendredi 18 octobre, à 9 heures, en l'église Saint-Germain de Saint-Germain-en-Laye, sera suivie de l'inhumation au cimetière ancien de Saint-Germain-en-Laye.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, avenue du Président-Kennedy,
78100 Saint-Germain-en-Laye.
42, Parkside Wimbledon,
London SW 195 NB.

– M. et Mme Bruno Chemama,
Mme Marcelle Chemama,
M. et Mme Roland Chemama
et leurs enfants,
Toute sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Armand CHEMAMA,

survenu le 11 octobre 1996, à Paris, à l'âge de cinquante-huit ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 18 octobre, à 10 h 45, au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris.

6, rue Sévero,
75014 Paris.

– Mme Jacques Denoize,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques DENOIZE,

survenu dans sa quatre-vingt-troisième année.

La messe de funérailles sera célébrée le vendredi 18 octobre, à 14 heures, en l'église Notre-Dame-du-Rosaire, place des Marronniers, Saint-Maur (Val-de-Marne).

Ni fleurs ni couronnes.

Don au Secours catholique.

– Les familles Falgarone, Bonnard, Cazin,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Georgette FALGARONE,
née DELVOYE,
chevalier de la Légion d'honneur,

le 11 octobre 1996, dans sa quatre-vingt-huitième année.

– Les familles Frager
ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel FRAGER,

survenu à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

– Simone Fraisse,
son épouse,
Jean Fraisse et Catherine Blanc,
Claire et Patrick Niaudet,
Geneviève Fraisse et Daniel Deshays,
Agnès Fraisse,
ses enfants,
Laurent, Emmanuel, Grégoire, Benoît, Simon, Chloé, Virgile,
ses petits-enfants,
Le Père Lucien Fraisse, s.j.,
son frère,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

Paul FRAISSE,
professeur émérite de psychologie expérimentale à l'université Paris-V - René-Descartes,
ancien président de l'Union internationale de psychologie scientifique,
membre de l'Académie nationale des sciences des Etats-Unis,

survenue aux Murs blancs, le 12 octobre 1996, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 16 octobre, à 14 heures, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à Châtenay-Malabry.

19, rue Henri-Marrou,
92290 Châtenay-Malabry.

– Le directeur et les membres du comité de rédaction de *L'Année psychologique*
ont le regret d'annoncer le décès de son ancien directeur,

Paul FRAISSE,

survenu le 12 octobre 1996.

Ils s'associent à la douleur de sa famille.

L'Année psychologique,
28, rue Serpente,
75006 Paris.

– Le président de l'Ecole pratique des hautes études (EPHE),
Le président de la section des sciences de la vie et de la terre (3e section) de l'EPHE,
Le directeur et les membres du Laboratoire de psychologie cognitive de la communication et l'ensemble des personnels de l'EPHE (3e section),
ont la douleur de faire part du décès de

Paul FRAISSE,
directeur d'études honoraire à l'EPHE,
ancien président de la 3e section de l'EPHE,
ancien directeur du Laboratoire de psychologie expérimentale et comparée de l'EPHE,

survenu le 12 octobre 1996.

Ils présentent à Mme S. Fraisse et à sa famille leurs condoléances attristées.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 16 octobre, à 14 heures, en l'église de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine).

Ecole pratique des hautes études,
Section des sciences de la vie et de la Terre,
46, rue Saint-Jacques,
75006 Paris.

– Le directeur et les membres du Laboratoire Cognition et Développement, de l'université René-Descartes, URA CNRS 2143,
ont le profond regret de faire part du décès de

Paul FRAISSE,

survenu le 12 octobre 1996.

Pour beaucoup d'entre eux, les membres de ce laboratoire ont été ses élèves et ses collaborateurs pendant de nombreuses années. Ils s'associent à la douleur de son épouse et de sa famille.

Laboratoire Cognition et Développement,
28, rue Serpente,
75006 Paris.

– M. Edouard Brézin, président du conseil d'administration du CNRS,

M. Guy Aubert, directeur général du CNRS,

Pierre Tambourin, directeur du département des sciences de la vie,

Les membres de la section 29 du Comité national de la recherche scientifique,

ont la grande tristesse de faire part du décès, survenu le 12 octobre 1996, de

Paul FRAISSE,
ancien président de la commission de psychologie du CNRS.

Paul Fraisse a contribué, par ses multiples initiatives, au développement de la psychologie au plan national et international.

– La présidence de l'université René-Descartes,
Le vice-président du groupe Sciences humaines de l'université René-Descartes,
Le directeur et les personnels de l'Institut de psychologie de l'université René-Descartes,
ont le profond regret de faire part du décès de

Paul FRAISSE,
professeur émérite à l'université René-Descartes,
ancien directeur de l'Institut de psychologie,
ancien directeur de l'UFR de psychologie,

survenu le 12 octobre 1996.

Le professeur Paul Fraisse a été pendant de longues années directeur de l'Institut de psychologie et de l'ancienne UFR de psychologie. A ce titre, son œuvre pour le développement de l'ensemble de la psychologie à la Sorbonne, puis à l'université René-Descartes, dont il a été l'un des fondateurs, a permis le rayonnement national et international de ces institutions, du point de vue tant de l'enseignement que de la recherche.

Le professeur Paul Fraisse a également exercé de très hautes fonctions nationales et internationales. Dans ces fonctions, il a été un défenseur acharné de la psychologie scientifique, et toute la psychologie française lui est redevable de son œuvre.

Beaucoup d'enseignants-chercheurs, pour qui il a été un véritable maître, ont fait profiter toute la psychologie française de ses enseignements. Ils s'associent à la douleur de son épouse et de sa famille.

Institut de psychologie,
28, rue Serpente,
75006 Paris.

– Le directeur et l'ensemble des membres du Laboratoire de psychologie expérimentale de l'université René-Descartes, URA 316 du CNRS,
ont la grande tristesse de faire part du décès de leur ancien directeur,

Paul FRAISSE,
professeur émérite de l'université René-Descartes,
directeur du Laboratoire de psychologie expérimentale (1952-1979).

survenu le 12 octobre 1996.

L'œuvre de Paul Fraisse à la direction du laboratoire a marqué de manière déterminante le devenir de la psychologie en France.

Ils expriment à Mme S. Fraisse et à ses enfants leurs profonds regrets.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 16 octobre, à 14 heures, en l'église de Châtenay-Malabry.

LPE,
28, rue Serpente,
75006 Paris.
(Lire ci-contre).

– Le Comité d'aide exceptionnelle aux intellectuels réfugiés (CAEIR)
a l'immense tristesse de faire part du décès de

Mme Hélène GORIÉLY,
née PROUHET,
sa secrétaire générale de 1952 à 1995,

survenu le 15 septembre 1996, à Oloron (64).

Une messe à sa mémoire sera célébrée le samedi 26 octobre 1996, à 11 heures, en la chapelle Notre-Dame-de-Grâce, 6, rue Fondary, Paris-15e.

Hélène Goriély a consacré sa vie aux rescapés des camps de concentration, puis à l'accueil et à l'intégration des réfugiés politiques en France.

CAEIR,
43, rue Cambronne,
75015 Paris.

– Mme Jacques Lucius, née Hélène Dautry,
son épouse,
Ses neveux et nièces,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques LUCIUS,
membre du conseil d'Etat honoraire,
commandeur de la Légion d'honneur,

survenu le samedi 12 octobre 1996, dans sa quatre-vingt-douzième année.

La bénédiction religieuse ainsi que l'inhumation auront lieu le vendredi 18 octobre, à 14 heures, au cimetière ancien de Lourmarin (Vaucluse).

Cet avis tient lieu de faire part.

60, quai Blériot,
75016 Paris.

– Les familles Le Mouël, Lu et Bakhouche,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Giselle LE MOUËL,
née MAILLOL,
veuve Gilbert LE MOUËL,

survenu le 11 octobre 1996, à l'âge de soixante-trois ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 16 octobre, à 9 h 15, à Marie-Mère-de-l'Eglise, 2, rue des Pins, 91330 Yerres.

L'inhumation aura lieu le jeudi 17 octobre, à 15 heures au cimetière de Banyuls-sur-Mer (66650).

– M. Jérôme Lion,
son époux,
Andrea, Emmanuelle, Valentine,
ses enfants,
M. Claude Amson,
Mme Françoise de Saint-Cheron,
ses parents,
Daniel, Yves, Philippe, François,
ses frères,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Mme Jérôme LION,
née Martine AMSON,

survenu le dimanche 13 octobre 1996, dans sa cinquante-troisième année.

Les obsèques auront lieu le mercredi 16 octobre, à 10 h 30, au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

233 *bis*, rue du Faubourg-Saint-Honoré,
75008 Paris.

– Mme Evelyne Noblins,
M. et Mme Hervé Debache
et Julie,
M. et Mme Alain Weil
et Eléonore,
M. et Mme Henri Noblins-Blanc,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. René NOBLINS,

survenu le 12 octobre 1996, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Les obsèques ont eu lieu ce jour au cimetière Montparnasse.

1, rue du Conseiller-Collignon,
75116 Paris.

Le docteur Pierre QUENEAU,
ancien interne des hôpitaux de Paris,
ancien chirurgien à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

est entré dans la Lumière du Seigneur à Paris, le 12 octobre 1996, dans sa soixante-dix-neuvième année.

De la part de :
Noëlle Queneau,
son épouse,
Isabelle et Xavier Degroote,
Stanislas et Laetitia,
Yves et Cécile Queneau,
Alexandre et Camille,
ses enfants et petits-enfants,
Sa famille,
M. et Mme Joseph Haubtmann,
Le professeur et Mme Patrice Queneau
et leurs enfants,
M. et Mme René Ducottet
et leurs enfants,
Mme Agnès Queneau,
M. et Mme Gilles Mounot
et leurs enfants,
M. et Mme Henri Gonthier
et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Reynaud
et leurs enfants,
Le docteur et Mme Georges Gonthier
et leurs enfants,
Et les familles Gluck, du Créhu, Degroote et Magnier.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 16 octobre, à 15 heures, en l'égise Notre-Dame d'Auteuil, à Paris-16e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Ses élèves,
Ses anciens collaborateurs du service de chirurgie pédiatrique de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul et de la Fondation Poidatz (Saint-Fargeau),

font part avec émotion du décès du

docteur Pierre QUENEAU,

survenu à Paris, le 12 octobre 1996.

– Les membres,
Le président et le secrétariat général de la Société de chirurgie vasculaire de langue française,
ont l'immense tristesse de faire part du décès du

professeur Czeslas STANKOWIAK,
professeur des universités,
praticien hospitalier au CHU de Lille,

survenu le 12 octobre 1996, à Lille.

SCV,
2, rue Sainte-Opportune,
86000 Poitiers.

– La famille d'André Trocmé,
qui fut longtemps pasteur du Chambon-sur-Lignon,
décédé à Genève en 1970, fait part du décès de

Mme Magda TROCMÉ,

le 10 octobre 1996, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Ses cendres seront ensevelies au Chambon-sur-Lignon l'été prochain, après un service religieux au temple.

3, rue François-Rabelais,
78540 Vernouillet.

Remerciements

– Dominique Couturier-Heller, Mélanie et Paul-Arthur Heller, le docteur et Mme Louis Heller, les familles Heller et Couturier, dans l'impossibilité de répondre à toutes les marques d'amitié et de soutien qui leur ont été témoignées lors du décès de

Yves HELLER

tiennent à exprimer à tous leurs plus sincères et chaleureux remerciements.

– Mme François Renard
et ses enfants,
très touchés par les nombreuses marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. François RENARD,

vous adressent leurs sincères remerciements.

Messes annniversaires

Une messe sera célébrée le vendredi 18 octobre à 19 heures, en la crypte de l'église Notre-Dame d'Auteuil, rue Corot, pour le repos de l'âme de

Solange ROLLAND,

rappelée à Dieu le 20 octobre 1995.

Anniversaires de décès

« Je marcherais la nuit, le jour,
et les cieux je parcourrais
pour voir les bien-aimés
qui m'ont laissé le cœur blessé. »
Marguerite TAOS AMROUCHE.

Pasquale GERICO rappelle
six ans après
sa disparition, le souvenir de

Delphine SEYRIG.

Elle vit toujours dans nos cœurs.

Que ceux qui ont connu et aimé

Pierre BARRET

aient vers lui une pensée particulière pour ce huitième anniversaire de sa disparition.

Colloques

ELÈVE-T-ON ENCORE SES ENFANTS ?
Colloque annuel du CECCOF
26 octobre 1996 – Paris
Les transformations de nos sociétés ont bouleversé nos repères éducatifs. Comment s'en forger de nouveaux ? Renseignements et inscriptions au CECCOF – 01-48-05-84-33.

Conférences

LE DIABLE, L'AMOUR ET LE BON DIEU

Sept jeudis de suite, à 20 h 30, au temple de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e, métro Argentine.
● Le 7 novembre, « Le diable et la chair », Jean-Deny Vincent et Claude Geffré, o.p.
● Le 14 novembre, « La confiance et le doute », Alain Duhamel; Flora Groult et J.-F. Collange, théologien protestant.
● Le 21 novembre, « La grâce et la foi » : Jean d'Ormesson, Jean Daniel et Louis Pernot, pasteur.
● Le 28 novembre, « La souffrance et la mort » : Daniel Sibony, psychanaliste, Marie de Hennezel, auteur de *la Mort intime* et Alain Houziaux, pasteur.
● Le 5 décembre, « La liberté et le destin » : Michel Tournier, Gilles Bernheim rabbin et Stan Rougier, prêtre-écrivain.
● Le 12 décembre, « Le salut et l'au-delà » : Pascal Bruckner, G. Martelet, s.j.
● Le 19 décembre, « L'amour et la solitude » Jacques de Bourbon-Busset et J. P. Jossua, o.p.
Introductions par Alain Houziaux, pasteur. Libre participation aux frais.

Communications diverses

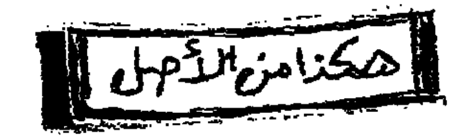
– « Le C.B.L. et l'U.R.D.J.F., au 10, rue Saint-Claude, Paris 3e, le jeudi 17 octobre 1996, à 20 h 30 : *60 ans après la guerre d'Espagne*, , avec A. RAYSKI (historien) et I. Beller (témoin) et des chants de la guerre. Tél. : 42-71-68-19. »

HÉBREU POUR TOUS
Stages individuels du professeur Jacques Benaudis, pour une maîtrise express parfaite du langage moderne biblique. 01-47-97-30-22/02-43-45-78.

Soutenances de thèse

M. Eric MECHOULAN soutiendra sa thèse pour le doctorat en histoire intitulée « Jules Moch et le socialisme » le mardi 22 octobre 1996 à 9 heures en Sorbonne, salle Louis-Liard.

CARNET DU MONDE
21 bis, rue Claude-Bernard
75242 Paris Cedex 05
Renseignements :
42-17-29-94
ou 29-96 ou 38-42
Télécopieur : 42-17-21-36
Tarif de la ligne H.T.
Toutes rubriques .... 105 F
Abonnés et actionnaires .... 95 F
Thèse étudiants .... 65 F
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.



RÉGIONS

LE MONDE / MERCREDI 16 OCTOBRE 1996

RESTRUCTURATION L'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) s'apprête à remettre aux élus de la municipalité un rapport destiné à alimenter une réflexion sur les *« schémas commerciaux d'arrondissement »*, promis par le maire (RPR), Jean Tiberi. ● EN DIX ANS, plus de 3 000 boutiques ont disparu. Les arrondissements les plus pauvres de la capitale sont les plus touchés. En outre, les commerçants des arrondissements périphériques subissent, dans le domaine de l'alimentaire, la concurrence des grandes surfaces de très proche banlieue. ● DANS LE SECTEUR NON ALIMENTAIRE, le développement récent des grandes enseignes bouleverse les données traditionnelles de l'activité dans les rues commerçantes. ● EN SEINE-ET-MARNE, des petits commerçants se révoltent contre un projet d'immense complexe commercial, dans le cadre du développement d'Euro Disney.

Une boutique sur dix a fermé à Paris depuis 1986

50 000 emplois ont été perdus dans le petit commerce en quatre ans. Les élus de la capitale veulent insuffler un dynamisme nouveau aux magasins traditionnels. La loi Raffarin peut les aider à soutenir une activité menacée par l'irruption récente des grandes enseignes

DÉCLIN OU ÉVOLUTION ? 3 253 fermetures en dix ans, des rues sans âme et sans vie : le commerce parisien semble en pleine déshérence. Mais, derrière les rideaux baissés et la déprime de certains commerçants, se cache une vaste restructuration géographique et économique. Pour la capitale, qui a perdu 200 000 emplois entre 1990 et 1994 – dont 50 000 dans le commerce –, l'enjeu est d'importance.

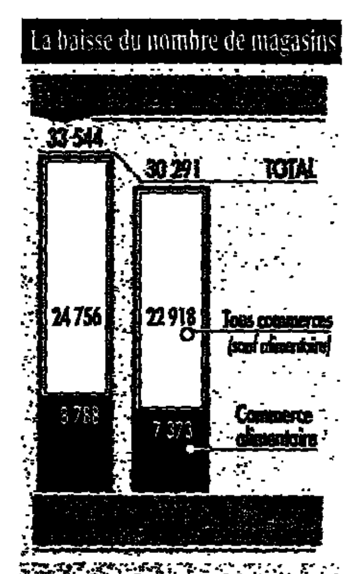
La chambre de commerce et d'industrie de Paris est en train de dresser une carte des 35 000 boutiques parisiennes. L'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) a fait réaliser une étude sur cinq artères (les rues d'Avron, du Commerce, de Passy, de Charenton et l'avenue du Général-Leclerc) pour examiner les transformations apparues ces dernières années. Ce document, prochainement remis aux élus de la capitale, devrait permettre d'engager une réflexion sur les « schémas commerciaux d'arrondissement », promis par le maire (RPR) Jean Tiberi.

Première constatation : la carte du chiffre d'affaires du commerce de proximité recouvre celle du pouvoir d'achat des habitants. Epiciers et teinturiers se portent plus mal à l'est et au nord de la capitale qu'au centre et à l'ouest. D'autant qu'ils sont confrontés à la concurrence d'hypermarchés, installés au pied du boulevard périphérique, où les habitants des arrondissements limitrophes se rendent en métro pour faire leurs courses. Une enquête menée en 1993 a montré que 60 % des ménages parisiens font leurs courses dans une grande surface. *« L'OPAC* [Office public d'HLM de Paris] *n'a aucune politique commerciale et ne fait rien pour nous aider. Ils augmentent les loyers et ils dissocient les logements des boutiques. Ce qui rend plus facile les expulsions »*, proteste Kad Berkemal, président de l'Association des artisans commerçants de Paris, qui a bataillé pour faire enlever une publicité vantant les mérites du magasin Leclerc de Saint-Ouen, apposée sur le mur d'un bâtiment de l'OPAC. *« Le chiffre d'affaires que nous avons réalisé en location de baux commerciaux est inférieur en 1995 à celui réalisé en 1994. Et nous ne faisons aucune spéculation sur les loyers »*, rétorque-t-on à l'OPAC, propriétaire de 3 000 locaux commerciaux.

TROIS PÔLES DOMINANTS

Parallèlement à un relatif marasme, notamment dans le secteur alimentaire, le petit commerce est en train de subir une vaste restructuration, liée à l'« impérialisme » de certaines rues et à l'irruption des grandes enseignes dans la capitale. *« Il y a à Paris trois secteurs dominants : Haussmann-Saint-Lazare, Rivoli-Les Halles et Montparnasse-rue de Rennes. Ensuite, il y a des zones comme Passy, avenue du Général-Leclerc, République, Italie, qui se développent autour d'artères exerçant une grande attraction »*, diagnostiquent les responsables du cabinet Bérénice, spécialisé en urbanisme commercial : une manière de dire que certaines rues sont condamnées à rester des déserts commerciaux. A l'inverse, la présence d'une moyenne surface généraliste, à condition qu'elle travaille en bonne intelligence avec les petits commerçants, peut servir de locomotive à une zone de chalandise.

Longtemps tenues à l'écart par Jacques Chirac, maire de Paris, les grandes enseignes ont fini par réussir leur entrée dans la capitale. En 1996-1997, 50 000 mètres carrés devraient ouvrir, répartis entre Castorama à la Nation, la Fnac, le grainetier Truffaut et la restructuration de la Belle Jardinière, qui accueillera, notamment, Go Sport et Habitat. En outre, depuis le début des années 90, les Promod, Celio ou autres chaînes de distribution spécialisées dans l'équipement de la maison ou les produits d'hygiène et de beauté, jettent leur dévolu sur les rues les plus fréquentées, où ils sont prêts à payer des loyers élevés. Au risque de mettre en péril leurs comptes d'exploitation, tout en faisant disparaître les moins fortunés de leurs collègues.



3 253 boutiques parisiennes ont disparu en dix ans, surtout dans le secteur alimentaire

En pesant ainsi sur les loyers, ces entreprises contribuent à redessiner la carte du commerce parisien. En quelques années, la rue du Commerce, dans le 15e arrondissement, a complètement changé de physionomie : cette artère, où le prêt-à-porter voisinait avec l'alimentaire, s'est diversifiée vers les produits d'équipement de la maison, d'hygiène et de santé. 16 nouveaux magasins ont repris les emplacements des 18 boutiques qui avaient fermé. Le projet d'installation d'un McDonald's, rue Vavin dans le 6e arrondissement, qui avait déchaîné la colère des riverains cet été, s'explique par le fait que l'entreprise américaine était la seule à accepter le loyer exigé par le propriétaire.

Pour la ville de Paris, la mauvaise situation du commerce a deux conséquences. Elle est déplorable pour les recettes de la ville et funeste pour l'ambiance, dans les rues dont les rez-de-chaussée restent désespérément vides. Certains responsables ont déjà évoqué la possibilité d'y installer associations ou activités à but social. De plus, ils réfléchissent à l'utilisation des outils dont dispose une collectivité locale – parkings, aménagements de la voirie, etc. – pour tenter de redonner un peu de dynamisme aux échoppes. La nouvelle loi sur le commerce et l'artisanat, dont les décrets d'application doivent sortir d'ici à début novembre, devrait les y aider.

Françoise Chirot

Fronde en Seine-et-Marne contre le gigantesque projet de Disney

LE PRÉSIDENT de la chambre de commerce et d'industrie de Meaux (Seine-et-Marne), Jean-Jacques Ivain, n'est plus en odeur de sainteté auprès des commerçants du nord du département : ils viennent de lui faire connaître leur mécontentement en demandant sa démission et en brûlant un pantin à son effigie, après avoir cadenassé les grilles de la CCI.

La colère des commerçants couvait depuis le début de l'été. Elle a éclaté après l'abstention de M. Ivain, le 30 septembre, lors de l'examen par la commission départementale d'équipement commercial (CDEC) du projet de centre commercial du « Val d'Europe » annoncé par Disneyland Paris et la CGC-Segece, une filiale de la Compagnie bancaire. Le vote favorable de la CDEC a ouvert la voie à la réalisation d'un nouvel et énorme ensemble commercial à Serris, au lieu-dit le « Val d'Europe », sur le territoire de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, à moins d'un kilomètre du parc d'attractions. Le projet, inscrit dans la convention signée en 1987 entre le gouvernement français et Disney, prévoit l'ouverture dès le premier semestre de l'an 2000 d'un complexe commercial de 90 000 m² ainsi que la construction de 1 000 logements, d'un pôle universitaire, d'une nouvelle gare RER et de diverses infrastructures routières. Coût : 5 milliards de francs, dont un peu moins de 2 milliards pour le seul centre commercial. Disney annonce la création de 2 500 emplois.

« POUDRE AUX YEUX »

« L'Espace commercial international n'est que l'ossature d'une ville à venir. Pendant cinq ans, nous nous sommes concentrés sur notre mission touristique. Aujourd'hui, il est temps de passer à la seconde phase : la constitution d'un véritable pôle urbain », estime Philippe Ravanas, l'un des porte-parole de Disney. Ces dernières semaines, les deux promoteurs ont tenté d'amadouer les commerçants avec la promesse de mesures compensatoires. De la *« poudre aux yeux »* pour Michèle Welinski, présidente de l'association Lagny commerces : *« Nous sommes déjà cernés par les grandes surfaces de Pontault, Torcy, Chelles et Meaux. L'ouverture du "Val d'Europe" signera l'arrêt de mort du commerce indépendant. Les prêts bonifiés pour refaire nos façades et les études pour revitaliser les centres-villes n'y changeront rien. »*

D'autres voix se sont élevées, notamment celles de sept députés RPR regroupés derrière le ministre des sports et maire de Coulommiers, Guy Drut. *« Ce projet, dans sa conception actuelle, est contradictoire avec la politique gouvernementale de préservation des commerces de proximité et des centres-villes »*, ont-ils déclaré dans un communiqué publié au lendemain de la CDEC. Le ministre des sports sait que la loi Raffarin ne s'applique pas aux villes nouvelles. Mais il n'est sans doute pas mécontent de s'opposer à un projet – certes signé en son temps par un premier ministre nommé Jacques Chirac – aujourd'hui approuvé par le président du conseil général de Seine-et-Marne et sénateur (UDF-RI) Jacques Larché. Or, Guy Drut a déjà déclaré publiquement qu'il tenterait de conquérir, au renouvellement prévu pour 1998, l'assemblée départementale aujourd'hui détenue par un UDF, mais où le RPR, sur le papier, est majoritaire.

Roland Puig

Pilule antinucléaire dans la vallée du Rhône

LYON
de notre correspondant régional

C'est un comprimé blanc et rond, anodin, présenté en plaquette de dix. Sur la boîte, il est stipulé, en gros : *« A ne prendre que sur instruction des autorités »*. Le mode d'emploi s'ouvre par cet avertissement : *« Ce médicament est destiné à être utilisé dans des circonstances exceptionnelles »*... Toutes ces précautions de prescription ne concernent pourtant que de banales pilules d'iode que, depuis lundi 14 octobre, les habitants de Saint-Maurice-l'Exil et de Saint-Alban, dans la vallée du Rhône, peuvent se procurer gratuitement.

Car, à un battement d'ailes des mairies de ces villages de l'Isère, trônent les domes de béton d'une centrale nucléaire : deux réacteurs de 1 300 mégawatts. Cinq mille personnes sont concernées par cette opération de prévention, la première organisée de cette manière en France, à l'initiative du ministère de la santé, et qui devrait s'étendre à l'ensemble des centrales.

L'objectif de cette distribution est d'empêcher la naissance de cancers de la thyroïde en cas d'accident nucléaire majeur : *« La thyroïde est avide d'iode. On sait qu'avec un comprimé d'iode stable, on peut saturer la glande pour 24 heures. Ainsi l'iode radioactif ne pénètre pas dans la thyroïde »*, explique le docteur Yves Garcier, médecin de la centrale de Saint-Alban.

La Suisse a déjà procédé à de telles distributions et les résidents aux alentours de la centrale de Fessenheim, dans le Haut-Rhin, ont reçu, chez eux, des plaquettes d'iode. À Saint-Alban et à Saint-Maurice-l'Exil, les autorités ont voulu que la population soit *« acteur de la prévention »*. Aux habitants de venir quérir la petite boîte dans les mairies, chez les pharmaciens et les médecins. Un taux de réponse de l'ordre de 80 % est espéré.

Du côté des écologistes, on rappelle avoir fait campagne pour de telles opérations. Mais le périmètre retenu pour la distribution (5 kilomètres) paraît *« ridicule »* : *« On sait très bien que les vents emporteront bien plus loin l'iode radioactif »*, regrette Philippe Brousse, porte-parole du Collectif lyonnais des associations contre Superphenix.

Lundi, premier jour de la distribution, on ne se bousculait guère pour demander les comprimés. C'est que cela fait dix ans qu'on vit ici aux côtés de la centrale et qu'on est habitué à cette proximité. N'empêche, *« c'est une bonne initiative »*, explique une étudiante qui rangera la boîte dans sa pharmacie. Devant la mairie de Saint-Maurice, quatre jeunes tuent le temps, entre ironie et amertume. *« Cela fait dix ans qu'on vit sans pastille, je n'irai pas la chercher*, soutient Omar, 24 ans et chômeur. *Si j'ai pas d'avenir, à quoi cela va me servir une pilule d'iode ? »* Ces quatre-là attendent de la mairie un local. *« Avec l'argent que rapporte la centrale, cela ne devrait pas être trop compliqué »*, s'insurge Omar.

Bruno Caussé

DÉPÊCHES

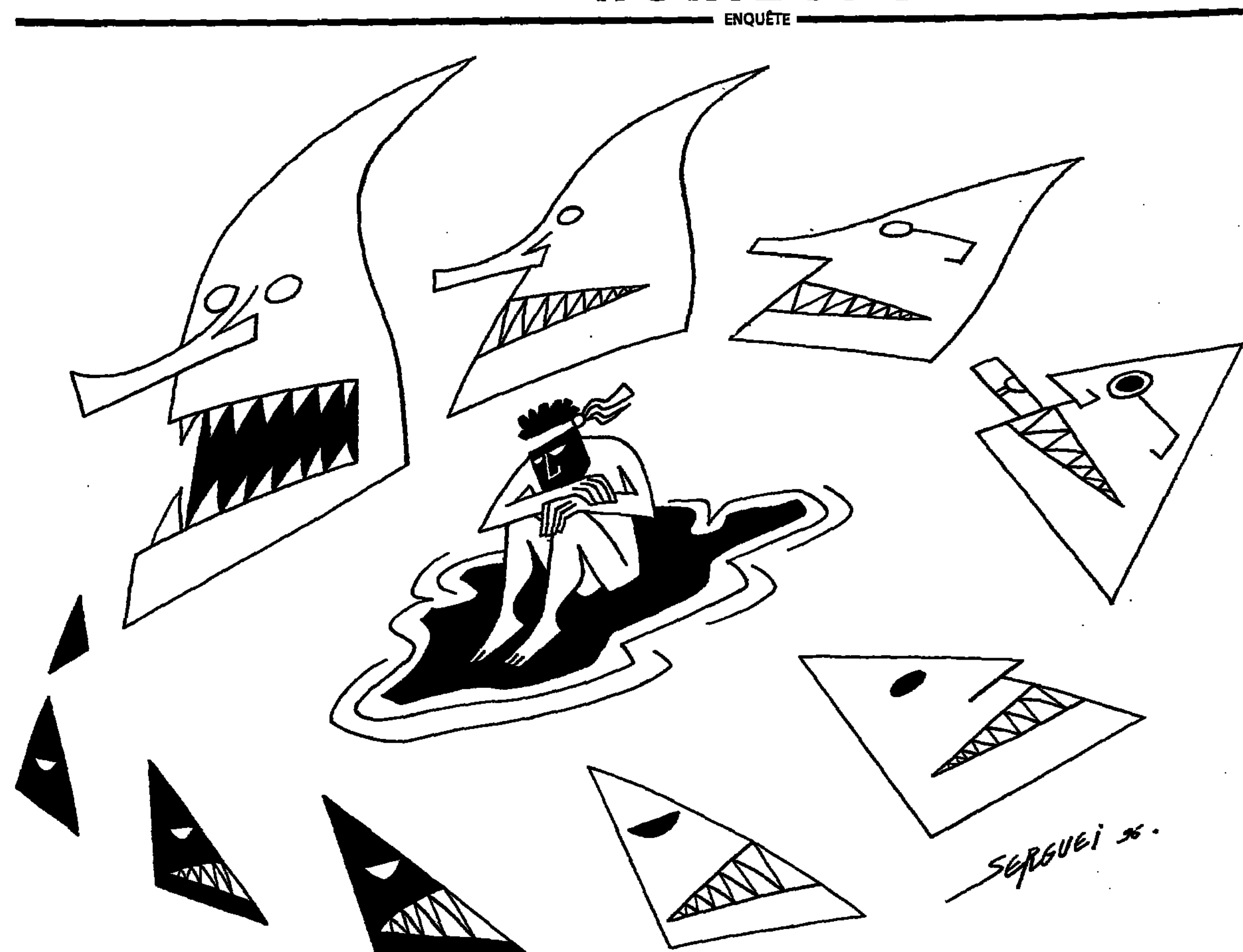
■ **ALSACE : l'association TGV Est européen**, présidée par Catherine Trautmann, maire (PS) de Strasbourg, lance à partir du mercredi 16 octobre une campagne de communication pour rappeler l'*« urgence de la décision »* sur la réalisation d'une liaison à grande vitesse entre Paris et la capitale alsacienne.– *(Corresp. rég.)*

■ **LIMOUSIN : huit régions européennes** ont rendez-vous les 21 et 22 octobre à Pompadour (Corrèze), à l'invitation de l'Agence régionale de développement (ARD) et de la chambre régionale de commerce et d'industrie limousine, pour des rencontres consacrées à la transformation des produits forestiers.– *(Corresp.)*

■ **ILE-DE-FRANCE : le syndicat des transports parisiens (STP)** va expérimenter un *« billet social »* du samedi, sur le trajet Mantes-Paris-Mantes, à destination des jeunes de 12 à 18 ans socialement défavorisés. Il coûtera 20 francs au lieu de 90 francs.

■ **YVELINES : opposition à l'autoroute A 104.** 4 532 habitants d'Achères (Yvelines) sur les 10 649 inscrits ont dit « non » au passage de l'autoroute A 104 (Orgeval-Cergy-Pontoise) dans leur commune, lors d'un référendum organisé par la municipalité, le 13 octobre.

■ **MAIRIES : une enquête** parue dans le numéro d'octobre du mensuel *La Lettre du cadre territorial* indique que, *« dans les douze mois qui ont suivi les élections municipales de 1995, plus de 67 % des villes de plus de 20 000 habitants ayant changé de maires se sont dotées d'un nouveau secrétaire général »*. Ces chiffres traduisent une *« évidente politisation de la fonction »*.



La Corse en mal de justice

Amnistie de fait des poseurs de bombes, enquêtes entravées, procédures « dépaysées », la Corse s'enfonce chaque jour dans l'Etat de non-droit. La fin de la trêve des attentats, théoriquement fixée au 12 octobre, n'y devrait rien changer

DANS son bureau du tribunal de Bastia, le magistrat *tourne en rond.* Un dimanche, alors qu'il se promenait sur une plage, il s'est surpris à dialoguer imaginairement avec le garde des sceaux, Jacques Toubon. Lui, l'homme de loi – accessoirement électeur de *droite* –, *s'est senti devenir « un peu fou ».* Il était seul et il racontait silencieusement son dégoût, il était même prêt à crier au ministre : *« Ici, on peut crever debout, vous vous en foutez. »* Dans un village, au petit matin, une femme a regardé partir son fils, entouré de gendarmes. Celui-ci venait de *commettre un ou deux plasticages.* Les voisins ont entendu la mère s'exclamer : *« Et, surtout, que personne n'aille le défendre ! »* La rumeur est descendue du village : une mère veut que son fils soit jugé et sanctionné. Une autre femme d'Ajaccio regarde un jeune de la cité des Salines, le quartier défavorisé de la ville. *Elle sait que le garçon, engagé dans un groupe nationaliste, a tué. Elle le vérifie à* chaque fois qu'elle croise son regard : *« Il a quelque chose de brisé, de vidé. »* Le jeune homme est en liberté.

Personne, en tout cas pas grand monde, ne croit aux *« déclarations de guerre »* du premier ministre, Alain Juppé, après l'attentat perpétré contre la mairie de Bordeaux. Dans son bureau du tribunal de Bastia, le magistrat ne décolère pas contre *« le coup de menton »* d'Alain Juppé. *« Quand on connaît l'attitude de l'Etat avec les dirigeants du Canal historique ces dernières années, on croit rêver. »* Lors de son arrivée en 1993, Charles Pasqua choisit de changer radicalement d'interlocuteurs. Son prédécesseur, socialiste, Pierre Joxe, avait misé sur les nationalistes plutôt modérés et « modernistes » du *FLNC-Canal habituel, prêts à s'engager sur un abandon « progressif »* de la lutte armée, persuadés de prendre bientôt leur part d'influence sur le pouvoir politique et économique insulaire après, pour certains, s'être enrichis personnellement.

Charles Pasqua, lui, choisira les autres, *réputés les plus extrémistes*, rassemblés au sein du Canal historique. On les dit « archaïques », fermement attachés à l'action militaire et à la surenchère nationaliste : les militants forment un mouvement idéologiquement hétérogène où se croisent les sensibilités d'extrême droite et d'extrême gauche. *Ils dénoncent le* « néo-clan » d'Alain Orsoni et du FLNC-Canal habituel, ils poursuivent les campagnes d'attentats. La structure militaire est prépondérante. Les jeunes RMIstes des quartiers pauvres des villes et les derniers à rester dans les villages à l'agonie sont tentés par l'action *clandestine, le mythe des aînés,* une nouvelle manière d'exister. *Charles Pasqua* est à *l'aise* avec François Santoni, un parfait connaisseur des réseaux locaux du RPR, qui parvient à régner sur cette mouvance A Cuncolta et des encagoulés du FLNC-Canal historique.

L'avantage pour le nouveau pouvoir de privilégier le Canal historique est aussi d'attiser les divisions, la haine et bientôt une logique de guerre entre les « habituels » et les « historiques », puisque les uns et les autres commencent à *s'entretuer par dizaines* (aucun assassinat « politique » n'a été pour l'instant élucidé). Parallèlement, les nouveaux interlocuteurs de l'Etat, les « puristes » d'A Cuncolta, qui dénonçaient autrefois ce qu'ils appelaient la logique affairiste du mouvement nationaliste concurrent, *ne sont pas loin,* eux non plus, de constituer un nouveau clan. Il y a, bien sûr, l'argent du racket, la proximité du Sporting club de Bastia, le contrôle de Bastia sécurita, l'entreprise de transport de fonds bancaires, une « influence » sur d'autres entreprises, enfin des appétits sur le sud de l'île où le développement touristique continue de prospérer sans problème. La catastrophe de Furiani, la double billetterie et les révélations sur le fonctionnement du *Sporting ont été décisives.*

> « Ce qui nous manque, c'est une opération « Mains propres ». En France [NDLR, sur le continent], on a admis l'idée qu'un grand patron ou qu'un ministre soit en prison et jugé. Ici, un conseiller général est intouchable. »

Des militants d'A Cuncolta ont commencé à s'inquiéter, à dénoncer au sein de leur organisation les dérives qu'ils ne croyaient possibles que dans le camp des frères ennemis du Canal habituel. Certains d'entre eux ont été physiquement éliminés. Robert Sozzi, par *exemple,* le *premier* à *s'insurger,* a été tué grâce à un nouveau concept revendiqué par A Cuncolta, la *« légitime défense préventive ».* Franck Muzzi faisait partie des militants d'A Cuncolta qui se sont révoltés contre l'exécution *« par le parti »* de Robert Sozzi. Il a été, lui aussi, assassiné. Négociant à Paris avec l'Etat – le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, a hérité du système mis en place par Charles Pasqua et son conseiller aux affaires corses, le fonctionnaire de police Daniel Léandri –, A Cuncolta, avec sa branche armée, *est devenue sur l'île une machine, « sans débat démocratique, exerçant la terreur dans ses propres rangs,* disent aujourd'hui les dissidents. *Les paumés, on en a fait des soldats capables de dessouder des militants. »*

« Le problème, c'est que les négociations avec les gens du Canal historique ne nous ont pas fait entrer dans un processus de paix, mais dans un processus de peur », dit d'une autre manière le magistrat de Bastia. *« L'amnistie de droit étant impossible pour ces gens du Canal historique, l'Etat a négocié avec eux une amnistie de fait que, nous, nous vérifions tous les jours dans notre travail. L'amnistie est totale et elle continue ! Et qu'on ne vienne pas dire après l'attentat de Bordeaux que la police a découvert une cache d'armes. C'est une action policière sur des lampistes ! »*

UN autre magistrat confirme que, *« dans les affaires de meurtre ou d'attentat, cela arrive d'entendre un chef d'enquête gendarme ou policier dire : on est désolé, on est même un peu écœuré, mais on n'arrivera pas plus loin car, si on poursuit, on touche à X, Y, Z, et, là, c'est politique, on ne peut pas ».* Un policier confie que ses enquêtes ont pu être soumises dans un passé récent à un *« feu rouge, orange ou vert de Paris, selon l'identité de la personne à interpeller ».* Au tribunal d'Ajaccio, on se souvient de la colère d'un haut magistrat qui avait interdit à des enquêteurs de communiquer des informations à un juge d'instruction, au motif qu'il ne fallait tout de même pas qu'un petit juge *« provoque une guerre civile en Corse ! ».* Outre le fait que les magistrats sont bloqués dans leur travail, ils sont aussi menacés *« par les mêmes nationalistes que le pouvoir central protège en entravant les enquêtes, en nous dessaisissant de nos procédures ».* Nombre d'entre eux ont vu leur appartement ou leur voiture plastiqués *« dans l'indifférence générale, parfois sans un télégramme de soutien de la part de la chancellerie ».* Certaines procédures judiciaires « dépaysées » à Paris n'ont fait l'objet d'aucun acte nouveau, tant et si bien qu'on a dû remettre en liberté des personnes mises en examen. *« Tout cela forme une succession de renoncements de l'Etat, et maintenant c'est un torrent. Aujourd'hui, le discours de fermeté de Juppé, peut-on vraiment y croire, le premier ministre en a-t-il réellement les moyens ? »,* en sont réduits à s'interroger les magistrats.

En Corse, on a vécu l'attentat contre la mairie de Bordeaux et le *« déferlement médiatique »* qui s'en est ensuivi avec une pointe d'écœurement : *« Il a fallu qu'on s'attaque au centre du pouvoir pour que les Français réalisent. Mais, nous, ça fait des années qu'on vit avec cet Etat de non-droit, les exécutions sommaires, le double discours et le double jeu de la classe politique locale, la connivence de l'Etat et, de fait, la lutte armée, clandestine, comme modèle pour les jeunes. Ils ont la démonstration sous leurs yeux que la politique de la cagoule, ça paie »,* explique une ancienne nationaliste. Désormais absente de la vie publique, son siège fermé à Bastia, A Cuncolta s'exprime par communiqués. Certains experts du nationalisme corse pensent qu'il n'est pas exclu que le premier cercle des dirigeants du Canal historique ait été débordé par un deuxième cercle, plus radical. *« Il est facile de déstabiliser un Etat. Il suffit d'être cinq bons-hommes, entraînés, avec des objectifs bien ciblés »,* dit un connaisseur. D'autres observateurs restent persuadés que, à l'instar d'Alain Orsoni avec ses négociateurs socialistes, François Santoni et les siens ont été grisés par cette fameuse « amnistie de fait », voulant plus et plus vite, *« allant loin dans la demande d'une part d'influence sur l'île que le RPR n'était pas près de lâcher ».*

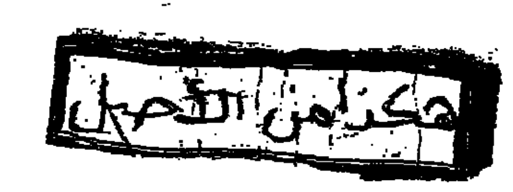
« Avec cet attentat de Bordeaux, ces menaces du Canal historique, on ne doit jamais perdre de vue qu'il existe une corruption liée au système politique traditionnel. Dans quelques régions de Corse, on sait, tout le monde le sait, que des hommes politiques sont des marionnettes d'organisations criminelles autrement plus puissantes et professionnelles que tel ou tel groupe armé nationaliste, explique un magistrat. *Les enjeux financiers sont incomparables, et leur puissance pour faire disparaître des preuves aussi. Il nous faudrait dix Van Ruymbeke ! »* Les magistrats, les policiers, confirment qu'aucune investigation financière sérieuse n'est possible sur l'île. *« Dans les années 80, alors que la répression de l'Etat était centrée sur le nationalisme, on a laissé les voyous investir de l'argent. Maintenant, c'est trop tard. Quand j'enquête sur des complexes immobiliers, des bars, des boîtes de nuit, je sais avec quel argent ils ont été acquis, mais je ne peux rien prouver. Aujourd'hui, ces établissements sont bien gérés, la comptabilité est impeccable »,* raconte un autre juge.

LES services fiscaux corses sont réputés pour ne faire remonter aucune information. L'installation d'une zone franche ne permettra même aucune action préventive. *« Les investissements à venir seront tout aussi incontrôlables, tout simplement parce que nous n'en aurons pas les moyens,* déclare un juge. *Par exemple, ça fait un an qu'une société immobilière a été recapitalisée de dix millions de francs par une société italienne, que je soupçonne d'être liée à la Mafia. Cela fait un an que j'ai saisi un service d'enquête : je n'ai rien. »*

Paradoxalement, la Corse, l'une des régions les plus aidées de France par rapport au nombre d'habitants, connaît une situation sociale terrifiante. *On estime* qu'un salarié du privé gagne entre 30 % et 50 % de moins que sur le continent. 30 % de la population serait en situation de marginalisation. *« Il est clair que l'argent public est détourné »,* soufflent les magistrats. La Caisse de développement de la Corse (Cadec) souffre d'un *déficit* de 165 millions de francs, mais la liste des attributaires des prêts n'a toujours pas été rendue publique. *« Ce qui nous manque, c'est une opération "Mains propres",* dit un ancien nationaliste. *En France* [NDLR : sur le continent], *on a admis l'idée qu'un grand patron ou qu'un ministre soit en prison et jugé. Ici, un conseiller général est intouchable. »*

La dérive criminelle d'une partie des organisations armées clandestines avec la complicité ou la manipulation des clans traditionnels ne rend pas vraiment optimistes ceux qui avaient espéré en la cause nationaliste : *« Avec la zone franche, ce sera ça l'avenir : des organisations pseudo-nationalistes aux côtés d'un monde de casinos, de camps de vacances, qui sera d'ailleurs prêt à les éliminer quand elles seront trop gênantes. Pour l'instant, elles sont utiles, ces organisations, elles sèment la confusion, offrent toutes les possibilités de manipulations. D'une certaine manière, elles préservent l'ordre »,* affirme un ancien nationaliste. Les magistrats ne sont pas loin de penser la même chose. *« Ceux qui tirent les ficelles dorment tranquilles »,* disent-ils, persuadés que le rideau de fumée qui oppose l'Etat à quelques groupes nationalistes masque un jeu d'ombres aux enjeux autrement plus déterminants pour l'avenir de l'île.

Dominique Le Guilledoux
Dessin : Serguei



Framatome : l'ère du mépris et du doute

par Michel Rocard

NOUS sommes en train d'assister à une des grandes restructurations industrielles des dix dernières années, avec, dans un premier temps, la fusion projetée de l'entreprise franco-britannique GEC-Alsthom et de Framatome, et, dans un deuxième temps, la redistribution des activités de Thomson dans un ensemble plus vaste. A l'évidence, et quoi qu'on en dise, les deux affaires semblent liées.

En d'autres temps, une telle opération aurait fait l'objet d'un large débat public, tant les entreprises concernées sont emblématiques des grandes réussites industrielles françaises. Mais voilà le mois d'août aidant, un silence assourdissant a entouré l'opération. Même la presse (française, sinon anglo-saxonne) admet pour vérité révélée les rares informations et les rares commentaires distillés sur le sujet.

Ayant eu à connaître, lorsque j'étais premier ministre en 1990, un des épisodes de la singulière saga de Framatome, ayant eu à trancher, après débat public, sur le problème de l'actionnariat de cette entreprise et sur l'équilibre, qui a d'ailleurs été également préservé par M. Balladur en 1994, entre actionnaires publics et privés, je souhaite ouvrir le débat sur une décision de principe, à mon avis mal instruite et qui pose de redoutables problèmes si on élargit la réflexion, au-delà d'un simple arrangement financier, en considérant les enjeux du nucléaire civil en France.

J'observe d'abord que ce sont deux firmes privées, GEC et Alcatel-Alsthom, qui se mettent d'accord, le matin du 30 août, pour engager la fusion de leur filiale commune GEC-Alsthom avec une entreprise publique à 51 %, Framatome. Un communiqué ministériel suit, qui annonce que le gouvernement donne son accord à l'étude du rapprochement. On ne saurait afficher de manière plus symbolique que ce qui est bon pour Alcatel-Alsthom – firme au demeurant prestigieuse et qui est l'un des fleurons industriels du pays – est bon pour la Nation !

Et la presse d'embrayer sur le thème du grand groupe, des synergies industrielles, de l'ouverture internationale, sur le thème du « Enfin, ce n'est pas trop tôt ».

Tous nos docteurs fournissent ainsi diagnostic et traitement du « grand malade » Framatome ! Mais quelle est la maladie et quel est le problème ? Je cherche et je trouve une entreprise qui a remarquablement réussi dans sa mission de constructeur de chaudières nucléaires, qui dégage des résultats au profit de ses actionnaires publics et privés, qui a engagé des diversifications patientes pour se préparer à un futur difficile du fait du ralentissement des commandes de centrales en France, qui dispose d'un bon réseau international, qui a fait sa percée aux Etats-Unis (le plus grand parc électronucléaire du monde) et en Chine (les plus grands besoins identifiés pour le futur), qui a su nouer une bonne alliance avec l'Allemagne de manière à définir une norme européenne pour les réacteurs du futur et à maintenir un ancrage allemand dans le nucléaire civil, qui a fait son devoir pour préserver une part des activités de Creusot-Loire après l'éclatement de l'empire. C'est donc une entreprise disposant de ressources humaines, techniques, financières, qui lui permettent de préparer son avenir et d'être un acteur industriel majeur.

L'Etat va-t-il enfin cesser de gérer de grandes entreprises publiques par des oukases en privilégiant l'allégeance de leurs dirigeants ?

Je veux bien admettre les termes du débat entre l'« adossement » de cette entreprise, surtout nucléaire, à un groupe plus vaste comme GEC-Alsthom, et, d'autre part, l'autonomie du nucléaire. Ce n'est certes pas un débat manichéen où tout serait blanc d'un côté, noir de l'autre. Pour Framatome, pourquoi la structure d'accueil d'Alcatel-Alsthom, refusée en 1990 parce que je ne voyais pas clairement la stratégie de cette grande entreprise de télécommunications pour le maintien de l'offre nucléaire au-delà de l'an 2000, est-elle aujourd'hui acceptée, alors que cette échéance de l'an 2000, qui correspond à un arrêt temporaire des commandes de centrales, se rapproche ?

Je voudrais être convaincu que les activités d'ingénierie et de fabrication de Framatome, très spécifiques du nucléaire, se combinent harmonieusement avec celles d'un GEC-Alsthom spécialiste reconnu des centrales conventionnelles. Ou que le poids revendiqué, après la fusion projetée, par le britannique GEC (à peu près la parité avec les intérêts français), ne sera pas un handicap pour le nucléaire français, alors que chacun sait que le nucléaire civil n'est pas un enjeu pour la Grande-Bretagne, pays qui dispose, contrairement à la France, de ressources pétrolières abondantes.

Sur la méthode, enfin, j'émets quelques doutes. Dans une société avancée comme la nôtre, peut-on admettre qu'une coalition d'actionnaires (ici, publics et privés) dispose avec arrogance d'une entreprise dont on sait que la ressource est comme un « bien national », née d'un grand programme public d'équipement nucléaire du pays ? Peut-on admettre que les hommes et les femmes qui ont fait cette entreprise, avec cet engagement personnel de ceux qui ont su se mobiliser au service d'une grande ambition, soient passés par pertes et profits, et même pas consultés ? Au-delà de cette affaire particulière, toutes les réflexions sur le gouvernement d'entreprise, qui mettent en avant une exigence « démocratique », à la fois vis-à-vis des actionnaires et du personnel des entreprises, n'auraient-elles pour seul objectif que de modifier le code sur l'abus de biens sociaux ? L'Etat va-t-il enfin cesser de gérer de grandes entreprises publiques par des oukases, en privilégiant l'allégeance de leurs dirigeants qu'on engage dans de mauvais combats extérieurs à leur mission ? Est-ce que l'Etat, qui, dans la fusion projetée, va voir les intérêts publics devenir minoritaires, sans pour autant récupérer quoi que ce soit de la privatisation d'une entreprise très prospère, peut définir une ligne claire dans sa gestion du patrimoine de la Nation ? S'agit-il d'une opération au service de l'emploi, pour protéger le long terme ?

Le nucléaire civil est un grand enjeu pour la France et pour le monde. Ceci doit être rappelé à un moment où la dernière crise autour de l'approvisionnement pétrolier, qui a correspondu à la guerre du Golfe en 1991, a tendance à s'estomper. Par le développement du nucléaire en France, nous avons gagné une relative indépendance par rapport aux turbulences toujours possibles du marché pétrolier : la production d'électricité nucléaire est équivalente en France à la production pétrolière du Koweït. C'est dire que le nucléaire représente une sorte d'assurance contre des crises toujours possibles.

Par ailleurs, depuis la Conférence sur l'environnement et le développement durable de Rio, en 1992, tous les gouvernements de la planète sont convenus de prendre les mesures appropriées pour limiter les émissions de gaz carbonique, essentiellement dues à la combustion des énergies fossiles, de manière à prévenir les risques d'un changement du climat aux conséquences cataclysmiques lorsqu'il se produira.

Certes, le nucléaire n'est pas la seule réponse au problème posé à Rio, mais c'est déjà une réponse consistante, et la réaffirmation de l'option nucléaire correspond à une sorte d'« éthique de responsabilité » des pays qui, comme la France, ont les moyens techniques et financiers de développer la production nucléaire, dans de bonnes conditions de sûreté.

L'« affaire » Framatome doit être située dans ce contexte d'une bonne préparation de l'avenir. Et puisque la majorité du capital de cette entreprise, par le hasard de l'histoire, après la faillite de Creusot-Loire, est publique, posons d'abord, avant tout montage répondant à des arguments situés en dehors de la sphère du nucléaire, les conditions nationales et internationales pour un développement « durable », au sens de Rio, du nucléaire civil, en France, en Europe (et tout particulièrement en Allemagne), et dans le monde.

On assiste aujourd'hui, peut-être, à la fin d'une histoire. Celle d'un Etat, qui, au travers de politiques publiques conduites avec continuité, a contribué à construire de belles entreprises, présentes sur la scène mondiale, dans des secteurs aussi divers que le spatial, le nucléaire civil, le para-pétrolier, l'aéronautique, le transport.

Tout d'un coup, on entre dans une période d'états d'âme et de doutes. Le discours politique est en panne de vision à long terme. Une entreprise comme Electricité de France, qui a construit sa puissance sur une telle vision à long terme, est tétanisée par le débat sur la dérégulation, selon le cadre fixé par la Commission européenne, et elle borne aujourd'hui son horizon à se mesurer, dans une confrontation incertaine, avec des sociétés de services aux communes, qui sont le « modèle » français de la dérégulation à la mode bruxelloise.

Dans le domaine des grandes politiques publiques, la France a toujours fait preuve d'un certain « messianisme », ce qu'on appelle souvent l'exception française. Que nous ayons besoin d'adapter nos modes de pensées et d'intervention à la nouvelle donne européenne est une évidence qui s'impose. Faut-il pour autant renoncer à ce qui fait notre force, au gré d'un débat de privatisation mal engagé ou d'une « financiarisation » de l'économie qui est le fin mot de toutes les réflexions sur la mondialisation ?

***Michel Rocard**, ancien premier ministre, est sénateur (PS) des Yvelines.*

Thomson : une privatisation de trop

par Pierre Grou et François Morin

LES arbitrages touchant à la privatisation de Thomson sont sur le point d'être pris au sommet de l'Etat. On ne peut manquer d'être frappé par l'absence de débats publics (dans l'opinion ou au Parlement) sur les conditions qui entourent cette privatisation, mais aussi, plus essentiellement, sur ses conséquences stratégiques probables pour l'ensemble du tissu industriel français, voire européen.

Un groupe industriel comme Thomson, avec ses trois branches – Thomson-CSF, spécialisé en électronique professionnelle et de défense ; Thomson Multimédia, centré sur l'électronique grand public, et SGS Thomson comme producteur de composants électroniques – est le prototype même de l'acteur-pivot des grandes transformations industrielles de ce siècle qui vont enfanter, dans la douleur certes, le monde économique de demain.

Face aux grands groupes asiatiques, coréens entre autres (Daewoo, Samsung, Hyundai), Thomson est aujourd'hui le seul groupe européen, avec Philips, à tenir le rang européen dans la compétition internationale qui oppose les groupes industriels d'électronique grand public. Thomson Multimédia détient même aujourd'hui une avance certaine dans la technologie numérique, tout en étant bien placé dans celle des écrans plats.

Or, si l'on comprend bien, les projets industriels des groupes repreneurs français, Matra ou Alcatel, prévoient tous les deux une cession de Thomson Multimédia : cette vente est envisagée avec une forte probabilité dans un cas (Matra), et sans doute avec une moindre probabilité dans l'autre (Alcatel). Ce démembrement se ferait, dit-on, au profit de l'un des groupes coréens (Daewo). Pour quels motifs ? Des raisons purement internes tenant à la volonté de chacun de ces groupes de recentrer leurs activités.

Ainsi la privatisation qui nous est proposée aboutirait à casser un outil industriel resté jusqu'à présent très cohérent. Même si Thomson Multimédia est aujourd'hui endetté et faiblement capitalisé, sa force concurrentielle est très directement liée à la synergie qui a été créée entre les diverses branches du groupe et à la vision stratégique de long terme qui a pu être forgée, en partie grâce aux capitaux publics.

Faut-il alors vraiment privatiser cet outil exceptionnel ? Le casser technologiquement ? Le vendre partiellement à des capitaux étrangers ? Le dissoudre dans des groupes ayant des logiques totalement privées ? Tout cela au nom – évidemment – d'une bonne logique libérale. Ou sans doute, plus prosaïquement, pour renflouer les caisses de l'Etat. Peut-on croire sérieusement que cette privatisation soit absolument nécessaire ?

Le doute se renforce lorsque l'on examine de plus près la méthode de privatisation retenue : un appel d'offres ouvert à deux groupes français, et à ces deux groupes seulement. Il s'agit de faire de l'un de ces deux groupes un « actionnaire de référence », ayant donc les moyens d'un contrôle total de l'activité du groupe privatisé. On est loin de la privatisation avec appel à l'actionnariat populaire et constitution d'un noyau dur. Cette dernière méthode, critiquable en bien des points, aboutissait cependant à une stabilité de la direction en place et à la préservation de l'identité du groupe en raison, notamment, de l'actionnariat bouclé du noyau dur.

La méthode retenue ici est bien différente. Elle vise à changer d'actionnaire de référence, et donc à détruire l'identité originelle du groupe. Devenu sous-groupe d'un groupe plus large, Thomson ne serait plus qu'une pièce parmi d'autres dans un échiquier plus vaste. Pis, ses filiales et sous-filiales sont destinées naturellement à être « restructurées », c'est-à-dire vendues, ou apportées à d'autres actifs du groupe. Bref, c'est la mort programmée d'un acteur économique qui avait su, jusqu'à présent, conserver une identité patrimoniale, une ligne stratégique de développement à part entière, et une place respectée face à ses compétiteurs internationaux.

L'ouverture internationale aurait pu passer par la conclusion d'alliances stratégiques, par joint-venture, par exemple, sans privatiser pour autant la totalité du groupe. A la limite, et pour renforcer l'outil, une ouverture limitée du capital aurait pu être proposée. Mais est-ce encore envisageable ?

***Pierre Grou** est professeur à l'université Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines.*
***François Morin** est professeur à l'université Toulouse-I.*

L'électronique de défense française à l'heure du choix

par Henri Martre

POUR conserver un certain degré d'autonomie, une politique de défense doit pouvoir s'appuyer sur une industrie capable de maîtriser les « technologies de supériorité » : celles qui sont difficiles à acquérir et donnent un avantage significatif sur l'adversaire. Ce furent autrefois l'artillerie, la construction navale, puis, récemment, l'aéronautique et l'espace et, enfin, l'électronique.

Ses applications se sont développées et occupent maintenant une place prépondérante dans les programmes militaires. Elles constituent le système nerveux des forces, qu'il s'agisse des réseaux de détection, de communication et de commandement, ou de l'équipement des vecteurs et des armes. Progressivement, l'évolution scientifique et industrielle rassemble l'ensemble des technologies correspondantes dans un domaine commun, celui des « technologies de l'information », caractérisé par d'énormes capacités de saisie, de traitement, de transmission et de mémorisation des données, grâce en particulier à la numérisation des informations et à l'extrême miniaturisation des composants.

Dans ce domaine, les applications civiles se développent en parallèle avec les applications militaires à un rythme encore plus rapide : réseaux de télécommunication, ordinateurs de conception, de conduite des processus ou de gestion, équipements domestiques… la course au progrès est haletante et déterminante dans la compétition des économies.

Un moment supplantés par les Japonais, les Américains se sont ressaisis. Grâce au saut technologique induit par le programme de la guerre des étoiles et au dynamisme de leur marché civil, ils ont nettement pris la tête dans les technologies de l'information et ont pour politique d'en faire le tremplin de leur hégémonie à la fois militaire et économique. Les Japonais redoublent d'efforts pour gagner une supériorité dans certains secteurs. Les Coréens témoignent d'ambitions significatives.

Dans cette gigantesque compétition, l'Europe a réussi à rester dans la course dans des activités comme les télécommunications, l'électronique professionnelle et grand public, mais elle est distancée dans les composants et l'informatique. Quant à la France, elle est encore au premier rang en Europe grâce à sa politique de développement des hautes technologies et à sa stratégie industrielle.

La situation est néanmoins en train de se dégrader pour des raisons multiples :

– l'assèchement des ressources de recherche et développement, avec la réduction des crédits militaires et la déréglementation des télécommunications civiles, qui ôte à France Télécom son rôle traditionnel de promoteur d'innovation ;

– la stagnation relative du marché intérieur ;

– la segmentation relative entre activités civiles (Alcatel) et activités militaires (Thomson-CSF), héritée des accords Gomez-Pébereau ;

– la sévérité de la compétition internationale, attisée par la globalisation des affaires, les ambitions stratégiques et les distorsions de concurrence monétaires et sociales ;

– l'évolution technique, caractérisée par l'effacement des frontières technologiques entre secteurs d'activité, le fort accroissement des coûts d'investissement et l'obsolescence rapide des générations successives.

Le problème de la dimension optimale des entreprises et de leur autonomie se pose donc avec une nouvelle acuité, malgré les concentrations antérieures, et devient une contrainte importante de notre politique de défense. Il y a place pour des entreprises de toutes dimensions, pourvu que leur taille soit adaptée à leur spécialité. Mais seule la très grande entreprise de dimension mondiale est capable de développer une base technologique significative et autonome, de contracter les alliances complémentaires nécessaires sans perte de contrôle, d'en tirer une gamme de produits suffisamment large pour amortir les coûts fixes et de les distribuer sur l'ensemble des marchés.

Pour assurer son autonomie et contribuer à l'indépendance de la défense européenne, la défense française a donc besoin d'une entreprise électronique multinationale dont le contrôle soit suffisamment assuré et qui réponde aux critères ci-dessus. Cela est d'autant plus nécessaire que des applications de plus en plus nombreuses seront, comme le nucléaire, considérées comme stratégiques et sensibles et ne feront pas l'objet d'échanges internationaux. C'est déjà le cas pour la guerre électronique et la détection sous-marine.

Il n'y a plus place pour deux pôles électroniques majeurs en France. Il faut les fusionner

Compte tenu de l'importance des coûts d'innovation pour développer une base technologique électronique significative, de la difficulté de l'amortir sur une masse de ventes suffisante et d'obtenir des crédits publics, le facteur structurant est la capacité de financement de recherche et développement dans le métier électronique. Dès maintenant, cette capacité dépasse le cadre national et impose une concentration à l'échelle française et une politique d'alliances à l'extérieur, de façon à rassembler des ressources pour l'innovation.

L'enjeu est de rester dans la course par rapport aux Américains, qui ont maintenu leurs crédits de recherche et développement militaires à un niveau très élevé, et par rapport aux Japonais, qui sont en train de doubler leur budget public de recherche.

Compte tenu de la situation française, il est clair que cette concentration doit être :

– *significative*, car la dimension électronique de Thomson n'est plus suffisante ;

– *horizontale*, car il s'agit bien d'une dimension dans le métier électronique plus que d'une dimension financière ou commerciale ;

– *duale* : la synergie entre applications civiles et militaires, et même entre secteurs professionnel et domestique, est de plus en plus importante ; d'autre part, la croissance, nécessaire à toute industrie, ne peut venir que du marché civil.

Dans le paysage industriel français, il n'y a que deux grandes entreprises électroniques sous contrôle national, Alcatel et Thomson, dont le chiffre d'affaires « électronique » dépasse pour chacune 50 milliards de francs. Un certain nombre d'autres, nécessaires pour l'équilibre du tissu industriel, peuvent être qualifiées d'équipementières et de moyennes et se situent à un niveau très largement inférieur. Elles ont leur raison d'être et ont un avenir pourvu qu'elles conduisent une stratégie habile d'adaptation, mais elles ne peuvent prétendre jouer dans la cour des grandes.

Dans une perspective historique, on peut considérer que la logique de concentration est implacable. Les « grands » électroniciens français, qui étaient relativement nombreux après la deuxième guerre mondiale, se sont peu à peu rassemblés, à l'instar de ce qui s'est passé dans la plupart des industries. Cette évolution a été marquée il y a une trentaine d'années par la fusion entre Thomson et CSF, puis par des consolidations autour des deux pôles Thomson et CGE. La compétition planétaire autour du téléphone a conduit ces deux acteurs à une entente stratégique de spécialisation il y a une douzaine d'années. Il est inéluctable maintenant de passer au stade suivant pour constater qu'il n'y a plus place pour deux pôles électroniques majeurs en France et qu'il faut les fusionner.

***Henri Martre** est président d'honneur d'Aerospatiale et ancien délégué général pour l'armement.*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

Une papauté devenue surhumaine

Suite de la première page

Ainsi, à deux reprises en moins d'un mois, le pape a t-il spectaculairement retourné l'opinion. En septembre, le succès imprévu de sa visite en France était déjà apparu comme une embellie dans un pontificat contesté et déclinant. Le pape ne cesse de s'en féliciter et l'*Osservatore Romano* remplit des colonnes à ce sujet. Aujourd'hui, c'est de la rumeur insidieuse qu'il a triomphé. Amplifié par la *« valeur édificatrice de la souffrance »* (Vittorio Messori), le culte de sa personnalité – il est décrit comme *« le grand homme du vingtième siècle »* ou le *« dernier leader moral de l'humanité »* – risque d'atteindre des sommets inégalés depuis Pie XII, canonisé de son vivant. La presse italienne s'est même interrogée gravement sur le sort des 5 centimètres d'appendice coupés, dont certaient voudraient déjà faire une relique.

Jean Paul II a trop bien connu les pièges des régimes totalitaires pour laisser se développer un quelconque phénomène d'idolâtrie. Néanmoins, l'actuelle euphorie ne dispense pas d'une réflexion sur l'avenir. Son entourage et son équipe médicale rappellent que l'hospitalisation du pape, âgé de soixante-seize ans, n'était pas une cure de jouvence. S'il est vrai qu'il n'a pas de cancer, plus personne ne dément qu'il soit atteint d'une maladie neurodégénérative grave (Parkinson). Les médecins affirment même que, s'il a une robuste constitution, il devra se ménager pour poursuivre sa mission. Mais l'en persuader, convient l'un d'entre eux, *« sera une tâche bien plus difficile que de l'opérer de l'appendicite »*.

Dans quelques jours, il recevra, pour la première fois, Fidel Castro, qui l'invitera à Cuba. Il compte se rendre avant Noël à Sarajevo, ville dont il fait le symbole, depuis 1914, de tous les malheurs du siècle. Quatre autres voyages sont programmés pour 1997 : à Prague, en Pologne, à Paris et au Brésil. Sans oublier la visite qu'il doit faire à Beyrouth, pour présenter les conclusions du synode des évêques du Liban. Nouvel Hercule, Karol Wojtyla entend s'engager enfin dans les travaux préparatoires au jubilé de l'an 2000, qui va devenir la grande affaire de son pontificat.

Sera t-il physiquement apte à tenir un tel « agenda » ? A répondre aux urgences imposées par la conception universelle de sa mission qu'il défend depuis dix-huit ans ? La papauté n'est pas une fonction à mi-temps et la Curie romaine a déjà tracé une ligne de défense.

Elle rappelle que Roosevelt a gouverné les Etats-Unis de son fauteuil roulant et dans une situation internationale autrement critique. Dans *La Repubblica*, le cardinal Castillo Lara répond à Marco Politi : *« Le ministère du pape n'exige pas qu'il prenne chaque jour des décisions importantes. Il n'y a que deux domaines où il ne peut pas déléguer : les nominations d'évêques et les questions de foi. »*

Les circonstances n'ont jamais été aussi favorables pour réfléchir à la surcharge de sa fonction, voire à la réforme d'une papauté devenue *« titanesque »* (Giancarlo Zizola, dans la revue *Actualité religieuse* d'octobre 1996).

Même tempéré par une décentralisation qui, sous le nom de « collégialité », a beaucoup progressé depuis Vatican II (1962-1965), le système monarchique qui gouverne l'Eglise catholique (un milliard de fidèles) conduit à une paralysie, désormais déplorée à haute voix – c'est une nouveauté – par des membres éminents de la hiérarchie. Après le scandale provoqué par l'évêque écossais qui a « plaqué » son diocèse, avec femme et enfant, pour une autre maîtresse, l'archevêque de Westminster (Londres), le cardinal Hume, vient de dire tout haut ce que pensent tout bas un nombre croissant de ses confrères : *« Le célibat des prêtres n'est pas une loi divine, mais une loi de l'Eglise qui nous fait perdre d'excellents éléments. »*

L'unanimité est forte pour saluer en Jean Paul II l'homme qui a contribué à la déstabilisation du communisme, qui a redonné au catholicisme son identité et son autorité, qui a scellé des liens irréversibles avec les autres confessions chrétiennes et non chrétiennes – on fêtera bientôt le dixième anniversaire de la rencontre d'Assise – et ouvert, par ses multiples voyages, des perspectives missionnaires à un christianisme essoufflé. Mais les langues se délient aussi pour déplorer les blocages de l'institution, l'excès de centralisme, le poids de la Curie, les pannes du dialogue oecuménique (un accord avec les luthériens vient encore d'être repoussé d'un an), la crise des vocations, l'entente difficile avec la culture moderne et la société sécularisée.

DÉBALLAGE OU DÉBAT ?

Quelques « ténors » de l'Eglise viennent de crier danger, comme le cardinal Bernardin, de Chicago (condamné par un cancer) ou le cardinal Arns, de Sao Paulo, figure légendaire de l'Eglise latino-américaine, dont le Vatican a découpé le diocèse pour réduire l'influence, aujourd'hui démissionnaire. Un ancien président de l'épiscopat américain, Mgr John Quinn, vient de publier un mémorandum pour une réforme de la Curie romaine et de la papauté. Il y souhaite un nouveau concile à l'aube du troisième millénaire, en vue d'assurer l'*« unité »* et une plus grande *« efficacité »*. Le pape a certes convoqué pour la fin du siècle des synodes continentaux d'évêques, mais chacun connaît les limites de ce type de concertation où Rome a toujours le dernier mot.

Déballage ou débat ? Il faudrait être sourd pour ne pas s'interroger sur le devenir d'une Eglise que désertent et contestent nombre de fidèles dans ses fiefs d'Europe ou d'Amérique, qui est concurrencée dans le tiers-monde par la prolifération des sectes et des syncrétismes, qui demeure la religion de l'étranger dans l'océan des sagesses asiatiques et peine à décoller en Afrique. Le catholicisme ne peut plus éviter de s'interroger sur la tâche du pape, devenue surhumaine, sur sa place dans le monde, ses modes de présence et de gouvernement.

Henri Tincq

RECTIFICATIFS

La Réunion

Contrairement à ce que nous indiquions dans *Le Monde* du 8 octobre, Paul Vergès, sénateur et président du Parti communiste réunionnais, n'a pas été mis en cause par la cellule officieuse qui aurait été créée par l'ancien préfet de la Réunion, Jacques Dewatre, afin de coordonner les moyens de lutte anticorruption. Il n'a pas non plus été poursuivi par la justice. C'est son fils Pierre qui aurait été visé par les activités de cette cellule. Condamné à dix-mois de prison et cinq ans de privation de droits civiques et civils par le tribunal correctionnel de Saint-Pierre pour une affaire d'attribution de marché, Pierre Vergès est entré en clandestinité le 3 avril 1993.

Belgique

Nous avons présenté par erreur, dans *Le Monde* du 12 octobre, l'université catholique de Louvain comme *« celle des francophones de Bruxelles »*. La principale université francophone à Bruxelles est l'université libre de Bruxelles, nous précise Pascal Delwit, vice-président de son conseil d'administration.

Le Monde

ÉDITORIAL

Justice et lynchage en Belgique

LA Belgique, depuis deux mois, vit un psychodrame. La découverte au mois d'août des crimes abominables commis par un réseau de pédophilie organisé a déclenché, dans tout le pays, une vague d'indignation immense. Comment cela a-t-il pu se passer dans un pays réputé civilisé ? Qui sont les responsables ? Que font la police, la justice, le gouvernement pour protéger les citoyens, et singulièrement les plus faibles d'entre eux, les enfants, d'agissements criminels inouïs ? A ces questions légitimes le pouvoir, judiciaire comme politique, n'avait jusque-là pas su répondre, ou trop tard.

Au fil des jours se révélait un appareil judiciaire déficient, désinvolte avec les familles des victimes et miné par la guerre des polices et les conflits de juridiction. Les gouvernants, au cœur de l'été, ne prenaient pas la mesure de l'émotion qui s'était emparée du pays et le premier ministre, Jean-Luc Dehaene, ne jugeait pas utile d'interrompre ses vacances en Sardaigne pour venir apporter son réconfort aux familles endeuillées. Comment s'étonner alors que se développent dans le public des sentiments poussant à une justice expéditive, incitant à passer outre les normes d'un Etat de droit au nom de la monstruosité des crimes imputés aux deux suspects, Marc Dutroux et Jean-Michel Nihoul ?

C'est dans ce contexte qu'il convient de saluer l'arrêt de la Cour de cassation, la juridiction suprême du pays. Elle vient de dessaisir le juge Jean-Marc Connerotte, excellent magistrat, mais qui, en cours d'enquête, avait eu le tort de participer à un dîner avec certaines des victimes du réseau. La décision de la Cour rappelle ainsi, car il en était besoin, que la Belgique reste un Etat de droit, et n'est pas devenue une sorte de Far West de l'époque pionnière où le lynchage précédait le procès. Aussi ignobles soient les crimes des accusés, ils ont droit à un procès équitable, à des avocats autorisés à faire usage de la procédure dans l'intérêt de leur client, à des juges non soupçonnables de partialité.

Cette affaire est révélatrice également des faiblesses de la classe politique belge dans son ensemble, à la notable exception de quelques personnalités du Royaume, qui sont malheureusement trop souvent éloignées des centres de décision.

Ces derniers avaient simplement rappelé les règles élémentaires de l'Etat de droit, alors que nombre de leurs collègues, soucieux de « coller » aux sentiments populaires, faisaient de la surenchère démagogique, oubliant que le rôle d'un homme politique ne se limite pas à épouser les passions des foules. Ce qui vaut pour l'affaire Dutroux convient également pour le lancinant débat communautaire, où l'on escompte, au nord comme au sud du pays, des bénéfices électoraux de la flatterie des passions ethniques.

On aurait tort de ne voir dans ce drame belge qu'une péripétie provinciale de plus dans un pays qui est si proche de la France par la langue, la culture et un système judiciaire hérité de l'époque napoléonienne. Toute entorse au droit officiellement sanctionnée en Belgique serait une mauvaise chose pour la France et pour l'Europe.

Les gens *par Kerleroux*



DANS LA PRESSE

LIBÉRATION
Serge July

■ On peut être droit dans ses bottes, et à côté de ses pompes. Le gouvernement Juppé en donne une nouvelle démonstration avec l'annonce de la suppression de l'abattement fiscal de 30 % dont bénéficient les journalistes. La mesure est logique dans son inspiration mais aveugle dans son application et, à ce titre, terriblement pénalisante (...) Sans compensation pour les entreprises de presse, et elles seules, cette décision mettra tout simplement, une nouvelle fois, les journaux en péril. D'ailleurs, la compensation est un mécanisme que les députés connaissent bien : lorsque le gouvernement a décidé que ceux-ci paieraient désormais des impôts comme tout le monde, il leur a été accordé des frais supplémentaires, en principe destinés à leur secrétariat. Messieurs les députés savent très bien ce qu'il en est : ceci compense cela.

THE NEW YORK TIMES

■ La querelle nationaliste entre la Hongrie et la Roumanie est typique de ces conflits ethniques qui ont émergé en Europe centrale après la chute du communisme. Rarement violentes, ces batailles étaient le fruit de haines anciennes produites par l'Histoire (...). Aujourd'hui ces deux nations ont signé un traité qui pourrait aider à mettre fin à cette guerre. Le soutien accordé dans chacun des deux pays à ce traité traduit un renoncement bienvenu à ces oppositions ethniques. Alors que les politiciens racistes gagnent de l'influence dans les pays d'Europe occidentale, s'en prendre à des minorités ethniques n'est plus un moyen pour gagner des voix en Hongrie et en Roumanie (...). Ces deux pays doivent cependant maintenant mettre en application ce traité dans un climat de confiance retrouvé et étendre leur esprit de tolérance à d'autres minorités opprimées, comme les Tsiganes. Il faudra aussi que l'Europe occidentale, menacée d'une inquiétante montée du nationalisme, s'inspire de l'exemple des Hongrois et des Roumains.

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ La question européenne a été omniprésente à Gardanne. Elle l'a été à son détriment. Bernard Kouchner a stoïquement défendu la logique de l'Union européenne. Pour beaucoup d'électeurs de cette circonscription sinistrée, cela a accentué son image de candidat venu de loin et appartenant à un autre univers. Dans les Bouches-du-Rhône, l'Europe est vécue comme une contrainte et comme une menace. Elle a fourni une cible à des candidats qui, sur ce sujet, ont rivalisé de démagogie, feignant d'attribuer à l'Europe les effets de la mondialisation et présentant Bruxelles comme une sorte de Grand Satan sadique. La monnaie européenne sera inévitablement au centre de la campagne législative générale, puisque son étape décisive coïncidera exactement avec l'approche des élections françaises. L'évolution des familles politiques à son sujet n'est pas très encourageante.

Seconds rôles

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

SI J'ÉTAIS éditeur, et si je croyais aux bilans d'anniversaires, je commanderais en vitesse, pour paraître avant l'an 2000, une collection de biographies sur le thème « Le vingtième siècle des seconds rôles ». Je confierais la série, par exemple, à Jean-Paul Enthoven, qui vient d'écrire des pages somptueuses d'intelligence et de charme autour de certains écrivains injustement classés « du second rayon », tels Berl, Drieu ou Gary, *Les Enfants de Saturne* (Grasset), un des grands essais de la rentrée, avec le *Signé Malraux*, de Jean-François Lyotard (Grasset).

Attention : rien ne devrait apparenter cet inventaire à une opération de rattrapage, de révision posthume. L'Histoire ne sert qu'accessoirement à juger en appel les aveuglements des contemporains. Même si la notoriété se fabrique plus artificiellement que jamais, ne pas en bénéficier selon son mérite n'a rien d'une malchance que la postérité se devrait de réparer. C'est ainsi : il y a des créateurs-phares ou d'habiles à capteurs de lumière, et d'autres que l'époque place en retrait, ou qui s'y plaisent.

Autre écueil : suggérer que les vedettes ont usurpé leur éclat, qu'elles n'auraient pas existé sans les souffleurs de l'ombre. Sans X, pas d'Y, etc. Ouvrir à d'autres la route du nouveau et du succès n'est pas affaire d'avance sur son temps ou de modestie. Il peut avoir manqué au précurseur le presque-rien de plus qui assure au message repris par un artiste plus accompli l'audience et la reconnaissance nécessaires, sinon suffisantes, pour laisser une trace durable.

C'est un fait, parfois irritant mais « bon ! » – au sens moderne de « qu'est-ce qu'on y peut ! » –, que le mérite des exploits soit enlevé à leur auteur véritable au profit de qui les raconte mieux. Lors des raids de Malraux vers la reine de Saba, l'aventurier intrépide était moins l'auteur de *L'Espoir*, il l'a admis, que son pilote, dont le grand public ignore le nom : Corniglion-Molinier. L'invention qui aura dominé le siècle, l'automobile, se serait plus facilement passée de l'illustrissime Fangio que de l'ingénieur Grégoire, connu des seuls spécialistes.

C'est dans les performances de l'esprit que les vrais mérites se discernent le moins. Il y a d'abord les « seconds rôles » de profession, initiateurs par tempérament. Leur rôle dépasse l'hommage que leur rendent les disciples grimpés au pinacle, avec la condescendance des artistes de variétés présentant leur cher pianiste juste avant de clore leur tour de chant. Parmi les « accompagnateurs » des grands ténors du siècle, il y eut Lucien Herr, le moine-bibliothécaire de la rue d'Ulm au début du siècle ; Groethuysen, l'éveilleur des écrivains *NRF* à la philosophie politique ; Brice Parain, le maître des mêmes auteurs en matière de langage ; Althusser, le gourou des années Marx au Quartier latin. Jean Grenier savait plus de philosophie que son élève Camus, bientôt Nobel. Maurice Sachs a vécu plus follement les nuits de l'entre-deux-guerres que Cocteau en personne. Des deux camarades Nizan et Sartre, le premier aura été le plus authentiquement révolutionnaire, et le plus honnêtement floué.

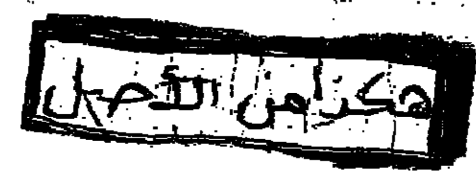
Chacun des « seconds rôles » de la collection pourrait être présenté par un parrain, comme naguère les « Tableaux » de littérature conçus par Gallimard. Des experts fouineurs du second rayon rendraient justice à un génie méconnu de leur choix. Le cinéaste Jean-Luc Godard est un bel exemple d'exhumeur. Il a su dénicher des auteurs négligés et leur assurer une survie certaine par des interviews inopinées ou des lectures sur fond de bisbille amoureuse et de baignoire qui refroidit. Grâce à ses films des années 60-70, on garde en mémoire des propos de Brice Parain, des pages d'Elie Faure, qui n'auraient pas survécu autrement.

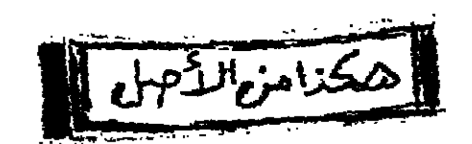
Parmi les auteurs demeurés dans l'ombre – ce qui ne veut pas dire au second plan –, il y aurait Tardieu et Vitrac, annonciateurs de Ionesco ; Pierre Herbart et Pascal Pia, érudits facétieux qui ont compté dans la vie et l'oeuvre de Gide, de Malraux, de Camus ; Roger Stéphane, qui a illustré un talent presque perdu, en nos temps de suffisance : celui d'admirer.

Encore une fois, l'entreprise ne serait pas de réhabilitation geignarde – Justice pour les petits, les obscurs ! –, mais d'explication. La généalogie des idées s'en trouverait éclairée, ainsi que la maturation des styles, les mécanismes de la gloire, l'air du temps. Le domaine le plus ingrat à explorer serait celui des filiations de pensées. Le siècle a embrouillé les réputations en majorant le travail sur les concepts selon que ce travail s'accompagnait d'oeuvres romanesques, théâtrales, ou d'engagements spectaculaires. Si Sartre a été crédité de plus d'importance qu'Aron, c'est que le philosophe de *L'Etre et le Néant* se doublait d'un artiste pour le moins foisonnant.

L'essor de l'audiovisuel a imposé un critère de notoriété plus frivole : la prime à qui « passe bien » à l'antenne, ou qui s'est lié à telle chaîne, et dont le visage devient forcément familier au public. Autre atout maître, dernière recette en date pour monopoliser les premiers rôles et prendre des options sur une possible survie : s'être fourvoyé dans le nazisme, le stalinisme ou le maoïsme. Avoir échappé à ces grandes aberrations idéologiques du siècle offre moins de chances, à la loterie de la postérité, que d'y avoir cédé, sans s'en expliquer.

La définition de l'*intellectuel*, remise périodiquement en débat par le milieu concerné, pourrait bien être tout simplement : quelqu'un qui s'est beaucoup trompé et qui bat sa coulpe sur la poitrine du voisin.





TRANSPORT FERROVIAIRE – Heinz Dürr, président de la Deutsche Bahn – les chemins de fer allemands – appelle de ses vœux la concurrence. Elle s'est déjà ouverte sur son marché domestique, avec la création de sociétés privées de fret et de services régionaux. Il la verrait d'un bon œil s'instaurer sur certaines liaisons internationales. ● LA RÉFORME du transport ferroviaire a permis, outre-Rhin, d'augmenter la productivité des cheminots, et de retrouver les bénéfices. Heinz Dürr estime que, dans quelques années, la Deutsche Bahn pourra se passer de l'aide de l'Etat. ● L'ÉCLATEMENT de l'entreprise en plusieurs sociétés, l'une chargée de l'infrastructure et les autres chargées du trafic, n'est plus à l'ordre du jour, contrairement au projet français présenté en conseil des ministres le 16 octobre. Heinz Dürr souhaite le maintien d'une holding de tête, pour garder la cohérence de l'ensemble.

Le train à grande vitesse allemand doit arriver jusqu'à Paris

Dans un entretien au « Monde », Heinz Dürr, président du directoire de la Deutsche Bahn, dresse le bilan de la réforme des chemins de fer allemands.Il estime que la concurrence, nationale et internationale, augmentera le nombre des voyageurs

HEINZ DÜRR préside aux destinées de la Deutsche Bahn, la compagnie ferroviaire allemande issue de la fusion des deux sociétés des ex-Allemagnes de l'Ouest et de l'Est, depuis sa création le 1er janvier 1994. Originaire du secteur privé – il a dirigé le groupe d'électromécanique et d'électronique AEG de 1980 à 1990 –, Heinz Dürr a joué un rôle central dans la révolution ferroviaire.

« Trois ans après le démarrage de la réforme des chemins de fer allemands, quel est votre bilan ?

– Notre trafic passagers a augmenté de 10 % au cours des trois dernières années. Mon objectif est qu'il progresse encore de 10 % au cours des trois suivantes. En matière de fret, la situation économique continue de nous pénaliser. Nous avons perdu 5,1 % de trafic au cours des six premiers mois de l'année. Mais nous avons enregistré une augmentation de 6,3 % en trafic combiné. Nous subissons de plein fouet la très forte concurrence du transport routier. Contrairement à nous, par exemple, les camions étrangers ne paient pas de taxes d'utilisation de l'infrastructure.

» Sur le plan financier, nous avons dégagé des bénéfices en 1995 pour la seconde année consécutive, avec un résultat net avant impôts de 553 millions de deutschemarks (1,8 milliard de francs). La priorité politique accordée au chemin de fer nous a fourni une perspective nouvelle.

– Comment parviendrez-vous à faire monter davantage de personnes dans les trains ?

– Toutes les entreprises ferroviaires européennes se voient confrontées aux mêmes problèmes. Les clients ne sont pas satisfaits de nos prestations. Nous devons donc leur consacrer tous nos efforts. Nos employés sont progressivement sensibilisés au service qu'ils fournissent et nous avons engagé un programme de modernisation de notre matériel roulant et de nos gares. Un effort considérable va ainsi être entrepris dans nos 6 000 gares. Au total, nous allons investir 25 milliards de marks sur sept ans. Dans les 250 principales gares, nous allons créer des filiales, dans lesquelles des partenaires privés détiendront la majorité du capital.

– Allez-vous faire un effort d'investissement particulier pour la grande vitesse ?

– La grande vitesse n'a jamais été notre seule priorité. Le trafic régional représente 50 % de notre activité alors que le trafic des grandes lignes n'en représente que le quart. Avec une répartition des centres économiques sur l'ensemble du territoire, la géographie allemande ne milite pas en faveur d'un réseau à grande vitesse en étoile, mais en faveur d'un réseau intégré. Pour le passager des grandes lignes, seul compte le temps de parcours. Nous avons donc construit 427 kilomètres de lignes à grande vitesse, là où c'était utile, par exemple entre Hanovre et Würzburg, et entre Mannheim et Stuttgart. Grâce à des lignes à grande vitesse supplémentaires, nous allons pouvoir gagner une heure entre Hanovre et Berlin en 1997, et, en l'an 2000, relier Cologne et Francfort en une heure seulement. Pour les liaisons interrégionales, la technologie pendulaire fera l'objet d'une mise en œuvre renforcée qui permettra aussi de réduire les temps de trajet.

– Parallèlement à ces programmes d'investissements, vous cherchez aussi à réduire vos coûts d'exploitation.

– Oui, car il s'agit de deux choses différentes. Nous devons investir pour l'avenir, mais nous devons en même temps réduire nos charges courantes si nous voulons être compétitifs par rapport aux autres modes de transport. En trois ans, notre productivité par salarié a augmenté de 50 %. Nous avons réduit nos effectifs de 372 000 début 1994 à 290 000 aujourd'hui. Mon objectif est désormais de concentrer nos efforts sur le meilleur remplissage de nos trains et sur une réduction de 30 % de leurs coûts d'exploitation.

– La concurrence est ouverte sur le réseau allemand. Quelles en sont les conséquences ?

– Nous avons besoin de concurrence pour attirer plus de trafic sur le rail. Pour le moment, quelques concurrents seulement ont pris pied dans le trafic régional et le fret. Il leur faut encore recevoir l'agrément de l'Office fédéral du chemin de fer. Ils auront en outre à investir des sommes considérables dans le matériel roulant. Je ne suis pas mécontent de la lenteur de cette montée en puissance. Un concurrent qui se présenterait sans les obligations sociales que la Deutsche Bahn a vis-à-vis de son personnel et sans charges héritées du passé nous poserait certainement quelques problèmes.

– Vous créez aussi une concurrence interne, par exemple avec le Metropolitan, entre Cologne et Hambourg.

– L'année prochaine, le Metropolitan reliera directement ces deux villes, avec un seul arrêt intermédiaire dans la région de la Ruhr. Cette filiale nous permettra d'une part de nous affranchir de la pression politique qui nous oblige à desservir certaines villes. D'autre part, nos hommes seront motivés lorsqu'ils se verront confrontés à une nouvelle société et aux exigences qui en résultent.

» Dans le domaine du fret également, nous avons créé des filiales plus flexibles, par exemple en commun avec le néerlandais NS Cargo et l'américain CSX. Cette société, qui porte le nom de NDX, fera circuler des navettes à partir des ports maritimes européens à destination, par exemple, de Munich et de Milan.

– Comment réagiriez-vous à l'arrivée d'un concurrent étranger ?

– En matière de concurrence étrangère, la réciprocité est quelque chose de normal. Cela dit, je suis tout à fait favorable à une concurrence des offres de services en trafic international. Pour la future ligne à grande vitesse entre Paris et Cologne-Francfort, via Bruxelles, je pourrais tout à fait imaginer qu'il y ait plusieurs offres, par exemple une offre française et une allemande, entre lesquelles les clients pourraient choisir en fonction du niveau de service qu'ils souhaitent. C'est préférable à une offre de services unique, comme c'est le cas pour l'Eurostar, entre Londres et Paris, ou le Thalys, entre Bruxelles et Paris. Pour le dire clairement, je souhaiterais que l'ICE, le TGV allemand, aille jusqu'à Paris, et que le TGV français arrive à Berlin ou à Francfort. Avec l'ICE de la troisième génération, ce sera techniquement possible à partir de l'an 2000.

– La réforme ferroviaire prévoit trois sociétés distinctes (transport de voyageurs, fret et infrastructure), coiffées par une holding. Quand celle-ci va-t-elle disparaître ?

– La loi ne donne aucune consigne à ce sujet, mais je pense que la holding doit subsister. Le transport ferroviaire et l'infrastructure sont étroitement imbriqués et il est plus efficace de maintenir un lien et des synergies entre les deux. Contrairement aux apparences, la solution française, avec la création de deux sociétés distinctes et indépendantes, n'est pas si différente de la solution allemande. Elle préserve la coopération entre les deux sociétés puisque la SNCF restera, si j'ai bien compris, responsable de la maintenance et de l'exploitaiton, pour le compte du second établissement.

– Le chemin de fer est-il condamné à rester une activité largement subventionnée par l'Etat ?

– Non. Lorsque l'administration fédérale aura épongé la dette héritée du passé et que le programme d'investissement, largement consacré à la remise à niveau du réseau ferré de l'est de l'Allemagne, sera parvenu à son terme, nous devrons nous débrouiller sans l'Etat, et nous y parviendrons. Seul le trafic régional, que les Etats fédéraux commandent chez nous ou chez d'autres transporteurs, continuera à avoir besoin de fonds publics pour remplir des missions non marchandes. Le modèle japonais constitue ma référence : c'est un système parfait, dans lequel le train est ponctuel et efficace et ne coûte pas un yen à l'Etat. »

Propos recueillis par Christophe Jakubyszyn


HEINZ DÜRR

Le rail de part et d'autre du Rhin

● **Le réseau allemand** couvre 41 000 kilomètres (dont 17 000 kilomètres de voies électrifiées), contre 32 000 kilomètres pour la SNCF (13 700 kilomètres électrifiés).
● **Chiffres d'affaires 1995 :** 29,8 milliards de deutschemarks (101 milliards de francs) pour la Deutsche Bahn contre 52 milliards de francs pour la SNCF.
● **Résultats 1995 :** la Deutsche Bahn a enregistré un bénéfice imposable de 553 millions de DM (1,9 milliard de francs) alors que la SNCF accusait un déficit de 16,5 milliards de francs.
● **Effectifs fin 1995 :** 312 000 personnes pour la Deutsche Bahn, contre 181 000 pour la SNCF.
● **Investissements 1995 :** 10,1 milliards de DM (34,3 milliards de francs) pour la Deutsche Bahn contre 15,8 milliards de francs pour la SNCF.

Une réforme d'un coût colossal

***POUR METTRE FIN** au déclin du rail, les autorités* allemandes n'ont pas pris de demi-mesure. Tirant un trait sur le passé, elles ont débarrassé la Deutsche Bahn AG de la totalité de la dette des deux compagnies ferroviaires des anciennes RFA et RDA, auxquelles elle avait succédé le 1er janvier 1994, soit 67 milliards de deutschemarks (227 milliards de francs), à comparer aux 125 milliards de francs d'allègement de dette consentis par le gouvernement français à la SNCF.

Le gouvernement fédéral a, d'autre part, déchargé la Deutsche Bahn des 220 000 fonctionnaires des chemins de fer en créant une structure *ad hoc* chargée de les payer et d'honorer l'ensemble de leurs droits spécifiques (retraites), et de les mettre à disposition de la nouvelle société ferroviaire de droit privé au prix du marché. Enfin, l'Etat et la Deutsche Bahn se sont engagés pour les cinq prochaines années sur un colossal programme d'investissement. Cinquante et un milliards de deutschemarks seront consacrés aux infrastructures (173 milliards de francs), dont la moitié grâce à un prêt à taux zéro sur 25 à 40 ans consenti par le gouvernement à la Deutsche Bahn. Vingt-six milliards de deutschemarks seront consacrés, avec les ressources propres de la société ferroviaire, à de nouveaux trains, de nouvelles gares et de nouveaux services.

L'effort budgétaire total de l'Etat, qui a décidé de faire du ferroviaire l'une des priorités nationales, est évalué à 25 milliards de deutschemarks par an sur les sept prochaines années. *« A l'issue de la réforme en cours, nous n'aurons plus besoin de l'aide de l'Etat »*, promet Heinz Dürr.

C. J.

La gestion des entreprises de service public en Europe se rapproche de celle du secteur privé

À L'HEURE où les syndicats remobilisent les agents des services publics, Yannick Moreau s'apprête à publier un ouvrage consacré aux *« entreprises de service public européennes et relations sociales »* (Editions Aspe), dont les leçons méritent d'être méditées. Aujourd'hui conseiller d'Etat, elle fut directeur général adjoint de la SNCF chargé des relations sociales, de janvier 1992 à l'automne 1994 et présidente de la commission sociale du Centre européen des entreprises publiques (CEEP).

Après avoir minutieusement décrit la situation de cinq secteurs d'activité (chemins de fer, transport aérien, électricité, postes et télécommunications) puis de six pays (Allemagne, Suède, Grande-Bretagne, Espagne, Italie et France), Yannick Moreau analyse les convergences et les divergences entre les différentes situations.

L'abandon du statut d'administration est général et de nombreux opérateurs sont transformés en société anonyme. Mais la privatisation n'apparaît pas toujours comme la meilleure solution : celle des postes britanniques, françaises ou de la SNCF n'est plus envisagée. L'ancienne conseillère de Jean-Pierre Chevènement au ministère de l'industrie note que l'Etat reste omniprésent. *« Le changement de statut s'accompagne toujours de mutations dans l'organisation du secteur qui demandent une forte implication de l'Etat. La transposition des directives, la mise en place d'autorités chargées de la régulation et qui peuvent revêtir des formes diverses, l'élaboration de nouvelles réglementations font largement intervenir l'Etat. »*

Face à la perte de leur monopole, et donc de parts de marché, les entreprises réagissent en passant des accords internationaux et en se diversifiant. Seul le transport aérien, encore en pleine restructuration, reste centré sur son métier de base.

CHANGEMENT DE STRUCTURE

En changeant de statut, les entreprises changent également de structure. Pour se rapprocher du client, elles multiplient les filiales et passent d'une organisation par métiers à une organisation par produits. Les équipes commerciales sont étoffées, la tarification diversifiée et les horaires adaptés. Cela n'est pas sans répercussions pour les salariés. *« La segmentation peut avoir des conséquences importantes sur les conditions d'emploi des personnels ou pousser à faire le choix de la sous-traitance »*, souligne Mme Moreau. Même si elles restent publiques, les entreprises adoptent les mêmes critères de *« management »* que le secteur privé.

Très souvent, le statut est mis à mal. *« Soit le personnel a changé de statut (c'est le cas en Grande-Bretagne ou en Suède), soit les fonctionnaires ont gardé leur qualité, mais il n'y a plus de nouveaux recrutements de fonctionnaires (c'est le cas en Allemagne). »* Pour Mme Moreau, *« lorsque le personnel a changé de statut, les conséquences n'ont pas toujours été négatives car il y a eu parfois des augmentations de salaires. Les économies de masse salariale ne paraissent pas résulter d'abord de changements de statut mais de diminutions d'emplois et de remises en cause à l'intérieur d'un même statut »*. Selon elle, *« les changements de statuts paraissent bien davantage motivés par le souhait d'introduire une culture différente, de réformer le management, de modifier les règles d'emploi et de revenir sur la garantie de l'emploi que de réduire directement la masse salariale »*.

Pour l'avenir, quatre tendances paraissent irréversibles : la recherche de la maîtrise des coûts ; une meilleure prise en compte du client ; le développement de la concurrence et un équilibre complexe de décentralisation et de centralisation. Si elle pose une question tabou – *« le particularisme des relations sociales tient-il, du moins partiellement, à la nature du service, ou résulte-t-il essentiellement de droits acquis ? »* – Mme Moreau se garde bien de trancher. De même se contente-t-elle de *« se demander si la tendance à une certaine fragmentation sociale qui accompagne la segmentation des marchés, la sous-traitance, la filialisation, peut être durablement acceptée dans des sociétés dans lesquelles l'emploi n'est, par ailleurs, pas au rendez-vous »*. Une question particulièrement pertinente en France.

Frédéric Lemaître

Nouvelles Frontières se propose de constituer un pôle aérien privé français

JACQUES MAILLOT, PDG du voyagiste Nouvelles Frontières et de la compagnie aérienne Corsair, sera-t-il le *« chevalier blanc des ailes françaises »* ? Il a déposé une *« offre de continuation »* de l'activité d'Air Liberté, lundi 14 octobre, date limite fixée par le tribunal de commerce de Créteil pour le dépôt des plans de reprise de la compagnie aérienne, en redressement judiciaire depuis le 26 septembre. Dans la foulée, il s'est officiellement déclaré intéressé par AOM, la compagnie aérienne figurant parmi les anciens actifs du Crédit lyonnais que le Consortium de réalisation (CDR) est chargé de vendre. *« L'arrivée des candidatures britanniques sur le dossier Air Liberté m'a incité à rechercher une solution française pour constituer le second pôle du transport aérien en France »*, explique Jacques Maillot au *Monde*.

Reconnaissant que *« les pouvoirs publics ont accueilli cette candidature de manière positive »*, il bénéficiait dans la soirée d'un satisfecit du CDR. *« Prenant acte de la présentation d'un plan de redressement d'Air Liberté »*, ce dernier annonçait qu'il ne présenterait pas d'offre de reprise.

Le tour de table, *« constitué sous l'égide de Vincent Bolloré »*, comprend, à hauteur de 75 à 80 %, la financière Moncey, dont les principaux actionnaires sont le groupe bancaire Rivaud (50 %), banquier et actionnaire d'Air Liberté, et la Compagnie générale des eaux (10 %). Les autres partenaires sont la Société de participation aérienne (SPA), filiale de Nouvelles Frontières et du groupe réunionnais Sucreries de Bourbon, ainsi que la compagnie aérienne Royal Air Maroc.

DISCUSSIONS

Le groupe Nouvelles Frontières ne sera donc engagé qu'à hauteur de 10 % dans le capital d'Air Liberté. Jacques Maillot explique toutefois que, dans le cadre d'un plan de continuation de l'activité, *« des discussions avec l'ensemble des anciens actionnaires et des créanciers vont s'engager pour déterminer le sort des 1,5 milliard de francs de passif de l'entreprise »*.

British Airways a, pour sa part, précisé son offre de redressement *« par voie de cession »* (*Le Monde* du 10 octobre). La compagnie britannique prévoit de créer une société de droit français baptisée *« Nouvelle société Air Liberté »* qui reprendrait la compagnie aérienne et détiendrait aussi TAT, filiale française à 100 % de la compagnie britannique. Cette nouvelle société détiendrait 22 % du marché aérien français.

British Airways propose de reprendre Air Liberté pour 25 millions de francs, en abandonnant le passif aux anciens actionnaires et créanciers de la compagnie, qui perd actuellement 75 millions de francs par mois. Marc Rochet, patron de TAT, a précisé au cours d'une conférence de presse à Paris que British Airways reprendrait 1 250 des 1 400 emplois d'Air Liberté. Toutes les liaisons domestiques seraient maintenues. Virgin, la société de Richard Branson, s'est également portée candidate à la reprise d'Air Liberté, mais n'a pas formalisé son offre dans le détail.

« Nous avons écrit à l'administrateur judiciaire d'Air Liberté pour disposer de plus de temps afin d'examiner certains créneaux horaires », a déclaré au *Monde* un porte-parole de Virgin Express. Contrôlée à 90 % par Richard Branson, Virgin Express a été formée au printemps dernier.

Christophe Jakubyszyn et Marc Roche (à Londres)

Retour aux augmentations salariales à Air France

***« En 1997, nous reprendrons une politique d'augmentation des salaires »*, a annoncé Christian Blanc, président du groupe Air France, dans un entretien à *France Aviation*, le journal interne du groupe, daté du 9 octobre. Cette politique salariale devra être *« maîtrisée, raisonnable, compatible avec la poursuite du redressement et avec le développement »*. Les salaires sont bloqués depuis la mise en place du plan de redressement, au printemps 1994. Les négociations, qui devraient s'ouvrir début janvier, fixeront *« les orientations pour deux ans »*, selon M. Blanc, qui souhaite, pour les salariés d'Air France, si l'objectif de retour à l'équilibre est atteint, *« une prime exceptionnelle de 2 500 francs »* au premier trimestre 1997 pour *« les efforts importants »* consentis.**

Le secret autour de la fusion entre Framatome et GEC Alsthom suscite des critiques

Les acteurs devaient se retrouver en conseil d'administration le 16 octobre

Le conseil d'administration de Framatome devait se réunir mercredi 16 octobre. C'est la première fois que les acteurs de la future fusion se retrouvent. Mais ce sujet n'a pas été inscrit à l'ordre du jour. Les parlementaires continuent à s'inquiéter d'un projet qui aboutira à une privatisation du fabricant de chaudières nucléaires, dont Alcatel Alsthom ne détient actuellement que 44 % du capital.

« A EN CROIRE l'ordre du jour, rien ne devrait troubler la quiétude de la réunion. » Comme le constate avec étonnement Jean-Claude Le Goas, représentant des salariés de Framatome, le conseil d'administration du 16 octobre n'abordera pas le *projet de fusion avec GEC Alsthom* annoncée le 30 août. Seul le chapitre « questions diverses » permettra d'évoquer le sujet, d'autant que les syndicats ont déclenché une procédure d'alerte.

Curieuse situation, s'agissant d'une opération qui vise à rapprocher *deux poids lourds de l'industrie* : Framatome, une entreprise publique affichant un chiffre d'affaires *de 18 milliards de francs*, et un groupe privé franco-britannique, GEC Alsthom, réalisant 59,4 milliards de ventes. Ce sera pourtant la première fois depuis l'annonce de ce projet que tous les acteurs se retrouveront autour de la même table.

Actionnaire privé de Framatome avec 44 % des parts, *Alcatel souhaite* fusionner cette entreprise avec GEC Alsthom. Il a pour cela le soutien du CEA Industrie, *premier actionnaire* public de Framatome (36 %), qui compte emporter l'adhésion des autres actionnaires publics, EDF (10 %) et le Consortium de réalisation (CDR), structure chargée de vendre les actifs du Crédit lyonnais (5 %). Les salariés, dont les inquiétudes concernent l'emploi et l'avenir du nucléaire, seront représentés par leur fonds de placement Framépargne, *détenteur de 5 % du capital.* Quant au conseil, il sera présidé par Jean-Claude Leny, le charismatique *patron de l'entreprise, totalement* tenu à l'écart de ce projet, qui doit partir à la retraite le 4 décembre.

Les initiateurs du projet entendent boucler la fusion avant la fin de l'année, *mais le dossier Thomson* semble, ne serait-ce que pour des raisons de calendrier, avoir ralenti le processus. *Même si*, chez Alcatel, on dément tout lien entre les deux opérations, la concomitance des deux dossiers ne peut que susciter des interrogations. Celles-ci sont exploitées par les opposants au projet ou par les partisans de Matra, autre candidat à la reprise de Thomson. *Les parlementaires, après un long silence*, commencent à réagir. Dernier en date, le porte-parole du Parti socialiste, François Hollande, a dénoncé le 14 octobre cette *« opération industrielle contestable »*. Elle vise selon lui *« à privatiser Framatome, en secret, en catimini, et au mépris de toute transparence »*.

ASSURANCES DE M. TCHURUK

Critiquant cette *fusion*, un *faux « collectif Pierre Guillaumat »* regroupant de soi-disant hauts fonctionnaires *a écrit au président de* la République, accusant Alcatel de mettre la main sur Framatome uniquement pour *« siphonner »* sa trésorerie. *« On ne touchera pas à un centime de la trésorerie de Framatome »*, réplique Serge Tchuruk (*Le Monde* du 27 septembre).

Chez Alcatel Alsthom, on rappelle que la prise de contrôle de Framatome est un vieux rêve des présidents *de cette entreprise*. La fusion avec GEC Alsthom permettrait de constituer un ensemble industriel *présentant* une *gamme complète de* centrales nucléaires et conventionnelles, sur le modèle de tous les grands industriels mondiaux. Il a fallu pour cela convaincre le président du CEA-Industrie : *« Philippe Rouvillois a mûrement réfléchi au projet. Puis il y a pleinement adhéré »*, raconte Serge Tchuruk.

Les détracteurs estiment pourtant qu'il existe un rapport de cause à effet entre l'accélération de ce dossier et la grogne des petits actionnaires à l'issue de l'assemblée générale de juin, devant la contre-performance de leurs titres. Mais Alcatel Alsthom *veut couper court à la rumeur qui* veut que, quelques jours plus tard, deux des plus importants détenteurs de parts, Marc Viénot pour la Société générale et Rand Araskog pour ITT, aient réclamé un geste faisant monter les cours en échange de leur soutien au projet de reprise de Thomson. *« Nous avons toujours soutenu Serge Tchuruk dans ce projet »*, déclare au *Monde* Marc Viénot, *réfutant ainsi cette thèse.*

Au début du mois de juillet, l'Elysée, par le biais de son secrétaire général *adjoint et conseiller* industriel, Jean-Pierre Denis, est saisi du dossier de rapprochement de Framatome avec GEC Alsthom. Le 5 juillet, Philippe Rouvillois remet une note au président de la République intitulée *« Eventualité d'une fusion GEC Alsthom-Framatome à l'occasion de la privatisation de Thomson »*. Cette note de trois pages détaillant les modalités de la fusion emporte l'adhésion *de Jacques Chirac, dont il fut le* camarade de promotion à l'ENA.

Après l'accord du chef de l'Etat, le *dossier est transmis à Matignon, où* les conseillers du premier ministre se sont montrés au départ peu favorables. L'annonce initialement prévue le 6 août doit, de ce fait, être repoussée. *Jacques Chirac et Alain* Juppé auraient évoqué le dossier au fort de Brégançon pendant leurs vacances. *Le ministre de l'industrie*, Franck Borotra, informé ensuite, se montre hostile au projet. *Les derniers arbitrages* ont lieu le jeudi 29 août dans la soirée chez le premier ministre. *L'annonce est faite le* lendemain matin.

Si EDF, autre actionnaire de Framatome, *est prévenue de la tournure* du dossier vers la fin du mois de juillet, le président de Framatome, Jean-Claude Leny, tout comme les salariés, est totalement écarté des discussions. On le prévient quelques instants avant la publication des communiqués. Farouche défenseur de l'indépendance de sa société, M. Leny s'est battu avec succès durant toute sa carrière *pour cet objectif, déjouant de nombreuses* tentatives de prise de contrôle. M. Leny n'a cette fois pas vu le coup venir. Mis devant le fait accompli et en total désaccord, il n'a cependant pas voulu démissionner, espérant, en restant à son poste, pouvoir influer sur les négociations. *Il s'est imposé en contrepartie un silence absolu. « Ce devoir de réserve lui coûte beaucoup »*, entend-on chez Framatome, où *l'entreprise* n'a jamais connu son patron aussi discret. Elle s'y habitue, sachant que *toute rupture de ce silence sera synonyme* de départ immédiat.

Dominique Gallois

L'économie américaine dope Wall Street

Le Dow Jones s'est inscrit en clôture, lundi 14 octobre, pour la première fois de son histoire, au-dessus des 6 000 points

« LORSQUE la tendance d'un marché est à la hausse, la hausse est toujours, c'est une loi, plus rapide et plus forte que prévu », observait, lundi 14 octobre, Chet Needelman, un gestionnaire américain interrogé par l'agence Bloomberg, à l'issue de la séance qui a vu l'indice Dow Jones de la Bourse de New York s'inscrire en clôture, pour la première fois de son histoire, au-dessus de la barre des 6 000 points. Il a terminé à un niveau de 6 010 points, en hausse de 0,68 %.

Lundi 7 octobre, Wall Street avait brièvement franchi ce cap, mais il s'était replié par la suite. Le camp des *bullish* – qui parient sur une hausse des cours – triomphe alors que celui des *bearish* – qui misent sur une baisse – tente de comprendre les raisons *de sa défaite.*

DÉBATS ANIMÉS

Depuis plusieurs mois, la question de savoir si la Bourse de New York dépasserait le cap des 6 000 avant la fin de l'année divisait les experts et alimentait les paris. Le magazine *Fortune* a même récemment révélé qu'elle avait été l'origine de débats animés entre épargnants *américains, sur le réseau* Internet, les adversaires des deux camps échangeant des arguments *économiques et financiers, mais* aussi des insultes.

Dans leur majorité, les investisseurs sont *aujourd'hui* persuadés que l'économie américaine s'oriente vers un atterrissage en douceur, *susceptible d'apaiser* spontanément les tensions inflationnistes. A cet égard, l'annonce, vendredi 4 octobre, de 40 000 pertes d'emplois aux Etats-Unis au mois de septembre, alors que les analystes prévoyaient au contraire 166 000 créations de postes a constitué un *signal* très important. Cette statistique a également donné raison, a posteriori, à *la Réserve fédérale* américaine, qui avait choisi, fin septembre, à la surprise *générale*, de ne pas resserrer sa politique monétaire. La crédibilité d'Alan Greenspan, son président, *sur les* marchés financiers, s'en est trouvée accrue. Wall Street se retrouve placée à l'intérieur d'un cercle vertueux : le ralentissement de la croissance devrait être suffisant pour éviter l'apparition de tensions sur les prix et une hausse des taux, mais ne pas être assez prononcé pour mettre en danger les profits des entreprises.

Pour le candidat *Bill Clinton*, l'excellente santé de Wall Street constitue un argument électoral de poids. *Depuis le début de son* mandat, l'indice Dow Jones a presque doublé, contribuant largement *au sentiment de richesse et de* bien-être économique qui prévaut aujourd'hui aux Etats-Unis. Reflet de l'engouement intact des ménages américains pour Wall Street, le montant net des liquidités investies en août dans les fonds de placements américains en actions a plus que triplé par rapport à juillet, à 17,93 milliards de dollars (contre 5,76 milliards).

Mais les actions américaines séduisent également les investisseurs *hors* des Etats-Unis. Les compagnies d'assurances et les caisses de retraite japonaises, en *particulier, qui disposent* d'importants fonds à investir, lassées par les perspectives médiocres *que leur offre* leur propre marché (l'indice Nikkei a modestement progressé de 7,86 % depuis le début de l'année, tandis que les rendements s'établissent à 0,5 % à trois mois et à 2,8 % à dix ans au Japon), choisissent de placer leurs capitaux à Wall Street. A l'espoir de dégager des profits grâce à la hausse des cours des actions, s'ajoute pour elles la perspective de réaliser des *gains* de change, le dollar étant orienté à la hausse face au yen.

Pierre-Antoine Delhommais

La Générale des eaux remet à plat toute son organisation interne

JEAN-MARIE MESSIER poursuit à toute vitesse la réorganisation de la Générale des eaux. Après s'être attaqué à l'immobilier, qui aura coûté plus de 15 milliards de francs au groupe, le *PDG* de la compagnie a décidé de remettre à plat toute l'activité BTP, à l'origine elle aussi *d'importantes pertes.*

A défaut de pouvoir sortir de ces métiers, entrés dans une crise profonde, la *compagnie a tenté d'en* limiter l'influence néfaste sur ses comptes. Désormais l'ensemble du BTP sera regroupé sous la seule enseigne de la Société générale d'entreprise (SGE). Cette société cotée, *« et qui le restera »* selon M. Messier, va reprendre, dans un premier temps, 40 % de CBC, autre filiale de la Générale des eaux. Elle devrait intégrer par la suite la Sogea, troisième filiale de BTP du groupe. Les sociétés de travaux électriques (GTIE, Sandel, SDEL) vont être regroupés au sein d'un même pôle, placé sous la tutelle de la SGE. Les activités routières (Viafrance, Cochery, SGE-VBU) seront réunies au sein d'un même ensemble dénommé Eurovia, lui aussi dans l'orbite de la SGE.

Cette restructuration, qui va se traduire par 700 millions de francs *de provisions cette année, vise* à construire un groupe de BTP de 52 milliards de francs de chiffre d'affaires, *moins sensible à la conjoncture* du secteur. Contrôlant toutes les filiales, jusqu'alors très indépendantes, la SGE devrait être capable de mettre un terme à la guerre interne.

NOUVELLE DISCIPLINE

Alors que Guy Dejouany, l'ancien PDG, appréciait ces mises en concurrence au sein de la compagnie, qui lui permettaient d'asseoir son pouvoir, M. Messier juge cette politique trop dispendieuse pour le groupe. *Pour imposer cette nouvelle* discipline, il a décidé de procéder à des regroupements partout. Dans la branche propreté, une filière globale pour le traitement des déchets est en voie de création, qui reprendra des activités autrefois dispersées au sein de trois entités. Dans l'énergie, des rectifications de frontières ont *été effectuées entre* la Générale de chauffe et Esys-Montenay. L'activité transports, qui coexistait avec le traitement *des déchets dans* la CGEA, deviendra une entité autonome.

Même la branche eau, jusqu'alors protégée, n'échappe pas à cette réforme. L'ensemble des contrats seront gérés, à l'avenir, au sein de structures régionales soumises à un plus fort contrôle. *« La chute de la consommation de 1 % par an, voire de 3 % dans certaines zones, nous impose de trouver une meilleure productivité. En cinq ans, notre marge dans ce secteur a diminué de 2 % à 3 % »*, explique Jean-Marc Espalioux, directeur financier de la Générale, sur le point de prendre la présidence du groupe hôtelier Accor.

Cette refonte interne s'accompagne d'un profond changement dans le management. Si le *comité exécutif a été peu modifié* – à l'exception du départ tonitruant de Bernard Forterre, chargé de l'énergie, adversaire de M. Messier – les directions opérationnelles, elles, ont été remaniées. M. Messier a mis aux commandes en quelques mois une *génération* de « quadras » aux postes-clés : Stéphane Richard (immobilier), Denis Gasquet (propreté), *Philippe Germond (télécommunications)*, Antoine Frérot (transports), Jean-François Colin (ressources humaines).

Si ces transformations ont bousculé la vie à l'intérieur du groupe, elles n'ont changé en rien son emprise. A l'exception des activités santé et restauration, appelées à quitter la compagnie, toutes les autres ont été maintenues. Le groupe, qui supporte un endettement net de 56,2 milliards de francs, a-t-il les moyens d'assurer un développement de toutes ? M. Messier s'en dit convaincu. Après un exercice 1996, qui restera marqué par d'importantes provisions sur l'immobilier (3 milliards), il affirme que la Générale des eaux réalisera en 1997 un bénéfice proche de 3,4 *milliards* de francs, le meilleur résultat jamais atteint par la compagnie.

Martine Orange

DÉPÊCHES

■ **AUTOMOBILE : le marché européen a enregistré une hausse de** 12,2 % *en septembre*, avec *971 600 voitures immatriculées dans les dix-sept* pays d'Europe de l'Ouest, selon les chiffres provisoires publiées, mardi 15 octobre, par l'Association des constructeurs européens. Cette croissance est due pour l'essentiel au quasi-doublement du marché français le mois dernier, sous l'impact de la fin des primes Juppé. Le groupe PSA a pris la deuxième place des constructeurs européens avec 13,2 % de part de marché.

■ **MONOPRIX : la chaîne de distribution veut fermer son magasin de Lisieux** (Calvados) et céder six autres magasins, a annoncé la direction de cette filiale du groupe Galeries Lafayette au comité central d'entreprise, lundi 14 octobre. 350 emplois sont concernés par ces décisions.

■ **KINDY : le fabricant de chaussettes a annoncé**, lundi 14 octobre, qu'il *allait reprendre Mariner, marque de sous-vêtements masculins*, pour plus de 100 millions de francs, un an après avoir failli racheter les caleçons Arthur.

■ ***PHILIPS : le groupe néerlandais n'attend plus le retour aux bénéfices*** pour le second semestre, comme il l'avait annoncé précédemment. Nommé depuis deux semaines, le nouveau PDG Cor Boonstra a indiqué, lundi 14 octobre, qu'il va accélérer ses plans de redressement.

■ **EDF : le conseil supérieur de l'électricité et du gaz** a demandé que le numéro deux d'EDF continue d'être *« choisi parmi les personnalités de compétence éprouvées dans la profession »*, après avoir étudié lundi 14 octobre le décret modifiant le mode de désignation du directeur général de l'électricien, qui sera désormais nommé par le président de l'entreprise et non par les pouvoirs publics.

■ **PINAULT : le patron du groupe Pinault-Printemps-Redoute (PPR)** a démissionné du conseil d'administration du Crédit lyonnais le 3 octobre. François Pinault avait été nommé administrateur en juin 94.

■ **CRÉDIT LYONNAIS : les syndicats CGT, CFDT, FO et CFTC du Crédit lyonnais** ont décidé d'une journée d'action le 25 octobre pour protester contre les 5 000 suppressions d'emplois et les fermetures de points de vente prévues par la direction.

■ **THOMSON-CSF : le groupe français a annoncé lundi 14 octobre s'être** *associé à l'américain Hughes Aircraft pour créer une société commune* (50/50), qui répondra à l'appel d'offres sur le nouveau système de contrôle et de commandement des opérations aériennes de l'OTAN.

Le franc cède du terrain avant la grève des fonctionnaires

L'EUPHORIE qui régnait depuis plusieurs semaines sur les marchés financiers français est retombée, lundi 14 octobre. Les taux d'intérêt sont remontés, les rendements à dix ans passant de 5,90 % à 5,99 % tandis que les échéances à trois mois progressaient de 3,40 % à 3,48 %. Le franc, de son côté, a cédé du terrain face à la monnaie allemande. Il est tombé jusqu'à un cours de 3,3875 francs pour un deutschemark, soit une baisse d'un demi-centime par rapport à ses cours de clôture de vendredi. Mardi matin, le franc s'inscrivait à 3,3865 francs pour un mark.

La devise française n'a guère bénéficié de l'annonce de l'entrée de la markka finlandaise dans le système *monétaire européen (SME), qui* a pourtant eu pour effet d'affaiblir le deutschemark face à la plupart des monnaies européennes. Cette nouvelle a été interprétée par les investisseurs comme un nouveau progrès accompli dans la construction monétaire européenne. L'adhésion de la devise finlandaise a renforcé leur conviction selon laquelle l'euro verra le jour le 1er janvier 1999, ce qui aura pour conséquence d'enlever au deutschemark son statut de monnaie refuge en Europe.

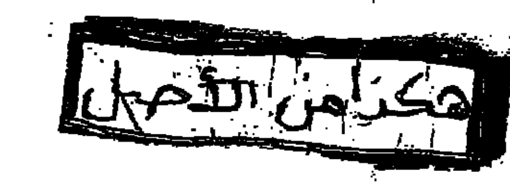
De la même façon, les marchés financiers français n'ont pas tiré bénéfice des déclarations de Hans-Jürgen Krupp, membre du conseil de la Bundesbank, plaidant pour une interprétation souple du critère de dette publique imposé par le traité de Maastricht. *« Le ratio dette sur produit intérieur brut de 60 % est à peine justifiable en théorie, car la dette est avant tout le fruit de développements historiques »*, a-t-il affirmé lors d'une conférence des caisses d'épargne allemandes, à Hambourg. *« Comme le montre l'exemple de la Belgique, le niveau extrêmement élevé de l'endettement n'empêche pas une relation forte avec le deutschemark et une faible inflation. »* Cette prise de position marque un infléchissement majeur de la position de la banque centrale allemande, qui, *jusqu'à* présent, avait toujours défendu, avec la plus grande fermeté, l'idée selon laquelle les critères *devraient* être examinés au sens strict.

VENTES DE PRÉCAUTION

Les valeurs françaises, selon les professionnels, ont été victimes de ventes de précaution de la part des investisseurs étrangers à l'approche de la grève dans la fonction publique du jeudi 17 octobre. Après dix mois de trêve, les opérateurs anglo-saxons craignent aujourd'hui le retour de troubles sociaux et politiques en France. Ils s'interrogent en particulier sur l'avenir du premier ministre, dont la cote de popularité ne cesse de baisser dans les sondages *d'opinion* et dont la politique économique fait l'objet de vives critiques au sein même de la majorité *parlementaire. Vendredi* 11 octobre, des rumeurs – rapidement démenties par l'Hôtel Matignon – de démission d'Alain *Juppé avaient* circulé sur les places financières internationales.

Les emprunts *d'Etat français ont* également souffert, lundi, de l'annonce d'une forte progression (+30 %) des besoins de financement – en montants bruts – de l'Etat français en 1997. Selon le rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale, le Trésor devra lever l'année prochaine 689,7 milliards de francs, un montant record lié au remboursement des 100 milliards de francs de l'emprunt Balladur, qui arrivera à échéance. Les opérateurs craignent que cette offre *massive de titres*, compte tenu d'un ralentissement prévisible des flux en provenance des contrats d'assurance-vie, dont la fiscalité va être durcie, ne pèse sur les cours.

P.-A. D.



■ LA BOURSE DE TOKYO a très vivement progressé, mardi 15 octobre, dans le sillage de Wall Street. Au terme des transactions, l'indice Nikkei a gagné 400,68 points, soit 1,91 %, à 21 429,93 points.

■ WALL STREET a terminé pour la première fois, lundi 14 octobre, au-dessus du seuil des 6 000 points. Dans le sillage des cours du brut, l'indice Dow Jones a gagné 40,62 points (+ 0,68 %), à 6 010 points.

■ LES COURS DU PÉTROLE BRUT ont poursuivi leur envolée lundi. Le baril de brut de référence a fait un bond de 96 cents, à 25,62 dollars. Vendredi, il avait déjà gagné 40 cents, à 24,66 dollars.

■ LA BOURSE DE LONDRES a terminé sur un nouveau record lundi, soutenue par Wall Street. L'indice Footsie a terminé en hausse de 10,6 points, à 4 038,7 points, soit une progression de 0,26 %.

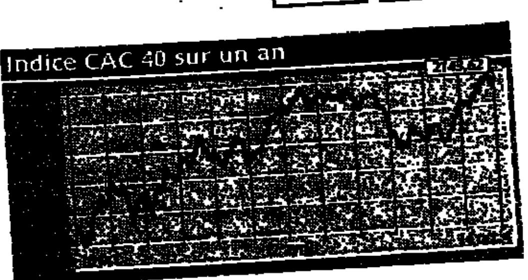
■ LA LIVRE STERLING a atteint de nouveaux sommets, lundi, sur le marché des changes européen. La devise britannique s'est affichée au plus haut depuis vingt mois, à 2,4174 deutschemarks.

NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES → FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

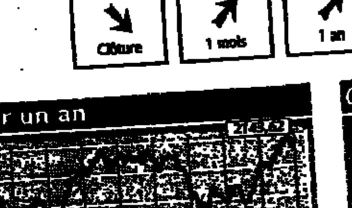
LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

Bonne orientation à la Bourse de Paris



Indice CAC 40 sur un an



CAC 40 5 jours

LA BOURSE DE PARIS était bien orientée, mardi 15 octobre, dans le sillage du nouveau record inscrit la veille par Wall Street. En progression de 0,38 % au début des échanges, les valeurs françaises affichaient un gain de 0,54 % une heure plus tard.

Aux alentours de 12 h 30, l'indice CAC 40 s'inscrivait en hausse de 0,93 % à 2 163,47 points et, quelques minutes plus tard, franchissait le niveau des 2 167,67 points (+ 1,12 %), sa meilleure performance annuelle.

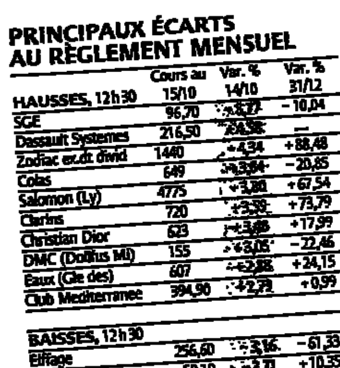
Les opérateurs estimaient toutefois que l'effet d'entraînement du marché américain serait limité dans l'attente de la grève des fonctionnaires jeudi 17 octobre.

Du côté des valeurs, les pétrolières, qui avaient assuré une bonne part de la hausse de Wall Street, progressaient également à Paris. Ainsi, Total gagnait 0,7 % et Elf Aquitaine 1,14 % dans le sillage de la progression des cours du brut. En fin de matinée, à Londres, le baril de brent a dépassé les 25 dollars à 25,05 dollars.

Le marché saluait également les résultats semestriels de la Générale des eaux, ainsi que la restructuration de ses activités. Le titre progressait de 3,1 % à 608 francs, son plus haut cours de l'année.

Carrefour, valeur du jour

CARREFOUR a sensiblement baissé, lundi 14 octobre, à la Bourse de Paris. Le titre a perdu 1,62 %, à 2 847 francs, avec des transactions portant sur 35 000 titres. Ce repli s'est effectué en raison de rumeurs de lancement d'une offre publique d'échange (sur la base d'une action pour une) sur Comptoirs modernes, distributeur dont il détient déjà 23 %. De son côté, Comptoirs modernes a gagné 0,59 %, à 2 550 francs. Interrogé, Carrefour a déclaré ne pas être en négociation avec Comptoirs modernes pour prendre le contrôle de ce groupe. Depuis le début de l'année, Carrefour a gagné 43,73 %.



Carrefour sur un mois

PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 15/10	Var. % 14/10	Var. % 31/12
SGE	96,70	[illegible]	− 10,04
Dassault Systemes	216,50	[illegible]	—
Zodiac ex.dt divid	1440	+ 4,34	+ 88,48
Colas	649	[illegible]	− 20,85
Salomon (Ly)	4775	+ 3,80	+ 67,54
Clarins	720	[illegible]	+ 73,79
Christian Dior	623	[illegible]	+ 17,99
DMC (Dollfus Mi)	155	+ 3,05	− 22,46
Eaux (Gle des)	607	[illegible]	+ 24,15
Club Mediterranee	394,90	[illegible]	+ 0,99

BAISSES, 12h30			
Eiffage	256,60	[illegible]	− 61,33
Metaleurop	50,10	− 2,71	+ 10,35
Moulinex	94,70	− 2,37	+ 41,34
GAN	122	[illegible]	− 31,84
Union Assur.Fdal	585	− 2,12	—
UIC	41,20	[illegible]	− 30,05
Eurotunnel	7,70	[illegible]	+ 15,78
Fromageries Bel	4410	[illegible]	− 5,12
Groupe Andre S.A.	380	[illegible]	+ 7,19
Peugeot	572	− 1,54	− 11,45

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	15/10 Titres échangés	Capitalisation en KF
Eaux (Gle des)	591457	357052951
Christian Dior	228028	141245131
Elf Aquitaine	330328	134982175
Salomon (Ly)	20291	95099387
B.N.P.	375488	73981049,30
Rhone Poulenc A	431473	61644693,90
Castorama Dl (Li)	66904	57390013
Air Liquide	70242	55973732
Total	128747	53718547,90
Saint-Gobain	75144	52457653

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 15/10	Var. % 14/10	Var. % 31/12
ICOM Informatique	248	+ 10,22	—
Infogrames Enter.#	547	+ 5,80	− 18,31
Ecco Trav.Tempo Ly	465	+ 5,68	+ 63,44
C.E.P Pasquier	45,60	+ 4,82	− 36,66
Onet #	915	+ 4,68	+ 18,06

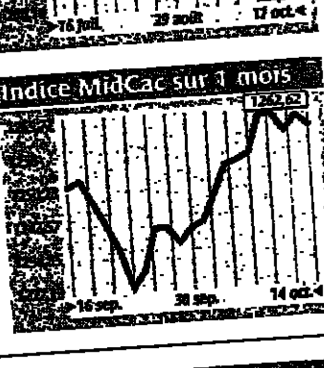
BAISSES, 12h30			
Gerard Pasquier #	20	− 29,82	− 63,60
Groupe Partouche #	384,50	− 7,34	+ 24,03
Naf-Naf #	48	− 6,79	+ 2,12
Teisseire-France	178	− 4,81	− 5,82
CEGEDIM #	420	− 4,76	+ 13,82

INDICES SBF120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

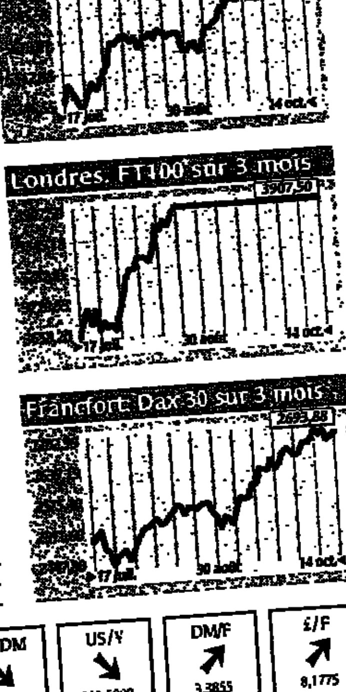
	14/10	11/10	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1498,77	1499,94	− 0,08
Ind. gén. SBF 250	1440,58	1441,98	− 0,10
Ind. Second Marché	—	298,16	—
Indice MidCac	1262,62	1265,01	− 0,19
Valeurs indus.	1637,44	1637,70	− 0,02
1 - Energie	1663,22	1664,28	− 0,06
2 - Produits de base	1526,32	1512,18	+ 0,94
3 - Construction	1470	1473,92	− 0,27
4 - Biens d'équip.	1136,43	1140,13	− 0,33
5 - Automobile	1741,61	1751,55	− 0,57
6 - Biens consom.	2828,82	2824,13	+ 0,17
7 - Indus. agro-alim.	1434,44	1436,54	− 0,15
Services	1653,11	1656,99	− 0,23
8 - Distribution	3141,58	3160,28	− 0,59
9 - Autres services	1077,20	1076,36	+ 0,08
Sociétés financières	1034,71	1036,28	− 0,15
10 - Immobilier	695,67	695,89	− 0,03
11 - Services financ.	1027,37	1025,82	− 0,14
12 - Sociétés invest.	1299,44	1302,56	− 0,24



Indice SBF 250 sur 3 mois



Indice second marché sur 3 mois

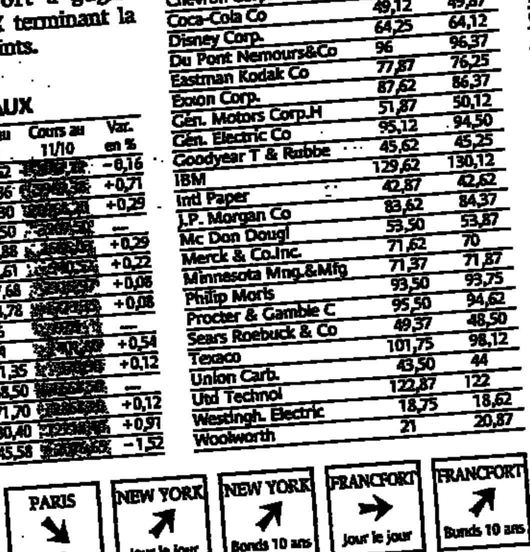


Indice MidCac sur 3 mois

Records à Wall Street et à Londres

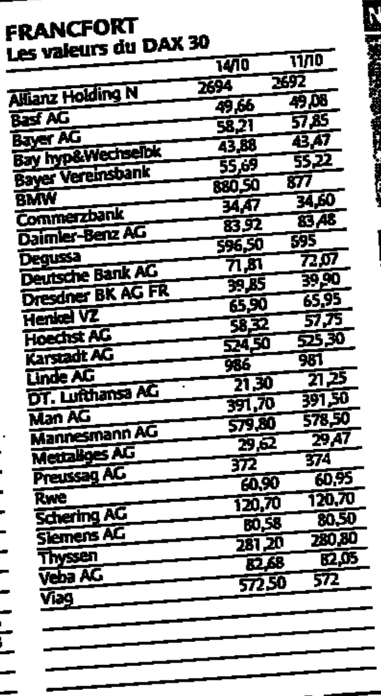
LES VALEURS se sont envolées à la Bourse de Tokyo mardi 15 octobre en réponse au record de clôture historique atteint par Wall Street la veille ainsi qu'aux spéculations selon lesquelles le Parti libéral démocrate (PLD) pourrait remporter les élections législatives de dimanche. L'indice Nikkei a gagné 400,68 points à 21 429,93 points soit une progression de 1,91 %.

La veille, pour la première fois de son histoire, l'indice Dow Jones de la Bourse de New-York a terminé au-dessus des 6 000 points. La progression de Wall Street a toutefois été amplifiée par l'étroitesse du marché, en l'absence de nombreux opérateurs en congés pour le Columbus Day. Du coup, les volumes de transactions étaient faibles. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné 40,62 points, soit 0,68 %, à 6 010 points. Un nouveau record de clôture a également été battu à la Bourse de Londres. L'indice Footsie a terminé en hausse de 10,6 points, à 4 038,7 points, le précédent record en clôture datait du 8 octobre (4 035,6 points). La Bourse de Francfort a gagné 0,29 %, l'indice DAX terminant la séance à 2 693,88 points.



INDICES MONDIAUX

	Cours au 14/10	Cours au 11/10	Var. en %
Paris CAC 40	2143,62	[illegible]	− 0,16
New-York/DJ indus.	6011,86	[illegible]	+ 0,71
Tokyo/Nikkei	21029,30	[illegible]	+ 0,29
Londres/FT100	3907,50	[illegible]	—
Francfort/Dax 30	2693,88	[illegible]	+ 0,29
Frankfort/Commer.	942,61	[illegible]	+ 0,22
Bruxelles/Bel 20	2117,68	[illegible]	+ 0,08
Bruxelles/Général	1774,78	[illegible]	+ 0,08
Milan/MIB 30	976	[illegible]	—
Amsterdam/Gé. Cbs	404	[illegible]	+ 0,54
Madrid/Ibex 35	371,35	[illegible]	+ 0,12
Stockholm/Affarsal	1668,50	[illegible]	—
Londres FT30	2871,70	[illegible]	+ 0,12
Hong Kong/Hang S.	12330,40	[illegible]	+ 0,91
Singapour/Strait t	2045,58	[illegible]	− 1,52



NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	14/10	11/10
Alcoa	58,37	58,37
American Express	47,37	47
Allied Signal	64,62	65
AT & T	38,75	38,87
Bethlehem	8	7,62
Boeing Co	98,12	97,87
Caterpillar Inc.	74,12	73,25
Chevron Corp.	66,87	65,75
Coca-Cola Co	49,12	49,87
Disney Corp.	64,25	64,12
Du Pont Nemours&Co	96	96,37
Eastman Kodak Co	77,87	76,25
Exxon Corp.	87,62	86,37
Gén. Motors Corp.H	51,87	50,12
Gén. Electric Co	95,12	94,50
Goodyear T & Rubbe	45,62	45,25
IBM	129,62	130,12
Intl Paper	42,87	42,62
J.P. Morgan Co	83,62	84,37
Mc Don Dougl	53,50	53,87
Merck & Co.Inc.	71,62	70
Minnesota Mng.&Mfg	71,37	71,87
Philip Moris	93,50	93,75
Procter & Gamble C	95,50	94,62
Sears Roebuck & Co	49,37	48,50
Texaco	101,75	98,12
Union Carb.	43,50	44
Utd Technol	122,87	122
Westingh. Electric	18,75	18,62
Woolworth	21	20,87

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	14/10	11/10
Allied Lyons	4,50	4,41
Barclays Bank	9,66	9,57
B.A.T. Industries	4,50	4,46
British Aerospace	11	11
British Airways	5,84	5,77
British Gas	1,84	1,88
British Petroleum	6,95	6,96
British Telecom	3,55	3,51
B.T.R.	2,61	2,61
Cadbury Schweppes	5,21	5,13
Eurotunnel	0,98	1
Glaxo	9,87	9,85
Grand Metropolitan	4,85	4,82
Guinness	4,45	4,42
Hanson Plc	0,81	0,84
Great Ic	6,25	6,38
H.S.B.C.	12,37	12,33
Impérial Chemical	8,19	8,24
Legal	8,29	8,29
Marks and Spencer	5,17	5,18
National Westminst	7,02	7,01
Peninsular Orienta	6,25	6,26
Reuters	7,70	7,63
Saatchi and Saatch	1,10	1,11
Shell Transport	10,29	10,25
Tate and Lyle	4,88	4,77
Univeler Ltd	13,65	13,66
Zeneca	16,40	16,23

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	14/10	11/10
Allianz Holding N	2694	2692
Basf AG	49,66	49,08
Bayer AG	58,21	57,85
Bay hyp&Wechselbk	43,88	43,47
Bayer Vereinsbank	55,69	55,22
BMW	880,50	877
Commerzbank	34,47	34,60
Daimler-Benz AG	83,92	83,48
Degussa	596,50	595
Deutsche Bank AG	71,81	72,07
Dresdner BK AG FR	39,85	39,90
Henkel VZ	65,90	65,95
Hoechst AG	58,32	57,75
Karstadt AG	524,50	525,30
Linde AG	986	981
DT. Lufthansa AG	21,30	21,25
Man AG	391,70	391,50
Mannesmann AG	579,80	578,50
Metallges AG	29,62	29,47
Preussag AG	372	374
Rwe	60,90	60,95
Schering AG	120,70	120,70
Siemens AG	80,58	80,50
Thyssen	281,20	280,80
Veba AG	82,68	82,05
Viag	572,50	572

New York, Dow Jones sur 3 mois

Londres, FT100 sur 3 mois

Francfort, Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

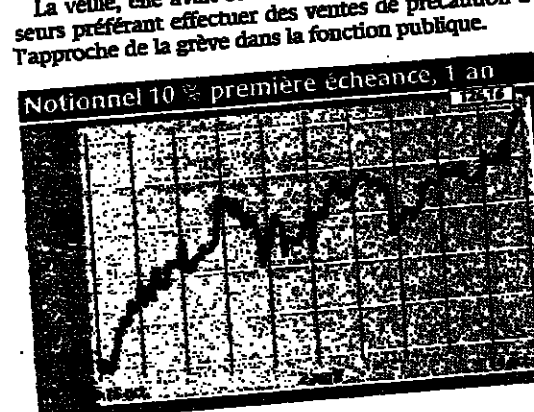
Reprise du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en hausse, mardi 15 octobre. Après une demi-heure de transactions, l'échéance décembre gagnait 18 centièmes, à 126,12 points.

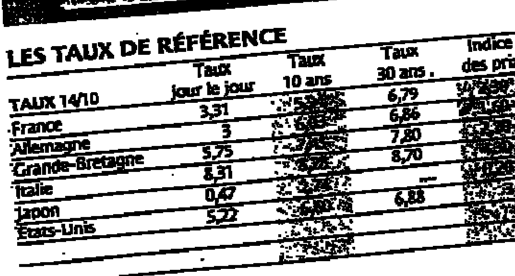
La veille, elle avait cédé 26 centièmes, les investisseurs préférant effectuer des ventes de précaution à l'approche de la grève dans la fonction publique.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait, mardi matin, à 5,97 %, soit 0,06 % au-dessous du rendement de l'emprunt d'Etat allemand de même échéance. La Banque de France a laissé inchangé, à 3,39 %, le taux de l'argent au jour le jour.

Le marché obligataire américain était resté fermé, lundi, en raison de la fête du Columbus Day.

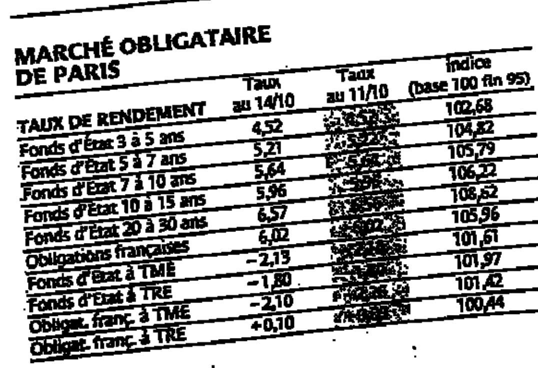


Notionnel 10 % première échéance, 1 an



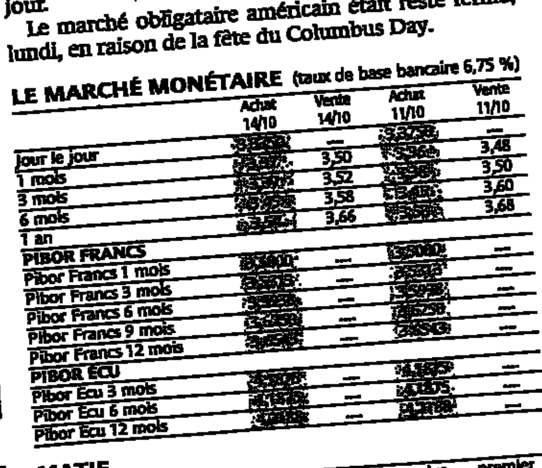
LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 14/10	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,31	[illegible]	6,79	[illegible]
Allemagne	3	[illegible]	6,86	[illegible]
Grande-Bretagne	5,75	[illegible]	7,80	[illegible]
Italie	8,31	[illegible]	8,70	[illegible]
Japon	0,47	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis	5,22	[illegible]	6,88	[illegible]



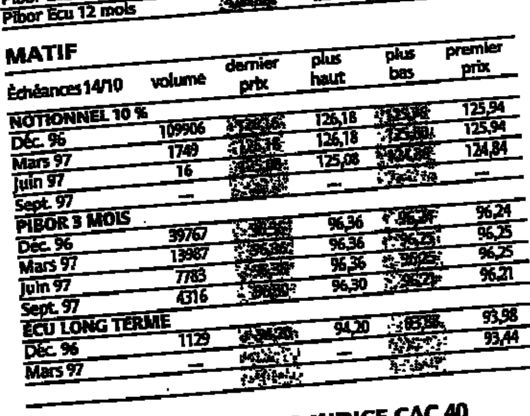
MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 14/10	Taux au 11/10	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,52	[illegible]	102,68
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5,21	[illegible]	104,82
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,64	[illegible]	105,79
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,96	[illegible]	106,22
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,57	[illegible]	108,62
Obligations françaises	6,02	[illegible]	105,96
Fonds d'Etat à TME	− 2,13	[illegible]	101,61
Fonds d'Etat à TRE	− 1,80	[illegible]	101,97
Obligat. franç. à TME	− 2,10	[illegible]	101,42
Obligat. franç. à TRE	+ 0,10	[illegible]	100,44



LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 14/10	Vente 14/10	Achat 11/10	Vente 11/10
Jour le jour	[illegible]	—	[illegible]	—
1 mois	[illegible]	3,50	[illegible]	3,48
3 mois	[illegible]	3,52	[illegible]	3,50
6 mois	[illegible]	3,58	[illegible]	3,60
1 an	[illegible]	3,66	[illegible]	3,68
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—



MATIF

Échéances 14/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 96	109906	[illegible]	126,18	[illegible]	125,94
Mars 97	1749	[illegible]	126,18	[illegible]	125,94
Juin 97	16	[illegible]	125,08	[illegible]	124,84
Sept. 97	—	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 96	39767	[illegible]	96,36	[illegible]	96,24
Mars 97	13987	[illegible]	96,36	[illegible]	96,25
Juin 97	7783	[illegible]	96,36	[illegible]	96,25
Sept. 97	4316	[illegible]	96,30	[illegible]	96,21
ÉCU LONG TERME					
Déc. 96	1129	[illegible]	94,20	[illegible]	93,98
Mars 97	—	[illegible]	—	[illegible]	93,44

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 14/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Oct. 96	7393	[illegible]	2150	[illegible]	2149
Nov. 96	508	[illegible]	2151	[illegible]	2154
Déc. 96	461	[illegible]	2160,50	[illegible]	2159
Mars 97	840	[illegible]	2170,50	[illegible]	2176,50

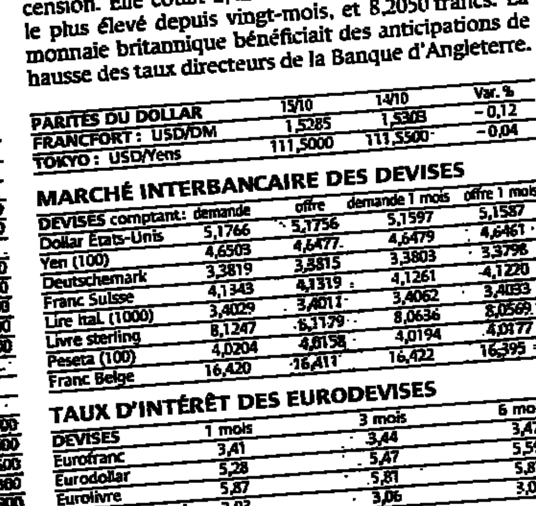
LES MONNAIES

US/F ↗ 5,1815 | US/DM ↘ 1,5265 | US/¥ ↘ 111,5000 | DM/F ↗ 3,3855 | £/F ↗ 8,1775

Forte hausse de la livre

LE DOLLAR ÉTAIT STABLE, mardi matin 14 octobre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,5311 deutschemark, 5,1838 francs et 111,91 yens. Le franc s'inscrivait à 3,3865 francs pour 1 deutschemark. La veille, il avait cédé 0,5 centime face à la monnaie allemande. Les investisseurs étrangers faisaient preuve de défiance à l'égard des actifs financiers français à l'approche de la grève des fonctionnaires, jeudi 17 octobre. Les risques de troubles sociaux et politiques les inquiètent.

La livre sterling poursuivait, mardi matin, son ascension. Elle cotait 2,4235 deutschemarks, son cours le plus élevé depuis vingt-mois, et 8,2050 francs. La monnaie britannique bénéficiait des anticipations de hausse des taux directeurs de la Banque d'Angleterre.



MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 14/10	% 11/10	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	338,5500	+ 0,04	326	350
Ecu	6,4940	+ 0,18	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,1815	+ 0,15	4,8800	5,4800
Belgique (100 F)	16,4325	+ 0,05	15,8600	16,9600
Pays-Bas (100 fl)	301,8000	+ 0,01	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4030	+ 0,87	3,1600	3,6600
Danemark (100 krd)	88,3000	[illegible]	82,5000	92,5000
Irlande (1 iep)	8,3285	+ 0,03	7,9300	8,6800
Gde-Bretagne (1 L)	8,1775	[illegible]	7,7000	8,5500
Grèce (100 drach.)	2,1625	+ 0,23	1,9000	2,4000
Suède (100 krs)	78,5800	+ 0,17	72	82
Suisse (100 F)	413,2700	[illegible]	399	423
Norvège (100 k)	79,7500	+ 0,49	74	83
Autriche (100 sch)	48,1240	[illegible]	46,3500	49,4500
Espagne (100 pes.)	4,0260	+ 0,10	3,7400	4,3400
Portugal (100 esc.	3,3500	+ 0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,8333	+ 0,45	3,5300	4,1300
Japon (100 yens)	4,6409	[illegible]	4,4400	4,7900
Finlande (mark)	113,3100	+ 0,06	106,5000	117,5000

PARITÉS DU DOLLAR	15/10	14/10	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5285	1,5303	− 0,12
TOKYO : USD/Yens	111,5000	111,5500	− 0,04

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,1766	5,1756	5,1597	5,1587
Yen (100)	4,6503	4,6477	4,6479	4,6461
Deutschemark	3,3819	3,3815	3,3803	3,3798
Franc Suisse	4,1343	4,1319	4,1261	4,1220
Lire ital. (1000)	3,4029	3,4011	3,4062	3,4033
Livre sterling	8,1247	8,1179	8,0636	8,0569
Peseta (100)	4,0204	4,0158	4,0194	4,0177
Franc Belge	16,420	16,411	16,422	16,395

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,41	3,44	3,47
Eurodollar	5,28	5,47	5,59
Eurolivre	5,87	5,81	5,87
Eurodeutschemark	3,03	3,06	3,06

L'OR

	cours 14/10	cours 11/10
Or fin (k. barre)	62800	63300
Or fin (en lingot)	63600	63600
Once d'Or Londres	380,75	380,90
Pièce française(20f)	363	362
Pièce suisse (20f)	363	363
Pièce Union lat(20f)	364	363
Pièce 20 dollars us	2445	2550
Pièce 10 dollars us	1547,50	1540
Pièce 50 pesos mex.	2350	2345

LE PÉTROLE

En dollars	cours 14/10	cours 11/10
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	14/10	11/10
Dow-Jones comptant	222,26	221,49
Dow-Jones à terme	374,62	372,89
CRB	245,64	245,70

MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1948	1967
Cuivre à 3 mois	1938	1953
Aluminium comptant	1293,50	1296
Aluminium à 3 mois	1328	1326
Plomb comptant	729	760
Plomb à 3 mois	736	760
Etain comptant	5956	6010
Etain à 3 mois	6011	6060
Zinc comptant	990	1006
Zinc à 3 mois	1015,50	1030,50
Nickel comptant	7025	7035
Nickel à 3 mois	7135	7130

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,04	5,02
Platine à terme	388,10	391,50
Palladium	118,75	119
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	4,26	4,27
Maïs (Chicago)	2,85	2,85
Grain. soja (Chicago)	—	—
Tourt. soja (Chicago)	230,70	235,60
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	40	35
Orge (Londres)	—	—
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1389	1395
Café (Londres)	—	1537
Sucre blanc (Paris)	1427,64	1427,64
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,75	0,75
Jus d'orange (New-York)	1,11	[illegible]

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 15 OCTOBRE

Liquidation : 24 octobre
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,92 %
CAC 40 : 2163,35

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	901	902,50	+ 0,16	54,22
Cr.Lyonnais(T.P.)	835	829	- 0,71	60,21
Renault (T.P.)	1670	1661	- 0,53	94,77
Rhone Poulenc(T.P)	1820	1849	+ 1,59	105,01
Saint Gobain(T.P.)	1188	1185	- 0,25	85,41
Thomson S.A (T.P)	980	975	- 0,51	51,64
Accor	640	649	+ 1,40	20
AGF-Ass.Gen.France	153,90	156,20	+ 1,49	3,75
Air Liquide	789	799	+ 1,26	14
Alcatel Alsthom	455	455,30	+ 0,06	8
Axa	310,50	312,50	+ 0,64	6,50
Axime	506	500	- 1,18	—
Bail Investis.	777	780	+ 0,38	71,52
Bancaire (Cie)	522	535	+ 2,49	10
Bazar Hot. Ville	458	458	—	16
Bertrand Faure	179,20	179,20	—	3,50
BIC	754	771	+ 2,25	5
BIS	562	568	+ 1,06	8
B.N.P.	196,70	197,70	+ 0,50	3,60
Bollore Techno	508	513	+ 0,98	5
Bongrain	2070	2075	+ 0,24	61
Bouygues	508	508	—	17
Canal +	1243	1247	+ 0,32	20
Cap Gemini	235,30	238,60	+ 1,40	7
Carbone Lorraine	778	778	—	14
Carrefour	2847	2866	+ 0,73	32
Casino Guichard	227,70	230,70	+ 1,31	4
Casino Guich.ADP	160,50	160,70	+ 0,12	4,25
Castorama Dl (Li)	862	859	- 0,34	11
C.C.F.	235	237	+ 0,85	5
CCMX(ex.CCMC) Ly	43,10	—	—	0,50
Cegid (Ly)	488	485	- 0,61	29
CEP Communication	398	395	- 0,75	10
Cerus Europ.Reun	127,30	127,70	+ 0,31	10
Cetelem	1130	1144	+ 1,23	10
CGIP	1170	1153	- 1,45	37
Chargeurs Intl	211	214,20	+ 1,51	—
Christian Dior	602	623	+ 3,48	8,80
Ciments Fr.Priv.B	177,10	178,60	+ 0,84	17,58
Cipe France Ly #	580	576	- 0,68	2
Clarins	695	720	+ 3,59	7
Club Mediterranee	384,40	394,90	+ 2,73	4,50
Coflexip	233,30	234,50	+ 0,51	3,30
Colas	625	649	+ 3,84	25
Comptoir Entrep.1	9,50	9,50	—	7,50
Comptoir Moder.	2550	2605	+ 2,15	22
CPR	417	418,90	+ 0,45	20
Cred.Fon.France	69,20	69,60	+ 0,57	28
Credit Local Fce	442	442,80	+ 0,18	13,90
Credit Lyonnais CI	142,90	145	+ 1,46	10
Credit National	235	240	+ 2,12	43,50
CS Signaux(CSEE)	230	230	—	5
Damart	4325	4300	- 0,57	65
Danone	740	745	+ 0,67	16
Dassault-Aviation	1011	1034	+ 2,27	8,50
Dassault Electro	361	365,80	+ 1,32	4,30
Dassault Systemes	207	216,50	+ 4,58	—
De Dietrich	195	195	—	6,50
Degremont	380	381,10	+ 0,28	9
Dev.R.N-P.Cal Li #	42,30	42,05	- 0,59	—
DMC (Dollfus Mi)	150,40	155	+ 3,05	4
Docks France	1243	1228	- 1,20	14,30
Dynaction	127,20	128	+ 0,62	3
Eaux (Gle des)	590	607	+ 2,88	11,25
Eiffage	265	256,60	- 3,16	28,80
Elf Aquitaine	404	408,40	+ 1,08	13
Eramet	260	260	—	6,60
Eridania Beghin	791	801	+ 1,26	38
Essilor Intl	1331	1365	+ 2,55	13,50
Essilor Intl ADP	1022	1037	+ 1,46	14,30
Esso	534	530	- 0,74	8
Eurafrance	2082	2100	+ 0,86	48
Euro Disney	10,70	10,70	—	0,68
Europe 1	1040	1044	+ 0,38	19
Eurotunnel	7,85	7,70	- 1,91	—
Filipacchi Medias	1070	1075	+ 0,46	13
Fimalac SA	485	481	- 0,82	160
Finextel	82,20	81,15	- 1,27	4,25
Fives-Lille	433,50	437	+ 0,80	14
Fromageries Bel	4495	4410	- 1,89	85
Galeries Lafayette	1620	1606	- 0,86	11
GAN	124,80	122	- 2,24	4
Gascogne (B)	450	450	—	13
Gaumont #	395	404,30	+ 2,35	1,50
Gaz et Eaux	2050	2050	—	55
Geophysique	337	340	+ 0,89	8
G.F.C.	421	428	+ 1,66	18,50
Groupe Andre S.A.	386,90	380	- 1,78	6
Gr.Zannier (Ly) #	100,30	101,50	+ 1,19	2
GTM-Entrepose	227,10	232	+ 2,15	8
Guilbert	820	840	+ 2,43	12
Guyenne Gascogne	1848	1845	- 0,16	26
Havas	344,50	348,60	+ 1,19	8,50
Havas Advertising	575	586	+ 1,91	11,80
Imetal	770	773	+ 0,38	14,30
Immeubl.France	321	325	+ 1,24	5
Ingenico	66,10	65,50	- 0,90	5
Interbail	219,50	220	+ 0,22	20
Intertechnique 1	653	651	- 0,30	13,60
Jean Lefebvre	266	266	—	10
Klepierre	649	648	- 0,15	26,67
Labinal	760	764	+ 0,52	21,50
Lafarge	302,10	306,40	+ 1,42	10
Lagardere	129,30	131,70	+ 1,85	3
Lapeyre	263	264,90	+ 0,72	5
Lebon	196	196,50	+ 0,25	7
Legrand	859	879	+ 2,32	4,30
Legrand ADP	538	550	+ 2,23	6,88
Legris indust.	199,50	202	+ 1,25	4
Locindus	692	698	+ 0,86	70,50
L'Oreal	1788	1800	+ 0,67	13,30
LVMH Moet Vuitton	1130	1142	+ 1,06	13,75
Lyonnaise Eaux	455,90	464,50	+ 1,88	11,50
Marine Wendel	460	463,90	+ 0,84	35
Metaleurop	51,50	50,10	- 2,71	4
Metrologie Inter.	13,90	13,85	- 0,35	—
Michelin	258,60	259,10	+ 0,19	2,75
Moulinex	97	94,70	- 2,37	4
Nord-Est	126,70	126,60	- 0,07	5,50
Nordon (Ny)	356	356	—	—
NRJ #	645	652	+ 1,08	5,40
OLIPAR	87,50	87	- 0,57	—
Paribas	330,50	331,50	+ 0,30	12
Pathe	1424	1450	+ 1,82	—
Pechiney	215	214,40	- 0,27	3,30
Pernod-Ricard	275,70	278,40	+ 0,97	4
Peugeot	581	572	- 1,54	5
Pinault-Prin.Red.	1921	1934	+ 0,67	24,50
Plastic-Omn.(Ly)	451	462	+ 2,43	7,50
Primagaz	578	586	+ 1,38	7,60
Promodes	1404	1422	+ 1,28	12
Publicis	442	440	- 0,45	4
Remy Cointreau	130	130	—	4,60
Renault	121	120,60	- 0,33	3,50
Rexel	1420	1434	+ 0,98	14,50
Rhone Poulenc A	140,80	142,90	+ 1,49	3
Rochette (La)	24,10	24	- 0,41	1,20
Roussel Uclaf	1180	1185	+ 0,42	15,50
Rue Imperiale(Ly)	4503	4503	—	108
Sade (Ny)	184	182	- 1,08	12,50
Sagem SA	3173	3160	- 0,40	24,50
Saint-Gobain	692	698	+ 0,86	16,50
Saint-Louis	1261	1267	+ 0,47	38
Salomon (Ly)	4600	4775	+ 3,80	55
Salvepar (Ny)	393	393	—	18
Sanofi	448	456,60	+ 1,91	6,30
Sat	1695	1695	—	29
Saupiquet (Ns)	740	738	- 0,27	40
Schneider SA	241,30	245,30	+ 1,65	4
SCOR	204,50	204,50	—	5
S.E.B.	1005	1010	+ 0,49	10,20
Sefimeg	393	392	- 0,25	14,20
SEITA	203,50	206	+ 1,22	5,72
Selectibanque	71,10	70,40	- 0,98	6
SFIM	1099	1104	+ 0,45	30
SGE	88,90	96,70	+ 8,77	5
Sidel	312,10	319,60	+ 2,40	16,50
Simco	449,20	457	+ 1,73	20,76
S.I.T.A	1071	1077	+ 0,56	11
Skis Rossignol	137,80	136	- 1,30	30
Sligos	510	505	- 0,98	9
Societe Generale	565	568	+ 0,53	16
Sodexho	2598	2607	+ 0,34	22
Sommer-Allibert	150,10	151,30	+ 0,79	38
Sophia	189	191	+ 1,05	17,25
Spir Communication	518	519	+ 0,19	14,80
Strafor Facom	398,60	393,90	- 1,17	5
Suez	207,50	207,50	—	8,20
Synthelabo	438	448,50	+ 2,39	4,34
Technip	471	472,50	+ 0,31	9
Thomson-CSF	160	160,20	+ 0,12	2,60
Total	412,90	418,10	+ 1,25	8,70
UAP	108,30	109,10	+ 0,73	3
UFB Locabail	439	445	+ 1,36	10
UGC DA (M)	231	231,50	+ 0,21	3,55
UIC	42,10	41,20	- 2,13	25
UIF	422	424	+ 0,47	22
UIS	163,50	164,70	+ 0,73	14,79
Unibail	512	519	+ 1,36	28
Union Assur.Fdal	598	585	- 2,17	16
Usinor Sacilor	80	80,05	+ 0,06	4
Valeo	290	295,10	+ 1,75	2,70
Vallourec	248	248	—	5
Via Banque	136,50	136	- 0,36	12
Worms & Cie	260	261	+ 0,38	8
Zodiac ex.dt divid	1380	1440	+ 4,34	9
Elf Gabon	1155	1155	—	85,30

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	293,90	293,90	—	4,12
Adecco S.A.	1488	1487	- 0,06	—
Adidas AG #	505	499	- 1,18	0,62
American Express	243,10	245	+ 0,78	0,99
Anglo American #	334,90	336,50	+ 0,47	5,10
Amgold #	456,90	—	—	5,20
Arjo Wiggins App.	13,40	13,80	+ 2,98	0,23
A.T.T. #	203,20	201	- 1,08	1,42
Banco Santander #	268	268	—	2,10
Barrick Gold #	137	136	- 0,72	0,27
B.A.S.F. #	168,90	169	+ 0,05	34,50
Bayer #	197,90	198,60	+ 0,35	37
Blenheim Group	38,80	40,40	+ 4,12	0,35
Cordiant PLC	8,85	8,85	—	—
Crown Cork ord.	247,30	240,20	- 2,87	1,08
Crown Cork PF CV.	242	237,10	- 2,02	2,83
Daimler Benz #	285	291,80	+ 2,38	28,32
De Beers #	168,40	168,60	+ 0,11	1,34
Deutsche Bank #	243,30	242,50	- 0,32	4,45
Dresdner Bank #	135,10	135	- 0,07	3,34
Driefontein #	62,50	62,60	+ 0,16	1,88
Du Pont Nemours #	499	498	- 0,20	2,45
Eastman Kodak #	396,30	404	+ 1,94	1,76
East Rand #	2,57	2,56	- 0,38	0,10
Echo Bay Mines #	44,90	44,80	- 0,22	0,14
Electrolux #	294,10	295,90	+ 0,61	6,76
Ericsson #	135,50	139	+ 2,58	0,94
Exxon Corp. #	454	454,40	+ 0,08	3,40
Ford Motor #	166,60	170,50	+ 2,34	1,66
Freegold #	48,40	47,70	- 1,44	1,27
Gencor Limited #	19,15	19,05	- 0,52	0,20
General Elect. #	491,30	494,90	+ 0,73	2
General Motors #	263,50	270	+ 2,46	1,72
Gle Belgique #	385,50	387	+ 0,38	14,31
Grd Metropolitan	39,45	39,70	+ 0,63	0,45
Guinness Plc #	36,80	36,50	- 0,81	0,85
Hanson Plc	6,70	7	+ 4,47	0,23
Harmony Gold #	42,50	41,90	- 1,41	0,42
Hitachi #	48,45	48,85	+ 0,82	0,25
Hoechst #	198,30	[illegible]	+ 0,90	32,95
I.B.M #	672	676	+ 0,59	1,40
I.C.I #	66,20	66,30	+ 0,15	1
Ito Yokado #	276,40	275,60	- 0,28	0,63
Matsushita #	87,45	87,50	+ 0,05	0,36
Mc Donald's #	242	[illegible]	[illegible]	8,32
Merck and Co #	369	370	+ 0,27	1,75
Mitsubishi Corp.#	61,50	62,90	+ 2,27	[illegible]
Mobil Corporat.#	616	616	—	4,76
Morgan J.P. #	439	436	- 0,68	3,56
Nestle SA Nom. #	5300	[illegible]	[illegible]	20,30
Nipp. MeatPacker #	70	69,10	- 1,27	0,02
Nokia A	251,60	257,10	[illegible]	3,18
Norsk Hydro #	246	249,50	[illegible]	4
Petrofina #	1538	1545	[illegible]	43,45
Philip Morris #	485,10	484,90	[illegible]	5,25
Philips N.V #	189	186,30	- 1,42	3,64
Placer Dome Inc #	127,90	126,70	- 0,93	0,29
Procter Gamble #	503	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Quilmes	310	312	+ 0,64	[illegible]
Randfontein #	31,90	32	[illegible]	[illegible]
Rhone Poul.Rorer #	372,50	373	[illegible]	1,36
Royal Dutch #	857	862	[illegible]	[illegible]
R T Z #	80,90	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sega Enterprises	218	223	[illegible]	[illegible]
Saint-Helena #	32,15	32	- 0,46	1,40
Schlumberger #	458,10	[illegible]	[illegible]	[illegible]
SGS Thomson Micro.	258	264	[illegible]	—
Shell Transport #	84,75	86	[illegible]	1,42
Siemens #	372	375	[illegible]	[illegible]
Sony Corp. #	326	329	[illegible]	[illegible]
Sumitomo Bank #	90,20	91,20	[illegible]	[illegible]
T.D.K #	316,20	[illegible]	+ 2,48	[illegible]
Telefonica #	99,45	[illegible]	+ 0,40	1,40
Toshiba #	34,55	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Unilever #	808	[illegible]	[illegible]	[illegible]
United Technol. #	631	[illegible]	+ 1,10	[illegible]
Vaal Reefs #	439	[illegible]	+ 0,45	[illegible]
Volkswagen A.G #	1937	—	—	[illegible]
Volvo (act.B) #	111	—	—	[illegible]
Western Deep #	171,10	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Yamanouchi #	106,90	[illegible]	+ 0,18	[illegible]
Zambia Copper	5,60	[illegible]	—	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MARDI 15 OCTOBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	8,582 d
CEPME 8,5% 88-97CA	103,25	2,538
CEPME 9% 89-99 CA#	112,30	1,479
CEPME 9% 92-06 TSR	—	2,885 ↓
CFD 9,7% 90-03 CB	121,65	6,785 ↓
CFD 8,6% 92-05 CB	117,85	5,898
CFF 10% 88-98 CA#	110,72	9,891
CFF 9% 88-97 CA#	104,47	0,370
CFF 10,25%90-01CB#	118,41	6,094
CLF 8,9% 88-00 CA#	113,76	3,487
CLF 9%88-93/98 CA#	106,34	6,393 o
CNA 9% 4/92-07	—	4,118
CRH 8,6% 92/94-03	116,23	2,615 ↓
CRH 8,5% 10/87-88#	—	5,286 ↑
EDF 8,6% 88-89 CA#	112,40	5,780
EDF 8,6% 92-04 #	117,32	4,524
Emp.Etat 6%93-97 #	101,71	1,545 ↓
Finansder 9%91-06#	122,24	8,091
Finansd.8,6%92-02#	115,91	6,227
Floral9,75% 90-99#	113,69	2,297
OAT 8,5% 87-97CA#	103,17	2,678
OAT 9,90%85-97 CA#	106,87	8,385 ↓
OAT 86-98 TME CA#	102	4,199
OAT 9/85-98 TRA	—	0,278
OAT 9,50%88-98 CA#	109,17	2,993 o
OAT TMB 87/99 CA#	99,77	2,918
OAT 8,125% 89-99 #	109,84	3,258
OAT 8,50%90/00 CA#	112,80	4,751
OAT 85/00 TRA CA#	106,52	0,627
OAT 10%5/85-00 CA#	117,93	3,945 ↓
OAT 89-01 TME CA#	104,45	4,199
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,80	7,617
OAT 8,50% 89-19 #	121,88	8,337
OAT 8,50%92-23 CA#	122,33	8,099
SNCF 8,8% 87-94CA	109,50	6,227
Lyon.Eaux 6,5%90CV	953,55	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	150	140,50
Bains C.Monaco	520	515
B.N.P.Intercont.	500	490
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cle) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy ◆	349,40	349,40
Champex (Ny) ◆	17	17
CIC Un.Euro.CIP	345	340,50
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	1870	1870
Concorde-Ass Risq	880	880
Darblay ◆	475	426,70 d
Didot Bottin	840	830
Eaux Bassin Vichy ◆	3410	3410
Ecia	680	657
Ent.Mag.-Paris ◆	1110	1110
Fidel	31,20	30,10
Finalens ◆	355	355
F.I.P.P. ◆	109,50	109,50
Fonciere (Cie) ◆	510	510
Fonciere Euris ◆	225	225
Foncina #	421	421,50
France I.A.R.D. ◆	1006	1221 d
France S.A. ◆	1290	1290
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Genefim	125,10	126
Gevelot	936	935
G.T.I (Transport)	258	251
Immobail	105	110
Immobanque	566	590
Lucia	55,50	54,95
Monoprix ◆	168,60	168,60
Metal Deploye ◆	365,20	365,20
Mors #	7,30	6,90
Navigation (Nle) ◆	75	75
Paluel-Marmont ◆	260	260
Exa.Clairefont(Ny) ◆	982	982
Parfinance ◆	216,50	216,50
Paris Orleans	250	250
Piper Heidsieck ◆	1720	1720
Promodes (CI)	915	905
PSB Industries Ly	330	329
Rougier #	366	363
Saga ◆	90	90
Salins du Midi	428	420
Silic	695	695
S.I.P.H. ◆	191,60	191,60
Sofal ◆	46,10	46,10
Sofragi ◆	3975	3975
Sovabail ◆	230,60	230,60
Taittinger	1489	1473
Tour Eiffel	250	254,10
Vicat	400,10	405

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	150,60	[illegible]
Commerzbank AG	117	114,10
Fiat Ord.	16,15	16,15
Gevaert	293	288
Gold Fields South	136,10	136,10
Kubota Corp.	29	29
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	40,50	42,10
Robeco	402,90	405
Rodamco N.V.	143	142,10
Rolinco	425	426,20
Sema Group nouv.	65	[illegible]
Solvay SA	3000	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MARDI 15 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	49,75	50,99
AFE #	517	530
Aigle #	159,80	165
Albert S.A (Ns) ◆	126	126
Altran Techno. #	1355	1397
Montaignes P.Gest. ◆	735	736
Assystem #	392	385
Bque Picardie (Li) ◆	575	575
Bque Tarneaud(B)#	230,90	230,80
Bque Vernes ◆	150	150
Beneteau #	549	549
B I M P ◆	79	71,30
Boiron (Ly) #	586	584
Boisset (Ly)# ◆	253	253
But S.A.	328,80	328,50
Cardif SA	699	698
C.E.E #	212	214
CEGEP #	250	250
Cermex # (Ly)	342	340
CFPI #	242	238
Change Bourse (M)	291	292
Christ.Dalloz #	1520	1520
CNIM CA#	169,50	167,10
Codetour ◆	295,30	295,30
Comp.Euro.Tele-CET	385	400
Confiandey S.A.	255	246
C.A.Haute Normand.	344	343
C.A. Paris IDF	790	781
C.A.Ille & Vilaine	343,40	343,50
C.A.Morbihan (Ns)	326,40	326,50
C.A.du Nord (Li)	528	529
C.A. Oise CCI	269,60	269,70
Creeks	30	31
Devanlay	481	481
Devernois (Ly)	438	438
Ducros Serv.Rapide	70	70
Ecco Trav.Tempo Ly	440	465
Europ.Extinc.(Ly)#	294,50	291
Europ Propulsion	482	480
Expand s.a	291	255
Factorem	650	640
Faiveley #	306	306
Finacor	91,70	91
Fininfo	534	534
Fructivie	610	610
Gautier France #	268,50	260
Gel 2000	51,30	49
GFI Industries #	610	610
Girodet (Ly) # ◆	32	32
GLM S.A.	331,10	331,10
Grandoptic.Photo #	794	793
Gpe Guillin # Ly	155	152
Kindy #	150	150
Guerbet ◆	262	262
Hermes internat.1#	1281	1305
Hurel Dubois	465	464
ICBT Groupe #	205,90	205,90
I.C.C.	132	132
Idianova ◆	76	76
Int. Computer ◆	110,10	110,10
IPBM	78	78,35
M6-Metropole TV	449	452
Manitou #	544	547
Manutan	400	400
Marie Brizard	877	870
Maxi-Livres/Profr.	196	198
Mecelec (Ly)	79	[illegible]
MGI Coutier	236	239
Monneret Jouet Ly# ◆	83	83
Naf-Naf #	51,50	48
NSC Schlum. Ny	650	645
Onet #	874	875
Paul Predault #	168	168
P.C.W. ◆	19	19
Petit Boy # ◆	88	88
Pochet	815	815
Poujoulat Ets (Ns) ◆	230	230
Radiall #	530	538
Rallye(Cathiard)Ly	205,50	207
Reydel Indust.Li ◆	1000	1008
Robertet #	1126	1099
Rouleau-Guichard ◆	344	344
Securidev #	75,50	75,50
Smoby (Ly)#	559	551
Sofco (Ly)	84,90	84,90
Sofibus ◆	356	356
Sogepag # ◆	135	135
Sogeparc (Fin)	685	685
Sopra	297	300
Steph.Kelian # ◆	70,95	70,95
Sylea	560	558
Teisseire-France	187	178
TF1-1	550	[illegible]
Thermador Hold(Ly)	275	278
Trouvay Cauvin #	84	[illegible]
Unilog	495	500
Union Fin.France	585	[illegible]
Viel et Cie #	118,50	[illegible]
Vilmorin et Cie #	472	[illegible]
Virbac	561	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30

MARDI 15 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	124	[illegible]
Coil	226,90	[illegible]
Electronique D2	485	[illegible]
FDM Pharma n.	194,90	[illegible]
Genset	275	[illegible]
High Co.	226	[illegible]
Infonie	130,50	[illegible]
Joliez-Regol	99	[illegible]
Mille Amis	100,50	[illegible]
Picogiga	158	[illegible]
Proxidis	53	[illegible]
Stelax ◆	4,75	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MARDI 15 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Cl. ◆	705	705
Crédit Gén.Ind. ◆	29	29
Générale Occidentale ◆	80	80
Mumm ◆	1380	1380
Sema Group. SA ◆	500	500
Sté lecteurs du Monde ◆	131	158,50

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 14 octobre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	122,37	116,54
BANQUES POPULAIRES		
Valorg ◆	2464,57	2428,15
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9547,62	9547,62
Arbitr. Première	9427,04	[illegible]
Arbitr. Sécurité	17513,78	17426,65
BNP		
Antigone Trésorerie	865293	865293
Natio Court Terme	13900	13900
Natio Court Terme2	377483	377483
Natio Epargne	2228,24	2206,18
Natio Ep. Capital C/D	16234,13	[illegible]
Natio Ep. Croissance	2411,55	2364,26
Natio Ep. Obligations	222,64	218,27
Natio Epargne Retraite	138,81	136,09
Natio Epargne Trésor	10914,13	10892,35
Natio Epargne Valeur	569,61	558,44
Natio France Index	1157,91	1135,21
Natio Immobilier	1215,12	[illegible]
Natio Inter	1975,52	[illegible]
Natio Monétaire C/D	5388,64	5388,64
Natio Opportunités	158,57	[illegible]
Natio Patrimoine	1538,04	[illegible]
Natio Perspectives	1270,91	[illegible]
Natio Placements C/D	77260,34	[illegible]
Natio Revenus	1114,71	[illegible]
Natio Sécurité	11710,51	[illegible]
Natio Valeurs	1075,37	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE		
Monecden	90377,88	[illegible]
Oblig. très caté.	245,05	[illegible]
CDC GESTION		
Livret Bourse Inv. D	666,73	[illegible]
Le Livret Portefeuille D	892,51	[illegible]
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Nord Sud Dévelop. C/D ◆	2250,49	[illegible]
Patrimoine Retraite C	303,78	[illegible]
Sicav Associations C	2384,09	2384,09
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C	19224,90	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C	18752,24	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	217,60	[illegible]
Ecur. Capicourt C	226,26	[illegible]
Ecur. Capitalisation C	234,96	[illegible]
Ecur. Distrimonétaire D	10385,53	[illegible]
Ecur. Expansion C	81080,43	[illegible]
Ecur. Géovaleurs C	2940,29	[illegible]
Ecur. Investis. D	178,43	[illegible]
Ecur. Monépremière	11087,82	[illegible]
Ecur. Monétaire C/D	12811,51	[illegible]
Ecur. Trésorerie C/D	315,09	[illegible]
Ecur. Trimestriel D	2010,07	[illegible]
Eparcourt-Sicav D	195,86	[illegible]
Géoptim C	12103,48	[illegible]
Géoptim D	11779,05	[illegible]
Horizon C	1771,78	[illegible]
Prévoyance Ecur. D	101,69	[illegible]
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11580,30	[illegible]
Ecur. Sécuripremière C	11680,14	[illegible]
Ecur. Sensipremière C	12478,93	[illegible]
CRÉDIT AGRICOLE — CNCA		
Amplia ◇	117232,49	[illegible]
Atout Amérique	142,03	[illegible]
Atout Asie	99,32	[illegible]
Atout Futur C	612,54	[illegible]
Atout Futur D	584,30	[illegible]
Coexis	1885,85	[illegible]
Dieze	1917,22	[illegible]
Elicash ◇	929746,20	[illegible]
Epargne-Unie	171,54	[illegible]
Eurodyn	1922,04	[illegible]
Indicia ◆	1289,28	[illegible]
Moné.JC ◇	11724,01	[illegible]
Moné.JD ◇	11724,01	[illegible]
Oblifutur	516,75	[illegible]
Oraction	1735,85	[illegible]
Revenu-Vert	1226,90	[illegible]
Sévéa ◆	107,82	[illegible]
Synthésis	16866,09	[illegible]
Uni Foncier	1231,25	[illegible]
Uni France	679,08	[illegible]
Uni Garantie C	1790,40	[illegible]
Uni Garantie D	1455,72	[illegible]
Uni-Régions	1555,65	[illegible]
Univar C ◇	303,85	[illegible]
Univar D ◇	298,08	[illegible]
Univers Actions	190,12	[illegible]
Univers-Obligations	226,12	[illegible]
CIC BANQUES		
Francic	571,56	[illegible]
Francic Pierre	117,42	[illegible]
Francic Régions	1628,40	[illegible]
CIC PARIS		
Cicamonde	1320,30	[illegible]
Converticic	360,97	[illegible]
Ecocic	1467,43	[illegible]
Oblicic Mondial	3436,30	[illegible]
Oblicic Régions	1175,53	[illegible]
Rentacic	168,06	[illegible]
CRÉDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1357,36	[illegible]
Lion 20000	16874,63	[illegible]
Lion Association	11463,14	[illegible]
Lion Plus	1477,10	[illegible]
Lion Trésor	2430,57	[illegible]
Oblilion	1897,48	[illegible]
Sicav 5000	592,52	[illegible]
Slivafrance	995,68	[illegible]
Slivam	491,44	[illegible]
Slivarente	234,90	[illegible]
Slivinter	609,48	[illegible]
Trilion	5277,45	[illegible]
CRÉDIT MUTUEL FINANCE		
Avenir Alizes	2134,85	[illegible]
Créd.Mut.Act.France	128,23	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T ◆	888	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.C	107,44	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	22552,09	[illegible]
Créd.Mut.Ep.long.T	240,73	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde ◆	1257,28	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig	1784,33	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1110,24	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	701,07	[illegible]
Saint-Honoré Capital	18759,84	[illegible]
St-Honoré March. Emer.	656,72	[illegible]
St-Honoré Pacifique	750,17	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1804,14	[illegible]
Stratégie Actions	972,93	[illegible]
Stratégie Rendement	1848,27	[illegible]
[illegible]		
Amplitude Monde C	820,94	[illegible]
Amplitude Monde D	799,74	[illegible]
Amplitude Europe C/D	177,20	[illegible]
Eanciel D	135,77	[illegible]
Emergence Poste D	113,16	[illegible]
Géobilys C	634,78	[illegible]
Géobilys D	605,85	[illegible]
Intensys C	115,48	[illegible]
Intensys D	110,58	[illegible]
Latitude C	145,87	[illegible]
Latitude D	137,23	[illegible]
Oblitys D	602,06	[illegible]
Plénitude D	161,96	[illegible]
Poste Gestion C	43658,61	[illegible]
Revenus Trimestr. D	5337,97	[illegible]
Solstice D	2357,22	[illegible]
Thésora C	943,19	[illegible]
Thésora D	858,52	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE		
Actimonétaire C	37307,49	37307,49
Actimonétaire D	31753,12	31753,12
Cadence 1 D	1070,61	[illegible]
Cadence 2 D	1073,92	1063,29
Cadence 3 D	1061,63	1051,12
Capimonétaire C	403,74	[illegible]
Capimonétaire D	375,12	[illegible]
Sogeoblig C	8777,45	[illegible]
Interoblig C	6692,11	[illegible]
Intersélection France D	592,33	580,72
S.G. France opport. C	1690,46	1657,31
S.G. France opport. D	1630,16	[illegible]
Sogenfrance C	1516,63	[illegible]
Sogenfrance D	1399,67	[illegible]
Sogéparne D	321,11	[illegible]
Soginter C	1832,50	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D	1182,50	[illegible]
Sogéliance D	1662,14	[illegible]
Sogenfrance Tempo D	149,38	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

SCIENCES

RUSSIE L'éclatement de l'URSS et l'effondrement de l'économie de la plupart des pays qui la composaient ont provoqué la débâcle de la science russe qui, il y a peu encore, figurait parmi les meilleures du monde. ● UN DEMI-MILLION de chercheurs n'ont pas pu, ou pas voulu, émigrer en Occident. Sans salaire depuis trois mois, ils sont descendus, la semaine dernière, dans la rue pour dénoncer *« la mort de la science russe »*. ● UNE RÉFORME profonde serait nécessaire afin d'adapter au monde moderne un appareil scientifique aux effectifs pléthoriques et façonné à l'origine pour répondre avant tout aux besoins du *« complexe »* militaro-industriel. ● EN ATTENDANT, des instituts parviennent à survivre grâce aux aides internationales et à des contrats avec des laboratoires ou des firmes occidentales, complétés parfois par la location de leurs locaux au secteur privé.

La science russe survit tant bien que mal d'expédients

Les chercheurs manifestent pour réclamer le paiement de leurs salaires, qu'ils n'ont pas touchés depuis trois mois. Pour appuyer ce mouvement, un académicien de soixante-quatre ans a même commencé une grève de la faim

MOSCOU
de notre correspondant

La blague circule depuis un certain temps dans les milieux scientifiques moscovites. Un membre du présidium de l'Académie des sciences – qui coiffe la plupart des centres russes de recherche – rencontre le directeur d'un institut. *« Vos chercheurs viennent toujours ? »*, interroge-t-il. *« Hélas, oui »*, soupire le directeur. *« Vous avez essayé de ne pas payer les salaires ? » « Ils ne sont plus versés depuis trois mois »*, répond l'autre. *« Alors, coupez l'électricité »*, ordonne l'académicien. *« Nous n'avons plus d'électricité et de chauffage depuis longtemps, mais ils viennent toujours »*, rétorque le directeur ennuyé. *« Je ne sais pas*, s'énerve son interlocuteur, *essayez de faire payer l'entrée ! »*.

Dans un pays où les uns tentent de survivre et les autres d'amasser rapidement des fortunes en profitant de la transition, la recherche fondamentale n'intéresse pas grand monde. Face à cette évidence, et faute de pouvoir faire grève, les scientifiques russes ont inventé... l'acharnement à se rendre au travail. Mais leur résistance semble avoir des limites. Après les mineurs et les artistes, après les professeurs et les employés du secteur militaro-industriel, les chercheurs descendent à leur tour dans la rue. Aux cris de *« Salaires de misère, mort de la science russe ! »* ou *« Pas d'avenir pour la Russie sans science ! »*, près de sept cents d'entre eux ont manifesté, jeudi 10 octobre, à Moscou.

Le leader de la révolte est Vladimir Strakhov, un académicien qui dirige l'Institut de physique de la Terre. A soixante-quatre ans, il a observé douze jours de grève de la faim. *« La science russe agonise. Il ne lui reste qu'un an ou un an et demi à vivre*, s'indigne-t-il. *Le financement de la science russe a été divisé par quinze en cinq ans. Une mafia capitaliste ronge les os de la science. Les retards de financement ont repris juste après la réélection de Boris Eltsine. Désormais, les scientifiques vont exiger de l'argent et non plus le mendier au gouvernement. »*

CONTRIBUABLES RÉCALCITRANTS

Certes, le mouvement des scientifiques russes doit être replacé dans un contexte plus général. Le budget pour 1997 est en discussion au Parlement, et chaque catégorie sociale dépendant du budget de l'Etat fait pression, souvent en dramatisant à outrance une situation qui n'est jamais brillante.

Mais les crédits font défaut, et le non-paiement des salaires touche l'ensemble du secteur public. Le problème du budget russe tient moins à l'ampleur des dépenses qu'à la crise des recettes. Personne, pas même les plus riches entreprises du secteur énergétique (qui sont bien défendues au gouvernement), ne paie les impôts qu'il doit. Dans une allocution radiophonique à la nation, prononcée vendredi 11 octobre, le président russe en a appelé au civisme des Russes. *« Le sort de cet académicien de soixante-quatre ans pèse sur votre conscience »*, a-t-il lancé, avant d'annoncer la création d'une commission pour collecter les impôts.

En six mois, l'Etat a accumulé près de 500 milliards de roubles (500 millions de francs) d'impayés au monde scientifique. Victime, comme les autres secteurs, des gels de crédits – baptisés ici « séquestrations budgétaires » –, la science n'a reçu que 32 % des sommes inscrites pour 1996. Certains instituts n'ont plus d'électricité, voire de chauffage. Depuis trois mois, les salaires des chercheurs russes ne sont plus versés. Ils sont pourtant bien modiques : de 450 000 à 500 000 roubles (450 à 500 francs) par mois dans les instituts, largement au-dessous de la moyenne nationale (750 000 roubles). Malgré tout, de nombreux scientifiques tentent de sauver leur science et s'accrochent à leurs recherches. Certains disent *« à des postes inutiles »*.

La crise de la recherche scientifique russe a ses racines dans l'héritage d'une Union soviétique surmilitarisée. L'URSS disposait d'un immense réservoir de chercheurs (1,3 million et plus de 3 500 instituts en 1989), qui étaient avant tout au service de la défense, y compris les théoriciens.

« Les recherches fondamentales représentaient 10 % et le militaire 90 % », estime un chercheur, qui souligne que, même dans les instituts de science fondamentale, chacun travaillait aussi pour l'armée sur des sujets dit *« fermés »*.

LES JEUNES DÉSERTENT

Officiellement, l'URSS dépensait 6,6 % de son budget pour la recherche, mais la majorité des instituts étaient, en fait, financés de façon occulte par le complexe militaro-industriel. Résultat : la crise actuelle de la science russe est, avant tout, la conséquence d'une forte réduction du budget de recherche de l'armée.

Malgré l'éclatement de l'empire soviétique et le départ, souvent à l'étranger, de nombreux scientifiques, la Russie compterait, encore aujourd'hui, près de 500 000 chercheurs (dont la moitié à Moscou). Plus que les moyens financiers de la « nouvelle Russie » ne le permettent. *« Nous ne pouvons pas retourner à la période des subventions d'Etat sans limites pour la science*, estime Anatoli Chabad, député démocrate. *En ce temps-là, beaucoup de gens travaillaient dans le secteur scientifique. Bien plus qu'il n'était nécessaire. »*

Directeur d'un laboratoire de recherche fondamentale à Moscou, Andreï reconnaît qu'il faut réformer la science en Russie et réduire le nombre des scientifiques. *« Le problème*, explique ce physicien, *n'est pas tellement le manque d'argent. Le plus grave est qu'il n'y a pas de politique, de réformes ou même de buts définis. Le résultat est que nous sommes toujours aussi nombreux et que personne n'a assez d'argent. »*

Comme pour l'armée, le problème est que, à court terme, la réforme coûte plus cher que le statu quo. Il faudrait indemniser les partants, redéployer les infrastructures. La politique actuelle crée – volontairement ou non – des conditions parfois si insupportables que les chercheurs abandonnent d'eux-mêmes, sans indemnités. Hélas, ce ne sont pas forcément les moins doués qui partent. *« Dans cinq ans, il n'y aura plus rien à réformer. Il faudra tout reconstruire à partir de rien. Et ça va coûter plus cher »*, met en garde un chercheur. *« Pour l'instant, nous essayons de sauvegarder ce que nous avons déjà fait. Mais il n'y a plus de jeunes chercheurs »*, souligne un chimiste qui, à trente-sept ans, est désormais le benjamin de son institut.

Jean-Baptiste Naudet

La débrouillardise comme remède

MOSCOU
de notre correspondant

A l'Institut de physique-chimie, au sud de Moscou, de nombreux chercheurs ont conclu des contrats internationaux avec des fonds d'aide gouvernementaux ou privés (comme celui de la Fondation Soros). Mais tous doublent leurs revenus pour survivre en s'adonnant à d'autres tâches. L'un donne des cours privés. Un autre installe des réseaux d'ordinateurs dans les sociétés privées. La situation n'est pas fameuse. Le panneau d'entrée est délabré, à peine lisible ; le linoléum dans les couloirs est éventré ; les effectifs ont fondu de moitié et l'institut doit à l'Etat des milliards de roubles pour l'électricité et le chauffage, qui n'ont... jamais été coupés.

Plus loin, un bâtiment est en rénovation. De puissants ordinateurs personnels ont été installés dans les bureaux. Pour compléter l'apport des contrats, l'Institut de physique-chimie, qui – comme la plupart des organismes de recherche moscovites – dispose d'immenses surfaces en ville, loue une partie de ses locaux à des sociétés commerciales. Un revenu non négligeable quand on sait que le mètre carré de bureau se loue plus de 15 000 francs par an dans le centre de Moscou.

Les laboratoires ou les bureaux d'études travaillant sur des sujets « stratégiques » s'en tirent mieux. Le secteur spatial russe survit grâce aux contrats passés avec la NASA et les agences européennes. Le savoir-faire russe en matière de moteurs de fusée, de lasers, d'élaboration de nouveaux matériaux ou de logiciels informatiques intéresse les grandes firmes occidentales.

Akademgorodok, la cité de la science fondée en 1957 par Khrouchtchev près de Novossibirsk (Sibérie), aujourd'hui en pleine renaissance, semble représenter *« le foyer du renouveau scientifique russe »*, selon une enquête récente de la presse moscovite. *« Je suis très optimiste pour l'avenir. Nous avons passé les temps les plus difficiles et conservé notre infrastructure scientifique »*, explique le directeur du Centre international de tomographie d'Akademgorodok.

Son institut n'est pas une exception dans cette cité des sciences où les chercheurs ont réussi à obtenir des financements internationaux, des contrats de recherche avec des sociétés occidentales. L'institut de physique nucléaire d'Akademgorodok négociait avec des sociétés et des groupes de recherche en Occident avant même l'effondrement de l'URSS.

Le Laboratoire Vector, qui, durant la guerre froide, travaillait sur les armes biologiques, coopère aujourd'hui avec le Centre de contrôle des maladies contagieuses d'Atlanta (Etats-Unis) à des études portant, notamment, sur le virus Ebola. Baptisé aujourd'hui Centre de recherche en virologie et en biologie, il emploie 2 500 personnes (contre 4 500 du temps de l'URSS) et vient de signer un contrat avec un groupe pharmaceutique sud-coréen.

J.-B. N.

La découverte d'un squelette humain vieux de 9 300 ans provoque une polémique aux Etats-Unis

LE SQUELETTE, à moitié déterré par les eaux, gisait sur une rive du fleuve Columbia, à la frontière des Etats de Washington et de l'Oregon. Intact – à quelques dents près – de la tête aux pieds, il portait une pointe de silex fiché dans le bassin. Son âge, affirmé par les datations au carbone 14, dépassa les espérances : 9 300 ans. Autant dire une découverte exceptionnelle pour les anthropologues, l'un des vestiges humains les plus anciens et les mieux conservés de l'histoire des Amériques.



En quelques jours, le précieux squelette n'en est pas moins devenu le squelette de la discorde. Ainsi que le rapporte le *New York Times* du 30 septembre, les ossements sont réclamés par les Indiens Umatillas, dont la réserve fédérale, située dans l'Oregon, jouxte le fleuve. Une revendication justifiée, puisque la loi Nagpra (Native American Graves Protection and Repatriation Act), entrée en vigueur en 1994, prévoit que soient restitués aux Indiens d'Amérique tous les témoignages, objets ou ossements de leur longue histoire. Après des siècles de pillage de leurs territoires et de leur culture, les premiers occupants du Nouveau Monde auront à tout le moins obtenu cette faveur.

Persuadés qu'il appartient à l'un de leurs ancêtres, les chefs umatillas ont la ferme intention, ainsi que le veut la coutume, de porter le squelette en terre dans les semaines à venir. Et pas question, ajoutent-ils, de laisser quiconque prendre la moindre photo d'ici à la cérémonie funéraire. Encore moins de prélever, comble du sacrilège, quelques milligrammes d'os pour mener des analyses génétiques sur l'ADN du défunt. Les anthropologues cachent mal leur déception, et affirment qu'on s'apprête ainsi à enterrer un véritable trésor scientifique. *« Notre histoire, transmise par voie orale, remonte à 10 000 ans. Nous savons comment elle a commencé et comment le peuple indien est apparu »*, rétorque l'Umatilla Armand Minthorn. Le combat des Indiens a jusqu'à présent bénéficié du soutien du gouvernement fédéral, qui a placé le squelette sous la haute protection du shérif du lieu.

ORIGINE CAUCASIENNE

L'affaire pourrait toutefois rebondir en faveur des scientifiques, qui disposent pour leur défense d'un solide argument : le squelette (que plusieurs d'entre eux ont tout de même eu le temps d'examiner) ne semble pas appartenir à un ancêtre des Indiens. D'après les caractéristiques morphologiques de ses dents et des os de sa face, cet homme, mort à la cinquantaine – un record pour l'époque –, était sans doute un Caucasien. Une donnée d'autant plus stimulante pour les chercheurs qu'elle pourrait étayer l'hypothèse encore controversée selon laquelle un premier groupe d'Européens serait arrivé en Amérique, dès la fin de la dernière ère glaciaire (– 12 000 ans), via le détroit de Béring.

Cette probable origine caucasienne n'arrange pas les Umatillas. La loi Nagpra prévoit que soient restitués aux Indiens les ossements et les objets culturels appartenant à leur histoire propre, pas à celle d'éventuels migrants morts sur leur territoire. Au-delà de leurs présomptions, les anthropologues pourront-ils certifier que ce squelette neuf fois millénaire n'appartient pas à un paléo-Indien ? La bataille pour savoir qui, des colons ou des indigènes, contrôle le passé de l'Amérique le long du fleuve Columbia ne fait peut-être que commencer.

Catherine Vincent

Edith Cresson s'oppose au gouvernement français sur le financement européen des recherches sur le prion

LE GOUVERNEMENT français a adressé, vendredi 11 octobre, un télégramme diplomatique à la Commission européenne de Bruxelles pour préciser sa position sur le futur financement communautaire de la recherche sur la maladie de la « vache folle » et les affections à prions. Cette décision s'inscrit dans la polémique qui oppose, depuis plusieurs jours, Edith Cresson, commissaire européen à la recherche, au gouvernement d'Alain Juppé, et notamment à François d'Aubert, secrétaire d'Etat à la recherche. La situation est d'autant plus difficile à comprendre que tout semblait acquis quant à la nécessité d'investir à l'échelon européen dans ce secteur de la recherche dont la puissance publique reconnaît qu'il a, ces dernières années, été gravement sous-estimé.

La France a joué ici un rôle moteur et novateur en proposant à la Commisssion européenne, dès la fin du mois de juin, de coordonner et de financer un programme de recherche sur ces pathologies méconnues, programme qui devait s'appuyer sur les efforts déjà engagés par les Etats membres. C'est cette initiative qui devait conduire le 7 octobre le conseil européen des ministres de la recherche à adopter à l'unanimité un texte dit *« de conclusions »* (*Le Monde* du 11 octobre). Ce texte incite l'Union européenne *« à augmenter ses activités de recherche dans le domaine des encéphalopathies spongiformes, à la fois dans les aspects de biologie fondamentale et de santé humaine, en particulier dans le cadre des programmes des sciences du vivant. »*

« Tout semblait acquis quand Mme Cresson est entrée dans des problèmes de technique budgétaire, ce qui a complètement brouillé le message et instauré la confusion, confie-t-on dans l'entourage de M. d'Aubert. *Nous n'avons pas souhaité polémiquer de manière officielle, pour autant nous avons le sentiment d'avoir été agressés. Nous n'avons pas vu venir le coup et avons découvert les dégâts dans la presse. »*

> Le redéploiement dans ce secteur ne doit pas se faire au détriment de la recherche sur le cancer ou le sida

Pour le secrétaire d'Etat, il importe de rappeler les faits essentiels qui sont l'adoption, par le conseil des ministres de la recherche, du principe d'un programme commun et le montant de 50 millions de francs d'écus avancé par Mme Cresson. On estime dans son entourage que, compte tenu de la mobilisation des équipes françaises sur ce thème, une fraction non négligeable de cette somme devrait, après les procédures d'appel d'offres, venir les soutenir.

Reste à savoir d'où viendront ces 50 millions d'écus. *« La France estime que le moyen le plus simple et le plus rapide pour disposer de cette somme consiste à redéployer certains des crédits existants, et curieusement toujours non employés, dans le secteur de la recherche*, indique-t-on de bonne source. *Pour sa part Mme Cresson semble avoir fait le choix, très discuté, d'un « complément financier », procédure plus longue et plus lourde, qui ne permettrait pas aux équipes concernées de disposer des sommes en question avant de longs mois, voire plusieurs années. »* Le budget européen de la recherche s'élève à 13,1 milliards d'écus, dont 1,6 milliard correspond aux sciences du vivant.

Dans son télégramme diplomatique, le gouvernement français entend prévenir les suites que pourrait avoir une telle polémique. Rappelant la nécessité d'agir vite et le rôle joué par Paris dans ce domaine, il insiste pour dire que le redéploiement nécessaire dans ce secteur scientifique ne doit pas, comme Mme Cresson le laisse craindre, se faire au détriment de la recherche européenne sur le cancer ou sur le sida.

On fait encore valoir à Paris que plusieurs dizaines, voire centaines, de millions d'écus n'ont pas été employés par les structures européennes en charge de la recherche et qu'il y aurait quelque inconséquence, dans ces conditions, à retarder le financement de travaux dont le lancement n'a que trop attendu.

Jean-Yves Nau

Au Milan de Silvio Berlusconi, le rugby reste dans l'ombre du ballon rond

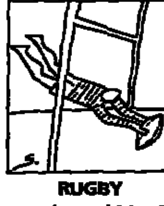
Entraînés par Jean Trillo, les Italiens reçoivent Toulouse, mercredi 16 novembre, en Coupe d'Europe

Les *rugbymen* de Milan ont connu des débuts difficiles en Coupe d'Europe face aux Irlandais du Munster. Mercredi 16 novembre, ils reçoivent le champion de France, Toulouse, tenant du titre. Dans une ville dédiée au football, le Calcio, le club vit plus modestement que le Milan AC, lui aussi financé par le magnat Silvio Berlusconi. L'entraîneur français Jean Trillo tente de construire une grande équipe.

MILAN

de notre envoyé spécial

L'endroit est modeste, forcément. Dans le stade Mario-Giurati se démène un autre Milan, celui du rugby, un recoin de l'anonymat, à plusieurs lieues du football-spectacle, de son luxe et de ses stars. Ici la lumière éclaire faiblement un terrain aux dimensions réduites. On ne joue jamais le soir. Les Milanais se satisfont des après-midi pour dresser leurs modestes rivaux du championnat italien. Ils ont l'habitude de triompher dans l'ombre.



RUGBY

Quelques échos de presse, à peine quelques murmures de-ci de-là, la finale retransmise en direct par la télé publique, et deux ou trois matchs, si tout va bien. Pour remplir l'unique tribune, rarement plus de mille spectateurs. En ce lundi 14 octobre, avant-veille d'une rencontre de Coupe d'Europe, pas un journaliste italien n'est venu aux nouvelles. Les joueurs s'entraînent sans public, sans photographes. Ils ne doivent compter que sur eux-mêmes. *« Nous sommes "cassés" par la concurrence du football*, se lamente sur le bord de touche Sandro Manzoni, le président. *Le Milan AC et l'Inter, c'est beaucoup trop pour nous. »*

Peu importe la forme du ballon. Milan sera toujours Milan, impensable sans ses rêves de grandeur. Le club de rugby appartient à la même famille que celui de football, sorte de parent bienveillant qui suit de loin les progrès de ce petit cousin en rouge et noir. Outre la couleur du maillot, ils ont en commun des membres de leur conseil d'administration.

Silvio Berlusconi avait rêvé d'un Milan AC omnisports pour tout gagner partout, en noyant le sport italien sous le flot de ses lires. Le volley-ball et le hockey sur glace ont disparu. Le rugby et le basket-ball ont survécu, comme s'il ne s'agissait que de pousser une grande ambition.

Jean Trillo en sait quelque chose. L'ancien entraîneur de l'équipe de France s'est converti, cette saison, au rugby italien. Il a pris la mesure d'un grand désir de réussite et de jeu complet, dont les dirigeants l'imaginent en parfait accoucheur. *« L'objectif est de devenir le pendant du club de football*, reconnaît-il. *Ce but, il existe, que l'on soit ou non capable de le réaliser. »*

Avant même la venue de Toulouse, la Coupe d'Europe a mis à mal quelques illusions. Les Milanais ont commencé par une sévère défaite en Irlande, contre les joueurs de la province de Munster (23-5), alors qu'ils s'étaient persuadés de ne rien avoir à craindre de ces joueurs-là. Dans la Péninsule, Milan gagne toujours sans surprise. A l'exception de Trévise – club parrainé par Benetton, l'autre sponsor multisports en Italie –, les Lombards n'affrontent que des figurants, régulièrement inondés d'une pluie d'essais.

A l'aune du championnat italien, les avants milanais sont des monstres et les arrières des gazelles. En trois matchs cette saison, les joueurs de Jean Trillo n'ont jamais marqué moins de 70 points. Ces grandes balades offensives font sans doute perdre le sens des réalités. A Milan, le rugby est encore en construction. La structure professionnelle, que préside Jean Trillo, n'existe qu'à l'état d'ébauche. Tous les joueurs ont un métier. En dehors des matchs, ils ne se retrouvent sur le terrain que trois fois par semaine. L'entraîneur est le seul à faire du rugby à plein temps, escorté d'une équipe réduite. Elle comprend un manager chargé des tâches administratives, un préparateur physique et un médecin-kinésithérapeute.

Le rêve d'un Milan AC omnisports pour tout gagner partout

Avec un budget annuel de 8 millions de francs, Milan s'interdit les folies. Grâce à Jean Trillo, le club a été en contact avec Laurent Cabannes. Le troisième ligne de l'équipe de France a finalement choisi l'Angleterre, ses clubs aux caisses mieux garnies, son jeu plus riche. Sandro Manzoni court toujours après l'étranger capable de faire progresser son équipe. Il y a quelques années, il s'était offert successivement Mark Ella, David Campese, Jason Little et Tim Gavin, de grands noms du rugby australien. Aujourd'hui, leurs descendants coûtent dix fois plus cher. L'hémisphère sud s'est jeté dans les bras du professionnalisme.

Plusieurs clubs anglais appartiennent à des milliardaires. D'autres sont soutenus par de puissants sponsors. *« Les Wasps ont recruté Tuigamala, un grand joueur de XIII, pour la durée de la Coupe d'Europe*, rappelle Sandro Manzoni. *Que peut-on faire contre cela ? »* Les règlements de la fédération italienne n'autorisent de toute façon qu'un seul joueur étranger par équipe. Le souci de former une élite nationale, à l'origine de cette mesure restrictive, pourrait tourner au handicap. Les joueurs venus des grandes nations de rugby faisaient bénéficier leurs équipes de leur expérience et de leur savoir-faire.

A Milan, à peine moins qu'ailleurs, le rugby n'appartient pas à la culture sportive. Beaucoup de joueurs y sont venus par hasard, ou par les détours de la géographie. Roberto Crotti s'affirme comme un trois-quarts aile de talent. Il saisit toujours l'aubaine d'un essai. Il ne doit pourtant pas grand-chose à son pays natal. C'est au pays des Springboks, champions du monde, qu'il a découvert le rugby à l'âge de dix ans.

Pour sa première saison en Lombardie, Jean Trillo ne s'est vu assigner qu'une seule obligation : conquérir le titre de champion d'Italie. Un symbole est en jeu. En cas de succès, Milan serait couronné pour la vingtième fois. Le club aurait donc le droit d'arborer sur ses maillots une seconde étoile, une distinction honorifique attribuée pour dix titres dans l'ensemble des sports transalpins.

L'entraîneur français n'en oublie pas totalement la visite du champion d'Europe. Lundi, il a parlé aux joueurs. Pour s'efforcer de les convaincre de croire *« en l'unique chance qu'ils ont de battre Toulouse »*, mercredi 16 novembre, au stade des Arènes. Après, il sera toujours temps de repenser au championnat.

Pascal Ceaux

Le Mondial de football 2002 menacé par le différend Corée du Sud - Japon

SEPP BLATTER, le secrétaire général de la Fédération internationale de football (FIFA), s'est inquiété des divergences qui opposent le Japon et la Corée et qui menacent l'organisation de la Coupe du Monde 2002 confiée aux deux pays au mois de mai. *« Les deux pays ne se rapprochent pas, c'est même plutôt le contraire*, a estimé Sepp Blatter, dans un entretien avec le mensuel britannique *World Soccer*. *Ils sont de plus en plus éloignés. Ce n'est pas le mariage que nous souhaitons. »*

La FIFA et des responsables des fédérations japonaises et coréennes se rencontreront le 6 novembre à Zurich. *« Cela ne va pas être facile car ils n'arrivent même pas à trouver un accord sur le format de la compétition*, a regretté le secrétaire général. *Les Japonais, par exemple, souhaitent qu'il y ait 40 équipes engagées pour pouvoir les répartir dans toutes leurs villes, alors que les Coréens en veulent 32 seulement, car ils n'ont songé qu'à leurs villes principales pour accueillir les matches. »* Un autre problème se pose également à propos du lieu de la finale. – *(AFP.)*

■ **Le Levski Sofia** s'est joint à la fronde dirigée contre la Fédération bulgare de football et a demandé à son tour le remplacement de ses dirigeants. Le club de la capitale a décidé de rejoindre le mouvement de contestation dont le membre le plus éminent est la vedette de la sélection nationale, Hristo Stoïchkov. Comme 58 clubs bulgares de différents niveaux, le joueur du FC Barcelone réclame l'organisation d'un congrès extraordinaire de la Fédération et a déclaré qu'il ne rejouerait pas en équipe nationale tant que son voeu ne serait pas exaucé. – *(AFP.)*

■ **Un homme a été retrouvé mort** près du stade Nacional de Santiago du Chili, dimanche 13 octobre, alors que de violents incidents opposaient les supporteurs des équipes de Colo Colo et d'Universidad de Chile, après la rencontre de championnat entre ces deux formations. – *(AFP.)*

■ **AUTOMOBILISME : le Finlandais Tommi Makinen** (Subaru) a été victime d'un accident au cours de la première épreuve spéciale du 38e rallye automobile San Remo, qui a débuté lundi 14 octobre, à Gubbio (Italie). Déjà assuré du titre mondial des conducteurs 1996, le pilote est sorti indemne de l'accident, alors que son compatriote navigateur, Seppo Harjanne, a été conduit à l'hôpital pour un choc vertébral. – *(AFP.)*

■ **DOPAGE : un membre de l'équipe britannique de bobsleigh**, Mark Tout, a été suspendu à vie par sa fédération après avoir subi un contrôle antidopage positif aux anabolisants. L'athlète, qui a présenté ses excuses, n'entend pas faire appel de la décision. – *(AFP.)*

■ **RUGBY : Jacques Fouroux** a été élu sans surprise lundi soir à la présidence du FC Auch (groupe A2) et retrouve ainsi le rugby à XV après un *« intermède »* de deux ans à XIII (*le Monde* daté 13-14 octobre). Le *« petit caporal »* a été porté à la présidence après que la liste FC Auch demain, la seule en présence, eut été élue à l'unanimité et à mains levées par l'assemblée générale extraordinaire du club auscitain.

■ **Une campagne a été lancée en Afrique du Sud** pour la réintégration de François Pienaar, le héros national écarté de la sélection des Springboks en vue de la tournée en Argentine, en France et au Pays de Galles en novembre et en décembre. Un membre de la Fédération sud-africaine de rugby, Keith Parkinson, a également démissionné de ses fonctions, lundi 14 octobre, pour marquer son désaccord avec la décision du sélectionneur, Andre Markgraaff. Cette démission intervient après celle, motivée par les mêmes raisons, de Ray Mordt, membre du comité de sélection des Springboks. – *(AFP.)*



Mémoire de gare

De style Belle Epoque, Le Train bleu, à défaut d'un repas, vaut largement la visite

AVEC le pont Alexandre-III, la gare de Lyon avait été servie aux Parisiens dans la corbeille de mariage de l'Exposition universelle de 1900. De la très belle ouvrage. Du solide pour longtemps. Il fallait tout ça pour un édifice qui allait, sans frémir, lancer ses convois jusqu'au bout du territoire, vers les soleils encore mal connus de la Provence et de ses cigales, de la Côte d'Azur et de ses mimosas. Le siècle se mettait en marche.

En décembre 1922, quatre ans après les clairons de l'armistice, le Calais-Méditerranée Express s'arrache donc des quais de la gare de Lyon et trace sa route vers le grand Sud. A son bord toute une quincaillerie de joyeux fêtards à la mode, qui inaugure une manière délicate de s'éloigner un violent coup de la capitale dans l'affreux souci d'y revenir au plus vite.

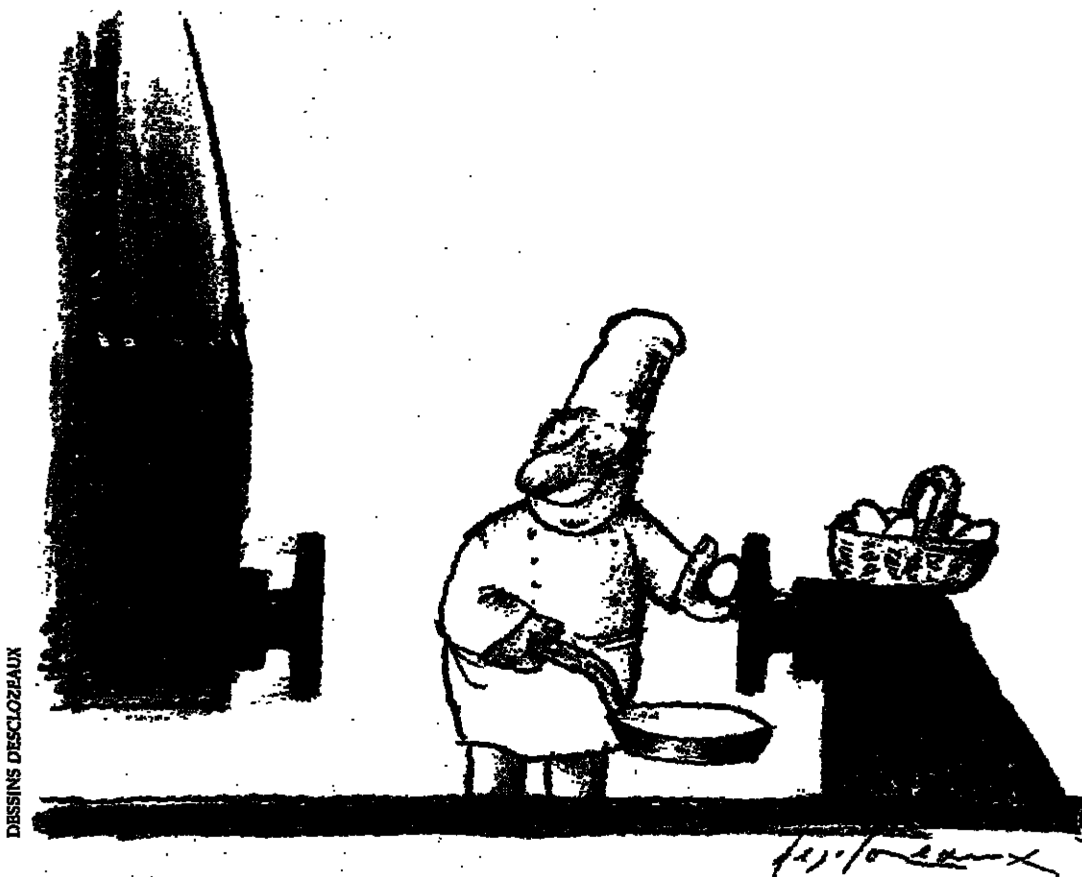
Les Niçois, qui réceptionnent les gueules de bois avec l'ensemble de la machinerie, vont appeler ça le « Train bleu ». Les voitures étaient effectivement peintes en bleu, rehaussées de l'or des armes de la Compagnie internationale des wagons-lits.

Durant cinquante ans, il va bravement convoyer tout un peuple de pèlerins, légèrement abrités d'alpaga à la saison sèche, protégés de tweed et de coton anglais pour la mousson. De la vedette en veux-tu en voilà. Justement en voilà : Stroheim, le regard toujours féroce, une femme encore souriante à ses côtés ; Simenon, l'œil madré, la pipe réglementairement calée à la Maigret ; Marlène Dietrich et Jean Marais, en couple impossible ; Brigitte Bardot, s'essayant à dire au revoir avec des gants Dior. A Dijon, dernière frontière des long drinks, les barmen poussaient leurs derniers clients vers l'acajou de leur nuit et crochetaient des hamacs dans le travers des parois d'acier pour commencer la leur. Nuits blanches, Train bleu.

Mais rappelons-nous. Traditionnellement, la gastronomie ferroviaire allait de la sole normande – servie pour moitié sur l'épaule du dîneur, le restant ne survivant pas au chaos du rail –, au sandwich volé à une roulante de fortune alpaguée entre chien et loup dans des gares incertaines. On pouvait aussi avoir le souvenir de l'œuf dur, dévoré cérémonieusement sur une nappe à carreaux, repas déjà considérable à une époque où l'on voyageait communément sur les marchepieds et où il était pourtant véritablement « streng verboten » de se pencher au-dehors.

Arriveront les rencontres avec les buffets de gare, ces brefs oratoires de l'attente. Onze heures du soir à Pontarlier ; un petit matin à Perpignan ; une histoire de gratinée trop salée à Saint-Charles. Moments en creux, laissés à la rêverie agitée du rendez-vous avec la pendule. A quoi ressemblaient-ils tous ces endroits ?

Celui-là, il serait difficile de l'oublier ; ce buffet de la gare de Lyon, ce monumental Train bleu, palais d'ors et de stucs que s'étaient offert les dirigeants de la très considérable compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. L'industrie ferroviaire voyait haut et grand. Versailles près des butoirs, façon Belle Epoque. Les gardiens officiels de la culture et du patrimoine se sont accroché l'affaire en santoir, en crachant pas mal de notre épargne pour que nul n'ait plus à rougir du chef-d'œuvre que certains gouvernements ingrats entraînaient par négligence à sa perte. On peut visiter, c'est redevenu d'origine.



DESSINS DESCLOZEAUX

« LA SURPRISE DU CHEF »

Il faut tout de même du cran pour oser entrer. Ce n'est pas que cela soit intimidant : farfelu seulement. Enorme. On se demande si on ne va pas vous servir un cuissot de lustre ou un émincé de rideau cramoisi. Fort heureusement, le personnel est dégagé de toute obligation de se croire revenu au temps des princesses russes, des poétesses immortelles et des présidents du conseil de la IIIe République. Très sobre dans son ensemble, très nature. Celui qui nous servait retirait les assiettes avec la poigne d'un braconnier sarde relevant les garennes du jour. Drôle, au demeurant, mais on devine que les brigades ne sont pas vraiment dans le coup.

La cuisine non plus ; comme si le décor suffisait. Il est vrai que mijoter des plats un peu subtils dans un bazar pareil relèverait du sacrilège. L'endroit est lourd et puissant ; la table aussi. Une sorte de cantine assez chère – chère même –, fatalisée par son environnement, débordée par son cadre. Mangeons. Meurette d'œufs à la beaujolaise, « stewed eggs the beaujolais way », comme dit le sous-titre. Bien, mais alors voilà les œufs pochés, cuits selon les trois ordres : le « à point », mollet comme il faut, et puis le dur, complètement, et le pas saisi du tout, absolument. On dira qu'on a le choix et qu'il est inutile de s'enflammer à ce genre de détail. D'accord.

Autre chose : foie gras et magret de canard en gelée aux trois poivres. Voilà l'exemple même de ce qu'on appellera « la surprise du chef ». Certes, le foie gras est là, pesant, présent, mais le magret est réduit à une sorte de viande des Grisons, tranchée fine, très fine, et, s'il y a sûrement de la gelée, elle se présente sous forme de cubes, comme savent la préparer les charcutiers encore amoureux et qui ont la tête ailleurs. Les trois poivres existent, de fait : trois grains dont on doit penser qu'ils sont d'origine différente et diaboliquement lointaine. Un gag facturé 120 francs.

La table et la vie du rail n'ont jamais fait bon ménage. Il est assez réjouissant de constater que ce temple dédié aux chemins de fer et à ses pionniers fait autant d'efforts pour maintenir avec tant de constance la tradition. Au fond, c'est ce qu'on pourrait lui reprocher le moins.

Jean-Pierre Quélin

★ Le Train bleu, gare de Lyon, place Louis-Armand, 75012 Paris. Tél. : 44-75-76-76. Ouvert tous les jours, toute l'année. Accueil jusqu'à 23 heures. Carte : 250 F. Menu de 280 à 450 F.

Le hachis parmentier



Antoine Parmentier, le pharmacien militaire qui répandit l'usage de la pomme de terre au XVIIIe siècle, pouvait-il deviner la gloire qu'il allait retirer de ce tubercule ? Plus que le prix de l'académie de Besançon, qui distingua ses travaux de son vivant, le hachis qui porte son nom est aujourd'hui un monument culinaire.

Cuisine de reste, cuisine de récupération ? Il est vrai que, lorsqu'ils font un pot-au-feu, les vrais amateurs de parmentier prévoient, à dessein, de faire bouillir plus de viande qu'ils n'en ont réellement besoin. Les restes serviront au hachis du lendemain.

Les restaurateurs ne fonctionnent bien sûr pas de la même façon. Olivier Gaslain, chef du restaurant parisien Le Villaret, aime remplacer le bœuf par de l'agneau et même agrémenter, en saison, de truffes fraîches le parmentier de sa carte. Christian Conticini, quant à lui, proposait ces dernières saisons, à La Table d'Anvers, une version où la viande est remplacée par du boudin noir. Il arrosait son parmentier, parsemé de chapelure avant de gratiner (un geste que tout le monde n'approuve pas), d'un jus de poulet.

Saveurs, tours de main : en est-il de même au rayon des surgelés, où un plat cuisiné sur dix vendus est justement du hachis parmentier. Avec 9 000 tonnes annuelles, ce plat de ménage est le Poulidor des ventes de son secteur. Pris en tenailles entre les lasagnes bolognaises, le leader, et la paella, son challenger, notre inusable parmentier semble illustrer, bien malgré lui, les querelles récentes de quelques toqués sur l'invasion exotique de nos cuisines.

Les cocardiers auront vite fait de déchanter. Les fabricants ont tous jeté leur presse-purée aux orties. Les pommes de terre prennent, paraît-il, trop de place pour être stockées.

Résultat : c'est à la purée déshydratée qu'on nous mijote les parmentiers surgelés. Tous les déshydratés se valent-ils pour autant ? Vaut-il mieux du granulé, des flocons ou de la poudre de pomme de terre ? Et de quelle pomme de terre ? La provenance et le mode de transformation du tubercule influent sur la texture et le goût du plat de l'arrivée. Pour un met qui évoquerait plutôt des souvenirs de cantine, aucun fabricant ne se donne, hélas ! la peine d'indiquer la variété de pomme de terre qu'il emploie ou la provenance de la viande incorporée. Le seul véritable souci du secteur semble être de faire du parmentier un plat TGV.

La marque Marie propose, depuis le mois de mars, des parmentiers « pré-gratinés ». Les quarante-cinq minutes de cuisson au four traditionnel ne sont plus qu'un mauvais souvenir, puisque le micro-ondes suffit.

Quand à Findus, c'est à une version très new-look de ce plat qu'il nous convie depuis quelques mois. Sous l'appellation « cuisine créative », il offre à notre sagacité un parmentier de poisson à base de colin et de flocons de pomme de terre. Celui-ci se réalise en dix minutes, à la poêle, et se sert pour finir « en le repliant comme une omelette sur un plat de service ».

Guillaume Crouzet

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LES ZINZINS

■ C'est ainsi que l'on nomme, au Palais Brongniart, les investisseurs institutionnels. C'est à eux, entre autres, que s'adresse Frédéric Delafosse dans un bel espace consacré à la cuisine transalpine et aux vins italiens, par un ancien de chez Conti. Pour les boursiers, la cotation du menu au déjeuner est à 98 F ! Aubergines et courgettes marinées, carpaccio de bœuf en entrée, et piccata de veau au citron, c'est honnête, fin et savoureux. La cuisine est certes adaptée aux préférences françaises mais les raviolis du jour, légumes, crème et basilic, ou l'osso bucco sont épatants. Bon choix de vins italiens : le valpolicella de la *casa*, en carafe, à 65 F. Formule à 98 F (déjeuner). Menu : 132 F. A la carte, compter 180 F.

★ Paris, 6, rue des Colonnes (75002). Tél. : 40-20-90-50. Fermé samedi midi et dimanche.

LA COTE

■ L'établissement se veut un sérieux bistrot à vins. Mais il n'est pas que cela. Ici bien sûr, la côte roannaise, le côtes-de-bourg trouvent aussi bien que le régnié ou le saumur blanc « vieilles vignes » leurs amateurs, au zinc. Mais c'est aussi une table soignée à prix serrés. Accueil de charme de Primerose Fabre, aidée d'un second. Ici, le client va à l'essentiel, le bon et le pas cher. Dans un menu à 78 F, soit, ce jour, après le céleri rémoulade ou les poireaux vinaigrette, la brandade de morue et salade, le contre-filet rôti et gratin dauphinois ou encore l'entrecôte au bleu, haricots verts. Travail bien fait par tradition de famille ; les vins choisis à la propriété rejoignent l'effort des petits producteurs. Menu 78 F. A la carte, compter 160 F.

★ Paris, 72, rue Richelieu (75002). Tél. : 42-97-40-68. Fermé samedi et dimanche.

Brasserie

LE NEMROD

■ Voici une brasserie d'origine où l'on fait tout pour retenir le client. A toute heure, animation autour d'un pot – bientôt les vins de Blaye – et un choix de vins de qualité où le beaujolais se taille la plus belle part. Le chiroubie est agréable et mérite d'être dégusté avec les fritons, fricandeaux et fromage de tête – l'assiette à 37 F ! Comme beaucoup d'autres, le Nemrod s'est ouvert à une cuisine de ménage qui fait accourir les clients pressés à l'heure du déjeuner : filet de loup sauce mousseline, gigot d'agneau à la provençale et pommes à l'ail, bœuf aux quatre épices, sauté de veau, chou farci ou bien filet de bœuf à la bordelaise. Une assiette suffit à un repas, salades composées ou plats du jour, tant les quantités sont suffisantes. Donc, point de menu à prix fixe. La patronne est aux fourneaux ; allègre, le patron en tablier, lui, trinque avec les habitués. Plats à 72 F. A la carte, 120 F. Pichet de vin 50 F.

★ Paris, 51, rue du Cherche-Midi (75006). Tél. : 45-48-17-05. Fermé dimanche.

Gastronomie

LA TOUR D'ARGENT

■ La perte d'une étoile Michelin en 1996 rendait nécessaire un changement d'hommes et un retour aux sources. Un nouveau chef, Bernard Guilhaudin, a pris les commandes d'une brigade presque entièrement renouvelée. Rebâtir un univers gourmand sans craindre les redites, c'est la vocation de ce restaurant-musée. Alors on s'est remis à faire chaque jour le fond de canard destiné au « marco polo », à blanchir l'oseille du germiny et à monter la sauce mornay qui enrobe la quenelle de brochet. Mais le chef a obtenu le privilège d'apporter quelques innovations sur la carte d'automne : trois poissons à la vapeur d'herbes, un bar à la maniguette et au chou, un filet de Salers à la tomate, à l'échalote et aux poivres, une tourte et filets de pigeon et céleris. Des nouveautés vécues comme un espace de liberté par un chef au parcours insolite. Formé chez Chapel, puis au Vivarois, il resta pendant six années « en maison bourgeoise » au service de M. Wildenstein, avant d'obtenir deux étoiles chez Laurent, puis de diriger les cuisines de la Mamounia. Sa fierté est d'avoir mis au point, avec Claude Terrail, maître des lieux et premier goûteur, un fameux pâté en croûte brisée au foie gras et à la gelée finement dosée de porto. Menu : 395 F (déjeuner). A la carte, compter 1 200 F.

★ Paris, 15, quai de la Tournelle (75005). Tél. : 43-54-23-31. Fermé le lundi.

Jean-Claude Ribaut

CORRESPONDANCE

Le cassoulet en boîte

A la suite de la publication, dans Le Monde *du 9 octobre, d'un article intitulé « Le cassoulet en boîte », nous avons reçu de Lionel Zinsou, président de Panzani-William Saurin, la lettre suivante :*

Une attaque allègre du cassoulet en boîte animait vos colonnes le 8 octobre. Elle ne trouvait pas de qualificatifs assez blessants pour décrire le premier produit du marché : le cassoulet standard William Saurin, sans doute trop populaire dans tous les sens du mot.

L'attaque prenait appui sur les vertus du cassoulet supérieur pour flétrir le produit du cœur de marché et suggérait que tout cela était offert au même prix. Les 70 % de Français qui consomment du cassoulet savent que William Saurin est tout autant le leader du segment supérieur – le paradis – que du segment standard – l'enfer.

J'ai plaisir à vous informer que la nouvelle recette standard que nous lançons cet automne surpasse, en test aveugle, toutes les recettes concurrentes. C'est peut-être grâce à ce travail de rénovation constant, depuis juste cent ans, que nous progressons régulièrement en parts de marché. Nous ne fabriquons que vingt-cinq millions de kilos de cassoulet par an et nos consommateurs nous en demandent un peu plus. C'est avec l'humilité qui convient que nous améliorerons encore et toujours notre produit pour ajouter votre rédacteur à nos quarante millions de clients.

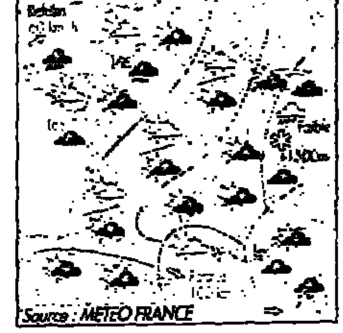
Nuages et averses

LA PERTURBATION qui a donné des cumuls de pluies importants dans le sud-est continue de s'évacuer lentement vers l'est. Les hautes pressions regagnent du terrain par le sud.

Mercredi matin, le ciel sera encore couvert et pluvieux en Alsace, en Franche-Comté, dans les Alpes, en Provence, sur la Côte d'Azur et en Corse. Les pluies seront temporairement modérées mais pourront être orageuse et fortes sur l'extrême sud-est. Il neigera dans les Alpes au-dessus de 1700 mètres. Le ciel des Pyrénées sera bouché avec quelques averses. Dans le Languedoc-Roussillon et l'ouest de la Provence, mistral et tramontane souffleront fort, à 90/100 km/h, et dégageront le ciel. Partout ailleurs, les nuages seront assez nombreux, avec des averses sur les côtes de la Manche. Les éclaircies pourront être par moments assez belles des côtes atlantiques à la région Champagne-Ardenne. Dans l'après-midi, il y aura peu d'évolution. Les précipitations régresseront vers l'est et ne toucheront plus que les Alpes, la Côte d'Azur et la Corse. Elles deviendront faibles dans les Alpes avec quelques flocons au-dessus de 1500 mètres et resteront orageuses en Corse et sur la Côte d'Azur. Le vent continuera de souffler en Méditerranée. Ailleurs, les éclaircies seront un peu plus belles, mais les nuages resteront toujours présents. Quelques averses se produiront sur les côtes de la Manche.

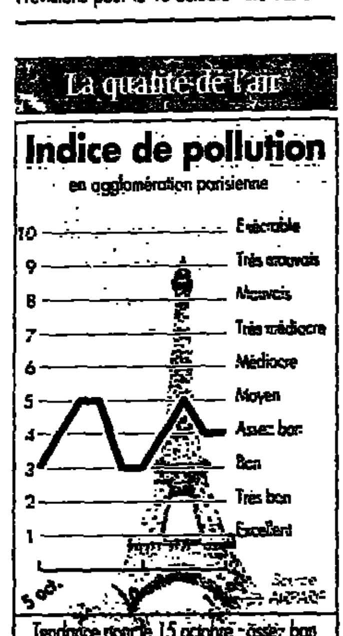
Les températures minimales seront de l'ordre de 6 à 9 degrés en général, localement 9 à 12 près des côtes. Les températures maximales seront comprises entre 13 et 17 degrés localement 17 à 20 degrés, près de la Méditerranée.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

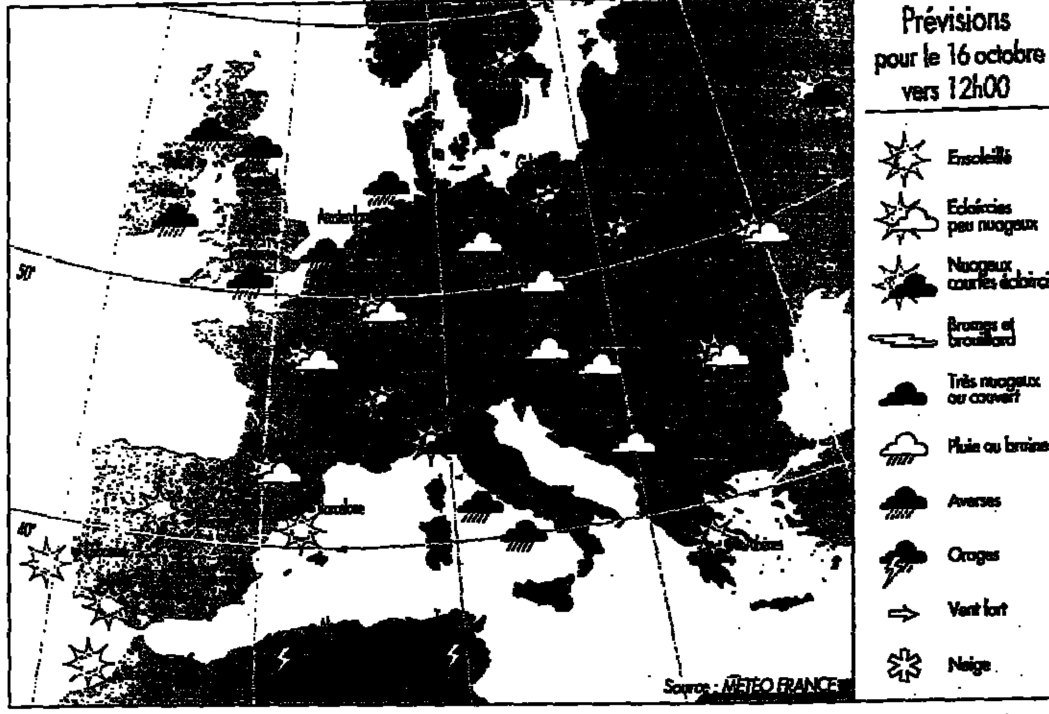


Prévisions pour le 16 octobre vers 12h00

La qualité de l'air



Tendance pour le 15 octobre : assez bon



TEMPÉRATURES du 14 octobre maxima/minima





FRANCE		ÉTRANGER			
AJACCIO 25/19	GRENOBLE 18/10	TOURS 18/11	CHICAGO 17/11	LISBONNE 20/13	PRETORIA 27/16
BIARRITZ 17/13	LILLE 18/13	ALGER 26/14	COPENHAGUE 14/11	LONDRES 20/11	RABAT 22/14
BORDEAUX 17/12	LIMOGES 17/12	AMSTERDAM 20/11	DAKAR 32/23	LOS ANGELES 22/15	RIO DE JAN. —
BOURGES 17/12	LYON 19/12	ATHÈNES 20/13	DUBAI 37/24	LUXEMBOURG 18/9	ROME 24/17
BREST 17/10	MARSEILLE 19/16	BANGKOK 37/28	DUBLIN 15/6	MADRID 19/10	SAN FRANC. 18/14
CAEN 20/11	NANCY 18/9	BARCELONE 20/13	FRANCFORT 19/7	MARRAKECH 24/14	SANTIAGO 26/13
CHERBOURG 17/10	NANTES 18/9	BELGRADE 22/14	GENÈVE 17/11	MEXICO 22/12	SÉVILLE 22/13
CLERMONT-F. 20/12	NICE 20/16	BERLIN 17/6	HANOÏ 31/24	MILAN 15/12	ST-PÉTERS. 8/-1
DIJON 17/10	PARIS 17/13	BOMBAY 35/22	HELSINKI 2/0	MONTRÉAL 13/4	STOCKHOLM 10/9
FORT-DE-FR. 30/24	PAU 15/12	BRASILIA —	HONGKONG 28/24	MOSCOU 8/-3	SYDNEY 22/14
	PERPIGNAN 18/14	BRUXELLES 22/14	ISTANBUL 18/11	MUNICH 18/2	TENERIFE 27/21
	POINTE-À-PIT. 30/23	BUCAREST 18/2	JAKARTA 33/25	NAIROBI 26/15	TOKYO 20/16
	RENNES 17/9	BUDAPEST 20/9	JÉRUSALEM —	NEW DELHI 32/20	TUNIS 32/19
	ST-DENIS-RÉUNION 27/20	BUENOS AIRES 20/13	KIEV 15/2	NEW YORK 23/11	VARSOVIE 16/6
	ST-ÉTIENNE 20/12	CARACAS —	KINSHASA —	PALMA DE M. 22/15	VENISE 16/14
	STRASBOURG 17/5		LE CAIRE 27/17	PÉKIN 20/9	VIENNE 19/11
	TOULOUSE 19/13		LIMA 19/15	PRAGUE 16/2	



Situation le 15 octobre, à 0 heure, temps universel — Prévisions pour le 17 octobre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Coiffures d'un soir

UN GALA de la parure féminine s'est déroulé hier soir dans les salons de l'hôtel George-V, sous la présidence de M. Bichet, ministre de l'information. Les grands maîtres de la coiffure parisienne, au nombre de vingt-neuf, exhibaient leurs derniers chefs-d'oeuvre.

On ne saurait prétendre que la coiffure est devenue plus plate et plus simple cette année. Bien au contraire. Si l'on apprécie dans les coiffures du jour plus de simplicité apparente, c'est en fait que les cheveux sont lissés et tirés en arrière tout en étant habilement bouclés ou tressés dans la nuque.

L'exécution en est-elle aisée lorsqu'il s'agit d'être vite prête pour faire du sport ou aller faire du *shopping* ? Nous en doutons. Seule la coiffure de Luzic, sorte d'aiglon, maintenue en arrière par un ruban, pourrait peut-être s'adapter à la vie en plein air ou aux mouvements rapides d'une journée bien remplie.

Le talent des grands couturiers parisiens s'étant particulièrement déployé pour remettre à l'honneur la tenue de soirée, il était normal que les coiffeurs voulussent créer le complément indispensable à ces atours en imaginant la *« coiffure d'un soir »* adaptée à la robe et au visage de celle qui la porte. L'aspect net des coiffures compliquées est sans doute la marque d'un art accompli.

Les cheveux des femmes ont depuis les temps les plus reculés inspiré les commentaires les plus lyriques ; les poètes les ont chantés, et Vildrac le dernier en son *Livre d'amour*. Plus simplement, de nos jours, la coiffure redevient l'alliée fidèle de la modiste en supprimant les échafaudages inesthétiques des fouillis chevelus de ces dernières années de guerre.

Aliette Marchois
(16 octobre 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6931

SOS Jeux de mots : 3615 LE MONDE, tapez SOS (2,23 F/min)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II									
III				■					
IV					■				
V						■		■	
VI			■				■		■
VII		■					■		
VIII									
IX					■				
X									■
XI			■						

HORIZONTALEMENT

I. Ne doit pas se perdre dans un labyrinthe. – II. Comme une peinture ancienne. – III. Qui ont été conservés. Est comme un os. – IV. Vieux jours. Marque l'identité. – V. Est plus grosse en France qu'en Suisse. – VI. Fait souvent un pli. Pronom. – VII. Qualité. Elément artificiel et radioactif. – VIII. Pas dit mais entendu. – IX. Dans les affaires étrangères. Peut être assimilé à une bête de somme. – X. Mettent à plat. – XI. Dans une série de sept. Certaines sont odorantes.

VERTICALEMENT

1. Faire pour le mieux. – 2. Gîte à la noix. Pas brillante. – 3. Un bon plan. Qui manque de douceur. – 4. Participe. Partie de livre. – 5. Pour faire l'appel. Voulait voir les choses du bon côté. Est envoyé au tapis. – 6. Question de test. Circulaient en Orient. – 7. Nymphe des prairies. Particules. – 8. Dans les archives de Paris. L'autruche en est un. – 9. Bon fils. Milieu pour aiglefins.

SOLUTION DU N° 6929

HORIZONTALEMENT

I. Onéreuses. – II. Ravaudage. – III. Dual. Ilot. – IV. Osséine. – V. Née. Se. Fa. – VI. Na. OE. Ali. – VII. Absconses. – VIII. Toi. Sus ! – IX. Enclosure. – X. Udaipur. – XI. Rêvée. Emu.

VERTICALEMENT

1. Ordonnateur. – 2. Nauséabonde. – 3. Evasé. Sicav. – 4. Râle. Oc. Lie. – 5. Eu. Iseo. Ope. – 6. Udine. Su. – 7. Salé. Assuré. – 8. Ego. Fleur. – 9. Set. Aisseau.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Jeudi 17 octobre

■ **MARAIS** : maisons d'autrefois (50 F), 10 h 30, place Baudoyer devant la mairie du 4e (Paris autrefois).

■ ***MUSÉE BOURDELLE*** : l'expression du mouvement (25 F + prix d'entrée), 12 h 30, 16, rue Antoine-Bourdelle (Musées de la Ville de Paris).

■ ***MUSÉE DU PETIT-PALAIS*** : un autre regard sur la peinture, la composition (25 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE D'ORSAY** : une oeuvre à voir, *Un enterrement à Ornans*, de Courbet (24 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la peinture flamande au XVIIe siècle, 11 h 30 ; *Le Triptyque Braque*, de Van der Weyden, 12 h 30 ; peinture et théâtre au XVIIIe siècle, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE D'ORSAY** : célébrités sulfureuses (50 F + prix d'entrée), 13 h 30, hall d'entrée (Institut culturel de Paris).

■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 12, rue Daru (Christine Merle).

■ ***DE LA SAINTE-CHAPELLE*** à la Conciergerie (45 F + prix d'entrée), 14 h 30, devant la caisse de la Sainte-Chapelle (Monuments historiques).

■ **LES JARDINS DES CHAMPS-ÉLYSÉES** (35 F), 14 h 30, devant le Théâtre du Rond-Point (Ville de Paris).

■ ***MONTPARNASSE*** : jardins et cités d'artistes (50 F), 14 h 30, sortie du métro Edgar-Quinet (Paris pittoresque et insolite).

■ **LA PLACE DES VICTOIRES** et ses alentours (40 F), 14 h 30, 1, place des Victoires (Sauvegarde du Paris historique).

■ **LES TUILERIES** (40 F), 14 h 30, statue de Louis XIV devant la pyramide (Paris historique).

■ **LE VILLAGE DES BATIGNOLLES** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Rome (Europ explo).

■ ***MUSÉE CARNAVALET*** : exposition Mme de Sévigné (45 F + prix d'entrée), 14 h 45, 23, rue de Sévigné (Monuments historiques).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 15 heures (50 F), sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ ***MARAIS*** : le quartier juif et ses synagogues (45 F), 15 heures, angle de la rue de Rivoli et de la rue Pavée (Monuments historiques).

■ **NOTRE-DAME-DE-PARIS** vue par Victor Hugo (45 F), 15 heures, portail central de la cathédrale (Monuments historiques).

■ **PASSAGES COUVERTS** (55 F), 15 heures, 31, rue du Faubourg-Montmartre (Paris et son histoire).

■ **LE QUARTIER DE LA ROQUETTE** et le faubourg Saint-Antoine (40 F), 15 heures, 2, rue de la Roquette (Approche de l'art).

■ ***MONTMARTRE*** (50 F), 15 h 30, en haut du funiculaire sortie côté gauche (Claude Marti).

ABONNEMENTS 3615 LE MONDE CODE ABO

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : *Le Monde* Service abonnements 24, avenue du Gal Leclerc - 60646 Chantilly Cedex - Tél. : 16 (1) 42-17-32-90.

Je choisis la durée suivante	France	Suisse, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Autres pays de l'Union européenne
☐ 1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F
☐ 6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
☐ 3 mois	536 F	572 F	790 F

Abonnements USA/Canada : « LE MONDE » (USPS = 0009729) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE » 21 bis, rue Claude Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N-Y Box 1518, Champlain N.Y. 12919-1518. Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA Tél. : 800.428.30.03

Nom : .... Prénom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : .... Ville : ....
Pays : .... 601 MQ 001
Ci-joint mon règlement de : .... FF par chèque bancaire ou postal ; par Carte bancaire

Signature et date obligatoires

Changement d'adresse :
● *par écrit 10 jours avant votre départ.*
● *par téléphone 4 jours. (Merci d'indiquer votre numéro d'abonné.)*

PP. Paris DTN

Renseignements : Portage à domicile ● Suspension vacances.
● Tarif autres pays étrangers ● Paiement par prélèvements automatiques mensuels. 33 (1) 42-17-32-90 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi.
● Par Minitel 3615 code LE MONDE, accès ABO.

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation sur *minitel*	3617 LMDOC ou 36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA *Le Monde* et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

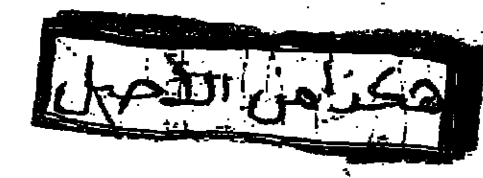
■ **TRANSMANCHE.** La compagnie de ferries Stena Line a décidé de fermer sa liaison Southampton-Cherbourg à la fin de l'année. Elle prévoit en revanche d'ouvrir une ligne Portsmouth-Cherbourg qu'elle desservira avec un ferry rapide. Aucune date de lancement n'a été annoncée ; la compagnie étudie avec les deux ports le délai nécessaire à la construction des équipements d'accostage. – *(AFP.)*

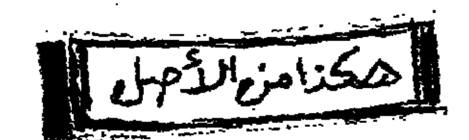
■ **RUSSIE.** La compagnie russe Trans-Aero Airlines a été autorisée à effectuer des vols charters à destination de Taiwan. Les deux pays qui ont conclu des accords aériens vont les renégocier pour permettre à la compagnie taiwanaise China Airlines d'assurer également la liaison. – *(AP.)*

■ **FRANCE.** La compagnie Air littoral va réorganiser son réseau aérien autour de deux axes : un axe nord-sud centré sur Montpellier et un axe est-ouest centré sur Nice. A la fin du mois, neuf destinations régionales (Lyon, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Biarritz, Pau, Perpignan, Montpellier et Marseille) et huit destinations européennes (Barcelone, Milan, Vérone, Bologne, Florence, Venise, Rome et Naples) seront reliées à Nice. Au départ de Montpellier, Air littoral, qui va cesser ses liaisons directes avec Rome et Venise, ouvrira une ligne à destination de Bastia et maintiendra pendant l'hiver la liaison avec Ajaccio. Huit villes (Barcelone, Nantes, Bordeaux, Lyon, Strasbourg, Marseille, Ajaccio et Bastia) seront reliées à Montpellier. – *(AFP.)*

■ **ITALIE.** Les contrôleurs du ciel italiens ont déposé des préavis de grève pour les jeudi 24 octobre, jeudi 31 octobre et mercredi 6 novembre. – *(AP.)*

■ **HONGKONG.** Citybus, filiale du groupe CNT, a obtenu la semaine dernière une licence pour desservir une des deux lignes d'autobus effectuant la navette avec le nouvel aéroport Chek Lap Kok de Hongkong. – *(Bloomberg.)*





INNOVATION En Europe et en Amérique du Nord, des milliers de bâtiments ont perdu leur raison d'être. Usines, manufactures, casernes, entrepôts, sont désaffectés. Le phénomène s'amplifie au point que les urbanistes, les élus locaux et les professionnels de l'immobilier s'en inquiètent. ● LES ARTISTES, toujours à la recherche de locaux peu chers, sont dorénavant recherchés pour occuper ces surfaces. Quand ils emménagent dans les friches, ils revalorisent les bâtiments et leurs quartiers, faisant monter, à terme, le prix du mètre carré. ● À NOUVEAUX LIEUX, nouveaux langages artistiques. Le chorégraphe François Verret occupe une ancienne usine de roulements à billes à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). Il veut y susciter de nouveaux rapports à la création et y accueillir le public de manière plus authentique.

Les ruines urbaines renaissent grâce à la création artistique

Le nombre des bâtiments désaffectés augmente si vite qu'élus et professionnels de l'immobilier se tournent vers les artistes pour sauver des espaces dont ils ne demandent qu'à s'emparer. La revalorisation entraîne alors une hausse du prix du mètre carré

LE METTEUR EN SCÈNE Robert Wilson a remis en état un *watermill* (moulin à eau) à Long Island (New York). Son confrère canadien Robert Lepage a aménagé *Ex Machina*, pour ses spectacles multimédia, dans une ancienne caserne à Québec. Après La Belle-de-Mai, manufacture des tabacs marseillaise reconvertie en pôle culturel, c'est une gigantesque caserne de pompiers qui va suivre en plein cœur de Lyon. A Zurich, la Rote Fabrik accueille les expositions les plus contemporaines. A Vienne, l'usine de locomotives WUK héberge des dizaines d'artistes résidents qui organisent concerts et spectacles. A Bergen, la fabrique norvégienne de conserve de sardines est devenue *Kultur Huset*.

La liste s'allonge encore si l'on ajoute à ces lieux, désormais connus, la multitude d'espaces occupés de façon précaire par des artistes comme, en France, les Frigos (anciens entrepôts frigorifiques) à Paris, le Brise-Glace (usine Alsthom) et le 102 (cartonnerie) à Grenoble...



DESSIN NATALI FORTIER

MILLIERS D'HECTARES

Briques et poutrelles métalliques, fosses de ciment, bidons rouillés : les nouveaux lieux de l'art s'installent là où un monde disparaît. Terminée, l'ère des usines monumentales. Abandonnés, les entrepôts, les manufactures, les arsenaux, leurs gares maritimes ou ferroviaires. Les bâtiments délaissés se comptent par milliers d'hectares à travers le monde occidental. Des casernes anciennes sont évacuées au profit d'édifices modernes plus fonctionnels. En France, avec la fin du service militaire obligatoire, des centaines de bâtisses seront vite obsolètes. La natalité décroît, la foi religieuse s'émousse : des écoles et des églises sont désaffectées. Le stock de friches industrielles françaises était estimé à 20 000 hectares il y a dix ans. L'étude *Vision 2000* de l'American Institute of Architects prédit aujourd'hui que 90 % des constructions du XXI[e] siècle seront en fait des rénovations.

Le rythme des abandons s'accélérant, les urbanistes, élus locaux, promoteurs immobiliers, architectes et artistes se préoccupent de l'utilisation de ces espaces vacants, parfois situés en plein centre-ville. Un colloque a réuni les uns et les autres, venus d'Europe et du Canada, à Montréal du 1[er] au 4 octobre, à l'initiative des universitaires franco-québécois du Centre Jacques-Cartier de Lyon. Pour les promoteurs privés et les responsables publics, l'artiste est devenu utile. Qui d'autre que lui accepterait d'occuper ces locaux sales, délabrés, mal équipés ? Qui valoriserait, autant que lui, le bâtiment et le quartier ?

Le scénario s'est répété ces dernières années, de Vancouver à Paris, de New York à Vienne : squatters ou non, des artistes s'installent. Avec peu de travaux et beaucoup de talent, ils redonnent grâce aux édifices abandonnés. Musiciens, danseurs ou artistes plasticiens, ils organisent des spectacles et des expositions. Leurs visiteurs découvrent l'attrait de ces architectures industrielles. Des petites entreprises ouvrent – cafés, boutiques d'art. Puis des professionnels de la culture, moins pauvres, viennent louer des surfaces : ateliers d'architecture ou de design, studios de vidéo... Le prix du mètre carré augmente et le quartier, revalorisé, attire une clientèle aisée. A terme, les artistes des débuts sont tantôt expulsés, faute de pouvoir payer les nouveaux loyers, tantôt maintenus si la puissance publique ou des associations d'artistes interviennent.

Les artistes recherchent ces bâtisses désaffectées pour des raisons pratiques, économiques – trouver des mètres carré peu chers – ou subjectives – investir des lieux à la hauteur de leur imaginaire. Au centre-est de Montréal, l'Usine C (une ancienne fabrique de confitures à la haute cheminée de briques), est occupée depuis 1995 par la compagnie de théâtre Carbone 14, que l'on a vue en France au Théâtre de la Ville. *« Nous cherchions un espace riche d'un passé, d'une histoire. Abandonnée, une usine est porteuse à elle seule d'un message dramatique*, estime la directrice artistique, Danièle de Fontenay. *L'Usine C est assez centrale pour que les spectateurs montréalais puissent y venir facilement. Mais, à la périphérie du centre, nous bénéficions du retrait nécessaire à la création. »* Rénové, le bâtiment abrite une salle de cinq cents places, à l'aménagement modulable. Le café-restaurant – un atout rare dans les théâtres québécois – permet aux spectateurs et aux artistes de se rencontrer.

LA BELLE-DE-MAI RECONNUE

A la salle de répétition de Carbone 14 s'ajoutent les studios de vidéo et de musique électroacoustique. Fait nouveau, la coexistence de plusieurs domaines artistiques caractérise souvent ces lieux. Avec ses 45 000 mètres carré au centre de Marseille, la friche de La Belle-de-Mai est devenue, en quatre ans, un laboratoire reconnu. La ville de Lyon, qui projette de transformer la caserne des pompiers du Quai Saint-Vincent en pôle artistique, a commandé une étude à Philippe Foulquié, directeur de La Belle-de-Mai. Ces deux projets ont en commun d'être voulus par des mairies soucieuses de ne pas laisser vides des édifices immenses en pleine ville.

A Marseille, l'ancienne manufacture de la Seita est un lieu de création de théâtre, de danse et de musique, doté de subventions publiques. L'association est présidée par l'architecte Jean Nouvel. Armand Gatti y a monté une pièce avec des jeunes des quartiers marseillais. En 1995, Patrice Chéreau y a donné la première française de la pièce de Bernard-Marie Koltès, *Dans la solitude des champs de coton*. Le rappeur MC Solaar y a dirigé des ateliers d'écriture de chanson. Le premier cybercafé ouvert en France est situé dans ses locaux. Plusieurs compagnies artistiques y résident : celles des danseurs Dunes et Appaix ; le Théâtre de marionnettes et d'objets Massalia ; le groupe de rap IAM et le Festival Mimi des musiques contemporaines ; les collectifs d'art plastique Astérides et Triangle France. D'autres activités autonomes s'y sont installées : Radio Grenouille, le journal culturel *Taktik*, un bar...

La Belle-de-Mai n'est pas *« un modèle »*, affirme Philippe Foulquié, mais *« peut-être l'un des multiples aspects de cette formidable capacité des hommes à déjouer les systèmes qui les empêchent de parler »*. L'un des responsables de la coopérative Méduse de Québec, Gilles Arteau, parle lui d'une *« appropriation »* par les artistes d'espaces arrachés à la spéculation immobilière. Les neuf édifices voisins, naguère abandonnés au milieu de Québec, appartiennent à onze associations artistiques grâce à la volonté de la mairie d'en faire un atout du développement urbain. Gravure, photo, théâtre, arts plastiques, cinéma indépendant : ces activités partagent le besoin de vastes espaces. *« La coopérative Méduse va à l'encontre des clichés qui statufient l'individualisme de l'artiste et son incapacité innée à gérer ses affaires »*, affirme Gilles Arteau.

Quand ils ne sont pas soutenus par les pouvoirs publics, les artistes des friches s'épuisent vite à résoudre les problèmes de survie. Difficultés de chauffage, de sécurité, d'acoustique..., les bâtiments désaffectés n'étaient pas conçus pour leur nouvelle utilisation. Plasticiens et danseurs, les artistes du Brise-Glace à Grenoble cherchent à légaliser leur occupation d'une usine vide qui appartient encore à Alsthom. Ils bénéficient depuis peu de la médiation de la nouvelle municipalité. *« Nous passons tellement de temps à défendre ce lieu, à le remettre aux normes, à inventer une démocratie interne qu'il est parfois difficile de garder du temps et de l'énergie pour la création »*, déplore la compagnie de danse Ici Même.

Les enjeux de création sont pourtant au cœur de l'affaire. Les artistes des friches parlent volontiers de leur recherche de nouveaux langages artistiques, de nouveaux rapports au public, à la scène, de nouveaux cadres sensoriels et imaginaires. En ressuscitant des lieux morts, ils éveillent l'espoir de faire naître des laboratoires, des expérimentations en phase avec les sensibilités contemporaines. Parviendront-ils à écrire de nouvelles pages de l'histoire de l'art ? La reconversion massive de ces bâtiments singuliers est, de toute façon, une certitude.

Catherine Bédarida

Rendez-vous dans les friches

● **Marseille.** La friche de La Belle-de-Mai invite, du 21 au 26 octobre, le Project Arts Centre de Dublin. Au programme : Pan Pan Theatre, une compagnie professionnelle d'artistes sourds ; les danseurs contemporains de Cois Celm Dance Theatre ; des expositions d'arts ; une soirée de musique animée par la DJ Anne Marie Walsh.
41, rue Jobin, 13003 Marseille. Tél. : 91-11-42-43.

● **Grenoble.** Le 102. Les associations Archipel Urbain pour les musiques actuelles et Art Toung pour le cinéma expérimental et les expositions programment régulièrement des événements. Le Brise-Glace propose danse et expositions, de façon irrégulière.
Le 102, 102, rue d'Alembert, 38000 Grenoble. Tél. : 76-70-12-00. Le Brise-Glace, 24, rue Ampère, 38000 Grenoble.

● **Zurich.** La Rote Fabrik présente ce trimestre une exposition « Sex and space », accompagnée de films et de débats.
Rote Fabrik, Seestrasse, 395. 8038 Zurich. Suisse. Tél : (1) 481-59-50.

● **Copenhague.** Le projet Phoenix : pendant cinq jours, du 30 octobre au 3 novembre, le réseau européen Trans Europe Halles organise des événements artistiques sur un ferry. Des artistes du WUK de Vienne, des musiciens de La Belle-de-Mai, des danseurs de Noordeligt (Hollande) se produisent en soirée. Une connexion Internet est prévue avec la Rote Fabrik de Zurich.

Pour tous renseignements : Trans Europe Halles, c/o Hôpital Ephémère, 2, rue Carpeaux, 75018 Paris. Tél. : (1) 42-29-84-73.

Dans une usine d'Aubervilliers, les « Labos » du chorégraphe François Verret

LE CAMION COLORÉ du Petit Théâtre Baraque, stationné devant l'ancienne usine de roulements à billes, égaie la façade grise. Le local confié par Jack Ralite, maire (PC) d'Aubervilliers, au chorégraphe François Verret est petit (600 m²) et spartiate. A l'aide de tentures, les artistes ont aménagé trois espaces : une salle de spectacle d'une centaine de places ; une salle pour les répétitions et les ateliers de théâtre, musique ou écriture, dotée d'un coin bar ; une entrée qui abrite d'un côté le bureau, de l'autre, pour quelque temps, le minuscule chapiteau du Petit Théâtre Baraque.

François Verret veut proposer des *« expériences sensibles »*, *« une qualité de rencontre »* aussi bien aux artistes qu'au public local. Jeune chorégraphe contemporain, il s'est fait connaître au milieu des années 80 avec *Illusions comiques*, *Faustus*, *Le Vent de la course*. Il pourrait, à l'heure actuelle, diriger un centre chorégraphique national, comme le font d'autres artistes talentueux de sa génération. François Verret, qui préfère l'expérimentation et la recherche, s'est lancé dans un pari dont il est trop tôt pour savoir s'il sera réussi. Il a installé en 1995 ses Laboratoires à Aubervilliers, ville-symbole, banlieue tout à la fois ouvrière, chômeuse, immigrée et « rouge ». La même année, au côté d'Ariane Mnouchkine, il a fait la grève de la faim en solidarité avec la Bosnie.

ATELIERS GRATUITS

Les « Labos » proposent, dès la saison 1995-1996, des ateliers réguliers ouverts à tous et gratuits (50 F d'adhésion annuelle). Le romancier François Bon donne alors un atelier d'écriture. François Verret emmène les habitants d'Aubervilliers, appareil photo et magnétophone en main, explorer leur ville. Théâtre, *« espièglerie acrobatique »*, clowns et jonglage sont aussi offerts. *« Certains disent que, si les gens ne paient pas un bien, ils n'y accordent pas de valeur. C'est faux. La gratuité facilite l'amitié – comme d'offrir un verre à quelqu'un »*, affirme le chorégraphe. En 1996-1997, les propositions se transforment, mais les principes de base restent les mêmes. L'atelier d'« expression » de François Verret est plutôt réservé aux professionnels. Les séances de théâtre, d'improvisation, de travail vocal, d'image et de jonglage attirent jeunes et adultes amateurs.

Les murs nus de l'usine sont, pour le créateur, une *« chance »*. *« Ces carcasses vides permettent d'inventer des cadres qui favorisent les essais. »* Ces lieux *« très réels, chargés d'une histoire »* ne sont pas encombrés par toutes les normes des structures culturelles. L'artiste peut alors *« réinventer, à partir de lui, ce qui a du sens, sans intérioriser les conventions de la scène »*. François Verret éprouve des difficultés à travailler dans des salles classiques. *« Leur architecture très volontaire induit des perceptions, réduit l'expérience. »* Au contraire, dans les friches, *« je peux faire abstraction de l'architecture »*.

Plutôt que de s'adresser d'abord aux *« professionnels de la profession »*, dit-il en paraphrasant Jean-Luc Godard, il veut *« se mettre au travail très simplement avec la population locale »*. Les ateliers et la forme non conventionnelle des spectacles sont là pour favoriser *« l'éveil sensible »*. Les institutions culturelles classiques lui semblent, aujourd'hui, en décalage. *« C'est absurde de construire des monuments qui coûtent des milliards, qui condamnent à fonctionner avec trente à cinquante personnes en permanence, et où beaucoup de personnes ne viendront jamais, quoi qu'on fasse. »*

Aux « Labos », le chorégraphe présente des spectacles et des *works in progress*, des créations pas forcément terminées selon les critères habituels, des ouvrages en chantier. Il reprendra, en novembre, sa création inspirée du texte de Kafka *Rapport pour une académie* (*Le Monde* du 17 janvier 1996). Préparée en résidence au Quartz de Brest, la chorégraphie s'adresse à une petite centaine de spectateurs qui déambulent autour d'une scénographie de tubulures et de poulies. Elle est interprétée par ses danseurs mais aussi par la comédienne-chanteuse Frédérique Wolf-Michaux et le percussionniste Jean-Pierre Drouet. Ces artistes participent à d'autres expériences des « Labos ». Frédérique Wolf-Michaux donne un spectacle (*lire ci-contre*). En janvier, François Verret et la chorégraphe Mathilde Monnier répéteront dans les murs de l'ancienne usine de roulements à billes une nouvelle création, *Perturbation*, avec Jean-Pierre Drouet.

« ESQUISSES » DE SPECTACLES

D'autres artistes deviennent des familiers du lieu, comme le Théâtre du radeau de François Tanguy, le metteur en scène du Mans qui avait partagé la grève de la faim de 1995. Jusqu'au 23 octobre, le Radeau joue sa *Bataille du Tagliamento* non loin, au Centre dramatique national de Gennevilliers. Pendant ce temps, aux « Labos », quelques-uns de ses comédiens ont arrimé leur minichapiteau du Petit Théâtre Baraque. Ils donnent des *« esquisses »* de spectacle, des *« morceaux de la foire de la vie »*, à des horaires variables – le soir après d'autres spectacles, l'après-midi pour les stagiaires des ateliers. Il y est question de mer, de naufrage, de rêveries. Masques, marionnettes, maquettes de voiliers apparaissent et disparaissent dans une atmosphère délicate et éphémère.

C. Ba.

Programme d'Automne

Installé depuis deux ans à Aubervilliers, le chorégraphe François Verret invite des artistes à montrer leur travail. Après la plasticienne Béatrice Caracciolo et Fred Frith, guitariste rock attiré par l'opéra et la musique contemporaine, la comédienne et chanteuse lyrique Frédérique Wolf-Michaux interprète, *seule en scène*, jusqu'au 20 octobre, *Espace-Vous*, sur des musiques de Georges Aperghis et de Giovanna Marini, et *La Prima Donna*, écrit par Claude Ber, poète marseillais contemporain.

La saison Automne aux Labos prendra fin avec la reprise, du 4 au 10 novembre, de *Rapport pour une académie*, création de François Verret sur un texte de Kafka. Début 1997, les Labos présenteront à La Villette le spectacle que les élèves de l'école de cirque de Châlons-en-Champagne répètent sous la direction de François Verret.

★ Les Laboratoires d'Aubervilliers, 35, rue Lécuyer, 93300 Aubervilliers. Tél. : 48-33-88-24. Passeport Automne aux Labos : 50F.

Le Getty Trust construit à Los Angeles le plus grand complexe culturel privé du monde

Le Getty Center, dont la construction a coûté 3,8 milliards de francs, ouvrira ses portes à l'automne 1997

L'équipe dirigeante de la Fondation J. Paul Getty et l'architecte américain Richard Meier sont présents à Paris pour présenter au public français le futur centre d'art qui ouvrira ses portes à l'automne 1997 à Los Angeles. Le Musée du Louvre consacre, le mercredi 16 octobre, une série de conférences au passé prestigieux et à l'avenir de ce partenaire désormais obligé de la vie culturelle internationale.

LOS ANGELES
correspondance

Los Angeles, qui jouit déjà d'une réputation impeccable dans le domaine des arts, s'apprête à livrer à l'envie internationale un nouveau fleuron d'exception, le Centre Getty, qui ouvrira ses portes à l'automne 1997 dans le quartier de Brentwood.

Dessiné par l'architecte américain Richard Meier, propriété du Getty Trust, ce bel ouvrage, déjà considéré comme le plus grand complexe culturel privé du monde, est construit sur une colline, en surplomb de la ville et de l'océan Pacifique. Pour accéder à cette nouvelle acropole, les visiteurs – on en prévoit 1,5 million chaque année – emprunteront un petit tramway blanc à flanc de coteau qui conduira jusqu'à une grande esplanade autour de laquelle se répartissent les six bâtiments de ce « campus » à la monumentalité toute horizontale. Métamorphose grandiose du petit musée de Malibu, le nouveau Getty évoque déjà l'atmosphère sereine d'un monastère accueillant, version californienne. En 1953, le milliardaire du pétrole John Paul Getty ouvrait à Malibu un musée consacré aux antiquités gréco-romaines, à la peinture européenne et au mobilier français du XVIIIe siècle. La Villa Getty, copie d'une maison romaine antique, est l'un des rendez-vous agréables de la ville, ouvert gratuitement aux visiteurs, mais son accès est rendu difficile par un nombre restreint d'emplacements de parking !

Pour son nouveau centre, le Getty Trust, qui dispose d'un capital de plus de 4 milliards de dollars et emploie huit cents personnes, a vu grand : 733 millions de dollars (3,8 milliards de francs) ont été consacrés à la construction d'un complexe regroupant les diverses composantes de la galaxie Getty.

Au cœur du projet, le musée disposera d'une superficie doublée à l'intérieur de cinq pavillons de deux étages disposés autour d'une cour-jardin. Dans treize salles, décorées par l'architecte Thierry Despont, on pourra enfin voir l'ensemble de la collection de mobilier et d'arts décoratifs français des XVIIe et XVIIIe siècles. Dans les galeries, où seront accrochés, entre autres toiles, les *Iris* de Van Gogh – une des dernières et coûteuses acquisitions du Getty –, un système de claires-voies et de panneaux contrôlés électroniquement modulera la lumière naturelle : *« Cela recréera autant que possible les conditions dans lesquelles les artistes peignent »*, explique John Walsh, directeur du musée depuis 1983.

UN PROGRAMME DE BOURSES

Ce sont des chercheurs heureux qui viendront à l'Institut de recherche sur l'histoire de l'art et des humanités consacré aux travaux interdisciplinaires : au sud-ouest du site, un beau phare rond tourné vers le Pacifique abritera les bureaux du centre, les 750 000 volumes de la collection, à quoi s'ajouteront manuscrits, correspondance et photographies. Là seront réunis le Getty Conservation Institute, qui se consacre à la protection et à la restauration de l'héritage culturel mondial, et l'Institut pour l'éducation, qui vise à améliorer la qualité de l'enseignement artistique dans les écoles américaines. Getty dispose aussi d'un programme de bourses qui a réparti plus de 60 millions de dollars pour financer 1 500 projets dans une centaine de pays. Un nouvel Institut de l'information utilisera les technologies de pointe pour créer les bibliothèques virtuelles de demain. Getty a également créé un Institut de formation pour les responsables des musées.

Que les nostalgiques du petit Getty de Malibu se rassurent : la villa sera fermée pour rénovation dès l'ouverture du nouveau centre, mais rouvrira en l'an 2000. Elle sera consacrée à l'art ancien, principalement aux antiquités grecques et romaines. Au nouveau Getty, il faudra réserver sa place de parking et régler 5 dollars, mais l'accès au musée restera gratuit.

Claudine Mulard

★ Présentation du Getty Center au Musée du Louvre, le 16 octobre, de 10 h 30 à 18 h 30. Accès par le passage Richelieu ou par la Pyramide. Rens. : 40-20-51-86.

Le grand œuvre de l'architecte Richard Meier

LOS ANGELES
correspondance

La première vision qu'on a du nouveau Centre Getty, quand on y accède par l'autoroute 405, évoque une forteresse. Cette référence chagrine Richard Meier, d'autant plus que les règlements d'urbanisme particulièrement draconiens en Californie lui ont interdit de construire en hauteur. L'architecte œuvre depuis treize ans à la conception et à la réalisation de ce centre, la commande la plus importante de sa carrière (34 000 mètres carrés sur un terrain de 45 hectares). *« Le Centre Getty est un complexe californien. A Paris ou à New York, vous ne pouvez jouer ainsi entre les espaces construits et le plein air. Ici, l'architecture doit offrir cette fluidité entre l'intérieur et l'extérieur. »*

Assis sur la grande esplanade de son chantier presque achevé, Richard Meier, grand gaillard de soixante-deux ans aux allures de physicien rêveur, regarde amoureusement la lumière qui joue sur les aspérités de ses grands murs en travertin alvéolé non poli. *« Le Centre Getty est une institution stable, ancrée dans l'histoire et la culture, et cette permanence devait être exprimée par le matériau,* confie-t-il. *J'ai cherché cette pierre pendant longtemps, dans le monde entier, et, même si c'est difficile à croire, j'avais des contraintes budgétaires ! Ce travertin de Tivoli est économique et dense, un matériau merveilleux. Tout Rome a été construit avec cette pierre-là. Nous avons inventé pour elle une technique de taille. Le Getty sera identifié à tout jamais à ce travertin. »*

Trente tonnes de roche calcaire ont été transportées depuis l'Italie. Contrastant avec cet élément classique qui démarque les espaces publics (comme le musée), Meier a utilisé, pour les espaces de recherche et l'administration, son matériau de prédilection : des panneaux de métal émaillé, qui recouvrent la façade du siège de Canal Plus à Paris.

L'IMPACT SUR LOS ANGELES

Sauf que les résidents de Brentwood ont exigé que l'architecte renonce à son blanc cru préféré, jugé trop lumineux, et se contente de panneaux écrus. *« Pour Canal Plus, l'idée de la communication et de la nature changeante du monde a prévalu. Il s'agit d'un média en pleine évolution qui s'intéresse davantage au moment présent qu'à ce qui s'est passé il y a cinquante ans ans. Si Canal Plus est extraverti, Getty est introverti. »*

Richard Meier a disposé sa séquence de six bâtiments modernes et très sobrement géométriques sur les deux crêtes du sommet d'une colline, en forme d'Y dont les branches sont parallèles aux axes du San Diego Freeway, en contrebas. *« Les gens craignaient que l'autoroute ne soit source de bruits, mais il n'en est rien, car le trafic est tellement ralenti ! »*, ironise l'architecte.

Meier a voulu jouer avec les multiples perspectives offertes par ce panorama de 360 degrés et réglé les circulations extérieures par des coursives et des passerelles. *« Ce lieu va avoir un impact énorme sur Los Angeles,* explique l'architecte. *Il est visible, il est accessible. Aucun autre endroit public de Los Angeles, mis à part l'observatoire Griffith, ne vous permet d'observer ainsi le tissu urbain, le dessin des rues. La lumière est toujours présente, et, en fin d'après-midi, la pierre prend des reflets dorés.*

» Le Centre sera une attraction touristique de première importance, comme les parcs de loisirs ou les studios de cinéma. Mais ces derniers proposent du divertissement, alors que le Getty (un des trois grands musées de la ville) a un intérêt culturel. Des gens qui n'auraient peut-être pas cherché ce contact avec les arts viendront "pour voir", pour faire un tour. Les enfants de Los Angeles le visiteront dans le cadre de leurs études. Los Angeles est une ville éphémère. Ici, on sent que c'est un lieu permanent. »

Et il fut, pour cet amateur de formes géométriques blanches et strictes, la première confrontation sérieuse avec la végétation californienne, *« qui pousse si rapidement »*, dit-il. Le site est planté de bougainvillées, d'orangers, d'eucalyptus, de jacarandas, de plumbagos... *« Les plantes renforcent l'architecture, mais jamais aussi solidement que je le voudrais. Observez cette rangée d'arbres, qui souligne le plan de l'esplanade d'accueil. On n'a pas jeté des graines au vent ! Il y a une ordonnance dans le paysage, reliée à l'ordonnance de la construction. J'essaie de la maîtriser, mais parfois le résultat est flou. »*

Conformément à un contrat draconien, Richard Meier a vécu sur le site pendant la construction quand il n'était pas à New York, son port d'attache. Il se dit triste d'en voir la fin, d'autant plus qu'en dépit de sa réputation internationale il n'a pas, à ce jour, d'autres commandes en vue.

C. M.

« Le Magazine littéraire » fête ses trente ans et refuse la nostalgie

Un hors-série trace un « inventaire de la pensée moderne »

JEAN-JACQUES BROCHIER, le rédacteur en chef du *Magazine littéraire* depuis 1967 (le mensuel avait été créé l'année précédente par Guy Sitbon et François Bott, qui s'étaient brouillés après deux numéros), n'aime pas les commémorations. Encore moins le ressassement nostalgique du « C'était mieux avant... Plus personne ne lit ! »

« Les grands lecteurs ont toujours été minoritaires, dit-il. *Quant à la littérature, elle n'a pas baissé. »* Il a pourtant accepté, pour la première fois, de publier un numéro hors série marquant les trente ans de la fondation du journal qu'il dirige, pour tracer, chronologie à l'appui, un *« inventaire de la pensée moderne »*, qui s'ouvre sur le structuralisme (1966) et l'apparition de Guy Debord (1967) – évoqués par Catherine Clément et Philippe Sollers – pour se clore sur « la pensée complexe » (1993) et « le retour de la philosophie » (1996), analysés par Edgar Morin et Bernard-Henri Lévy.

« Le Magazine », comme disent ses habitués, est la plus belle réussite de la presse littéraire depuis trente ans (*La Quinzaine littéraire*, fondée elle aussi en 1966, a une diffusion moindre ; quant aux *Nouvelles littéraires* et aux *Lettres françaises*, elles ont disparu). Son tirage est de 90 000 à 100 000 exemplaires chaque mois, ses ventes de 65 000 exemplaires environ (mais les anciens numéros sont commandés régulièrement et beaucoup sont désormais épuisés), et il compte 25 000 abonnés.

Jean-Claude Fasquelle, le PDG des éditions Grasset, qui l'a acheté « personnellement », avec son épouse Nicky, en 1970, n'a pas fait une mauvaise affaire – *« On ne perd pas d'argent et on est toujours heureux que l'aventure continue »*, précise Jean-Jacques Brochier, avant d'ajouter toutefois : *« Si on m'avait dit que je partais pour trente ans et plus, je n'y serais peut-être pas allé. Mais j'ai intacte l'envie de lire et de faire lire. Et puis, contrairement à beaucoup d'intellectuels, je ne suis pas pessimiste. Certes, le poujadisme sévit ces temps-ci, avec ses éternelles attaques contre « les élites ». Mais il était déjà là il y a trente ans. Il est vrai qu'alors on se bagarrait. C'est sans doute cela qui manque aujourd'hui, des intellectuels qui attaquent, des journaux qui ne craignent pas la polémique. Cela dit, l'histoire n'est pas finie, quoi qu'en disent certains, et la lecture des articles de ce hors-série le montre bien. Il n'y a pas de raison que le monde s'arrête en 1996. »*

La volonté de plaire à tous, de ne pas faire de vagues, n'est pas ce qui caractérise ces textes souvent stimulants. *« On n'a pas cherché à faire* un Dictionnaire des intellectuels, ajoute Jean-Jacques Brochier, *on a privilégié, comme toujours, nos plaisirs et nos goûts, en demandant à des gens que nous aimons d'écrire sur des sujets qui les passionnent, les motivent, les engagent. »*

De Toni Negri à Pierre Nora en passant par André Glucksmann, Michel Prigent, Pascal Bruckner, Bernard Kouchner, Michel-Antoine Burnier, Olivier Mongin, Alain-Gérard Slama et beaucoup d'autres, les collaborateurs de ce numéro spécial, intitulé « La Passion des idées », se veulent offensifs, provocants, libres. Ils tranchent avec bonheur sur le ton compassé de l'époque. Ils défendent leurs engouements, leurs amitiés.

« CROIRE EN L'INTELLIGENCE »

Pour parler de ce que François Dosse, dans son *Histoire du structuralisme* (La Découverte), appelait *« l'année lumière »* – 1966 –, Catherine Clément retrouve l'enthousiasme qu'elle a dû avoir, cette année-là, à lire les *Ecrits* de Lacan, *Les Mots et les choses*, de Michel Foucault, *Critique et vérité*, de Roland Barthes, *Théorie de la littérature*, de Tzvetan Todorov... Cinq mille exemplaires des *Ecrits* de Lacan furent vendus en quinze jours (50 000 en tout) et 20 000 exemplaires des *Mots et les choses* furent achetés dans cette seule année. Parlant magnifiquement de Roland Barthes, « l'intraitable amoureux », Julia Kristeva ne peut se défendre, elle, d'une certaine nostalgie et d'une colère contre les *« dénigreurs de tout bord qui préfèrent se mystifier plutôt que d'affronter la lucidité de cet athée élégant, lequel, proustien conséquent, aimait rire de tous ceux qui voulaient « en être » (de telle identité, de quelque obédience que ce soit, et même de la « littérature », oh sacrilège !) »*.

« Bien sûr, un bilan ne peut pas être totalement dépourvu de nostalgie », conclut Jean-Jacques Brochier, qui se souvient lui aussi de son travail avec Barthes *« juste avant d'arriver au* Magazine, *précisément. Mais l'essentiel est de croire à l'intelligence. Et j'y crois. On voit bien, par exemple, que l'intérêt pour la philosophie dépasse cette « philo McDo » qu'on nous sert en ce moment, que la philo des « enfants de Camus et de Nutella », même si elle fait les beaux jours des listes de best-sellers, va être balayée par le vrai retour de la philosophie »*.

Josyane Savigneau

★ Le hors-série du *Magazine littéraire : 1966-1996, la passion des idées* est en vente à partir du 16 octobre (48 F).

Le « chant miraculé » de Pandit Jasraj pour la première fois en France

LA QUALITÉ des choix opérés par le Théâtre de la Ville n'a pas mis l'établissement parisien à l'abri du fléau des concerts orientaux : la désertion. On a vu, de rares fois, il est vrai, le public quitter la salle par pans entiers au premier ragâ, lassé par trop de virtuosité académique. Haut lieu de la musique indienne en Europe, l'établissement parisien s'est construit un public exigeant, curieux, pas toujours averti des subtilités à tiroir des modes (ragâs), mais prêt à se laisser griser par l'émotion, le suspens et le brillant. Les succès remportés par des chanteuses comme Parveen Sultana ou Sulochana Brahaspati, ou par le flûtiste Chaurasia ont montré que la sensibilité occidentale s'était affinée.

La première gageure est celle du temps. Celui de l'Occident est précipité. Pour séduire, le musicien indien devra donc plonger dans le nôtre pour nous ramener au sien. Ne pas laisser à la lassitude le soin de rattraper prématurément les sentiments. Puis souffler le divin sous sa forme la plus achevée, la voix, qui défie tous les autres, et souvent les *tablas*, mais, ici, le violon, joué par une très jeune femme à l'intelligence musicale remarquable, Kala Ramnath. C'est à elle que Pandit Jasraj, un des maîtres du chant *khyal* indien, donne la réplique, ou l'inverse. Entraînés dans une joute sensuelle, une exploration gracieuse des moindres recoins du plaisir esthétique, la voix et le violon s'exercent aux glissandos les plus doux (en quarts de ton), aux ornementations les plus fébriles.

C'est ainsi que Pandit Jasraj réussit tous ses paris. Cet homme élégant, né en 1930 dans l'Hariana, au nord de l'Inde, donnait lundi 14 octobre son premier concert français, alors qu'il est célèbre en son pays. Il vit son chant d'une manière très physique, qu'il s'agisse d'invoquer le terrible Shiva dans un ragâ nocturne, ou d'évoquer, conformément à une pièce datant du XVIe siècle, le petit Krishna au berceau. Pandit Jasraj est un oiseau splendide, qui tient les notes plus longtemps que quiconque. S'il tarde à prendre son envol, c'est pour mieux encercler son auditoire et le réduire en poussière universelle par un chant en sanskrit d'une intensité sans nom, interprété en fin de programme, après un *râg* Bhairavi, dédié au sentiment de plénitude, le nirvana.

Véronique Mortaigne

Gérard Desarthe lance quatre « Démons » dans la nuit de Créteil

Le comédien met en scène une pièce de Lars Noren avec un remarquable quatuor de comédiens

DÉMONS, de Lars Noren. Texte français de Louis-Charles Sirjacq en collaboration avec Per Nygren. Mise en scène : Gérard Desarthe. Avec Marianne Basler, Christine Boisson, Gilles Gaston-Dreyfus et Jean-Pierre Malo.
MAISON DES ARTS DE CRÉTEIL, place Salvador-Allende, 94, Créteil. Mº Créteil-Préfecture. Tél. : 45-13-19-19. Du mardi au samedi à 20 h 30 ; dimanche à 15 heures. De 55 F à 100 F. Jusqu'au 3 novembre. Le texte de la pièce est éditée par L'Arche (130 p., 75F).

La nuit est déjà bien avancée. Elle a été rude pour Katarina et son mari Frank. Ils n'ont cessé de se dire des horreurs, seuls ou en compagnie d'un autre couple, Jenna et Thomas, leurs voisins. A un moment, Katarina, qui n'en peut plus de boire et de sombrer dans le désespoir, explique que son mari est impuissant. *« Il veut que j'aille dans les dancings lever des mecs, que je les ramène à la maison pour baiser et, lui, il regarde en faisant comme s'il était mon grand frère. Bientôt il voudra que je me fasse payer. Bientôt il arrêtera de travailler. C'est un maquereau. Vous avez un maquereau devant vous. Frank est un maquereau. Regardez ce maquereau. Tu es un maquereau. Tu es un maquereau suédois ordinaire. »*

Frank laisse dire. Reste apparemment calme. Puis il prend un sac plastique, en sort un paquet jaune, et verse le contenu sur le visage de sa femme. La voilà grise et blanche, la peau couverte par... les cendres de la mère de Frank, dont l'enterrement doit avoir lieu le lendemain. *« T'as pas le droit de faire ça ! Ça se fait pas »*, dit Jenna. *« Un jour je la tuerai »*, dit Frank. *« Ça, tu l'as déjà fait ! »*, dit Katarina. Et elle va chercher l'aspirateur pour ramasser les cendres.

La scène se passe de commentaire, comme toutes celles de la pièce. Qui sont les démons de Lars Noren ? Ceux qui, déjà, hantèrent August Strindberg, à la précédente fin de siècle. Démons de l'amour à mort. Carnage du couple. Naufrage de soi dans l'autre. Un tableau sans appel, où l'illusion ne joue plus. C'est un théâtre qui s'écrit avec la chair, dont la parole n'arrive pas à faire le tour. Un mirage infernal, à l'aune de ces lumières nordiques liant dans une même folie mystique et pornographique Strindberg, Bergmann et Noren – le plus jeune avec ses cinquante et un ans, mais pas le plus en retard. La nuit commence et s'achève le temps que dure *Démons*. Mais elle est sans fin. Perdue dans la dérive des sentiments.

Dans Démons, ils sont quatre. Comme les points cardinaux d'un *Partage de midi* qui n'aura pas lieu. Katarina (Christine Boisson) et Frank (Jean-Pierre Malo) habitent un grand appartement élégamment vide de Stockholm ; ils approchent de la quarantaine, et n'ont pas d'enfants. Jenna (Marianne Basler) et Thomas (Gilles Gaston-Dreyfus) ont le même appartement, le même âge et deux enfants, dont l'un est encore au sein.

SENTIMENTS CARNASSIERS

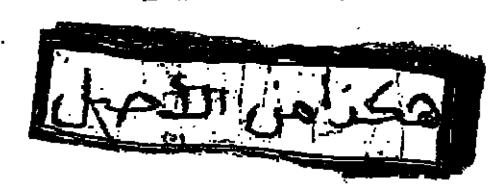
Jenna et Thomas assistent, impuissants, désarmés, à la guerre que leurs amis se livrent devant eux en toute indécence. Ils s'en croient protégés. A tort. Il n'y a pas de spectateurs dans le « zoo » de Lars Noren, rien que des fauves dans la même cage. Peu à peu, la guerre éclate aussi entre Jenna et Thomas. Elle va mener les deux couples dans un long voyage vers l'aube sans recours.

D'où vient que ce théâtre d'invectives glacées nous touche ? De ce que les personnages voudraient s'évader, sans savoir où aller ? Du désir qui ne niche partout et nulle part, sinon dans une improbable attente ? D'une mise à nu de sentiments carnassiers ? Difficile à dire.

Souvent, au cours de la représentation, on pourrait partir. Pourtant on reste. Pas (nécessairement) par voyeurisme : le théâtre de Lars Noren n'est pas obscène. Ou alors, il l'est à la manière du sphinx, dont le sourire s'affiche trop pour ne pas toucher au mystère. Naturel, mais jamais naturaliste : du grand art. Lars Noren dit : *« J'aimerais mettre en chair la séparation. J'aimerais être la séparation même. Je pense que c'est un moyen de toujours tenir une porte ouverte vers ce qui a été perdu. »*

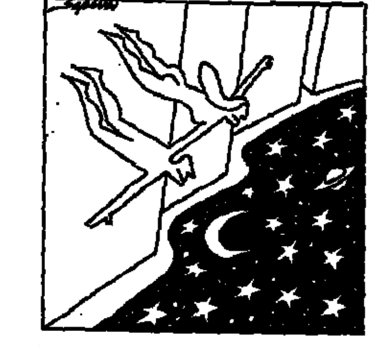
Tout est là, et le reste, l'essentiel, sur la scène de Créteil, où Gérard Desarthe signe une mise en scène comme on panse une plaie : il fait mal et soulage en même temps les comédiens. Ils peuvent ainsi jouer les démons sans cesser d'être humains. Marianne Basler, Jean-Pierre Malo, Gilles Gaston-Dreyfus gardent une magnifique dignité. Quant à Christine Boisson, elle apparaît telle qu'elle est : une des meilleures comédiennes françaises.

Brigitte Salino



La salsa fait son festival

Les romances de Compay Segundo et les danses folles de NG La Banda



C'EST un vaste café arrangé à la mode cubaine, sur les Champs-Elysées, qui donne son nom au premier festival de *« la mouvance latina »* parisienne –avec le magazine *Nova*, Radio-Nova et l'auteur Etienne Roda-Gil, parrain du festival. Muni de cette appellation réservée aux fumeurs de havanes, les organisateurs ont décentralisé les concerts dans des lieux plus adéquats, où, faute de déguster un *mojito*, le cocktail préféré d'Hemingway, on pourra prendre ses aises. Le 16 octobre, la *trova* reprend ses droits, avec Compay Segundo, l'un des derniers représentants de la *romance* et du *son* du centre populaire de La Havane. Ce n'est pas une musique à danser, c'est une musique délicieuse et belle, à savourer en douceur. Le 17, puis le 18, la très *jeune génération* de la salsa (*Klimax*, sous la houlette d'un leader gominé, Geraldo Piloto) et la précédente (NG La Banda, créé à la fin des années 80 par José Luis Cortès) font bal. NG La Banda remplace Los Van Van, dont le leader, Juan Formell, a des ennuis de santé. En fin de nuits, les DJ s'en mêlent.

★ Festival Monte-Christo : le 16, Compay Segundo, Septeto Santiaguero, DJ Fusto, au New-Morning, à 21 heures ; le 17, Klimax, DJ Fusto, Livan, au Divan du monde, à 21 heures ; le 18, NG La Banda, DJ Fusto, Jesus, à l'Elysée-Montmartre, de minuit à l'aube. Tél. : 45-62-30-86. 120 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Orchestre de Paris
Agé de quatre-vingt-quatre ans, Kurt Sanderling est un chef que les orchestres du monde entier s'arrachent. Juif, il dû fuir l'Allemagne nazie pour se réfugier en Union soviétique où il fut très rapidement nommé chef associé de l'Orchestre philharmonique de Leningrad dont le patron était alors Evgeny Mravinsky, la statue du commandeur de la vie musicale de l'URSS. Sanderling dirige particulièrement bien Brahms.
Brahms : *Concerto pour violon, violoncelle et orchestre, Symphonie nº 1*. Antje Weithaas (violon), Michael Sanderling (violoncelle), Kurt Sanderling (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mº Ternes. 20 h 30, les 16 et 17. Tél. : 45-61-65-89. Location Fnac, Virgin. De 60 F à 240 F.

Steve Coleman
Le saxophoniste de Chicago joue trois soirs au Hot Brass dans le cadre du Festival « New York is now ». Coleman a donné un nouveau souffle au jazz, en y incluant des bribes de funk, de rap, de musiques indienne et africaine, et aussi des figures rythmiques puisées dans la musique européenne contemporaine. *Le 17*, il partage la scène avec von Freeman, autre saxophoniste issu également de la capitale de l'Illinois.
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 17, 18 et 19. Tél. : 01-40-50-66-98. 140 F.

The Cure
Alors que son public vieillit, Robert Smith refuse toujours de sortir de sa chambre d'adolescent. Il y rumine le même spleen et se barbouille de son éternel rouge à lèvres. Cet entêtement explique peut-être l'échec commercial de leur dernier album, *Wild Mood Swings*, dont les qualités pourtant n'étaient pas négligeables.
Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris 9e. - Mº Porte-de-Bercy. 20 heures, le 15. Tél. : 44-68-44-68. 185 F.

Kula Shaker
Mariés aux guitares électriques, sitar et mysticisme hindouisant nous ramènent aux grandes heures du psychédélisme et des descentes d'acide.
Mais Kula Shaker possède aussi l'arrogance d'un certain rock anglais et une poignée de chansons emballantes.
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. 19 h 30, le 16. Tél. : 44-92-77-66.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

La Baye
de Philippe Adrien, mise en scène de Laurent Pelly, avec Hervé Briaux, Pierre David-Cavaz, Rémi Gibier, Bernard Jousset, Sébastien Lebouc, Magali Magne, Vincent Millet, Christine Murillo, Jean-Benoît Terral, Patrick Zimmermann, Valérie Véril, Lydie Pruvot et Fabienne Rocaboy.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. A partir du 15 octobre. Du mardi 15 au samedi 19, à 20 h 30 ; le dimanche 20, à 16 heures. Tél. : 01-48-13-70-00. Durée : 1 h 30. 70 F et 110 F. Jusqu'au 24 novembre.*

Le Cercle de craie caucasien
de Bertolt Brecht, mise en scène de Christophe Rauck, avec Marc Barnaud, Julie Breressovsky, Valérie Crouzet, Evelyne Fagnen, Alexandre Ferran, Valérie Moinet, Pascale Oudot, Juliette Plumecoq-Mech, Rainer Sievert et Arkadi Tscheidsé.
Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mº Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. A partir du 16 octobre. Du mercredi 16 au samedi 19, à 20 heures ; le dimanche 20, à 15 heures. Tél. : 01-43-74-24-08. Durée : 3 heures. 90 F et 110 F. Jusqu'au 17 novembre.*

Don Quichotte, Che Guevara, sous-commandant Marcos
mise en scène de Catherine Marnas, avec Christine Pignet, Saskia Zaslavski, Domenico Carrino, Marc Susini, Muriel Fouillad, Philippe Mema, Delphine Lenay, Anne Loiret, Anne-Lise Redves et Bernard Vergne.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Mº Bastille. Du lundi 21 au mercredi 23, les vendredi 25, samedi 26, à 19 h 30 ; le dimanche 27, à 15 h 30. Tél. : 01-43-57-42-14. Durée : 1 h 30. 55 F.

La Grande Traversée
de Tanh, mise en scène de Luc Laporte, avec Paty Soegeng, Patricia Lavigne, Phuong Oanh, Quynh Hanh et Luc Laporte.
Théâtre international de langue française, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. Les mercredi 16 et jeudi 17, à 14 h 30 ; les vendredi 18 et samedi 19, à 14 h 30 et 20 h 30 ; le dimanche 20, à 16 heures. Tél. : 01-40-03-93-95. Durée : 0 h 55. De 35 F à 110 F.*

Macbeth Horror suite (en italien)
de Carmelo Bene, d'après William Shakespeare, mise en scène de Carmelo Bene, avec Carmelo Bene et Silvia Pesello.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mº Odéon, Luxembourg. Du mardi 15 au samedi 19, à 20 heures ; le dimanche 20, à 17 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 150 F.

Mademoiselle Julie
d'August Strindberg, mise en scène de Jacques Kraemer, avec Emmanuelle Meyssignac, Maxime Leroux et Catherine Dupont.
Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mº Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. A partir du 15 octobre. Du mardi 15 au samedi 19, à 20 heures ; le dimanche 20, à 16 h 30. Tél. : 01-43-28-36-36. Durée : 2 heures. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 24 novembre.*

La Mousson d'été à Malakoff
de Joël Pommerat, Gildas Milin et Déa Loher, avec Gildas Milin, Joël Pommerat, Elisabeth Catroux, Eric Elmosnino, Catherine Kocher-Matisse, Jan-Claude Leguay, Nine de Montal et Grégoire Œstermann.
Théâtre 71, 3, place du 11-Novembre, 92 Malakoff. Le samedi 19, à 14 h 30, 16 heures, 18 heures et 22 heures ; le dimanche 20, à 14 h 30, 16 heures et 20 h 30. Tél. : 01-46-55-43-45. Entrée libre.

Tout ce que signe Sade est amour
de Gilbert Lely, mise en scène de Michel de Maulne, avec Pierre Clémenti, Michel de Maulne et Ophélie Orecchia.
Théâtre Molière-Maison de la poésie, 157, rue Saint-Martin, Paris 3e. Mº Rambuteau. Le mardi 15, à 21 heures. Tél. : 01-44-54-53-00. 40 F et 50 F.*

SÉLECTION

Bataille du Tagliamento
de François Tanguy, mise en scène de l'auteur, avec Frode Bjornstad, Branlo, Laurence Chable, Patrick Condé, Jean-Louis Coulloc'h, Katja Fleig, Yves-Nël Genod, Karine Guex-Pierre, Nigloo, Jean Rochereau, François Tanguy et Nadia Vonderheyden.
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-41-32-26-26. Durée : 1 h 50. De 80 F à 140 F. Jusqu'au 23 octobre.*

Bonbon acidulé
de Ricardo Sued, mise en scène de l'auteur, avec Rosario Audras, Marie-Laure Dougnac, Jean-Claude Fernandez, Nathalie Ortéga, Adriana Pegueroles, Jérôme Kircher et David Michel.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mº Gambetta. Les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 21 heures ; le mercredi, à 12 h 30 et 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-44-62-52-52. Durée : 1 h 10. De 110 F à 160 F. Jusqu'au 27 octobre.*

Démons
de Lars Noren, mise en scène de Gérard Desarthe, avec Marianne Basler, Christine Boisson, Gilles Gaston-Dreyfus et Jean-Pierre Malo.
Maison des arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Du mardi 15 au samedi 19, à 20 h 30 ; le dimanche 20, à 15 h 30. Tél. : 01-45-13-19-19. Durée : 3 h 20. De 55 F à 100 F. Jusqu'au 3 novembre.*

Le Faiseur
d'Honoré de Balzac, mise en scène de Françoise Petit, avec Jean-François Balmer, Clotilde de Bayser, Stéphane Bierry, Paul Crauchet, Sylvie Genty...
Eldorado, 4, boulevard de Strasbourg, Paris 10e. Mº Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 16 h 30 et 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-42-38-07-54. Durée : 2 heures. De 50 F à 200 F. Jusqu'au 17 novembre.

Les Fausses Confidences
de Marivaux, mise en scène de Jean-Pierre Miquel, avec Catherine Samie, Gérard Giroudon, Andrzej Seweryn, Cécile Brune, Florence Viala, Michel Robin, Laurent d'Olce, Nicolas Lormeau, Jean-Pascal Abribat et Roch-Antoine Albaladejo.
Comédie-Francaise, salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mº Palais-Royal. Les jeudi 17, samedi 19, dimanche 20, lundi 21, à 20 h 30. Tél. : 01-44-58-15-15. Durée : 1 h 40. De 30 F à 185 F. Jusqu'au 3 mai.

Ile du Salut (Rapport 55 sur la colonie pénitentiaire)
d'après Franz Kafka, mise en scène de Mathias Langhoff, avec Amiran Amiranachvili, Marcial Di Fonzo Bo, Gérard Morel, Jean Lambert-Wild et Jean-Marc Stehlé.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mº Châtelet. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-42-74-22-77. Durée : 2 heures. 95 F et 140 F. Jusqu'au 8 novembre.*

Moi
d'Eugène Labiche et Edouard Martin, mise en scène de Jean-Louis Benoit, avec Dominique Constanza, Jacques Sereys, Yves Gasc, Anne Kessler, Jean-Pierre Michaël, Igor Tyczka, Eric Frey, Christian Blanc, Bruno Putzulu, Bruno Raffaelli et Laurent Rey.
Comédie-Francaise, salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mº Palais-Royal. Le vendredi 18, à 20 h 30 ; le dimanche 20, à 14 h 30. Tél. : 01-44-58-15-15. Durée : 2 h 15. De 30 F à 185 F. Jusqu'au 9 novembre.

Ne tue ton père qu'à bon escient : Solomonie la possédée
de Gilbert Lely, mise en scène de Christian Rist, avec Jean-Michel Deliers, Christian Fournier, Laure Huselstein, Serge Le Lay, Hélène de Saint-Père, Richard Sammel, Veronika Varga, Denis Zaidman, Hélène Leroux et Isabelle Morane.
Théâtre Molière-Maison de la poésie, 157, rue Saint-Martin, Paris 3e. Mº Rambuteau. Du mercredi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-44-54-53-00. Durée : 2 heures. 80 F et 120 F. Jusqu'au 27 octobre.*

L'Ombre de la vallée ; les Noces du rétameur
de John Millington Synge, mise en scène de Martine Colcomb, avec François Chattot, Gilles Privat, Martine Schambacher, Luc Schillinger et Marie-Paule Sirvent.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-41-60-72-72. Durée : 1 h 30. De 60 F à 140 F. Jusqu'au 10 novembre.*

Passagers clandestins
de Philippe Genty et Mary Underwood, mise en scène des auteurs, avec Russel Garbutt, Meredith Kitchen, Jennifer Newman-Preston, Brian Parker et Simon Rann.
Théâtre de la Porte Saint-Martin, 16, boulevard Saint-Martin, Paris 10e. Mº Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au vendredi, à 20 h 45 ; le samedi, à 16 heures et 20 h 45 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-42-08-00-32. Durée : 1 h 15. De 100 F à 220 F. Jusqu'au 17 novembre.

La Puce à l'oreille
de Georges Feydeau, mise en scène de Bernard Murat, avec Jean-Paul Belmondo, Cristiana Reali, Sabine Haudepin, Pierre Vernier, Antoine Dulery, Jean-Paul Bordes, Laurent Gamelon, Gaston Vacchia, Arlette Didier, Annie Gregorio, Brigitte Chamarande, Urbain Cancelier, Paul Bandey et Serge Berry.
Théâtre des Variétés, 7, boulevard Montmartre, Paris 2e. Mº Rue-Montmartre. Du mardi 15 au samedi 19, le mardi 22, à 20 h 30 ; le dimanche 20, à 15 heures. Tél. : 01-42-33-09-92. Durée : 3 heures. De 60 F à 300 F. Jusqu'au 30 décembre.

Le Roman de Lulu
de David Decca, mise en scène de Didier Long, avec Sandrine Kiberlain, Gérard Darmon, Roger Van Hool et Laurent Bateau.
Petit Théâtre de Paris, 15, rue Blanche, Paris 9e. Mº Trinité. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-42-80-01-81. Durée : 1 h 45. 170 F et 220 F. Jusqu'au 31 décembre.

Slaves !
de Tony Kushner, mise en scène de Jorge Lavelli, avec Roland Bertin, Isabelle Carré, Luc-Antoine Diquero, Jean-Claude Jay, Maria Verdi, Isabelle Sadoyan, Michel Peyrelon, Yann Collette, Isabel Karajan et Axelle Grelet.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mº Gambetta. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-44-62-52-52. Durée : 1 h 35. De 110 F à 160 F. Jusqu'au 1er décembre.*

Tite et Bérénice
de Pierre Corneille, mise en scène de Patrick Guinand, avec Claude Mathieu, Michel Favory, Isabelle Gardien, Jean-François Rémi, Olivier Dautrey, Alain Lenglet, Eric Génovèse et Coraly Zahonero.
Comédie-Française, Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mº Saint-Sulpice ou Sèvres-Babylone. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-44-39-87-00. Durée : 2 h 15. De 65 F à 160 F. Jusqu'au 3 novembre.*
(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

BREAKING THE WAVES (*)
Film danois de Lars von Trier, avec Emily Watson, Stellan Skarsgard, Katrin Cartlidge, Jean-Marc Barr, Adrian Rawlins, Jonathan Hackett (2 h 38).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

CAMELEONE
Film français de Benoît Cohen, avec Chiara Mastroianni, Seymour Cassel, Jackie Berroyer, Antoine Chappey, Alban Guitteny, Eddie Bunker (1 h 32).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; George-V, dolby, 8e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; UGC Convention, 15e.

LES ENFANTS DE LA NATURE
Film islandais de Fridrik Thor Fridriksson, avec Gisli Halldorsson, Sigridur Hagalin, Bruno Ganz, Egill Olafsson (1 h 25).
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE JAGUAR
Film français de Francis Veber, avec Jean Reno, Patrick Bruel, Harrison Lowe, Patricia Velasquez (1 h 40).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

RONDE DE FLICS A PÉKIN
Film chinois de Ning Ying, avec Li Zhanho, Wang Liangui, Zhao Zhiming, Liu Yingshu (1 h 42).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Le Quartier latin, 5e (43-26-84-65) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

UNE VIE NORMALE
Film britannique d'Angela Pope, avec Martin Donovan, Joely Richardson, Jason Flemyng, Ian Hart, Sam Bould (1 h 40).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

WALKING & TALKING
Film américain de Nicole Holofcener, avec Catherine Keener, Anne Heche, Liev Schreiber, Todd Field, Randall Batinkoff, Kevin Corrigan (1 h 23).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

SÉLECTION

A TOUTE VITESSE
de Gaël Morel,
avec Elodie Bouchez, Pascal Cervo, Stéphane Rideau, Meziane Bardadi.
Français (1 h 26).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; UGC Odéon, 6e ; George-V, 8e.

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ?
de Raymond Depardon,
Français (2 h 45).
Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
d'Aki Kaurismäki,
avec Kati Outinen, Kari Vaananen, Elina Salo, Sakari Kuosmanen, Markku Peltola, Matti Onnismaa.
Finlandais (1 h 36).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10).

BIENVENUE DANS L'ÂGE INGRAT
de Todd Solondz,
avec Heather Matarazzo, Brendan Sexton Jr., Daria Kalinina, Matthew Faber, Angela Pietropinto, Bill Buell.
Américain (1 h 27).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60).

CHRONIQUE COLONIALE
de Vincent Monnikendam,
Hollandais, noir et blanc (1 h 29).
VO : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LES CORNEILLES
de Dorota Kedzierzawska,
avec Karolina Ostrozny, Kasia Szczepanik, Anna Prucnal, Malgorzata Hajewska, Ewa Bukowska, Paul Verkade.
Polonais (1 h 06).
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

DARKLY NOON
de Philip Ridley,
avec Brendan Fraser, Ashley Judd, Viggo Mortensen, Loren Dean, Grace Zabriskie, Lou Myers.
Britannique (1 h 36).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

LES DIABLES, LES DIABLES
de Dorota Kedziezarwska,
avec Justyna Ciemny, Pawel Chwedoruk, Grzegorz Karabin, Monika Niemczyk, Danuta Szaflarska, Krzysztof Plewka.
Polonais (1 h 26).
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

ENCORE
de Pascal Bonitzer,
avec Jackie Berroyer, Valéria Bruni Tedeschi, Natacha Régnier, Laurence Côte, Hélène Fillières, Michel Massé.
Français (1 h 36).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

FARGO (*)
de Joel Coen,
avec Frances McDormand, William H. Macy, Steve Buscemi, Harve Presnell, Peter Stormare.
Américain (1 h 37).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

FEW OF US
de Sharunas Bartas,
avec Katerina Golubeva, Sergei Tulayev, Piotr Kishteev, Yulia Inozemtseva, Konstantin Yeremeev.
Lituanien (1 h 45).
VO : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10).

FOURBI
d'Alain Tanner,
avec Karin Viard, Jean-Quentin Châtelain, Cécile Tanner, Antoine Basler, Robert Bouvier.
Suisse (1 h 54).
Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Le République, 11e (48-05-51-33).

LONE STAR
de John Sayles,
avec Chris Cooper, Elisabeth Pena, Joe Morton, Ron Canada, Kris Kristofferson, Stephen Mendillo.
Américain (2 h 15).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20).

MIKHAIL KOBAKHIDZE, CINQ COURTS MÉTRAGES INÉDITS
de Mikhaïl Kobakhidze,
Géorgien, noir et blanc (1 h 13).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

PARTY
de Manoel de Oliveira,
avec Michel Piccoli, Irène Papas, Leonor Silveira, Rogerio Samora.
Français (1 h 30).
Latina, 4e (42-78-47-86) ; Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 40-30-20-10).

PONETTE
de Jacques Doillon,
avec Victoire Thivisol, Matiaz Bureau Caton, Delphine Schiltz, Leopoldine Serre, Luckie Royer, Carla Ibled.
Français (1 h 37).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Rex, 2e (39-17-10-00) ; L'Arlequin, dolby, 6e (45-44-28-80 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

LA RENCONTRE
d'Alain Cavalier.
Français (1 h 15).
Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LES SABLES MOUVANTS
de Paul Carpita,
avec Beppé Clerici, Daniel San Pedro, Guy Belaidi, Ludivine Vaillat, Philippe Dormoy, Laurence Ragon.
Français (1 h 45).
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

SECRETS ET MENSONGES
de Mike Leigh,
avec Timothy Spall, Brenda Blethyn, Phyllis Logan, Marianne Jean-Baptiste, Claire Rushbrook, Elizabeth Berrington.
Britannique (2 h 22).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

THE VAN
de Stephen Frears,
avec Colm Meaney, Donald O'Kelly, Ger Ryan, Caroline Rothwell, Brendan O'Carroll, Stuart Dunne.
Britannique (1 h 45).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George-V, 8e.

LES VOLEURS
d'André Téchiné,
avec Catherine Deneuve, Daniel Auteuil, Julien Rivière, Laurence Côte, Fabienne Babe.
Français (1 h 57).
UGC Forum Orient Express, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07 ; réservation : 40-30-20-10).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

Michel Boyon peine à lancer sa « radio jeunes »

La nouvelle station souhaitée par le PDG de Radio-France se heurte aux contraintes budgétaires du service public et aux préventions du personnel

MICHEL BOYON, PDG de Radio-France, veut sa « radio jeunes ». Ce projet, dont il avait parlé dès son arrivée au sein de la Maison ronde, en novembre 1995, lui tient à cœur. Conduire à terme cette entreprise lui permettrait, à la fois, de rajeunir l'audience globale de Radio-France et de susciter un élan qui pourrait être comparable à celui qu'avait entraîné la naissance de France-Info, en juin 1987. Enfin, tout comme les « locales » devaient leur existence et leur réussite à Jacqueline Baudrier et Jean-Noël Jeanneney, l'invention de France-Info revenait à Roland Faure, la création de la « radio jeunes » signerait la présidence de Michel Boyon.

En présentant le budget de l'audiovisuel pour 1997 (*Le Monde* du 21 septembre), le ministère de la culture, chargé de la communication, a affirmé que la création de cette nouvelle station faisait partie des « *priorités* » du gouvernement. Michel Boyon bénéficie de ce soutien. Malgré cela – restrictions budgétaires obligent –, il n'a pu obtenir que 15 des 45 millions de francs souhaités.

« *Quinze millions de francs, c'est un budget-piège*, remarque un observateur. *C'est à la fois trop pour pouvoir abandonner le projet, et pas assez pour le lancer sans avoir recours aux ressources propres de la maison.* » Mais Roland Faure avait lancé France-Info sans autres crédits – à l'époque, au contraire de Michel Boyon, il ne disposait pas de l'accord des pouvoirs publics – que le budget de Radio 7, soit 15 millions de francs aussi. Il avait donc créé France-Info en sacrifiant la première station publique destinée au public jeune.

C'est sur la question financière que le bât blesse : les personnels de Radio-France se demandent comment une radio peut être créée avec si peu de moyens, et sans qu'il soit demandé aux autres stations de la maison ronde de faire des économies supplémentaires. « *On craint qu'avec seulement 15 millions de francs, Michel Boyon ne soit obligé de déshabiller Pierre pour habiller Paul* », confie un journaliste de France-Inter.

> Les personnels se demandent comment une radio peut être créée avec si peu de moyens

France-Culture se sent particulièrement visée. Il est vrai qu'elle fait l'objet de critiques fréquentes dans l'entreprise, certains ne se privant pas de juger son coût trop élevé par rapport à son audience. A France-Info, dont l'audience progresse, on craint de ne pas pouvoir obtenir de subsides complémentaires au moment où la situation est, à l'unanimité, jugée critique : locaux exigus, journalistes « *exsangues* », matériel en bout de course...

« *On est tous au bout du rouleau*, avoue un rédacteur. *Aujourd'hui, si on veut seulement que France-Info demeure à la place qu'elle occupe, il nous faut des moyens supplémentaires. Sans être contre la création d'une « radio-jeune », on se pose la question de son opportunité au moment où les stations de la maison qui font de l'audience souffrent d'une réelle pauvreté.* »

Dans les couloirs de la Maison ronde, les inquiétudes se mêlent à l'indignation. Les salariés se plaignent de ne pouvoir obtenir d'informations sur cette nouvelle radio – dont l'élaboration a été confié à Olivier Nanteau, qui pour l'instant reste muet –, et reprochent à Michel Boyon de ne pas communiquer. Une attitude jugée d'autant plus étrange qu'elle ne correspond pas au souci de dialogue qu'a toujours affiché le nouveau PDG de Radio-France.

Cette ambiance de secret, qui règne autour de la création de la station, ranime d'anciennes rancœurs. « *Michel Boyon a procédé à des changements d'hommes et de femmes, ainsi qu'à la suppression des postes de directeur de l'information* [Ivan Levaï] *et de directeur général* », assure le syndicat CFDT. Ses responsables se demandent « *quelle est la véritable mission du PDG de Radio-France, énarque nommé par le pouvoir ? Ne serait-elle pas de préparer les élections législatives de 1998, en particulier à travers la création de sa fameuse radio-jeunes ?* ».

« *J'ai l'impression que le malaise touche surtout la sphère de la direction, les directeurs adjoints et délégués, les chefs techniques* », remarque un rédacteur. Dans les bureaux de la station, on affirme que Michel Boyon « *est très présent* » sans systématiquement dénoncer cette attitude. « *Le fait qu'il écoute attentivement l'antenne et qu'il veuille tout maîtriser n'est pas forcément négatif. Simplement, il faut rester vigilant* », constate une journaliste, rappelant que Radio-France ne compte pas que des amis au sein de la majorité.

Ainsi, le député Alain Griotteray (UDF, Val-de-Marne) a dénoncé le traitement fait par France-Info de l'affaire des sans-papiers, comme il l'a fait à l'égard des journaux télévisés de France-Télévision à l'unisson de Michel Péricard, député RPR des Yvelines.

Pour que naisse cette « radio-jeunes », il faut régler le problème des fréquences. Sur Paris et la région parisienne, aucune fréquence n'étant disponible, Radio-France pourrait utiliser une des deux fréquences dont bénéficient France-Culture et France-Musique. En province, ce sont certaines fréquences de Fip, voire celles de certaines stations décentralisées, qui pourraient être récupérées. En cas de demande de Radio-France ou de sa tutelle (l'Etat), le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pourra aussi arbitrer et attribuer de nouvelles fréquences à Radio-France si certaines se libèrent.

Véronique Cauhapé

Leo Kirch réorganise son empire audiovisuel

LE MAGNAT allemand de l'audiovisuel, *Leo Kirch*, 70 ans, prépare sa succession et la réorganisation de son groupe. Lundi 14 octobre, il a annoncé à Munich la nomination de deux nouveaux directeurs. Le premier, *Dieter Hahn*, 35 ans, *directeur* de la chaîne sportive câblée Deutsche Sport Fernsehen (DSF), prendra, le 1er janvier 1997, la responsabilité de la gestion des droits sportifs et des relations publiques. *Le second, Klaus Piette, 42 ans,* directeur financier de la chaîne câblée Pro Sieben Media, deviendra en novembre le directeur du département juridique et du personnel du groupe.

Selon l'hebdomadaire *Der Spiegel*, ce mouvement hiérarchique serait l'amorce d'une plus vaste restructuration qui conduirait M. Kirch à céder une grande part de son groupe à une fondation d'intérêt général. La gestion des affaires courantes reviendrait à la direction d'une holding à créer, permettant ainsi de pérenniser le groupe selon une formule déjà utilisée par le groupe de communication Bertelsmann.

DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL** : les salariés de La Cinquième ont estimé lundi 14 octobre, à l'issue d'une assemblée générale, que « *l'alignement de La Cinquième sur les coûts de la Sept-Arte se traduirait, pour le budget de l'Etat, par une charge supplémentaire de 3 milliards par an* ». Pour expliquer ce chiffre, les salariés estiment que « *le budget de La Cinquième permet avec 800 millions de francs de produire 13 heures de programmes par jour et que le budget de la Sept-Arte, avec 1 milliard, ne finance que trois heures de programmes quotidiens (les trois autres étant financées par les Allemands)* ».

■ **PRESSE** : Eliette Lemoîne a quitté, jeudi 10 octobre, le conseil d'administration du quotidien bordelais *Sud-Ouest*. Elle en avait été élue PDG en 1968, à la mort de son mari Jacques Lemoîne, qui fonda le quotidien en 1945. Présente au conseil d'administration du groupe, elle avait dû revenir à la présidence en 1991, après l'accident qui avait rendu indisponible pour de longs mois son fils, Jean-François, alors PDG. Elle sera remplacée par l'universitaire Francis Balle, ancien directeur de l'Institut français de presse (IFP) et ancien membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

■ **PUBLICITÉ** : France 3-Ouest a signé deux accords de couplage publicitaire qui lui permettent d'offrir aux annonceurs un bouquet télévision-presse écrite sur la totalité de sa zone de diffusion. Un premier accord passé avec le quotidien *Ouest-France* (797 091 exemplaires en 1995 sur 14 départements) prévoyait d'offrir aux annonceurs sur une période de 4 semaines 4 parutions dans *Ouest-France* et la diffusion de 40 spots sur France 3-Ouest. Le second accord, signé le 9 octobre, prévoit le couplage de la télévision régionale avec le groupe de « Quotidiens de l'Ouest associés » qui rassemble *Le Télégramme* (194 112 exemplaires), *Le Courrier de l'Ouest* (108 802 exemplaires), *Presse-Océan-L'Eclair* (88 482 exemplaires) et *Le Maine libre* (54 891 exemplaires).

MARDI 15 OCTOBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.45 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Dallas. Feuilleton. Le porte-malheur.
15.30 Hôtel. Série. Obsessions.
16.25 Une famille en or. Jeu.
16.55 Club Dorothée.
17.35 Jamais 2 sans toi...t. Série. Faux départ.
18.10 Le Rebelle. Série. Le vent noir.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Tiercé.

20.35

FOOTBALL
En direct de Beckelberg. Coupe de l'UEFA, 16e de finale aller : Borussia Moenchengladbach (Allemagne) - AS Monaco; 20.45, Coup d'envoi ; 21.30, Mi-temps, Météo ; 21.45, 2e Période (125 min). 8724370

22.40

LE MONDE DE LÉA
Magazine présenté par Paul Amar (110 min). 9326028
Une famille, toutes générations confondues, réagit à l'actualité et fait part de ses craintes et de ses espoirs en rencontrant des personnalités politiques ou du spectacle.

0.30 Journal, Météo.

0.40 Reportages (rediff.). 1.10 et 1.45, 2.20, 3.25, 4.25 TF 1 nuit. 1.20 et 1.55, 2.30, 3.35, 4.35, 5.10 Histoires naturelles. 5.05 Musique.

France 2

12.15 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série.
14.55 Le Renard. Série.
16.00 et 5.00 La Chance aux chansons. Les parents de la télé.
16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 Sauvés par le gong. Au revoir Bayside [2/2].
17.55 Hartley cœurs à vif. Série.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Je suis Gros Nounours.
19.25 et 2.10 Studio Gabriel. Invités : Sandrine Kiberlain et Gérard Darmon.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.55

ROMUALD ET JULIETTE ■ ■
Film de Coline Serreau (1988, 108 min). 173486
Le PDG d'une entreprise, trompé par sa femme et mené à la ruine par ses collaborateurs, s'éprend d'une femme de ménage antillaise.

22.55

TARATATA
Variétés présentées par Alexandra Kazan. Sylvie Vartan et Richard Cocciante, Marc Morgan (70 min). 9225825

0.05 Journal, Bourse, Météo.
0.25 Le Cercle de minuit. Magazine. 5e Biennale internationale du film sur l'art au Centre Georges-Pompidou (80 min). 9082326

1.45 Histoires courtes. Vacances à Blériot, de Burno Bontzolakis, avec Alexandre Carrière, Jenny Cleve. 2.40 Urti. Les sentiers de la favelle. 3.30 24 heures d'info. 3.35 Météo. 3.40 Coups de chien. 4.10 Autoroutes.

France 3

12.32 Journal.
13.31 Keno.
13.35 Parole d'Expert ! Invitée : Marie Sara.
14.30 Le Quart d'heure de Faut pas rêver (rediff.).
14.48 Le Magazine du Sénat.
14.58 Questions au gouvernement.
16.10 Secrets de famille.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.48 Un livre, un jour. *La Machine d'eau de Manhattan*, de E.L. Doctorow.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

SPÉCIAL FA, SI, LA CHANTER
Divertissement présenté par Pascal Brunner. Tous en chaîne. Les joueurs : Julien Lepers, Philippe Gildas, Pierre Sled, Laurent Boyer, Patrick Sabatier, Michel Cymes (120 min). 161841

22.50 Journal, Météo.

23.20

COULEUR PAYS
Magazine. Programme des treize télévisions régionales (90 min). 1067047

0.50 Saga-Cités (rediff.). 1.20 Sidamag (rediff.). Magazine. 1.35 Capitaine Furillo. Série. Un peu de cœur. *Furillo est inquiet d'être obligé de laisser Washington faire équipe avec un flic aussi peu scrupuleux que Benetton. Celui-ci profite de la bonne volonté de son jeune partenaire afin de s'en servir comme appât pour attirer un dangereux dealer responsable de plusieurs meurtres.* 2.25 Musique Graffiti. *Sonate nº 3*, de Schubert, par Philippe Bride, violon, Jacques Rouvier, piano (20 min).

La Cinquième

12.00 Atout savoir. 12.30 Défi. Pour les yeux d'Elsa. 12.55 Attention santé. Le tétanos. 13.00 Chercheurs d'aventure. 13.30 Demain les jeunes. Premier emploi, la comptabilité. 14.00 Le Massachusetts. 15.00 ▶ Les Enfants d'abord 16.30 La Magie du climat. Le vent et les vagues. 17.30 Alf. 18.00 Histoire personnelle de la littérature. Stendhal. 18.15 L'Œuf de Colomb. Le pain. 18.30 Le Monde des animaux. Les géants : l'hippopotame.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [26/52] La Bataille du riz (30 min). 3389
19.30 Entretien avec Roman Herzog, président de la République d'Allemagne. Par Sabine Rollberg, responsable de l'unité information-Arte (30 mn). 2283
20.00 Archimède. Magazine (30 min). 2283
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

▶ LA VIE EN FACE : SOUS LES JUPES DE LA MADONE
Documentaire de P. Esposito (50 min). 5457389
Philomène Esposito, réalisatrice de Toxic Affair, *donne la parole à des femmes calabraises que la société, dominée par une mafia exclusivement masculine, a réduites au silence et à la soumission.*

21.35

COMEDIA. LA RÉSISTIBLE ASCENSION D'ARTURO UI
Pièce en quinze tableaux de Bertolt Brecht, mise en scène de Heiner Müller (150 min). 3777370
La performance de Martin Wuttke – qui a succédé à Heiner Müller à la tête du Berliner ensemble – dans le rôle d'Arturo Ui. L'histoire d'un petit gangster de Chicago qui, en manipulant le maire de la ville, a pris le contrôle du trust du chou-fleur. Le rôle a valu à Wuttke le titre d'« acteur de l'année » en Allemagne.

0.05 A propos d'Heiner Müller. Documentaire de Carla et Jörn Kalkbrenner (35 min). 9539581
Depuis la mort de Brecht et celle de Müller, qu'est devenu le Berliner Ensemble ?

0.40 O l' Man River. Documentaire de Christian Bauer (rediff., 95 min). 4483535

M 6

12.25 Les Routes du paradis. [2/2] Une chanson pour Jason. Série.
13.25 *Coup de grisou* Téléfilm de Walter Doniger, avec Cheryl Ladd, Peter Weller (92 min). 5203844
15.05 Drôles de dames. Une vie de chien. Série.
16.45 Télé casting. Musique.
17.05 et 3.50 Faites comme chez vous. Jocelyne Béroard.
18.00 Space 2063. Le complot. Série.
18.55 Highlander. Série. Marqué par le destin.
19.45 et 2.15 Mode 6. Magazine. Givenchy.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer.
20.35 E = M 6 junior. Magazine. Les dauphins.

20.55

DOCTEUR QUINN, FEMME MÉDECIN
Série, avec Jane Seymour. (110 min). 4905776
L'Expédition. *En souvenir de Sam, le docteur Mike décide d'escalader, en compagnie de trois amies, le Pike's Peak*

22.45

MEURTRE À CENTRAL PARK
Téléfilm de John Herzfeld, avec Danny Aiello (91 min). 3796950
Un petit escroc est accusé du meurtre d'une jeune étudiante. Selon sa version des faits, elle serait morte accidentellement alors qu'elle tentait de l'agresser.

0.25 Capital. Magazine présenté par Emmanuel Chain. Les milliards de la Chine (rediff., 110 min). 8454429

2.20 Culture pub. Magazine. 2.50 Best of 100 % français. Musique. 4.40 Hot Forme. Magazine. 5.05 Jeux et combats. Documentaire (25 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 *La Grande Famille.*
13.35 Le Couvent ■ ■ Film de M. De Oliveira avec Catherine Deneuve (1995, 87 min). 7752115
15.00 Le Vrai Journal (rediff.).
15.50 Mi-fugue mi-raisin ■ Film de F. Colomo (1994, 98 min). 8522738
17.25 Mannequins à l'italienne.
17.55 Billy the Cat, dans la peau d'un chat.
▶ En clair jusqu'à 19.00
18.40 Football. En direct. Match de 2e tour aller de la Coupe d'Europe de l'UEFA : Metz-Sporting Portugal. 19.00, coup d'envoi.

20.55

L'AMOUR CONJUGAL ■
Film de Benoît Barbier avec S. Frey (1995, 90 min). 983825
Un chevalier qui a perdu femme et enfants s'engage dans les troupes d'un seigneur.

22.25 Flash d'information.
22.30 Fausses pubs.

22.35

EL MARIACHI ■
Film de Robert Rodriguez avec Carlos Gallardo (1992, v. o., 82 min). 9721028
Vêtu de noir et portant un étui de guitare bourré d'armes, un tueur à gages évadé de prison arrive dans une petite ville de la frontière mexicaine.

0.00 L'Enfant noir ■ Film de Laurent Chevallier avec Baba Camara (1993, 88 min). 74239
1.30 L'Ame des guerriers ■ ■ Film de Lee Tamahori (1995, v. o., 99 min). 25441326

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Atlas de l'œuvre musicale avec Françoise Escal. 2. Captures.
20.30 Archipel Sciences. La mécanique céleste.
21.30 Grand angle. (rediff.). Les traducteurs en filigrane.
22.40 Nuits magnétiques. Haltsville, New York. 1. Je suis fils d'une île inquiète.

0.05 Du jour au lendemain. Christian Giudicelli (Celui qui s'en va). 0.45 Les Cinglés du Music Hall. Journées du 30 et 31 mars 1945 (2). 1.00 Les Nuits de France-Culture. (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. Donné le 14 septembre, au Centre Kennedy, à Washington, par l'Orchestre symphonique national de Washington, dir. Leonard Slatkin : Candide (ouverture), de Bernstein ; Adagio pour cordes, de Barber ; Symphonie nº 2 Romantic, de Hanson ; Création, de Baker; Harlem, arrangement de Henderson, de Ellington.
22.30 Musique pluriel. Œuvre de Schnittke, Stiebler.
23.07 Atout Chœur. Œuvre de Schütz, Mendelsson, Bach.

0.00 Des notes sur la guitare. Œuvre de Arnold, Paganini, Britten, Frescobaldi. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le chef d'orchestre Rudolf Kempe. Euryanthe, ouverture, de Weber, par l'Orchestre symphonique de Bamberg. Symphonie nº 6, de Beethoven, par l'Orchestre philharmonique de Munich ; Duett Concertino, de Strauss, par le Staatskapelle de Dresde ; Parsifal, l'Enchantement du Vendredi Saint, de Wagner, par l'Orchestre philharmonique de Vienne ; Messe Glagolitique, Veruju, de Janacek, par la Chorale du Festival de Brighton, et le Royal Philharmonic Orchestra ; Sinfonia da requiem, de Britten, par la Staatskappelle de Dresde.

22.35 *Les Soirées...* (Suite). Œuvre de Bruch, Brahms, J. Strauss fils. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Envoyé spécial
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Bouillon de culture.
23.45 Viva.
0.30 Soir 3 (France 3).
1.00 Journal (RTBF).
1.30 Le monde est à vous. Invitée : Sylvie Vartan ; autres invités : Les Cosaques de l'Oural, Chico et les Gypsies, Hélène Segara, Michèle Torr, Les Back Street Boys, le chœur du Patriarcat russe (90 min).

Planète

20.05 Gary Hemming, le beatnik des cimes.
20.35 La Légende des bateaux volants. [3/6].
21.30 Espace des regards.
22.15 C'était hier. [1/13] Les lendemains qui déchantent.
23.15 Manga.
0.20 La Carrese.
1.15 Les minots du Panier dégainent leurs automatiques (50 min).

Paris Première

21.00 Jean-Edern's Club.
21.55 Le J.T.S.
22.25 ▶ Camille Claudel ■ ■ Film de Bruno Nuytten (1988, 170 min). 79758641

France Supervision

20.30 Point Break ■ Film de Kathryn Bigelow (1991, 115 min). 56025850
22.25 Le Sportel.
22.50 Roméo et Juliette. Ballet en trois actes de Serge Prokofiev.
1.20 Azalaï, la caravane de l'or blanc. De Joël Calmettes (55 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Vautrin ■ ■ Film de Pierre Billon (1943, N., 120 min). 7625047
22.30 Destins ■ Film de Richard Pottier (1946, N., 100 min). 87884973
0.10 Chacun sa chance ■ Film de Hans Steinhoff et René Pujol (1930, N., 80 min). 84293719
1.30 Doll Face ■ Film de Lewis Seiler (1945, N., v.o., 80 min). 41164351

Ciné Cinémas

20.30 Sonate d'automne ■ ■ Film d'Ingmar Bergman (1978, 90 min). 1817216
22.00 Blink ■ Film de Michael Apted (1994, v.o., 105 min). 9145824
23.45 Jason's Lyric ■ Film de Doug McHenry (1994, 115 min). 76939680

Série Club

20.45 Les Champions. L'avion fantôme.
21.40 et 0.40 Médecins de nuit. La pension Michel.
22.30 Sherlock Holmes. L'assassin aux chardons.
23.00 et 1.30 L'Homme du Picardie.
23.50 *Quincy* La dernière chance (50 min).

Canal Jimmy

21.00 Friends. Celui qui avait viré de bord.
21.25 Le Fugitif. Cauchemar à Northoak.
22.15 Chronique de la route.
22.20 Ladies and Gentlemen, Mr Leonard Cohen.
23.10 VR5. Prisonnière.
23.55 Earth Two. Troc cosmique.
0.40 Mister Gun. Les sosies d'Elvis.
1.05 Motor Trend.

Eurosport

15.00 Tennis. En direct de Zurich (Suisse). Tournoi féminin 2e jour (120 min). 587738
17.00 Course de camions.
18.00 Tennis. *En direct de Zurich (Suisse).* Tournoi féminin 2e jour (150 min). 7650931
20.30 Boxe.
22.30 Football.
0.30 Snooker (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

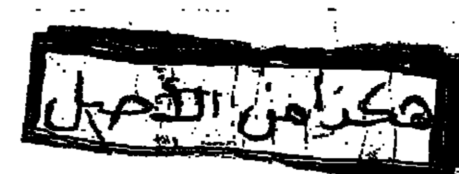
RTL 9

20.30 Kidco. *Film de Ronald F. Maxwell (1984, 110 min).* Avec Scott Schwartz. *Comédie.* 22.20 Enemy Mine. Film de Wolfgang Petersen (1985, 110 min). Avec Dennis Quaid. *Fantastique.* 0.25 Le Grand Bluff. Film de Patrice Dally (1957, N., 90 min). Avec Eddie Constantine. *Comédie.*

TMC

20.35 Sans famille. Film d'André Michel (1957, 105 min). *Drame.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Maria de Meideros dans un téléfilm de François Luciani

« Attends-moi », adapté d'un roman de Françoise Xenakis, raconte l'amour fou d'une femme-enfant, sauvage et brûlée. Face-à-face tragique entre une fille de rien et un fils de famille

ELLE EST TOUCHANTE, Jeanne. Touchante et fragile, on a envie de l'aider, surtout au début ; après, elle agace un peu. Mais on ne lui en veut jamais : elle est tellement sincère, tellement entière, comme une enfant butée qui ne veut rien comprendre aux finasseries des grandes personnes.

Jeanne est la femme de Claude. Un mariage d'amour, un mariage contre les convenances. Elle, la petite domestique, fille de rien, *élevée par des religieuses ; lui, le* fils de famille, le *fils unique chéri* de sa maman. Ils se sont trouvés, aimés et mariés, histoire de faire la nique à la terre entière. Et, en plus, cadeau de la vie, l'amour fou. Mais c'est toujours la même *chose, l'amour, c'est* comme la laine, ça tient chaud, trop chaud, et ça gêne. Alors on se découvre, et on va respirer ailleurs un peu d'air frais, léger et coquin. C'est ce que fait Claude, englué dans la passion dévorante que lui voue Jeanne. Courtois, il la prévient : *« Il faut que tu saches qu'il peut m'arriver de faire l'amour avec une autre femme. »* Mais la femme-enfant, sauvage et brûlée, ne veut rien savoir. Elle n'entend plus que l'écho distordu d'une phrase dite au paroxysme de la passion : *« Jure que si un jour je te dés-aime, tu me tueras. »* Elle refuse de savoir que le corps a ses raisons que la raison ignore et que la sincérité change de couleur selon les heures. Bref, un soir, elle le tue.

*Jeanne consigne dans son jour*nal intime ses derniers instants avec Claude. *« J'ai toujours préféré le rêve à la vie. Lui aimait la vie, la vraie, alors je l'ai tué pour pouvoir continuer mon amour fou. »* Tout est dit, elle peut aller se livrer à la police.



On ne se lasse pas de regarder l'intensité du visage de Maria de Meideros *dans* le rôle de Jeanne, ses émotions, ses revendications d'amour absolu. Elle est butée, presque folle, mais toujours émouvante et crédible dans son désir, dans son délire de possession : *« Je me noie, et à qui crier « au secours » si ce n'est à toi. Je n'ai que toi, je ne connais que toi... et c'est toi qui m'enfonces ».* Alain Bashung a bien du mal à imposer le personnage ambigu de Claude face à la comédienne. Quand il a l'air agacé, on se demande qui, d'Alain ou de Claude, est dépassé par le tempérament de Jeanne, et, quand il meurt sous ses coups, il n'a pas *l'air plus surpris que* ça – on le dirait presque heureux.

Le téléfilm de François Luciani est tiré du roman homonyme de Françoise Xenakis. Un beau roman, qui a d'ailleurs obtenu le Prix des libraires en 1993. Toute *l'action se déroule* pendant les trois jours du procès de Jeanne, qui renvendique le meurtre comme un acte de fidélité, et plaide coupable. L'histoire du *couple est racontée ici par des retours en arrière soignés. Comme* un album de famille qu'on feuillette avec émotion. Chaque prise de vues, sophistiquée, montre que le temps passe et que l'amour *s'émousse. Les photos se succèdent,* les rires fous sur la plage, les cheveux au vent, les regards mauvais de Claude, un verre d'alcool à la main, on devine les sentiments de ce libertin à la sexualité flamboyante.

Ce huis clos, drame antique, face-à-face tragique, épure parfaite sans pathos inutile, fabuleusement interprété par Maria de Meideros, se suffisait à lui-même. *On aurait aimé la même finesse et autant de légèreté pour les autres* scènes. La relation amoureuse de l'avocat de Jeanne avec une journaliste de passage semble non seulement inutile, mais terriblement fade et conventionnelle. *Tout comme le personnage de* Germaine Castejac, la mère de Claude, femme abusive qui n'aurait jamais entendu parler d'un certain M. Freud.

Jeanne n'attend qu'une chose, retourner en prison, pour retrouver le souvenir de Claude. Elle refuse l'acquittement, se veut coupable et s'enfonce doucement dans une folie destructrice.

Armelle Cressard

★ **« Attends-moi », France 2, à 20 h 55.**

Eau de rose *par Agathe Logeart*

FLOCONS de soie blanche, flocons de soie rose : la récolte du jasmin, celle des roses, s'annoncent bonnes. Dans les restanques de la Croix de lumière, ce domaine escarpé arraché à la sécheresse *de la montagne, les ven*dangeuses de fleurs à parfum chantent pour se donner du cœur à l'ouvrage. Il ne manque pas un chapeau de paille, pas un tablier de fraîche cotonnade, pas un brin de rafia, à ce tableau frais et champêtre. Qu'importe, *si le jasmin* casse le dos et si les roses piquent les doigts : bientôt, dans les panières d'osier, les fleurs odorantes s'amoncellent, récompenses de l'obstination, promesses *de lendemains qui de*vraient chanter. Le chromo a la saveur sucrée de la confiture de roses, sa transparence lumineuse, et le parfum entêtant de ce jasmin que l'on cueille, à peine *alourdi par la rosée du matin.* La série s'appelle « Dans un grand vent de fleurs », et se déguste sur France 2 depuis la rentrée.

Elle a tout pour plaire. Ses méchants, très méchants : vilains parfumeurs campés *sur* leur dédaigneuse *supériorité*, promoteurs immobiliers gourmands de cette belle terre qu'ils aimeraient reconvertir en niches à touristes, mauvaises langues promptes à distiller leurs calomnies dans l'alambic *de la rumeur. Ses gen*tils, très gentils : la magnifique Sorenza aux longues boucles d'acajou, qui lutte comme une diablesse pour reconquérir le domaine qu'on lui dispute, et l'amoureux qui n'est pas de sa condition, le brave Félix, qui essuie les verres au fond du café et se meurt d'amour pour la belle, les grand-mères d'adoption dans les bras desquelles il fait bon se réfugier, quand le malheur débarque, et il le fait souvent. Et puis, il y a les secrets enfouis, eau *dormante qu'il est si dangereux* de réveiller, qui lâchent leurs démons et déchaînent la tempête...

Il serait vain de résumer l'intrigue. Met-on sous cloche un tourbillon ? Epingle-t-on, tels des papillons, les *sentiments chatoyants des passions échevelées ?* Allez, pour une fois, pas de moquerie, pas de cynisme : laissons-nous emporter par l'eau de rose de cette rebondissante saga, où – *sinon c'est à désespérer – l'amour* et les bons *sentiments* devraient bien finir par triompher. La télévision, alors, a les vertus des brumisateurs d'eau minérale. Elle rafraîchit, en fines gouttelettes. Elle se boit par les yeux, la peau, la bouche. Essuyez-la, il n'en reste pas grand-chose, sinon le souvenir d'un bien-être éphémère, d'une caresse volatile dont on aimerait croire qu'elle a le pouvoir de chasser la pollution des *images sales, des babils inutiles,* des jeux débiles et des grasses plaisanteries.

Guillaume est un nigaud, qui n'a pas su comprendre que Sorenza, la sauvageonne, est la femme de sa vie, et lui a préféré *Louise, la blonde glaciale* et ses millions qui ne sentent pas très bon. C'est bien fait, si leur mariage casse beaucoup d'assiettes. Heureusement, l'histoire ne s'achève pas ici : il reste deux épisodes *pour faire* rentrer un bonheur bien mérité dans les petites cases prévues à son effet.

MERCREDI 16 OCTOBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 *Elisa top model.* Série. Grégory se lance dans la photo.
15.35 Superclub Dorothée. les Années fac ; Conan l'aventurier ; Power Rangers ; Les Chevaliers du zodiaque ; Le Hit 99.
17.35 Jamais 2 sans toi...t. Série. Welcome Mister Clinton.
18.10 Le Rebelle. Série. Autres temps, autres mœurs.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 Météo.
20.00 Journal.

20.20

FOOTBALL
En direct d'Auxerre. 3e journée de la Ligue des champions : AJ Auxerre-Grasshopper Zurich. 20.30, Coup d'envoi ; 21.15 Mi-temps, Météo ; 21.30, 2e Période ; 22.25, Extraits, analyses et résultats des sept autres rencontres (225 min). 13429581
Cueillis à froid par l'Ajax d'Amsterdam puis rassurés à Glasgow, les protégés de Guy Roux doivent impérativement s'imposer ce soir s'ils veulent rejoindre les quarts de finale. A la surprise générale, les « sauterelles » de Zurich se sont portées en tête du groupe en remportant leurs deux matches.

0.05 Ushuaïa. Magazine présenté par Nicolas Hulot. Les citadelles du vertige. Julie, la maîtresse des falaises ; Tancho, la déesse des marais ; Yabusamé ; Monsieur Baleine (60 min). 7421727
1.05 Journal, Météo.
1.15 et 2.20, 3.20, 5.05 Histoires naturelles. 2.10 et 3.10, 4.15, 4.55 TF 1 nuit. 4.25 Cas de divorce. 5.00 Musique.

France 2

12.10 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série. La rentrée de Schubach.
14.55 *Le Renard.* Série. Le butin.
16.00 et 4.50 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 Sauvés par le gong. Série.
17.50 Hartley cœurs à vif.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Pimprenelle est belle.
19.20 et 1.30 Studio Gabriel. Invitée : Cristiana Reali.
19.55 et 20.50 Tirage du Loto.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.55

ATTENDS-MOI !
Téléfilm de François Luciani, d'après Françoise Xenakis avec Maria de Medeiros, Alain Bashung (95 min). 8477429
Le procès d'une femme qui s'accuse obstinément du meurtre de son mari volage.
● Lire ci-dessus.

22.30

ÇA SE DISCUTE
Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. Changer de vie, mais à quel prix ? (93 min). 6735581
0.03 Journal, Bourse, Météo.
0.20 Le Cercle de minuit. Magazine. La Résistance. Invités : Raymond Aubrac ; John F. Sweets ; Odile Grand ; Claude Singer ; Pierre Vidal-Naquet ; Michel Reynaud ; Maître Roland Rappaport (70 min). 4780830
2.05 Emissions religieuses (rediff.). 3.05 Accélération verticale. 3.25 24 heures d'info. 3.35 Météo. 3.40 13 néophytes et 2 pros. 4.05 Urti-Ghana, un jour dans la vie d'une enfant. 4.30 Urti. Moins sale que les larmes.

France 3

12.32 Journal.
13.31 Keno.
13.35 Mike Hammer. Série.
14.25 Y a pire ailleurs.
14.58 Questions au gouvernement.
16.10 Secrets de famille.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier. Les barrages : de l'eau à l'électricité.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.47 Un livre, un jour. *Au plaisir des fruits, au plaisir des légumes,* de Lise Coutin.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.40 Consomag.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Présenté par J.-M. Cavada. Les exclus de la santé. Invités : Xavier Emmanuelli, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, François Paul Debionne, Jean Maisondieu, B. et B. Baquet, Daniel Lebrun (110 min). 157328

22.40 Journal, Météo.

23.15

▶ UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Samuel Beckett, de Valérie Lumbroso (50 min). 2888581
Portrait d'un écrivain qui n'a jamais accepté d'être filmé ou interviewé et qui a toujours refusé que l'on écrive sa biographie en arguant avoir mis dans son œuvre tout ce qu'il avait à dire.
0.05 Les Quatre Dromadaires (rediff.). 0.55 Capitaine Furillo. Série. Quand ça tourne mal. 1.45 Musique Graffiti. *Sonate pour piano n° 2,* de Prokofiev, par Mzia Binonishvili (20 min).

La Cinquième

12.00 Mag 5. 12.30 Va savoir. Le secret de la licorne. 12.55 Attention santé. 13.00 Planète blanche. Antarctica : Georgie du Sud. 13.35 Demain le monde. La publicité. 14.00 L'Esprit du sport. Invité : Nadia Comaneci. 15.00 Tendres Chacals.
16.00 Deux ans de vacances. Feuilleton [2/6]. *Au large du Pacifique, nos jeunes héros découvrent un message glissé dans une bouteille et recueillent sur leur navire deux étranges naufragés.*
18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [27/52] Ma Dalton (30 min). 9061
19.30 7 1/2. Magazine présenté par Vivienne Radermacher (30 min). 8332
20.00 Les Eléphants de travail en Asie. Documentaire de Felix Heidinger et Udo Zimmermann (30 min). 5245
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : LES COMPLICES D'HITLER
Documentaire. [3/6] Goebbels, l'incendiaire, de Guido Knopp (55 min). 1159332
Portrait d'un fanatique, animé d'une foi profonde en son messie. Parmi les dernières victimes d'une longue liste : sa famille qu'il entraîna avec lui dans la mort.

21.40

MUSICA. EDGARD VARÈSE
Documentaire de Mark Kidel (60 min). 8070500
De son enfance bourguignonne à son exil américain, en passant par ses années berlinoises et ses passages parisiens, la vie du plus grand alchimiste du son du XXe siècle.
22.40 Déserts. Vidéo-art de Bill Viola, musique d'Edgard Varèse. Avec l'Ensemble Modern, dir. Peter Eötvös (35 min). 8896806
Illustration par le vidéaste Bill Viola de l'œuvre pour orchestre et bande magnétique *de Varèse qui fut huée et sifflée lors de sa création en 1954.*
23.15 Moi et l'impératrice ■ ■ Film de Friedrich Hollaender (1932, N., v.o., 82 min). 4098332
0.40 Les Enfants volés ■ ■ Film de Gianni Amelio avec Enrico Lo Verso (1991, v. o., 110 min). 4366814

M 6

12.20 Les Routes du paradis. La grande vie. Série.
13.15 M 6 Kid. The Mask ; Creepy Crawlers ; Les Rockamis ; *Robin des Bois junior ;* Draculito ; Gadget Boy ; Highlander.
16.30 Hit Dance.
17.05 et 2.15 Faites comme chez vous.
18.00 Space 2063. L'ennemi. Série.
18.55 Highlander. Methos. Série.
19.45 et 1.05 Mode 6. Yohji Yamamoto.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer.
20.35 Ecolo 6. Magazine.

20.50

A DÉCOUVERT
Téléfilm de Laurent Jaoul (100 min). 508516
Une femme tente de commencer, après son divorce, une nouvelle vie avec son fils. Mais elle doit assumer les dettes de son ex-mari surendetté et insolvable.

22.45

FLIC ET REBELLE
Téléfilm de Kim Manners, avec Miguel Ferrer, Ernie Hudson (94 min). 3675413
Un inspecteur se lance sur la piste d'un criminel évadé lors de son transfert. Il s'entoure de policiers temporairement suspendus de leurs fonctions à la suite de dépressions ou de troubles psychologiques...
0.30 Sexy Zap. Magazine.
1.10 Best of pop-rock. Musique.
3.00 Turbo. Magazine. 3.30 Jazz 6. Magazine. 4.15 E = M 6. Magazine. 4.40 Fréquenstar. Magazine. Dave (50 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 *Décode pas Bunny.*
14.10 Les Superstars du catch.
15.00 Pas si vite.
15.10 Tirs croisés. Téléfilm de Chuck Boman, Dennis Franz, Alley Mills (86 min). 9270072
16.35 Alien, l'univers des insectes. Documentaire.
17.00 Football américain. Championnat de la NFL.
17.55 ▶ Flash Gordon.
▶ *En clair jusqu'à 21.00*
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Françoise Sagan, Michael Cohen, le groupe *Shai No Shai.*
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

JACK ET SARAH
Film de Tim Sullivan avec Richard E. Grant (1995, 106 min). 4591448
A la suite d'un accident lors de l'accouchement de sa femme, un avocat se retrouve seul pour élever son bébé.
22.45 Flash d'information.

22.50

MOTHER'S BOYS ■
Film de Yves Simoneau avec Jamie Lee Curtis (1994, v. o., 93 min). 8785535
Une femme psychotique a abandonné le domicile conjugal. Jamie Lee Curtis est étonnante.
0.25 La Légende de Tapha Gueye. Documentaire de Philippe Bordas (55 min). 2584524
1.20 Prêtre ■ Film d'Antonia Bird avec Linus Roache (1995, 105 min). 16945389

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Aléas de l'œuvre musicale avec Françoise Escal. 3. Cryptogrammes.
20.30 *Tire ta langue.* La langue française et les autoroutes de l'information.
21.30 *Correspondances.* Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 *Communauté des radio publiques de langue française. Marc Barraud, imprimeur (1).* Une émission de la Radio Suisse Romande.
22.40 Nuits magnétiques. Haitiville, New York. 2. Porter *son passé comme des cheveux sur la tête.*
0.05 Du jour au lendemain. Nadine Vasseur (Le Poids et la Voix). 0.45 Les Cinglés du Music Hall. Journées des *30 et 31 mars 1945 (3).* 1.00 Les Nuits de France-Culture. (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. Donné le 12 octobre, à l'Hôtel de Ville d'Asnières-sur-Seine, par Tedi Papavrami, violon, Janos Starker, violoncelle, Philippe Bianconi, piano : Trio pour violon, violoncelle et piano op. 8, de Brahms ; Trio pour violon, violoncelle et *piano op. 100,* de Schubert.
22.30 Musique pluriel. Les Objets obscurs, de Parmerude ; Essais pour flûte, violoncelle et piano, de Bayer.
23.07 Musicales comédies. Strike Up the Band (version restaurée par *Tommy Krasker*) (2e partie), de George et Ira Gershwin, par l'Orchestre, dir. John Mauceri.
0.00 Jazz vivant. Festivals de *Samois-sur-Seine* et de Vienne. Nouveau jazz vocal avec Nnenna Freelon, Vanessa Rubin, Al Croce et Kurt Elling. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. *Ensarête Musik. Die Vögel,* de Braunfels, par la Chorale de la *Radio de Berlin,* et l'Orchestre symphonique allemand de Berlin, dir. Sagrozek, Kwon (Rossignol), Wottrich (Bonespoir), Kraus (Fidélami), Posselt (Roitelet), Holzmair (Huppe), Vermillon (1ère Grive), Wolhlfarth (2ème grive), Görne (Prométhée).
23.00 *Les soirées... (Suite).* Œuvres de Zemlinsky, Goldschmidt, Schulhoff. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Faut pas rêver.
21.00 Turbulences.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 A cœur, à corps, à cris. [2/3]. A corps.
23.20 *Savoir plus.*
23.35 C'était hier. [1/13]. Les lendemains qui déchantent.

Planète

20.35 Gens de la Lune. Ruwenzori 95.
21.30 Gary Hemming, le beatnik des cimes.
21.55 La Légende des bateaux volants. [3/6].
22.55 Espace des regards.

Paris Première

21.00 Paris modes spécial.
22.15 Le *J.T.S.*



France Supervision

19.25 Opéra : Rigoletto. En trois actes de Giuseppe Verdi (170 min). 88873448
22.15 World Collection. De Tony Gatlif. I Muvrini.
23.10 Francofolies 96. Les grands noms de la chanson française sur la scène du *Saint-Jean-d'Acre.*

Ciné Cinéfil

20.30 Doll Face ■ Film de Lewis Seiler (1945, N., v.o., 80 min) 68354142
21.50 Les Lumières de la ville ■ ■ Film de Charles Chaplin (1931, N., 85 min) 34814142
22.45 Concert : Prince & The New Power Generation (45 min). 10194577
23.15 L'Ange des maudits ■ Film de Tim Whelan (1946, N., v.o., 95 min) 78905803

Ciné Cinémas

20.00 *Séquences.*
20.30 Gladiateurs ■ Film de Rowdy Herrington (1991, 100 min) 2894892
22.10 La Vie et rien d'autre ■ Film de Bertrand Tavernier (1989, 135 min) 86302852

Série Club

20.45 Flash. Le superclone.
21.40 et 0.45 Médecins de nuit. L'entrepôt.
22.30 Sherlock Holmes. L'aventure de l'interprète.
23.00 Les Champions. L'avion fantôme.

Canal Jimmy

20.30 VR5. Prisonnière.
21.15 Vélo.
21.40 Mister Gun. Les sosies d'Elvis.
22.10 Chronique de mon canapé.
22.15 *Seinfeld.* Maestro.
22.40 Friends. *Celui qui avait viré de bord.*
23.00 Father Ted. Cigarettes, alcool *et patinage.*

Eurosport

18.00 Tennis. En direct de Zurich (Suisse). Tournoi féminin 3e jour (180 min). 50499662
21.00 Automobilisme.
21.30 Formule 1 : Grand Prix Magazine.
22.00 Monster Truck.
23.00 Course de camions.

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

22.15 My Left Foot. Film de Jim Sheridan (1989, 105 min). Avec Daniel Day Lewis. *Comédie dramatique.*

TMC

22.50 Lucrèce Borgia. Film de Christian-Jaque (1952, 100 min). Avec Martine Carol. *Histoire.*

TSR

21.40 Opération tonnerre. Film de Terence Young (1965, 130 min). Avec Sean Connery. *Suspense.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble *sont publiés chaque* semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde

MERCREDI 16 OCTOBRE 1996

Ave Maria

par Pierre Georges

SUR L'ÉCRAN VIDE de nos fils blancs, rien. Pas l'ombre d'une dépêche autre qu'économique. Rien à l'horizon, sinon la grève qui poudroie et la fiscalité qui rôdole. L'AFP est à l'arrêt. L'AFP se tait. L'AFP a débranché. Plus de 30 % ? Plus de Suisse !

Un monde sans nouvelles et sans pitié ! L'angoisse de la feuille blanche, chaque matin. La tragédie de l'écran gris en prime ce mardi. Il ne se passe plus rien de par le vaste monde, puisque l'AFP ne raconte plus rien, tenant l'information, comme d'autres l'arme, au pied.

Grève ! Crosse en l'air, clavier à l'arrêt. Dans le fond, elle est de constitution fragile, l'information. *Plus de nouvelles, plus d'actualité.* Plus d'actualité, plus de presse. Plus de presse, plus d'information. Simple comme bonjour. Ou comme syllogisme. Ce n'est pas que le monde ait cessé de bouger ou la Terre de tourner, *mais qu'ils ne le font plus savoir.*

Les journalistes ne sont pas nés pour faire grève. Cela leur est un déchirement, une mutilation, une autocensure contrite. Savoir et taire, faire métier d'informer et dans le même temps vœu fiscal de *ne pas informer, brûler de dire* et s'interdire de raconter, voilà bien le dilemme, le supplice ultime. La grève va aux journalistes comme un sifflet à roulette à un archevêque.

La preuve ! L'AFP n'a pas tenu. *L'AFP a craqué. L'AFP n'a pu s'en* empêcher. On en a la confirmation, là sous les yeux, petite lumière dans le brouillard, brève dépêche briseuse de grève. A 4h 23 min 1 s, un « urgent » est tombé. Marqué « Urgent », en gras bien gras, bien dodu. Un joli petit « urgent » des familles, comme d'habitude. Un « urgent » pris d'une telle urgence qu'il ne put attendre la fin de la grève.

Ce *fut plus fort que tout*. Plus fort qu'eux, 30 % ou pas. Fallait-il alors que cela soit grave, important, de nature à forcer le silence d'un jour et l'abstinence générale ! Une guerre, peut-être. Ou alors une révolution. Une grande mort, qui sait. Ou bien l'Affaire des affaires, on pouvait tout imaginer. Même le pire, tout le *monde sur le pont !*

Au lieu de quoi, on vous le donne en mille, avec ou sans 30 %, l'urgent tellement urgent fut le suivant : *« Los Angeles, 15 oct (AFP) - La pop star Madonna a donné naissance lundi à une petite fille, Maria, de trois kilos, a annoncé la télévision de Los Angeles. »*

Et, serait-on tenté d'ajouter, la mère et la presse vont bien ! *Ah !* Maria, petite Maria du jour, trois kilos de Maria ! Maria de Madonna, madone de Maria, enfant chérie des dieux et de McLuhan, c'est en mages grévistes que nous prenons derechef la route de l'Ouest, chargés d'or et de cadeaux. Maria, étoile de nos grèves, nous chanterons dans cette nuit divine ta grâce et ton arrivée, la joliesse de ton teint et le charme de tes cris.

Maria, Maria, Maria ! Press Side Story. Avant toi, rien. Après toi, rien. Silence sur tout. Sauf sur toi. Seule et déjà régnante dans ce monde cruel des fureurs journalistiques. Ave Maria, sainte patronne du 30 %, fille de ta mère et, sans nul doute, de ton père, que nous n'avons l'heur, le plaisir et l'avantage de connaître. Ave Maria ! De ce pas, toute grève cessante, nous courons prévenir l'Elysée, où ta maman compte un ami fidèle.

Des journalistes se mettent en grève contre la suppression de leur abattement fiscal

L'AFP et Radio-France sont silencieux et des quotidiens pourraient être absents des kiosques

« IL EST hors de question de me priver d'un mois de salaire ! », proteste ce chef de service du *Parisien* qui, comme la majorité de ses confrères, a décidé d'arrêter de travailler mardi 15 octobre. La contestation du projet de suppression de l'abattement fiscal de 30 % consenti aux journalistes a pris comme une *traînée de poudre dans les rédactions.*

L'appel à une grève de vingt-quatre heures, mardi 15 octobre, lancé par les syndicats de journalistes – Syndicat national des journalistes (SNJ, autonome), CFDT, FO, SNJ-CGT, CFTC et CGC –, qui devait être ponctué à 13 h 30 par une manifestation devant l'Assemblée nationale où débute l'examen du budget, a fait taire les « fils » de l'Agence France-Presse (AFP), l'antenne de Radio-France et devrait perturber largement les journaux de France Télévision. De nombreux quotidiens, nationaux et régionaux devraient être absents des kiosques ou paraître avec une pagination réduite, mercredi 16, plusieurs rédactions ayant décidé la grève. Avec parfois des raisons particulières *liées à la situation ou à l'histoire de* leur entreprise.

Lundi 14 octobre, une délégation de journalistes du SNJ et du SNJ-CGT a appris du député Jacques-Michel Faure (RPR, Haute-Vienne) qu'Alain Juppé aurait demandé au ministre de l'économie et des finances de travailler à un *« nouveau mécanisme »*. Le premier ministre souhaiterait trouver un mécanisme d'*« augmentation zéro »* du montant de l'impôt, malgré la suppression de l'abattement. Des conseillers de Matignon ont confirmé à une délégation du SNJ que *« la suppression progressive de l'abattement ne serait pas remise en cause mais que le premier ministre avait demandé au ministre de l'économie et des finances de faire en sorte que l'application de cette mesure n'entraîne aucun désavantage pour quelques situations dans les professions »* concernées.

Les dépêches de l'AFP à destination des clients français de l'agence se sont pourtant tues à minuit. *« Nous suivons le mot d'ordre national de grève. Pas besoin de vote pour cela, même si nous avons tenu des assemblées générales »*, explique un journaliste de l'agence. Les rédactions de France-Inter (100 % de grévistes), France-Info, France-Culture et France-Musique étaient désertes mardi, le mot d'ordre donné aux journalistes étant de ne pas se rendre à la Maison ronde mais de se retrouver *devant* l'Assemblée.

Dans la presse écrite, des assemblées générales ont jalonné la journée de lundi. *Le Télégramme de Brest* devrait paraître mercredi, un tiers des 150 journalistes ayant annoncé leur intention de faire grève. *Ouest-France* devrait aussi être en kiosque, même si le SNJ et la CFDT ont déposé un préavis de grève. A Grenoble, 80 % des 250 journalistes du *Dauphiné-Libéré* se sont prononcés pour la grève. A Paris, la rédaction du *Figaro* a voté la grève par 148 voix pour et 21 contre et, à *France-Soir*, une large majorité s'est dégagée aussi en sa faveur ; aux *Echos* la grève a été votée par 36 pour, 4 contre et 4 abstentions, tandis qu'à *La Tribune-Desfossés*, 45 journalistes étaient pour, 7 contre et 7 s'abstenant.

Au *Monde*, la grève a été rejetée par 47 journalistes sur 61 présents, 13 l'approuvant et un vote étant nul. A *Libération*, une assemblée générale doit avoir lieu mardi. Au *Parisien* et à *L'Equipe*, la grève a été votée majoritairement le 26 septembre dans le premier titre, jeudi 10 octobre dans le second. *« On n'est pas d'accord avec cette suppression, il n'y a eu aucune discussion. On n'est pas privilégié avec 14 000 francs bruts par mois et des horaires de travail déments »*, confie un journaliste de *L'Equipe*. Un autre explique s'être mis en grève par solidarité avec *« les nombreux pigistes, appelés ici le "vivier" »*, tandis qu'un rédacteur du *Parisien* fustige *« les mensonges d'un gouvernement qui parle de baisse des impôts »*.

Yves-Marie Labé

Le piège

EN DEMANDANT aux parlementaires de supprimer l'abattement fiscal *de 30 % dont bénéficient depuis* 1934 les journalistes, le gouvernement tend un piège à ces derniers et aux entreprises qui les emploient.



ÉDITORIAL

Aucune profession n'est fondée à défendre de façon corporatiste le *droit à bénéficier* d'un avantage fiscal. Au nom de l'égalité et de la justice, la conception républicaine de l'impôt repose sur le principe d'une imposition progressive, où chacun paie en fonction de ses revenus. Or la multiplication des « niches » fiscales accroît l'inégalité devant l'impôt. Elle instaure des privilèges en lieu et place de la règle commune. Elle crée du clientélisme *en lieu et place de la citoyenneté.* Ce faisant, elle mine de l'intérieur l'impôt sur le revenu : dès lors que la loi n'est plus la même pour tous, elle est discréditée. Sur le plan des principes, l'abattement de 30 %, même plafonné à 50 000 francs, est donc indéfendable.

Incarnation d'une *conquête démocratique*, revendiquant à juste titre son droit à souligner les dérapages et les abus des pouvoirs, quels qu'ils *soient, la profession de journaliste ne* saurait réclamer pour elle-même un privilège qu'elle s'empresserait de dénoncer chez d'autres. Nous avons *assez souligné le risque – et le danger* pour la démocratie – d'un discrédit des élites dès lors qu'elles s'émancipent des lois communes, pour ne pas comprendre qu'en l'espèce un réflexe de corps discréditerait notre profession. En ce sens, l'appel au boy*cottage des élus qui voteraient la sup*pression des abattements n'est pas admissible. Un journaliste digne de ce nom ne saurait s'ériger en censeur.

Pour autant, les protestations de la profession contre le choix du gouvernement ne se résument pas à cette crispation corporatiste. Comme en bien d'autres domaines, le pouvoir a agi sans concertation, dans la précipitation et avec simplisme. L'impôt est *un outil à double commande, qui* peut être manié dans un souci de justice fiscale comme dans un souci d'efficacité économique. Dans ce cas *précis, le gouvernement a joué d'une* manette sans se soucier de l'autre.

Concrètement, l'abattement fiscal des journalistes est une aide à la *presse, puisqu'il s'accompagne d'un* abattement équivalent sur les charges sociales pour les entreprises concernées. *S'il est légitime d'envisager sa suppression, elle ne peut donc* être décidée qu'en ayant préalablement appréhendé la situation économique d'un secteur fragile, où la *presse écrite de qualité est particuliè*rement menacée. Une suppression unilatérale de l'avantage fiscal des *journalistes grèvera automatique*ment, et lourdement, les comptes des entreprises de presse. D'une part, les hausses d'impôt qu'elle entraînera si*gnifieront une perte de pouvoir* d'achat, frappant notamment les plus bas salaires, et provoqueront inévitablement une pression accrue sur la politique salariale de ces mêmes entreprises ; d'autre part, elle provoquera, de ce fait et même si le gouvernement *assure vouloir maintenir* l'abattement sur les charges sociales, une hausse sensible du montant de celles-ci dans les comptes de ces entreprises.

Pas plus que d'autres, *Le Monde*, dont le redressement économique en cours – et en bonne voie – est la garantie de son *indépendance, ne sera* en mesure de supporter un tel choc économique. D'autant que le gouvernement tient un double langage *envers la presse : alors même qu'il* proclame vouloir baisser les charges des entreprises afin de les inciter à embaucher, il multiplie les signes inverses *en direction de notre secteur*, bientôt pénalisé par une lourde augmentation des tarifs postaux et par de nouveaux transferts de publicité en faveur de la télévision.

Ce débat est donc biaisé. L'abattement n'est pas défendable, mais, s'il est *supprimé sans contrepartie*, c'est la presse qui en sera la première victime. Ce ne seront pas seulement des journalistes qui verront leurs revenus *baisser, mais des emplois aussi* disparaîtront. Et c'est, au bout du compte, la liberté d'informer qui sera, une fois de plus, grignotée, livrée au seul règne des puissances marchandes.

Aussi serait-il sage, à ce stade, que le gouvernement organise au plus vite des discussions tripartites entre les pouvoirs *publics*, les patrons de presse et les syndicats de journalistes. Et que, de ces *discussions*, sortent de nouvelles *règles du jeu*, transparentes et franches, en faveur d'un secteur essentiel à la vie démocratique.

J.-M. C.

La rédaction du « Monde » réclame le maintien du pouvoir d'achat de la profession

« UNE FOIS DE PLUS, les salariés trinquent. Le projet de budget proposé par le gouvernement ne va pas dans le sens d'une vraie justice fiscale. S'il désigne du doigt certains privilèges, il se garde bien de tous les remettre en cause. Sur le principe, la suppression de divers abat*tements fiscaux – dont celui de* 30 % dont bénéficient les journalistes – ne nous paraît pas scandaleuse. Les journalistes du *Monde* demandent une réforme fiscale complète.

Mais, en l'absence de toute proposition sérieuse de compensation salariale, elle se traduirait par une perte de pouvoir d'achat, touchant particulièrement les bas salaires et les pigistes, nombreux dans la profession. *Aucune catégorie* de salariés n'accepterait sans broncher une telle perspective. Rappelons que cet abattement avait été accordé en 1934 et conçu comme une aide indirecte aux entreprises de presse. Constituant un complément de salaire *déguisé*, il a *permis aux* patrons de presse de maintenir une politique de bas salaires depuis soixante ans.

La rédaction du *Monde* tient donc à préciser qu'elle ne souhaite pas le maintien d'un privilège fiscal, mais celui du pouvoir d'achat d'une profession dont le salaire moyen s'élève à 12 000 francs brut par mois.

Au cours d'une assemblée générale tenue le lundi 14 octobre, les journalistes du *Monde*, tout en appelant à manifester mardi 15 octobre, n'ont pas voulu tomber dans le piège tendu par le gouvernement en paraissant s'arc-bouter sur le maintien d'un *privilège*. Ils réclament, en revanche, l'ouverture immédiate de négociations avec les pouvoirs publics et les éditeurs de presse sur des propositions sérieuses de compensation salariale. Et se réservent, à cette occasion, le recours à la grève si les négociations n'aboutissent pas rapidement. »

Intersyndicale CFDT-CGT-SNJ

■ **Communiqué du Comité intersyndical du Livre parisien** : « Le projet de loi de finances du gouvernement Juppé envisage de revenir sur l'abattement de 5 % accordé *aux professions connaissant* des conditions de travail particulières. C'est le cas notamment des ouvriers de la presse parisienne travaillant la nuit. Cet abattement n'a rien d'un privilège, c'est un acquis justifié par des *conditions de travail pénibles que* la modernisation n'a pas améliorées. Le Comité intersyndical du Livre parisien n'acceptera pas cette amputation du pouvoir d'achat. Il partage l'inquiétude et le mécontentement des journalistes qui agissent pour la juste défense de leurs acquis (...)
Pour ce qui concerne les travailleurs de la presse parisienne, ils trouveront dans le refus de cette *mesure une raison supplémentaire* de participer à la semaine nationale d'actions organisée à l'appel de la Filpac CGT du 21 au 25 octobre. »

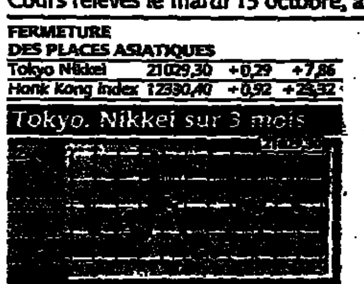
BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT [illegible] LE MONDE

Cours relevés le mardi 15 octobre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

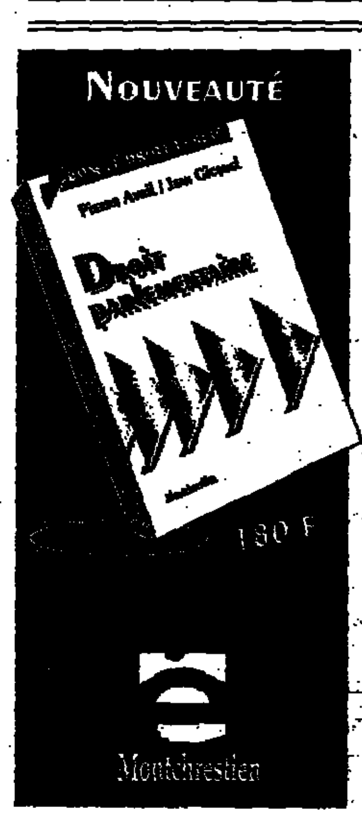
Tokyo Nikkei	21029,30	+0,29	+7,86
Honk Kong index	12330,40	+0,92	+23,32

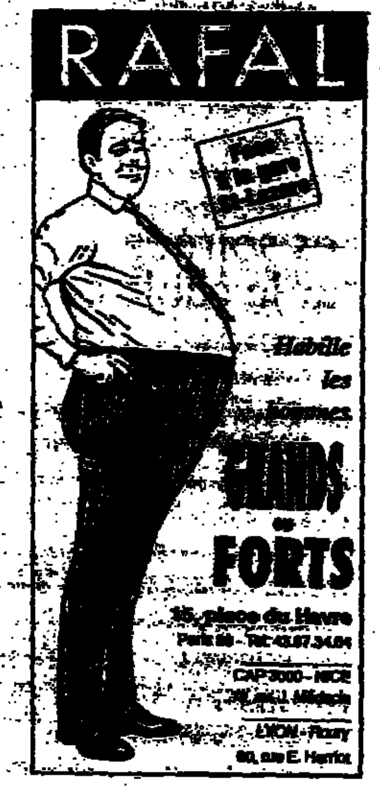


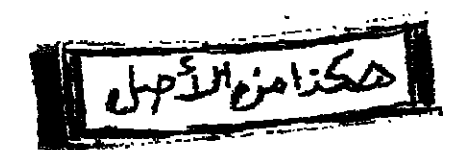
OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 14/10	Var. en % 11/10	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2143,62	–0,16	+14,51
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	[illegible]	[illegible]	+17,99
Milan MIB 30	[illegible]	[illegible]	+12,78
Francfort Dax 30	[illegible]	[illegible]	+19,45
Bruxelles	[illegible]	[illegible]	+12,42
Suisse SBS	[illegible]	[illegible]	+1,39
Madrid Ibex 35	[illegible]	[illegible]	+15,88
Amsterdam CBS	—	—	+24,97

Tirage du *Monde* daté mardi 15 octobre 1996 : 718 894





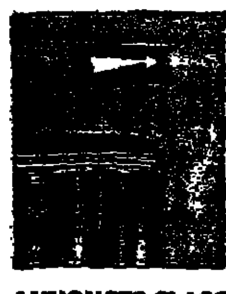


FORMATION
Pour une réglementation des stages en entreprise
page V



TRIBUNE
par Guy Hongre
page IV

Le Monde
EMPLOI



ANNONCES CLASSÉES
de la page VI à la page XIV

DANS « LE MONDE EMPLOI » DU 23 OCTOBRE
Sondage exclusif sur le climat social

MERCREDI 16 OCTOBRE 1996



GUILLAUME DÉGÉ

Assagie, la profession veut montrer la diversité de ses métiers. Et convaincre

La publicité soigne son image

En apparence, c'est un comble. Le secteur de la publicité organise la Semaine de la publicité, du 14 au 20 octobre, sous la houlette de l'une de ses instances, l'Association des agences-conseils en communication. Parce que la publicité connaît des problèmes d'image, le cordonnier étant toujours le plus mal chaussé. Parce que, surtout, le secteur a plutôt souffert au début des années 90 et qu'il entend se mobiliser pour délivrer un message de retour à une relative meilleure santé. Si les progressions à deux chiffres de la décennie sont oubliées, la croissance retrouvée en 1995 – et en passe d'être confirmée pour 1996 – montre que des espoirs raisonnables peuvent être entretenus. Secrète mais mythique, ballottée entre strass ou paillettes et un soupçon de superficialité, la profession ne s'est pas toujours souciée, curieusement, de se construire une renommée. Tandis qu'elle se taisait, sauf pour laisser s'exprimer la grande figure historique d'un Marcel Bleustein-Blanchet, il se disait beaucoup de choses sur elle qui ajoutaient à son caractère fantasmagorique. Bien avant que Jacques Séguéla ne batte l'estrade, les *« fils de pub »* semblaient vivre dans un autre univers, brillant certes, où les *« coups »* succèdent aux slogans de circonstance, tentant de se maintenir sur la crête des vagues. C'est peut-être de là que naît leur goût immodéré pour les sigles qui cachent leurs enseignes (*RSCG, BDDP*, etc.), comme *s'il devait être de bon ton de ne pas s'appliquer à soi-même les recettes que l'on vend à ses clients.*

Les années 80, justement, ont été *symbolisées par* l'omniprésence de Jacques Séguéla. Synonymes d'esbroufe, d'argent facile et, plus encore, ostentatoires, elles semblaient faire de la publicité l'alpha et l'oméga de toute situation. En ce temps-là, la métaphore était privilégiée au produit, presque devenu un prétexte, et les domaines d'application paraissaient illimités, qui englobaient jusqu'à la politique, depuis le sacre de *« la France tranquille »*. Avec le recul, les professionnels jugent sévèrement cette période, l'accusant d'avoir faussé la perception. Ils en sont d'ailleurs revenus à une conception plus basique de leurs métiers, plus près des besoins immédiats des annonceurs et du public.

C'est *que, sur ces entrefaites*, le *secteur a connu des difficultés sérieuses dont* la loi Sapin, destinée à clarifier les relations économiques entre les différents partenaires, aura été le point d'orgue. Encore qu'on pourrait y ajouter les conséquences de la loi Evin, qui réglemente ou interdit la publicité pour les alcools et le tabac, deux des grands budgets pour les agences. Toujours est-il que, indépendamment de ces deux facteurs, et après des années d'euphorie peut-être insouciantes pour un milieu peu rompu à la rigueur financière, le ralentissement de la conjoncture a produit son habituel recentrage, parfois douloureux, mais cause également, ainsi que l'affirment des professionnels, d'une consolidation. Le secteur a perdu des emplois. Il a aussi, comme toujours en pareil cas, subi l'inévitable *restructuration* avec sa kyrielle de *fusions*, de rachats ou d'absorptions, *et, évidemment*, de disparitions pures et simples. D'anciennes vedettes ont disparu ou ont dû rabaisser leurs prétentions. Ce faisant, on peut également considérer que cette cure a permis à ce secteur d'atteindre enfin sa maturité ou son âge de raison. En obligeant à la moralisation de certaines pratiques, par exemple, la loi Sapin a très certainement *accéléré* un processus *de* professionnalisation, chacun étant obligé *de mettre en avant* la *qualité* de ses *prestations* et de renoncer à la *poudre aux yeux. Comme quoi* un texte législatif, une fois de plus, peut avoir des effets bénéfiques, au-delà de la tempête que son application provoque dans une première phase.

d o s s i e r

Lire pages II et III

Revenu à des comportements assagis, le secteur peut donc communiquer et, par suite, faire sa propre publicité en lançant la Semaine de la publicité. C'est l'occasion de découvrir que, derrière les créatifs qui *constituent* une *aristocratie de* 2 000 personnes environ, existent *quantité de fonctions mal ou peu connues. Selon que l'on se limite aux seules agences de communication ou que l'on s'intéresse* à *toute* la *filière*, en *amont et en aval*, les *effectifs* varient de 15 000 à 115 000. Ils comprennent des commerciaux, des média-planners et des acheteurs d'espace, mais aussi des responsables d'études pour mesurer l'impact des campagnes publicitaires. Beaucoup de métiers ont des rapports avec la publicité, dont ils constituent les maillons essentiels, même s'ils ne sont pas sous les feux de la rampe.

Il reste cependant un mystère, que la réputation de la profession n'explique pas. Alors que la plupart des métiers installés secrètent leur propre langage et leurs jargons, parfois très riches, le secteur de la publicité se montre particulièrement pauvre, voire indigent, dans l'invention de ces termes particuliers qui servent, ailleurs, de signes de reconnaissance ou d'appartenance. Hormis les expressions anglicisées, pour être à la mode, on ne trouve rien de vraiment évocateur. Alors même que le qu'en-dira-t-on prête aux publicitaires, précisément, des *tics aussi voyants que* verbeux. *« Dis coco, as-tu fait le rough ? »* fait figure *de formule vide qui ne séduit* personne. Ni ne fait rêver à une profession qui, là encore, n'applique pas sur elle ce qu'elle recommande aux autres.

Alain Lebaube

La loi Sapin a bouleversé les pratiques de la publicité

Les réductions d'effectifs ont surtout touché les métiers du conseil mais la profession a gagné en transparence, et certaines méthodes ont été moralisées

IL y a eu *« l'avant-loi Sapin et l'après-loi Sapin. Elle n'a pas encore été "digérée" par tout le monde »*, observe Bruno Paillet, président du Club des annonceurs et directeur de la communication du GAN. *« Loi bâclée »*, *« soviétisation de la pub »*…, l'annonce du projet de loi à l'automne 1992 – promulguée le 29 janvier 1993, suscite de belles formules et de vibrants plaidoyers dans la presse. Véritable « tornade blanche », la loi Sapin devait, selon certains, sinon tout emporter sur son passage, du moins décimer la profession. *« On va créer deux à trois mille chômeurs »*, avertissait Philippe Lentchener, directeur général adjoint de Young and Rubicam - Paris, dans les colonnes du *Monde* (14 octobre 1992). Aujourd'hui, avec le recul, certains professionnels confient que la loi a aussi eu pour effet d'assainir le marché des agences-conseils, d'entraîner une meilleure professionnalisation, de moraliser et de rendre davantage transparentes des pratiques commerciales qui ne l'étaient pas.

Toujours est-il que la machine législative est lancée contre ce que les Anglo-Saxons nomment le *french disease*, la maladie française. Depuis le premier avis – du 4 janvier 1958 – de la Commission technique des ententes, l'ancêtre du Conseil de la concurrence, jusqu'au début des années 90, le constat est le même : l'achat d'espace publicitaire (réalisé par une agence intermédiaire pour le compte de l'annonceur) et la tarification des contrats ne sont pas transparents. Avant la loi Sapin, l'annonceur n'a accès qu'aux tarifs officiels publiés par certains annuaires, mais il n'est pas toujours informé des remises consenties par le support à la centrale d'achat.

C'est le cas lorsque l'agence de publicité conserve la facture mentionnant les surcommissions obtenues et adresse à l'annonceur une autre facture ne faisant pas état des ristournes supplémentaires. Quand on sait que ces remises peuvent atteindre, selon les médias, entre 20 % et 70 % des tarifs affichés…

THÉRAPIE DE CHOC

La loi instaure une thérapie de choc. Premièrement, l'ordonnance du 1er décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence s'applique désormais au secteur de la pub (art. 18). D'où l'obligation, pour les supports et les intermédiaires, de communiquer leurs barèmes et conditions de vente à tout annonceur qui en fait la demande. Principale pomme de discorde, l'article 20 pose le principe selon lequel tout achat d'espace publicitaire doit relever d'un contrat écrit de mandat entre l'intermédiaire (le mandataire) et l'annonceur (le mandant). Ce contrat doit fixer les conditions de rémunération et mentionner tout rabais accordé par le vendeur d'espace à l'annonceur. Celui-ci, et lui seul, bénéficie de la remise, sauf s'il est prévu expressément, dans le contrat de mandat, d'en faire profiter l'intermédiaire. La facture doit être transmise directement à l'annonceur, même si l'intermédiaire se charge de payer le support. Le nouveau dispositif replace donc l'annonceur au centre de la relation contractuelle, plus transparente. Le conseil en plan média doit informer l'annonceur des liens financiers éventuellement établis avec des supports ou des régies. Cela pour assurer l'objectivité du conseil et mettre fin aux pratiques de « récompenses » versées par les supports aux conseils médias complaisants. Le tout assorti de sanctions pénales plus lourdes que celles prévues par l'ordonnance de 1986.

Si l'on s'en tient aux chiffres, le « coup de barre » est immédiat : pour les agences, diminution de la marge brute de 10 % en 1993 et la diminution des effectifs, sensible depuis 1990, s'accélère, d'après les statistiques de l'AACC (association des agences conseils en communication) qui représente plus de 9 000 salariés sur un total de 15 800 : 10 500 salariés représentés en 1990, 10 200 en 1991, 9 900 en 1992 et… 9 100 en 1993. Cette même année, l'AACC a d'ailleurs mis en place une antenne emploi pour reconvertir le personnel licencié, relayée ensuite par l'ANPE. Les supports enregistrent un recul des investissements publicitaires de 0,6 % la même année. La presse, qui représente la plus grosse part des investissements publicitaires, recule de quatre points en un an, passant de 44 % en 1992 à 40 % en 1993. Quant aux annonceurs, s'ils ont gagné en transparence, ils déplorent la disparition du conseil média à la suite des réductions d'effectifs dans les agences. *« Le conseil média a été le plus touché »*, explique Bruno Paillet, qui, en tant que président du Club des annonceurs, appelle de ses voeux l'étoffement des équipes de conseil. *« Tout le monde serait gagnant »*, précise-t-il.

Clarisse Fabre

Le retour des « combines»

La baisse des revenus des agences les pousse-t-elles à renouer avec des pratiques de l'ère « pré-Sapin » ? Certains notent en tout cas le retour des *incentives*, une technique d'intéressement qui associe la rémunération du conseil média aux performances de la campagne publicitaire, très courante avant la loi Sapin, mais sous une version tronquée. Aujourd'hui un annonceur peut accepter de partager la commission avec l'agence si celle-ci réalise une performance supérieure à celle fixée par les deux parties en fonction des tarifs des supports médias. Mais certains supports, de concert avec l'agence intermédiaire, surestiment leur prix de vente auprès des annonceurs. Dès lors, une fois fixé l'*incentive*, les supports accordent des remises qui améliorent la performance du plan et, partant, la surrémunération de l'intermédiaire.

Etat des lieux de la profession

Après avoir subi la crise de plein fouet, le secteur relève un peu la tête

DEPUIS 1995, le secteur de la publicité semble se porter un peu mieux. *« Cette année-là, pour la première fois depuis cinq ans, des agences ont vu leur marge brute augmenter »*, indique Philippe Legendre, directeur des études à l'AACC (Association des agences conseil en communication). Les agences affiliées à ce syndicat professionnel ont réalisé une marge brute de 7 milliards de francs en 1995, soit plus 4,9 % par rapport à 1994, après une baisse de 4 % en 1994 par rapport à 1993 et de 10 % l'année précédente.

Bien qu'un peu en retrait, les effectifs ont suivi une courbe parallèle à celle de la marge brute : +1 % en 1995, après une stabilité en 1994 qui avait été précédée d'une chute de 8 % en 1993. 1996 confirme ce retournement de tendance. Certes, on est loin de l'euphorie des années 80, où les agences poussaient comme des champignons, où les plus hardis atteignaient rapidement une dimension nationale avant de prétendre à la reconnaissance internationale. Après avoir affiché avec insolence des progressions annuelles moyennes de 15 % de leur marge brute, les agences ont dû affronter un certain nombre de « crises ». Il y a eu en vrac la guerre du Golfe, la crise économique, la loi Sapin, qui a coupé une partie des ressources des agences, la loi Evin également, qui a interdit la publicité sur le tabac et limité celle sur l'alcool…

Les années 1991-1995 ont été des années noires pour le secteur. Elles ont été marquées par des fusions-absorptions, des restructurations, des disparitions.

Au fil des ans, le secteur s'est fortement structuré. Schématiquement, on trouve en tête les deux leaders, Havas et Publicis. Derrière viennent les agences anglo-saxonnes, qui vivent avec des budgets internationaux. Puis une myriade de petites agences françaises. L'Insee recense en effet 2 585 agences de publicité. Environ 40 % de ces entreprises ont moins de six salariés. Les dix premiers groupes représentent 72,8 % de la marge brute, et les vingt premiers 88,8 %. Après une croissance un peu débridée, les agences ont dû procéder à des coupes claires dans leurs effectifs : de 1992 à 1995, les agences affiliées à l'AACC, qui emploient environ 10 000 personnes (sur les 15 800 du secteur), ont perdu 1 000 emplois. *« Dans l'absolu, ce n'est pas beaucoup. Mais par rapport à la taille du secteur, c'est énorme »*, analyse Philippe Legendre. Elles se sont livrées à des économies d'échelle : elles ont regroupé leurs services pour diminuer leurs frais locatifs. Elles ont mis en place des politiques commerciales plus offensives, se sont appuyées sur des réseaux internationaux. *« Elles sont devenues plus gestionnaires »*, commente Philippe Legendre. *« Cette crise a provoqué un effort de productivité considérable et c'est plutôt salutaire »*, souligne Pierre Callegari, président de l'agence Callegari-Berville. *« Elle a eu le mérite d'obliger les agences à se poser la question de leur productivité et de leur organisation »*, enchaîne Etienne Boisrond, PDG de Young & Rubicam France. Selon lui, les agences n'avaient guère évolué depuis vingt ans. *« En 1990, on délivrait encore notre travail sur le même mode organisationnel qu'en 1970 »*, analyse-t-il.

La crise sera l'occasion d'entamer une réflexion sur le volet économique, mais aussi sur la valeur ajoutée de l'agence. *« D'un point de vue économique, il a fallu voir comment se réorganiser pour que la productivité soit meilleure, pour avoir un mode de travail plus rapide, plus nerveux. »* Cela s'est traduit par une modification des structures de l'agence, notamment dans le domaine commercial, avec une révision des modes hiérarchiques et organisationnels, et par une réduction des effectifs, qui sont passés de deux cents environ en 1989 à cent cinquante aujourd'hui.

D'un point de vue créativité, *« cela nous a amenés à nous interroger sur la manière dont il conviendrait de s'y prendre pour que la publicité apporte plus de valeur ajoutée, plus de novation, plus de différence. Car, dans les années 80, les idées n'ont pas beaucoup évolué. Il y a eu défaut d'invention. A mon avis, la crise des années 90 a plus été une crise d'idées qu'une crise financière »*. Une affirmation un peu brutale qu'Etienne Boisrond explique de la façon suivante : *« Si on se place dans un cycle long, on aura vécu trois années avec des budgets coupés. Pour moi, ce n'est pas un problème fondamental, c'est un problème conjoncturel. En revanche, la crise de créativité me semble être un problème plus fondamental. On commence cependant à revoir de bonnes choses »*, conclut-il de façon plus optimiste en feuilletant un album de publicité.

Qu'en est-il de l'avenir ? *« Les choses vont repartir, mais elles ne seront plus comme avant. Il ne faut pas s'attendre à des croissances de 15 % mais à une évolution de 2 à 3 %. Cela dit, c'est toujours une progression »*, souligne Philippe Legendre, avec une certaine philosophie. *« Il y aura encore des regroupements. On n'est pas au bout »*, pronostique Etienne Boisrond. En effet, les marchés se concentrent de plus en plus, il y a de moins en moins de clients, mais ceux-ci sont de plus en plus gros. Et ils vont naturellement vers les grosses agences. *« Les clients internationaux mettent leur budget dans des agences qui ont des réseaux internationaux alors qu'avant ils l'éparpillaient entre plusieurs agences »*, constate Etienne Boisrond.

Dans le même ordre d'idées, les clients commencent à privilégier les groupes de communication qui ont su développer un savoir-faire dans différents domaines : publicité mais aussi marketing direct, promotion… Cela signifie-t-il pour autant qu'il n'y a pas d'espoir de survie pour les petites et moyennes agences ?

« Pas du tout, affirme Etienne Boisrond. *Les petites agences ont un marché spécifique de proximité avec des budgets plus petits à conquérir. En revanche, les grandes agence doivent devenir mondiales si elles veulent rester dans la course. »* Pierre Callegari, à la tête de la plus grande des petites agences indépendantes françaises, avec soixante-dix salariés et une marge brute de 72 millions de francs, affiche le même optimisme. *« Il y aura toujours besoin de publicité car c'est un vecteur majeur de l'économie de marché. Il y aura toujours besoin de gens pour la faire, même s'il y a moins d'agences en raison des concentrations d'entreprises. Et puis il y aura toujours besoin de deux types d'acteurs : les groupes internationaux et les acteurs locaux. »*

Catherine Leroy

Les mots de la pub, arme de la guerre commerciale

PAS très créatifs… les publicitaires. Alors que des professions telles que les cheminots ou les tailleurs de pierre ont un jargon très inventif, celui des gens de la pub paraît assez pauvre. C'est d'abord un langage en sigles : le DA (directeur artistique) est le spécialiste de l'image, tandis que le CR (concepteur-rédacteur) imagine les slogans. De même, le GPR (Gross Rating Point) est une unité de mesure de l'efficacité d'une publicité. Certaines métaphores sont empruntées, comme *« plan de campagne »*, *« stratégie »*, *« brief »* (un document qui résume l'idée que le client veut faire passer auprès du public), *« cible »*, etc. L'agence devarrieuxvillaret (en minuscules et sans trait d'union !) a même baptisé *« war rooms »* (salles de guerre) ses locaux de réunion. *« Il nous a fallu quelques mois pour prendre conscience du ridicule achevé dans lequel nous étions tombés »*, admet Benoît Devarrieux, coprésident de cette agence.

Ce recours au langage militaire s'explique, selon Thomas Reichlin-Meldegg, CR chez devarrieuxvillaret, par le fait que *« la publicité est un milieu très agressif. Elle est le bras armé de la guerre commerciale »*. Ce jargon souligne aussi *« l'urgence »* dans laquelle les publicitaires travaillent. Urgence que caractérise également la manie d'amputer certains mots. Beaucoup de *« pubars »* disent *« créa »* au lieu de créatif, ou encore *« reco »* pour recommandation. C'est plus rapide à prononcer, plus chic. Toutefois, ce qui frappe le plus dans le langage de la pub, c'est son *« anglicisation à mort, que les publicitaires aiment bien, car elle donne un côté cosmopolite ouvert »*, souligne Frédéric Vaulpré, responsable du développement à l'Association des agences-conseils en communication (AACC).

Les noms des fonctions aussi viennent de l'anglais. Les *« rough men »*, par exemple, traduisent en dessin l'idée d'une publicité que le DA a griffonnée. Quant aux *« planners stratégiques »*, *« personne n'est d'accord sur la définition de cette fonction*, s'amusent Laurent Abitbol et Luc Basier, qui occupent ce poste chez devarrieuxvillaret. *Notre rôle est de réfléchir à la relation entre le consommateur et le produit, de mettre le travail quotidien dans une perspective plus large »*. *« Planner stratégique, ça me fait rire*, s'exclame Bruno Le Moulte, directeur de création chez Young & Rubicam. *Cette expression ne porte pas crédit à cette fonction qui est déjà assez décriée dans les agences. »*

Outil principal du publicitaire : la *« copy stratégie »* – *« copy strat' »*, pour les initiés –, un document échangé entre l'agence et son client et qui définit le contenu du message publicitaire. Le grand modèle de cette copy strat', c'est le PTC (plan de travail créatif), inventé chez Young & Rubicam. Une agence qui a aussi créé le BAV (Brand Asset Valuator) : une enquête qui, durant deux ans, sonde 37 000 consommateurs dans le monde. On dit *« bav »*, en langage courant. Pas très élégant… mais pour Benoît Devarrieux, ce qui caractérise avant tout le jargon des publicitaires, *« c'est un enfilage de mots creux, : le consommateur ne se sent pas concerné par le vécu du produit " »*. La publicité use et abuse des mots, reprend-il. *« Beaucoup de gens sont meilleurs en réunion, dans ces joutes verbales, que dans l'exercice de leurs fonctions. »*

La publicité, c'est aussi la confrontation de plusieurs cultures, donc de plusieurs langages : celui des commerciaux, diplômés, et celui des créatifs, plus émotionnels. Tout ce jargon, dont le rôle est aussi de renforcer le sentiment des publicitaires d'appartenir à une tribu, est *« inintéressant*, estime Bruno Le Moulte. *« Il nous éloigne de la réalité. Nous sommes censés nous adresser à des vrais gens, mais entre nous, nous ne parlons pas comme des vrais gens. »* Bruno Le Moulte préfère des expressions plus sympathiques telles que : *« C'est un lion »*, qui signifie *« c'est une idée géniale »*, le lion étant la récompense suprême du Festival de Cannes de la publicité. Ou encore *« elle est où, la vache ? »* pour désigner le porte-documents dans lequel sont transportées les maquettes de grand format. Mais d'où sort donc cette vache ? Nul ne le sait.

Francine Aizicovici

L'âge d'or des années 80

ANNÉES « fric », années « folles » : la décennie 80 a vu la publicité faire irruption dans tous les secteurs de la société. La surprise a été d'autant plus grande, au départ, que le pays traversait des années de crise et de dévaluation. Mais, rappellent les professionnels, *« nous avions un retard considérable »*. Débutants des années 70, Jacques Séguéla, Jean Feldman, Philippe Michel vont devenir les capitaines de ce nouvel âge, mais ils seront assez vite talonnés par une nouvelle génération de petites agences. Jacques Séguéla est la figure emblématique de ces années. Roi de l'audace et de la provocation, avec ses campagnes pour Citroën, par exemple, qui, pour faire vendre des automobiles, montrent avions, porte-avions, muraille de Chine, beauté blonde. Séguéla ostentatoire, en quête toujours plus systématique du spectaculaire et de l'inattendu. Séguéla avec sa Rolls et sa rituelle tenue bleue : le jean pour proclamer sa modernité, la veste de cachemire pour dire sa richesse, le collier de pierres des îles, ostensiblement porté sous le col ouvert de la chemise, pour revendiquer le rêve. Séguéla réussissant, dès le début de la décennie, à peindre même la politique aux couleurs de la publicité à travers sa participation à la campagne présidentielle de François Mitterrand.

NOUVELLE GÉNÉRATION

Mais il n'est pas inutile, pour mieux comprendre ces années, de donner la parole à quelqu'un qui les a vécues de l'intérieur, mais avec un certain recul d'observateur : Nicolas Chaine. Aujourd'hui directeur de la communication du Crédit lyonnais, ce dernier a, pendant les années 80, occupé la même fonction au sein de la Compagnie de Suez, puis à l'UAP, et, à ce titre, il a eu à conduire d'importantes opérations publicitaires.

Pour lui, *« Jacques Séguéla a fait un mal considérable à son métier. »* A cause de lui, ce dernier est devenu synonyme de triomphe de l'argent *« jusqu'à l'indécence »* et d'absence totale de conviction, *« ce qui a multiplié le nombre des publiphobes »*. Mais son regard sur les années 80 n'en est pas moins largement positif.

C'est en 1987 que les dirigeants du Suez ont eu pour la première fois l'idée de mettre une agence de la nouvelle génération – en l'occurrence BDDP – en compétition avec Publicis et Havas, jusque-là partenaires quasi obligés des grandes sociétés comme la leur. La compagnie financière allait être privatisée, et il était indispensable d'en rajeunir l'image dans le public.

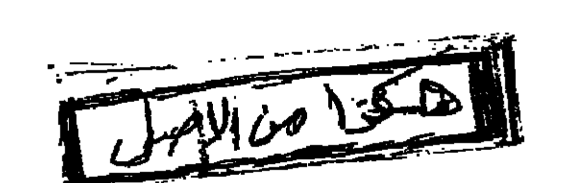
BDDP va emporter le marché et ce sera un événement : enfin un « petit » joue dans la cour des grands. Nicolas Chaine découvre à cette occasion un monde complètement différent de celui d'Havas et Publicis. La relation de travail y est beaucoup plus simple et cordiale ; le client est associé à ce qui s'élabore. On y a en permanence la volonté d'être inventif et audacieux. Et, si l'on se dépense sans compter, c'est dans une ambiance joyeuse : *« Ils se sont beaucoup amusés à faire une image nouvelle à la vieille dame qu'était Suez ! et ils ont fait un excellent travail ! »* Quand il sera à l'UAP à partir de 1989, il en fera de nouveau l'expérience.

Par comparaison, l'époque antérieure de la publicité apparaît beaucoup plus engluée dans le pouvoir et l'argent. C'était, dit Nicolas Chaine, *« la période de l'establishment »*. Il évoque *« le caractère mondain, insupportable, des grandes agences traditionnelles »*, leurs présidents *« qui étaient les amis du vôtre et qui tiraient leur clientèle des dîners en ville, des conseils d'administration, de leurs relations ministérielles »*. Il évoque aussi le coût *« monstrueux »* des contrats qui se signaient alors, leur absence de transparence, propice à tous les abus.

Les années qui verront le triomphe des jeunes agences, années qui ont laissé le souvenir d'une débauche d'argent, n'innoveront donc pas en la matière. Simplement, l'argent s'affichera au lieu d'être caché. Pour Nicolas Chaine, sa raréfaction dans les entreprises à la fin des années 80 marquera un nouveau progrès de la publicité : *« On en a fait un usage plus intelligent, plus modeste. Je l'ai vécu avec force au Crédit lyonnais sinistré ; j'espère qu'on avancera encore dans cette voie. »*

En revanche, cette période de vaches maigres a conduit les agences de publicité à se présenter de plus en plus souvent en spécialistes de la communication, *« alors que ce n'est pas leur métier »*. Elles ont ainsi introduit dans les entreprises *« toutes sortes de gourous »*. Et, de cela, on est loin d'être sorti.

Marie-Claude Betbeder





Entrée dans l'ère de la lucidité

Tour d'horizon avec Pierre de Bonneville, publicitaire indépendant

LA publicité, il a vieilli avec elle. Pourtant, on ne pourrait pas dire de lui que c'est « un fils de pub », tant l'expression de Jacques Séguéla renvoie à un décorum qui ne semble pas être le sien. Pierre de Bonneville, cinquante et un ans, regarde lucidement les années passer sans se complaire dans le jargon de ses pairs, qu'il définit comme de l'*« américano-psycho-socio-brancho-guignolo »*. Son agence De Bonneville-Orlandini, créée avec Michel Orlandini, un vieux complice, est, à l'entendre, *« une perle rare »* puisque indépendante et fêtant bientôt son vingtième anniversaire. Dans le milieu, le couple De Bonneville-Orlandini évoque *« sérieux »* et *« solidité »* avec une pointe de regret peut-être pour *« le manque de glamour »*. Remarque qui flatterait plutôt les deux fondateurs de l'agence, qui fut intégrée pendant huit ans au groupe Publicis, mais qui retourna, en 1988, à l'infiniment plus petit parce qu'à l'époque *« il avait fallu choisir entre être gros ou être soi-même »*, expliquait Pierre de Bonneville en 1991 (*Stratégie*, 17 mars 1991).

Toujours amoureux fou de son métier, *« parce qu'il permet de voir tellement de choses et de rencontrer tellement de profils différents »*, l'homme a donc prouvé néanmoins qu'il pouvait prendre la distance par rapport à ceux des publicitaires *« qui se croient mais ne sont pas »*. *« Arrêtons, par exemple, de penser que nous sommes riches et puissants*, encourage-t-il. *Si tel était le cas, les instances qui nous représentent auraient pu empêcher la loi Sapin. Seulement, elles n'ont pas l'entregent qu'elles imaginent posséder. »* S'illusionner, c'est d'ailleurs, selon lui, l'un des péchés mignons de la profession. Pendant un temps, se souvient-il, il fallait absolument s'internationaliser, racheter, revendre, mettre un pied ici, une oreille là. *« On a vu les résultats. Combien des agences créatives des années 70 ont résisté ? Aucune. Rendons-nous à l'évidence. Les gens de la pub sont rarement de bons financiers, et qui plus est très peu d'annonceurs ont véritablement besoin d'une campagne internationale. Par rapport aux géants américains, les agences françaises – exception faite d'Havas et de Publicis – sont des paysannes, les pieds plantés sur leur terre volcanique d'Auvergne. »*

Illusion encore ou plutôt *« manque de lucidité »* sont évoqués lorsque le débat tourne autour des centrales d'achat. *« Je regrette vraiment*, insiste à plusieurs reprises Pierre de Bonneville, *que les deux parrains du métier, Marcel Bleustein-Blanchet* [Publicis] *et Jacques Douce* [Havas] *n'aient pas compris ce qui allait se tramer en laissant le champ libre aux centrales d'achat, dont on a pu constater par la suite le rôle néfaste d'intermédiaire. »* Le bilan présente aussi des côtés positifs. Admis en 1967 à l'Ecole supérieure de la publicité, Pierre de Bonneville connaît bien le métier et se félicite donc largement de sa professionnalisation.

« En fait, ce marché est devenu mature avec notre génération. Il a maintenant l'âge de raison. Bien sûr, certains pourront regretter la folie d'antan, mais les agences qui étaient des valeurs sûres sont restées. Les autres ont malheureusement trinqué. » La réalité, poursuit-il, c'est que désormais les annonceurs sont capables de juger la copie qui leur est présentée. *« Nous avons réussi à établir un dialogue de qualité avec eux. »*

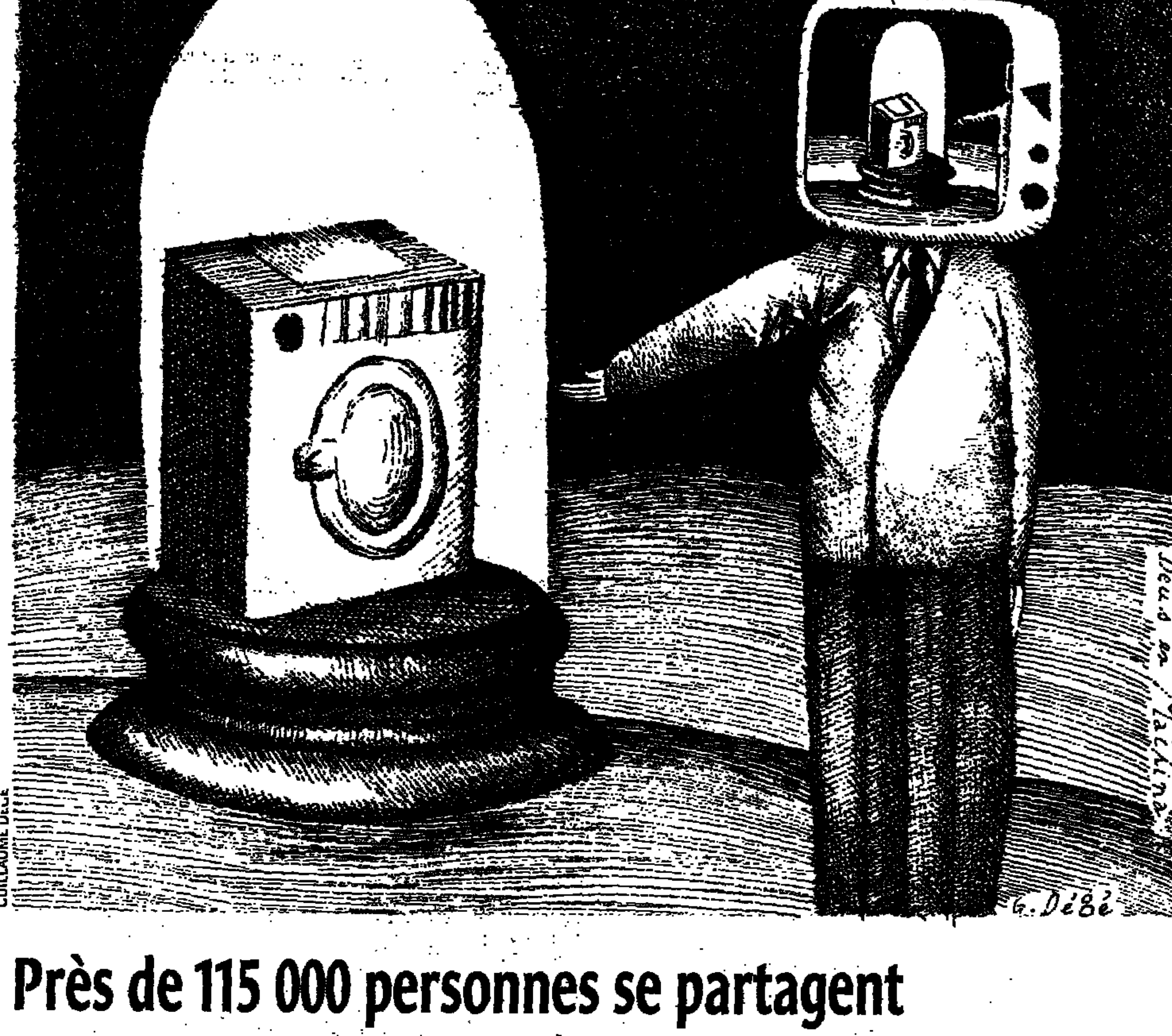
> « Le temps des paillettes, de l'illusion et du court terme est fini. Nous avons atteint l'âge de raison »

De Bonneville-Orlandini, malgré sa petite taille, se félicite ainsi de la fidélité de certains clients. *« Notre boulot, ce n'est pas d'exécuter des campagnes ou de gagner des prix, c'est de positionner le discours d'une marque de manière intelligente afin de l'installer sur du long terme. »* Ce serait d'ailleurs pour Pierre de Bonneville la définition de la créativité, même s'il sait bien que ce n'est sûrement pas celle retenue par des chefs de publicité dans les grandes agences qui font encore le pari des paillettes et du court terme.

Marie-Béatrice Baudet

Repères

- *Les agences de publicité* ont connu une phase d'expansion forte dans les années 80 avec une progression annuelle de leur marge brute de 15 % en moyenne. S'est ensuivie une phase de crise majeure dans les années 1991-1994 due à plusieurs facteurs : guerre du Golfe, crise économique, loi Evin et loi Sapin. Pour la première fois depuis quinze ans, la marge brute des agences ne progresse plus et baisse en francs constants. Fin 1995, la situation se retourne, la marge brute des agences retrouve un niveau comparable à celui de 1990.
- *La rémunération des agences*, traditionnellement calculée sur la base de 15 % de l'investissement publicitaire de l'annonceur, a évolué en cinq ans. Le taux de « commission » a régulièrement diminué, passant de 14,3 % en 1992 à 11,7 % en 1994 (AACC/Arthur Andersen). La part des rémunérations sous forme d'honoraires a augmenté au détriment de la rémunération sous forme de commission. Apparition de la mixité des systèmes de rémunération pour la même opération (une partie fixe complétée par une partie variable selon les résultats).



Près de 115 000 personnes se partagent entre agences, régies et studios de production

Au cœur d'un système hautement concurrentiel, les sociétés de conseil concentrent la plupart des effectifs

D'APRÈS l'Insee, cent quinze mille personnes travaillent dans la publicité : dix-neuf mille seulement dans les agences ; cinquante et un mille dans d'autres structures créatrices (sociétés de production, studios...) ; et quarante-cinq mille dans les régies qui vendent l'espace pour les supports. Un chiffre brut qui ne comprend pas les emplois induits, ni en amont, chez l'annonceur – où la stratégie publicitaire relève généralement de la direction marketing et notamment du chef de produit –, ni en aval, dans les services ou régies publicitaires des médias eux-mêmes.

Au cœur du métier, les agences-conseil qui élaborent les campagnes de publicité ne font donc travailler que moins de 20 % des effectifs de la profession. Et pour cause : à côté de quelques grands noms (Publicis, Euro-RSCG, BDDP, Young and Rubicam...), qui se disputent les budgets des gros annonceurs et qui emploient généralement quelques centaines de collaborateurs, on trouve une pléiade de PME plus ou moins artisanales dont les effectifs ne dépassent pas la douzaine de salariés. Ainsi la moitié des professionnels exerçant en agence travaillent dans des entreprises de moins de vingt salariés. Cela dit, les agences, a fortiori les plus importantes, concentrent en leur sein la gamme la plus complète des métiers de la publicité : commerciaux ; créatifs ; média-planners ; acheteurs d'espaces. Sans oublier les services études qui, pour mieux cerner l'évolution des comportements, testent les produits ou l'impact des campagnes directement auprès des consommateurs.

Chef d'orchestre commercial de toute campagne, le chef de publicité, interlocuteur privilégié de l'annonceur, *« assure l'interface entre un besoin marketing et une idée publicitaire créative »*, pour reprendre la formule de Pierre-Laurent Baudey, directeur de clientèle chez BDDP, diplômé de l'Ecole supérieure de commerce de Paris (ESCP). Schématiquement, le travail du directeur de publicité, qui gère plusieurs budgets simultanément, pourrait se découper en plusieurs phases : tout d'abord, savoir écouter l'annonceur, l'aider éventuellement à définir ses besoins ; élaborer ensuite les grandes lignes d'une stratégie de communication destinée à promouvoir le produit auprès d'une cible clairement identifiée, en tenant compte de l'état du marché (positions et campagnes des marques concurrentes, comportements d'achat du consommateur...) ; transmettre – « vendre », comme on dit dans le jargon professionnel – ladite stratégie aux créatifs, à la faveur d'un « brief » – encore appelé « copy-stratégie » –, sorte de cahier des charges informel. Il doit encore suivre la maturation du projet de campagne jusqu'à sa réalisation et sa présentation au client.

COMME DES FOOTBALLEURS

Tout en reconnaissant qu'il est plus difficile aujourd'hui de gravir les échelons de la profession (de chef de publicité, on devient chef de groupe puis directeur de clientèle), Pierre-Laurent Baudey estime que *« ce qui fait la différence dans ce métier, c'est la capacité à rassurer des clients inquiets et à faire jaillir l'étincelle chez les créatifs »*. Souvent perçus comme l'aristocratie du métier, les créatifs travaillent – sous la responsabilité d'un directeur de création – toujours en couple : le rédacteur-concepteur qui trouve les mots et fait jaillir l'idée et le directeur artistique à qui incombe la responsabilité des visuels. Des premières esquisses (les « roughs ») jusqu'au tournage du spot télé qu'ils supervisent, en passant par le choix du réalisateur, les créatifs suivent de bout en bout la réalisation matérielle de leur idée : le moindre détail compte pour capter l'attention du consommateur sur une nouvelle poudre à laver !

Si tous les diplômes (écoles de commerce ou d'arts graphiques, facultés de droit ou de lettres...) sont bons à faire valoir pour tenter sa chance, ce métier qui fait rêver bien des étudiants ne concerne en vérité guère plus de 2 000 personnes en France. *« Les places sont terriblement chères »*, résume Eric, directeur artistique senior d'une grande agence parisienne, où il est entré il y a treize ans comme assistant. Dans cet univers *« forcément très compétitif : on cherche à être les meilleurs »*, pour reprendre la formule d'un professionnel, les disparités salariales sont frappantes : la fourchette va de 10 000 à 60 000 francs par mois. *« La gratification salariale est fonction du succès des campagnes et des récompenses décernées par les professionnels*, explique Eric. *Mais notre durée de vie professionnelle est très relative, un peu comme pour les footballeurs : même si les choses évoluent aujourd'hui, on peut paraître "has been" à quarante ans. »* A moins d'adopter un profil plus gestionnaire en devenant directeur de création.

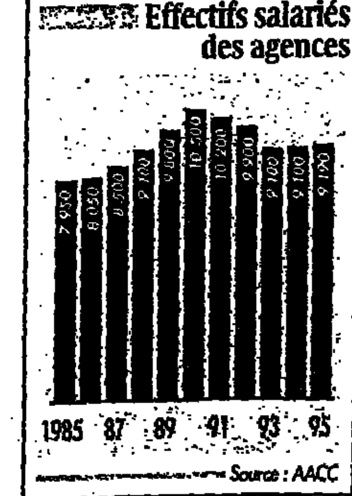
Une fois la campagne conçue, reste à élaborer la stratégie média afin d'assurer la visibilité publicitaire le plus adaptée au produit (compte tenu notamment de sa cible) : c'est la tâche du média-planner, à qui incombe, outre le choix des médias (presse, radio, télévision, affichage ou « mix » qui combine plusieurs de ces solutions), le choix des supports (presse quotidienne ou magazine, TF 1 ou France 2 par exemple). Lourde responsabilité, d'autant que, de l'avis des professionnels, chaque média présente ses propres avantages : capacité à expliquer, à argumenter de la presse écrite ; réactivité de la radio, très appréciée pour les « spots trafic » (qui fixent un délai pour bénéficier d'une promotion) ; puissance d'impact de la télévision ; visibilité de l'affichage considéré comme un support de lancement.

JEU DE RÔLE

Dernier maillon de la chaîne publicitaire, les acheteurs d'espace, qu'ils travaillent en agence ou, de plus en plus, dans une centrale d'achat, appliquent le plan défini par les médiaplanners. A charge pour ces professionnelles (ces postes de commerciaux sont majoritairement occupés par des femmes) de mener à bien les négociations tarifaires (choix d'une page recto ou verso dans telle rubrique, d'un écran TV en prime-time ou en fin d'après-midi...) avec les directeurs de publicité des différents supports. Traditionnellement, les budgets de réservation d'espace se négocient à l'année, *« même si*, remarque une professionnelle, *on a moins de visibilité à long terme à cause de la crise. Résultat : on achète aussi beaucoup au coup par coup »*. Bénéficiant de mesures d'audience de plus en plus pointues, l'achat d'espace en télévision est aussi très souple : *« On réserve nos spots tous les six mois mais on peut toujours changer, en fonction du film programmé (qu'on connaît trois semaines à l'avance), jusqu'à trois ou quatre jours avant la diffusion. »* Quant à l'attrait du métier, sa consœur de BDDP est intarissable : *« Ce travail m'a beaucoup appris sur le plan humain. Il faut à la fois savoir écouter pour débusquer la faille chez l'interlocuteur et avoir confiance en soi pour impressionner. En fait, la négo, c'est comme un jeu de rôles ! »*

Philippe Baverel

★**A lire : *Communication et journalisme* (qui comporte un chapitre très fourni sur la publicité). Revue *Avenirs*, numéro 472-473, mars-avril 1996. Onisep : 01-64-80-35-00.**



t r i b u n e

Mythes et réalités du travail parallèle

par Guy Hongre

ON peut toujours arrêter des immigrés en situation irrégulière parce qu'ils vont grossir le nombre de nos travailleurs clandestins. On n'arrêtera pas pour autant les flots de travailleurs immigrés ou nationaux avec ou sans papiers, qui alimentent l'expansion du travail parallèle. On peut toujours déclarer publiquement la guerre au travail au noir sous ses différentes formes – notre gouvernement en a fait une de ses priorités et il y consacre des moyens importants. C'est prendre pour cause du chômage ce qui n'en est que la conséquence. On n'arrêtera pas l'essor du travail parallèle, qu'il prenne la forme du travail clandestin (qui relève de l'entreprise), du travail au noir (au niveau du particulier), ou des systèmes d'échanges locaux (SEL), véritable organisation officieuse du *« troc »*, cette nouvelle monnaie, ce grain de sel qui fait grincer soudain les huisseries de Bercy !

L'essor du travail parallèle résulte directement de l'accroissement du chômage et des difficultés pour l'entrepreneur d'employer officiellement (complexité administrative, prélèvements obligatoires élevés, concurrence déloyale et abusive). L'Europe est très largement responsable de la situation en créant un marché unique qui ne l'est pas et qui reste ouvert à tout vent, véritable passoire au service du capitalisme multinational qui, chez nous, transforme le consommateur en chômeur et met en place, en différents points de notre planète, des conditions de travail pires qu'au XIXᵉ siècle (notamment pour les enfants).

Mais la France a largement favorisé ce processus en déséquilibrant production et distribution. Cette dernière est devenue une ligne Maginot incontournable pour le producteur qui veut satisfaire le consommateur.

Par la mondialisation de ses fournisseurs, ses méthodes de gestion efficaces mais discutables, ainsi que par sa conduite dominatrice à la recherche de la plus grande marge, la grande distribution achète (ou fait fabriquer) *n'importe quel* produit à n'importe quel prix dans n'importe quel pays. Avec acharnement et inconscience, sous prétexte d'avoir les coûts les plus bas, on laisse s'effilocher le tissu industriel qui émaille le pays. Dès lors, d'excellentes entreprises sont détruites. D'autres sont amenées à délocaliser (chaussures, accessoires automobiles, textiles, etc.) tandis que de plus petites sont condamnées à se débrouiller pour survivre en recourant parfois au travail parallèle.

Cette recherche de l'abaissement des coûts, l'Etat lui-même en montre l'exemple en employant des sous-fonctionnaires à tarif réduit (CES, contrats provisoires, etc.). A poursuivre dans cette logique, on devrait voir Bercy, pour équilibrer son budget, embaucher des énarques chinois à 600 francs par mois... Cette baisse des coûts développe la sous-prolétarisation et le chômage, ce qui amène le travail parallèle. Et au fond, nos responsables s'en plaignent-ils ? Tout cela n'est pas sans avantages...

A poursuivre dans cette logique, on devrait voir Bercy, pour équilibrer son budget, embaucher des énarques chinois à 600 francs par mois

La nature ayant horreur du vide, on observe que le travail parallèle ne prend sa place que lorsque le travail officiel fait défaut, soit parce qu'on l'a exporté pour importer le produit, soit parce que son coût est devenu prohibitif par rapport au pouvoir d'achat dont on dispose. Pour le travailleur, les choses sont appréciables. Certes, il peut être exploité mais il demeure cependant employé... Par ailleurs, au point de vue planétaire, on peut estimer humainement très positif de voir un même travailleur payé au SMIC noir chez nous plutôt que 100 francs par mois dans son pays. Mieux encore, l'emploi de quelques travailleurs au noir dans certaines entreprises, en les aidant à subsister, permet au reste des travailleurs « au blanc » de conserver leur emploi. Enfin, cet argent que gagnent tout de même nos travailleurs parallèles leur permet non seulement de survivre, mais aussi parfois de vivre normalement. Mais ces avantages ne sont rien à côté du profit qu'en tire notre pays.

Il permet en effet à de nombreuses entreprises de persister dans l'existence et ce faisant, paradoxalement, de garder certaines parts du marché national, voire international. En subsistant, ces entreprises limitent le nombre de chômeurs supplémentaires qu'engendrerait leur faillite. Elles permettent donc à ces travailleurs de l'ombre de demeurer des consommateurs au grand jour. Le salaire noir de notre clandestin rentre dans notre circuit économique, ce qui n'est pas le cas de celui du travailleur du tiers-monde. De plus, le travail au noir lui-même, qui nécessite outillage et matériaux, soutient en passant les rentrées de Bercy en matière de TVA... De quoi se plaindrait-on ? En ce qui concerne la paix civile, les avantages sont difficiles à quantifier, mais il est sûr que le travail parallèle retarde le risque d'explosion sociale qu'un nombre excessif de chômeurs et d'exclus fait courir à l'Europe. Et puis, n'y a-t-il pas là des perspectives pour l'avenir ? Les restructurations dévoreuses d'effectifs qui s'annoncent pour les mois et les années à venir, ainsi que la réduction du temps de travail, vont alimenter plus encore le travail parallèle.

On peut rêver de la semaine parallèle qui permettra dans les années 2000 de travailler mi « au blanc », mi « au noir » : trois jours d'activité officielle et trois jours de labeur souterrain... Au lieu de renforcer sans cesse la législation pour réduire le travail clandestin, mieux vaudrait mettre en place une fiscalité adaptée, une simplification administrative ainsi qu'une politique économique capable de maintenir et de créer des emplois, supprimant par là même les raisons d'exister du travail parallèle.

En vérité, le travail parallèle, s'il n'est pas une chance pour notre pays, est en tout cas l'effet de l'appauvrissement et de la désespérance d'une part croissante de la population. Il est la conséquence, non la cause, du chômage. Moyen de survie, tant pour certaines entreprises que pour une partie de nos citoyens, il apparaît comme une soupape de régulation qui retarde l'implosion de notre société. Peut-être est-ce la raison semi-consciente pour laquelle les gouvernements successifs (comme l'Europe) n'ont toujours pas pris les mesures (1) qui s'imposent pour réduire les véritables causes du chômage et par là, du travail parallèle.

Ils continuent d'espérer la fameuse reprise de la croissance, ils croient voir le bout du tunnel, ils font semblant d'agir et l'attestent hautement.

Guy Hongre *est consultant.*

(1) Europe : taxe sociale sur les produits finis importés.
France : Créons des employeurs (Equilibre production- distribution, livret d'épargne entreprise, foyer fiscal). Voir Le Monde *du 3 mai 1995.*

l e c t u r e s

Nouveau modèle productif

TRAVAIL ET COMMUNICATION
de Philippe Zarifian.
Presses universitaires de France,
214 p., 138 F.

ON n'est pas ici en présence d'une apologie de plus de l'entreprise communiquante. Les réflexions de Philippe Zarifian visent à imbriquer gestion et communication, et cela à travers une décomposition du travail par activité et processus. Cette volonté d'analyser les caractéristiques d'un *« nouveau modèle productif »* fondé sur *« une coopération inter-subjective »* s'appuie sur une approche sociologique, parfois ardue à décrypter par le non-initié. Celui-ci retiendra sans doute surtout le chapitre consacré au diagnostic du changement d'organisation dans une entreprise. Cette partie du livre fait bien apparaître les difficultés que cette modification rencontre. Notamment pour situer dans le quotidien le rôle des agents de maîtrise et des « pilotes » de lignes de production, pour assumer la déconnexion entre niveau de responsabilité et salaire, pour maintenir des filières promotionnelles verticales et engendrer une dynamique qualifiante.

Injustices au travail

VOYAGE AU PAYS DE L'ARBITRAIRE
de Yonnel Liégeois.
Les Editions de l'Atelier,
256 p., 120 F.

RÉPRESSION antisyndicale, licenciements expéditifs, manquements aux règles de sécurité..., le journaliste Yonnel Liégeois énumère bon nombre des dérives qui se sont produites dans le monde du travail ces dernières années. Il ne se contente pas de dénoncer, mais rappelle le sens et l'importance de la juridiction prud'homale française, dont il défend l'originalité en Europe. L'un des spécialistes qu'il interroge met en garde contre le risque de voir se développer *« à la marge du droit du travail classique, un droit de l'emploi qui apparaîtrait comme une dégénérescence du premier »*, car *« composé de règles instables parce que tributaires des besoins des entreprises et des politiques gouvernementales »*.

Au-delà des recettes miracles

POLITIQUE SOCIALE DE L'ENTREPRISE ET PERFORMANCE ÉCONOMIQUE
de Bernard Cailley.
Les Editions d'organisation,
174 p., 146 F.

BERNARD CAILLEY plaide pour une approche globale de la politique sociale dans l'entreprise, alors qu'elle relève souvent de plusieurs responsables. Il récuse les recettes miracles managériales, de même que l'empirisme au profit d'analyses et de démarches précises. Elles sont ainsi exposées par le menu *« de la manière la plus concrète possible et en évitant les références théoriques »*. Définition d'objectifs, dispositifs de suivi, implication des divers niveaux hiérarchiques : voilà un guide qui n'apporte pas de révélations mais prêche la rigueur des méthodes, ce qui est appréciable. Il insiste sur la prise en compte des opinions des *« acteurs sociaux »* pour éviter que de beaux dispositifs conçus *« par le haut »* capotent. Impératif : ne pas s'en tenir à des impressions, mais s'appuyer sur une écoute et une concertation organisées. *« Ne laissons pas en friche le champ du social »*, affirme l'auteur. Et il fournit des outils pour le labourer.

Daniel Urbain

f o r m a t i o n

Pour une réglementation des stages en entreprise

Les jeunes diplômés sont souvent confrontés à des abus lors de leurs premières expériences professionnelles. Un projet pour assainir ces pratiques est en cours

ETAPE incontournable des jeunes diplômés sur le chemin de l'emploi, les stages en entreprise donnent régulièrement lieu à des abus. Ainsi Corine, maîtrise de droit privé en poche, s'est-elle retrouvée l'an dernier en stage dans un cabinet d'avocats à faire... du secrétariat. *« Avec des horaires dingues, genre 8 heures du matin-9 heures du soir, et sans rémunération. A l'époque, je pensais qu'il fallait tout accepter pour remplir son CV, les stages sont si rares,* se souvient-elle, en plaisantant sur le bon côté de l'expérience. *Maintenant, je tape beaucoup plus vite ! »* Heureusement, la jeune femme s'est vu proposer depuis des stages plus enrichissants, dont le dernier, qui dure depuis huit mois, dans un cabinet d'avocats parisien : *« Outre que j'y ai appris la pratique du droit, j'ai découvert le monde du travail, qui n'a rien à voir avec l'Université. C'est vraiment une autre planète. »* Quant à ses 2 000 francs d'indemnité mensuelle, elle estime que c'est *« correct »*, considérant cette expérience comme « un investissement dans l'avenir ».

Par-delà la faiblesse générale des rémunérations, les jeunes diplômés se montrent dans l'ensemble assez positifs, parfois enthousiastes, sur leurs premières expériences professionnelles : *« Ça m'a donné davantage confiance en moi. Aujourd'hui, j'ai moins de difficultés à m'exprimer en groupe »*, témoigne par exemple Peggy, titulaire d'un BTS d'assistante de direction, qui vient d'effectuer deux stages chez Castorama. Lucides, ils ne veulent pas occulter pour autant les abus dont les entreprises sont coutumières à leur égard : défaut d'encadrement, manque de suivi pédagogique du travail effectué, tâches subalternes (accueil téléphonique, photocopies...), ne correspondant pas à leur niveau d'études...

Conséquence de la démocratisation de l'enseignement supérieur, *« le régime réglementaire des stages en entreprise au cours des études n'a pas évolué en même temps que le développement de cette pratique »*, diagnostique Hervé Zwirn, président de l'Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (AFIJ). Afin de limiter les abus, cette association, créée en 1994 par l'ensemble des syndicats et des mutuelles étudiants, a rédigé un projet de réglementation nationale des stages, définissant les objectifs, le contenu, les modalités d'obtention – via une convention entre l'établissement de formation, l'étudiant et l'entreprise – et la rémunération des stages, ainsi que l'encadrement du jeune diplômé au travail par une *« personne ressource »*.

AMÉLIORATION EN QUALITÉ

Soumis en juin dernier à François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, à la faveur des états généraux de l'Université, et à Matignon, à l'occasion du sommet social consacré à l'emploi des jeunes, ce projet n'a pour l'heure reçu aucune réponse concrète des pouvoirs publics. François Bayrou avait pourtant annoncé aux états généraux : *« La politique des stages sera reprise avec le monde de l'entreprise pour les améliorer en qualité aussi bien qu'en quantité (...). Car la question du contenu des stages est aussi importante que celle de leur nombre et de leur distribution. »*

Si la pratique s'est considérablement développée depuis le début des années 80, tous les étudiants n'ont pas forcément eu l'opportunité d'effectuer un stage au cours de leur cursus universitaire, compte tenu de l'écart entre l'offre et la demande. *« Or la plupart des recruteurs exigent maintenant des jeunes diplômés qu'ils aient eu une première expérience de quelques semaines »*, constate Hervé Zwirn. Résultat : pour obtenir un stage alors qu'ils ont terminé leurs études, certains n'ont d'autre solution que l'*« inscription bidon »* à l'Université. Le cas échéant, celle-ci leur délivrera en effet la précieuse convention de stage qui, outre la couverture sociale, vaut exonération des charges sur la partie de l'indemnité inférieure au tiers du SMIC. Pour remédier à cette situation, l'AFIJ plaide pour la création d'un régime de stage d'insertion réservé aux diplômés n'en ayant pas effectué au cours de leurs études. *« Il s'agirait d'une sorte de stage de rattrapage, comme une bouée de secours pour tous ceux qui sortent du système universitaire sans première expérience du monde du travail »*, explique Hervé Zwirn, qui suggère aussi de ne faire porter l'exonération des charges que sur la partie de l'indemnité de stage dépassant le tiers du SMIC. Ainsi les entreprises pourraient-elles donner un petit coup de pouce à la rémunération des stagiaires sans grever leur budget pour autant...

Philippe Baverel

e n b r e f

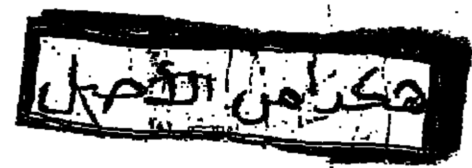
RENCONTRES

■ **MOBILITÉ PROFESSIONNELLE.** Développement et emploi, cabinet conseil et association, organise le 14 novembre à Paris, sur le thème de la mobilité professionnelle, une journée d'échange et de réflexion avec la participation de cinq entreprises qui travaillent sur cette question depuis un an. Il s'agit d'EDF-GDF, Lafarge, Informatique CDC, Saint-Gobain et Seita.
Tél : 01-49-68-03-00. Télécopie : 47-37-12-41.

■ **MÉTIERS D'ART.** Matières et manières, salon grand public exclusivement consacré aux métiers d'art et à leur promotion, se tiendra les 7, 8 et 9 décembre au Carrousel du Louvre (salle Le Nôtre), avec l'ambition de réunir les professionnels français du secteur. Une centaine d'artisans présenteront leurs créations et leur savoir-faire. Pas moins de 30 000 entreprises de métiers d'art sont répertoriées en France, réalisant un chiffre d'affaires estimé à 90 milliards de francs pour 160 000 salariés.

■ **RÉSEAUX D'ORDINATEURS.** « Nouveaux modes de travail et de création de richesses sous l'influence des réseaux d'ordinateurs », thème du colloque organisé le 14 novembre par Eurotechnopolis Institut et Alcoria Consulting à l'hôtel d'Iéna (Maison des arts et métiers) avec la participation de Jean-Pierre Raffarin, ministre du commerce et de l'artisanat. L'entreprise virtuelle sera évoquée à travers les enjeux du télétravail en mode coopératif. Contact : Gabrielle Le Callonec. Tél : 01-41-88-93-93. Télécopie : 01-43-33-58-18.

■ **ÉCHANGE DE SAVOIRS.** Les réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RERS) d'Europe, d'Afrique et du Brésil tiennent les 8, 9 et 10 novembre à Evry (Essonne) un colloque afin de rendre visibles et disponibles des expériences, des pratiques d'échange de savoirs entre citoyens, de formation réciproque, d'organisation en réseau. Des pédagogues, des sociologues, des élus, des participants des réseaux apporteront un éclairage sur la démarche des RERS, l'apprentissage permanent, la formation réciproque et la mutualisation des savoirs.
Contact : RERS, BP 56. 91002 Evry cedex.



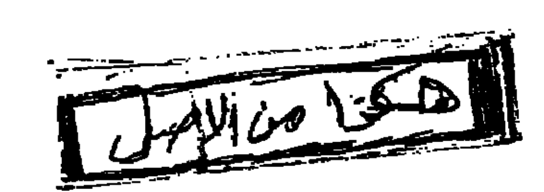
هكذا من الأصل

tif

miracles

Le Monde de l'organisation et de la gestion

Gestion - Finance



Gestion - Finance

Schlumberger

Jeunes Fiscalistes

Paris - Londres

Schlumberger emploie 50 000 personnes de 100 nationalités dans 100 pays, au sein de deux divisions : Services Pétroliers et Mesure et Systèmes.

Nous recherchons de jeunes Fiscalistes pour des unités de Schlumberger basées à Montrouge, près de Paris, et à Londres.

Rattaché au Responsable Fiscal de votre unité, vous mettrez en œuvre vos connaissances de la fiscalité française tout en élargissant votre expérience par la pratique de la fiscalité internationale. Vous veillerez notamment au respect des obligations déclaratives propres aux différents pays de votre zone d'intervention.

Votre goût de l'initiative et des responsabilités, ainsi que vos qualités de communication, feront de vous un membre à part entière de notre équipe de gestion. La rigueur professionnelle, le sens des contacts et la mobilité seront les garants de votre réussite et de votre évolution au sein de Schlumberger, en France ou à l'étranger.

La connaissance de l'anglais est nécessaire. Le poste basé à Londres implique en outre la connaissance de l'arabe.

Diplômés

d'études supérieures commerciales ou fiscales (DESS)

Vous avez une expérience réussie de 2 à 5 ans dans une société industrielle ou un Cabinet.

Vous souhaitez donner une nouvelle dimension à votre carrière en rejoignant une grande entreprise internationale.

Merci d'adresser votre candidature (lettre et C.V.) sous la référence MCS/6171 au Service du Personnel

Schlumberger Limited
42, rue Saint Dominique
75007 Paris

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Europe du Sud

Paris - Leader mondial du conseil en management et en technologie, PA Consulting Group (2000 personnes, 20 pays, 50 bureaux) a bâti et développé sa renommée en Europe du Sud (France, Italie, Espagne) sur le conseil en recrutement, l'évaluation et le management du changement. Nous recherchons aujourd'hui pour cette entité d'une centaine de personnes notre directeur administratif et financier. Basé au siège de notre société française (92 - Neuilly), il sera placé sous l'autorité hiérarchique du directeur financier Europe, basé en Grande-Bretagne, et rapportera fonctionnellement au "Practice Head" de l'Europe du Sud. Assisté d'une équipe de 10 personnes réparties dans les trois pays concernés, il assurera la responsabilité globale et le reporting de l'ensemble des tâches comptables et financières, administratives, informatiques, juridiques et fiscales de l'entité ainsi que l'animation du service du personnel. Ce poste conviendrait à un directeur administratif et financier âgé d'au moins 37 ans, doté d'une solide formation de base (type ESC + DECS), habitué à travailler quotidiennement en anglais, et ayant acquis une expérience confirmée de fonctions similaires au sein de la filiale française d'un groupe anglo-saxon dans le secteur des services. Une très bonne connaissance de Microsoft Excel est exigée, celle de SunAccounts serait un avantage. La pratique d'autres langues européennes (espagnol, italien) constituerait un atout supplémentaire. D'excellentes perspectives de carrière peuvent être envisagées. Ecrire à Jean-Pierre ROUGIER sous la référence R/DAF - **PA Consulting Group - 114, avenue Charles de Gaulle - 92522 NEUILLY Cedex - Tél. 40.88.79.70.**

PA Consulting Group
Creating Business Advantage

Société d'Ingénierie basée à Paris recherche son :

RESPONSABLE DE COMPTABILITE GENERALE

Vous établirez les déclarations fiscales et sociales, analyserez les comptes CA/paie/immobilisations et suivrez la comptabilité de nos Agences à l'étranger.

De formation supérieure (DECS ou équivalent), vous avez acquis une expérience de 5 ans minimum à un poste similaire en entreprise ou dans un Cabinet Comptable.

La maîtrise de l'informatique (AS400 - Excel) et de l'anglais est indispensable.

Ce poste implique des déplacements à l'étranger.



Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) en précisant sur l'enveloppe la référence FC640872 à : EUROMESSAGES - 78, bd de la République - 92514 Boulogne Cedex.

Société HLM, nous gérons sur la région parisienne un patrimoine diversifié (près de 3 500 logements), avec 80 collaborateurs dont 30 administratifs.

Afin de poursuivre notre développement et accroître notre efficacité, nous créons le poste de

Responsable Administratif h/f

Coéquipier du Directeur Général, vous mettez en place une gestion rigoureuse de l'organisation, élaborez les procédures et les outils de contrôle interne. Vous supervisez les services comptable et contentieux (10 personnes), conduisez le projet informatique.

A 32-45 ans, de formation supérieure, vous avez acquis de solides compétences en gestion/comptabilité/informatique en PME et êtes attaché à l'action sociale. Votre rigueur, votre pragmatisme, votre loyauté sont des gages de réussite.

Notre Consultante, Marie-Claude Tessier, vous remercie de lui écrire sous référence 139/LM



ALEXANDRE TIC SA
9, RUE ROYALE - 75008 PARIS



Chargés de missions

Diplômés SUP de CO ou ESSEC

Votre expérience de 2 à 5 ans dans une fonction similaire alliée à de solides connaissances informatiques vous permettront de mener efficacement les différentes missions qui vous seront confiées (études, analyses, suivis de projets sur valeurs mobilières, animations de réunions).

Postes évolutifs pour candidats à fort potentiel et motivés.

Merci d'adresser s/réf. FIN 1096 lettre manuscrite, CV, photo et prétentions au **Groupe GPS** - 33, rue des Mathurins - 75008 PARIS.

Notre nouvelle rubrique d'offres d'emplois du vendredi*



INITIATIVES LOCALES

est le rendez-vous hebdomadaire des cadres de l'administration.

Contactez Sacha LAUZANNE au 01.44.43.77.34

* *daté samedi.*

Juristes - Ressources Humaines

BANQUE DE MARCHÉ
D'UN GROUPE FINANCIER DE PREMIER PLAN

JURISTE
DES MARCHÉS FINANCIERS

Notre Front-Office des marchés de taux et de change crée une fonction juridique de proximité qui aura vocation à intervenir sur l'ensemble de nos activités : obligataire, monétaire, change, dérivés et structurés.

Mettant en place la fonction, vous suivez l'ensemble des processus de négociation des contrats liés aux opérations initiées par la salle (contrats-cadres + annexes et autres contrats) en relation avec nos contreparties et nos back-offices. Vous travaillez en interface directe avec notre service juridique et fiscal fédéral.

Ce sont autant vos connaissances juridiques (Bac + 5) centrées sur la finance de marché (ISDA, ISMA, AFTB) que votre parfaite compréhension des opérations qui vous permettront de réussir dans ce poste qui exige rigueur, pragmatisme et sens du service au client. Votre première expérience de cette fonction (3 ans) vous aura entre autres permis de travailler en langue anglaise que vous maîtrisez parfaitement.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV et prétentions), en précisant sur l'enveloppe la réf. 576, à Communiqué, 50/54 rue de Silly, 92513 Boulogne-Billancourt Cedex.

MEDIAPA

Cabinet d'Avocats français en fort développement recherche un

Collaborateur en Droit Public

Lille

Au sein du Cabinet, vous interviendrez en conseil, rédaction d'actes et contentieux en droit public auprès d'une clientèle composée de collectivités locales et d'entreprises liées à ce secteur.

Vous partagerez rapidement, si vous vous êtes imposé, la responsabilité du développement et du management de l'activité Droit Public du Cabinet.

Agé d'environ 30/32 ans, de formation juridique supérieure avec une spécialisation en Droit Public, vous avez acquis une expérience dans ce domaine d'environ 4 ans comme avocat en cabinet ou d'au moins 8 ans au sein d'une entreprise intervenant auprès des collectivités locales.

Excellent technicien, rigoureux et dynamique, vous souhaitez valoriser votre expérience au sein d'un cabinet offrant de réelles perspectives d'évolution.

La maîtrise de l'anglais sera un atout supplémentaire.

Merci d'adresser lettre man. + CV + photo + n° de tél + rém. actuelle à **Thierry Montécatine, Michael Page Tax & Legal, 3 bld Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou de taper votre CV sur 3617 code MPage** (Connecte 1,49F/Mn) sous réf. TM14714

MP

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

Grand groupe français performant recherche, dans le cadre de son fort développement à l'international

Juriste Contrats Internationaux

Rattaché au Directeur Juridique International et en contact direct avec les opérationnels concernés, vous interviendrez principalement sur des dossiers intéressant la centrale d'achats internationale du groupe (négociation et rédaction de contrats d'approvisionnements, conditions générales de vente, etc.). Vous aurez également vocation à intervenir en droit économique (concurrence, distribution, etc.). (TM14716)

Juriste d'Affaires Internationales

Au sein de l'équipe juridique international, vous interviendrez en droit des affaires dans l'instruction et la gestion des dossiers relatifs à l'expansion du groupe à l'international notamment en matière immobilière. Vous exercerez vos missions en rapport étroit avec la Direction Générale et la Direction de l'Expansion. (TM14717)

Ces postes situés en métropole lilloise s'adressent à des candidats agés de 30 ans environ, de formation juridique supérieure (DEA, DESS, DJCE, etc.) justifiant d'une première expérience réussie de 3/5 ans en droit des affaires acquise de préférence au sein d'une entreprise évoluant dans un environnement international.

La maîtrise de l'anglais est requise pour ces postes, la connaissance d'une autre langue étrangère sera un atout supplémentaire.

Disponible, pragmatique et rigoureux, vous souhaitez valoriser et exprimer vos qualités techniques et relationnelles dans un groupe très dynamique offrant de réelles perspectives d'évolution.

Merci d'adresser lettre manuscrite + CV + photo + numéro de téléphone + rémunération actuelle à **Thierry Montécatine, Michael Page Tax & Legal,** 3 boulevard Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou **de taper votre CV sur le 36.17 code MPage** (Connecte 1,49F/Mn) sous la référence choisie.

MP

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

Partenaire de l'industrie pharmaceutique depuis plus de 10 ans, nous mettons notre savoir-faire au service de nos clients afin de les mettre en relation avec des collaborateurs de qualité.
Pour conforter notre croissance, nous recherchons

Consultant h/f

30/35 ans, de formation supérieure (ESC, Psychologie, RH, Sciences po ...), vous possédez une expérience d'au moins 3 ans acquise au sein d'un cabinet de recrutement ou dans la fonction RH et idéalement dans le secteur Santé.
Outre la gestion d'un portefeuille de clients, la réalisation de missions de recrutement et d'évaluation de cadres du secteur médical, marketing, affaires pharmaceutiques ..., vous vous appuierez sur notre structure pour le développement de cette activité.

Un candidat issu de l'industrie pharmaceutique (Médecin ou Pharmacien) et souhaitant s'orienter vers le conseil en recrutement serait également apprécié.

> Pour ce poste basé en région parisienne (92), merci d'adresser votre candidature, en précisant sur l'enveloppe la référence BRCN, à Communiqué, 50/54 rue de Silly, 92513 Boulogne-Billancourt Cedex.

MEDIAPA



Notre expertise reconnue dans la création et la conduite «d'Assessment Centers» nous confère aujourd'hui une forte image de professionnalisme.
Nous poursuivons notre développement et recherchons pour **PARIS** un :

CONSULTANT SENIOR RECRUTEMENT

Impérativement issu du Conseil, vous pouvez justifier d'une expérience réussie dans la conduite d'opérations de recrutement ou d'évaluation. Votre rigueur et votre sens commercial vous permettent d'être un interlocuteur reconnu par vos clients.

Après formation à nos méthodes et outils, vous interviendrez sur les grandes missions du Cabinet et vous contribuerez au développement de nos activités.

Les conditions offertes sont de nature à vous motiver et à vous responsabiliser.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature (CV, photo et prétentions) sous la référence RH/M, à D.G. ASSOCIES - 46/48, rue Lauriston - 75116 PARIS.

OBC

GROUPE INDUSTRIEL INTERNATIONAL RECHERCHE UN

Juriste Contrats Internationaux h/f

Rattaché à la Direction Juridique Centrale, vous participerez à l'analyse, à la rédaction et aux négociations des différents types d'accords (contrats nationaux et internationaux, joint venture) réalisés par les différentes entités du groupe.

Souple, pragmatique, vif, homme/femme de contact sachant s'adapter à toutes les situations, vous conseillerez et assisterez les entités au sein des équipes concernées.

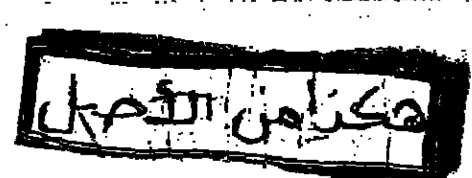
Agé de 30/40 ans, anglais courant, de formation de type IEP ou équivalent, votre expérience acquise dans un cabinet ou en entreprise vous permet de maîtriser le droit des affaires.

Pour ce poste basé à Paris, l'allemand serait apprécié.

Adresser CV, lettre manuscrite et prétentions sous référence JCI 0810 à notre Conseil : EGGO Conseil 10, rue de Pouy - 75013 PARIS. Discrétion totale assurée.

EGGO Conseils

OBC



Marketing - Communication

Rédacteur H/F

COMMUNICATION COMMERCIALE
PRODUITS FINANCIERS



CDD 6 MOIS AU MINIMUM

■ De formation bac + 4 (école de communication ou de journalisme, école de commerce, maîtrise de lettres), vous vous distinguerez par une plume facile, un tempérament alliant rigueur et créativité, un excellent relationnel et une adaptabilité à toute épreuve.

■ Votre première expérience (3 ans au minimum) vous a permis d'acquérir une parfaite connaissance en matière de produits financiers et d'assurance-vie.

■ Vous vous verrez confier la conception-rédaction de mailings et brochures commerciales ainsi que le suivi et la mise à jour de la documentation commerciale.

■ Vous participerez également à la promotion des produits par le biais de manifestations professionnelles (salons...).

■ Merci d'adresser votre candidature sous réf. 6084 à Véronique Galmiche, Compagnie Bancaire, Service Recrutement, 5 avenue Kléber, 75116 Paris.

CARDIF, filiale de la Compagnie Bancaire, est l'un des tout premiers groupes privés d'assurance-vie et de capitalisation. Nos signes particuliers :

- 80 milliards d'encours gérés,
- 620 collaborateurs,
- une forte notoriété,
- un développement international,
- une capacité d'innovation permanente.

COMPAGNIE BANCAIRE

Guillaume Tell

MGE UPS SYSTEMS

MGE UPS SYSTEMS

conçoit, fabrique et commercialise les onduleurs Merlin Gerin dans le monde entier (2000 personnes, 2 milliards de francs de CA).

RECHERCHE
dans le cadre de son développement international rapide sur les produits et logiciels de protection des réseaux informatiques :

RESPONSABLE MARKETING OPERATIONNEL

pour la Distribution sur l'Europe, l'Asie, le Moyen Orient et l'Afrique.

Rattaché au Directeur International, ce véritable chef de marché est en charge de l'animation marketing et pilote les actions de développement des ventes en liaison avec les équipes commerciales de chaque pays.

Anglais indispensable.
Poste basé à Grenoble.
Rémunération motivante selon l'expérience.

Contacter
Jean-Bernard GUY
Direction des Ressources Humaines
MGE UPS SYSTEMS,
7 Chemin du Vieux Chêne,
ZIRST 4202, F-38942 Meylan Cedex.
Tél. (33) 04 76 60 77 76. Fax. (33) 04 76 60 78 82

MGE
UPS SYSTEMS

.Ingénieur Marketing



Notre Groupe, présent sur les marchés automobile mondiaux, participe activement aux développements des techniques de demain. Notre Branche, leader mondial dans son secteur d'activité, recrute pour son Centre d'Etudes Produits Nouveaux situé à Saint Ouen (93) un Ingénieur Marketing Produits/Marchés.

Votre mission couvrira 4 domaines d'intervention : analyser les concurrents et les clients de Valeo Embrayages, déterminer les besoins des constructeurs automobile mondiaux, prendre en charge le marketing opérationnel (dossiers de communication, promotion, base de données prix, salons, ...), réaliser des études de marketing produit.

De formation Ingénieur Généraliste, doublée d'un 3ème cycle en Marketing, Gestion ou MBA, vous justifiez d'une expérience en marketing industriel ou en développement produit/projet.

Anglais impératif, mobilité requise (déplacements à prévoir), pratique des outils informatiques (tableurs, base de données).

Merci d'adresser lettre, CV et photo en précisant votre rémunération actuelle à **VALEO RECRUTEMENT** - BP 911 75829 PARIS Cedex 17 sous la référence 60.156 portée sur lettre et enveloppe. La sélection des candidatures sera effectuée par notre partenaire **MERCURI URVAL**.

Valeo compte plus de 30 000 personnes réparties en neuf Branches d'activité. Le Groupe dispose de 92 usines ou centres de recherche et réalise un chiffre d'affaires supérieur à 25 milliards de francs, dont près de 63 % hors de France.



L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE

ORC

---

la Nouvelle République DU CENTRE-OUEST

RECHERCHE



Journaliste, vous avez impérativement une expérience professionnelle de plusieurs années dans la presse quotidienne ou hebdomadaire de province.
Vous avez une solide formation supérieure, la pratique de la locale, du secrétariat de rédaction.
Vous êtes géographiquement mobile, maîtrisez l'informatique appliquée aux travaux rédactionnels.

Merci d'adresser lettre manuscrite, curriculum vitae détaillé, photo et prétentions à « La Nouvelle République », service des Relations Sociales, 232, avenue de Grammont, 37048 Tours Cedex.

INSTITUT D'ETUDES DE MARCHES (R. P.)

recherche (H/F) :

■ **DIRECTEUR D'ETUDES** confirmé,
pour développement commercial de nouveaux secteurs.

■ **CHARGE D'ETUDES QUANTI SENIOR,**
3 ans minimum d'expérience.

ANGLAIS courant nécessaire pour les deux postes.

Adresser C.V., photo et lettre manuscrite (*sous réf. n° 9042*) à :
Le Monde Publicité
133, avenue des Champs-Elysées - 75409 Paris cedex 08.

Semaine de la publicité du 14 au 20 octobre 1996

Les annonces sont vos *emplois...*

Vous cherchez un emploi,
vous souhaitez évoluer dans votre métier,
élargir vos compétences.
Chaque semaine les entreprises vous
proposent des opportunités.
Ne passez pas à côté.
Lire et répondre aux annonces
dans la Presse, c'est gérer votre carrière,
construire votre vie professionnelle.

ACCE
Association des Conseils en Communication pour l'Emploi

Le Monde

CHAQUE SEMAINE VOUS AVEZ RENDEZ-VOUS AVEC VOTRE AVENIR

Dirigeants

Le Monde des Cadres



Le Monde des Cadres

Groupe important de protection sociale (Retraite, Prévoyance, Santé, Assurance) pour les salariés et les retraités d'un important secteur d'activité. Nous réalisons, en partenariat avec plus de 400 000 entreprises adhérentes, un chiffre d'affaires de 23 milliards de francs. Nous recherchons des jeunes candidats diplômés à fort potentiel, pour occuper dans un premier temps les postes de :

Responsable des services clients

Lyon

(Réf. 251 D)

Rattaché(e) au directeur régional, vous animerez une équipe de 50 personnes chargée de traiter les relations avec les entreprises et les adhérents dans un souci d'efficacité et de qualité de service.

Vous proposerez et mettrez en place de nouveaux modes de fonctionnement permettant d'améliorer les pratiques et de motiver les collaborateurs.

Chef de projet organisation

Nice

(Réf. 251 E)

Rattaché(e) à la direction administrative centrale, vous interviendrez en organisation et prendrez en charge l'élaboration de nouveaux systèmes de traitement. A l'interface entre les opérationnels et la direction informatique, vous serez responsable de la pertinence des fonctionnalités nouvelles développées et validerez leur qualité.

Nous souhaitons rencontrer des candidats diplômés de grandes écoles de commerce ou d'ingénieur qui auront acquis une première expérience (2 ans) dans des missions similaires en entreprise de service (assurance, banque...) ou en cabinet de conseil en organisation.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature (CV + lettre manuscrite) en mentionnant la référence du poste choisi à notre Conseil : **PSYNERGIE** - 2, rue Saint Thomas d'Aquin - 75007 PARIS.

Depuis plus de vingt ans, EGT, filiale de FRANCE TELECOM, s'est hissée au premier rang de la distribution d'outils de communication : télécopie, répondeurs, visioconférence, téléphonie mobile...
Pour renforcer notre organisation, nous recherchons notre

responsable des achats et des approvisionnements H/F

Rattaché au Directeur ACHATS/LOGISTIQUE, vous animez un service de 9 collaborateurs - dont 4 cadres - responsables et autonomes.
Vous veillez à la **cohérence** et à la **pertinence des négociations d'achat** au mieux des intérêts d'EGT et des différents réseaux alimentés par sa centrale d'Achats.
Vous vous assurez de la **fiabilité** et de **l'efficacité** des opérations administratives liées aux achats et aux approvisionnements.
De formation supérieure, si possible spécialisée en Achats/Approvisionnements, vous justifiez d'une **expérience de plusieurs années** dans ce métier, sur des produits proches et/ou dans la grande distribution.
Doté d'une **forte capacité relationnelle, fin négociateur**, vous saurez également faire preuve d'une **grande rigueur d'organisation**, de **souplesse** et de **réactivité**.
Votre aptitude naturelle au **management d'équipes**, associée à un grand **professionnalisme**, vous fera évoluer à brève échéance vers une **responsabilité élargie** au sein de notre organisation.
Une connaissance pratique de la **micro-informatique** et la maîtrise de **l'anglais** sont impératifs.
Ce poste est basé à notre Siège d'ASNIERES (92).
Merci d'adresser votre dossier de candidature (C.V. et prétentions) sous réf. GT 21 à notre Conseil : **COGEPLAN** - 2, rue Louis David - 75782 PARIS Cédex 16, qui vous garantit une confidentialité totale.





TVRS 98, société créée par TF1, CANAL +, France 2, France 3, Radio France, Radio France International et TDF est chargée d'assurer la couverture audiovisuelle de la prochaine Coupe du Monde de Football.
A ce titre, elle produira les retransmissions des 64 matchs de la compétition, aménagera et exploitera le centre International de radio télévision situé à Paris et fournira des prestations techniques aux radios et télévisions du monde entier.
Nous recherchons notre

Responsable Logistique

Rattaché à la Direction Générale, vous aurez pour mission d'assurer l'ensemble de la logistique (hébergement, restauration, transport, habillement) auprès des équipes du Radiodiffuseur hôte de ce grand évènement (plus de 1000 personnes).
Votre challenge :
• Préparer la mission par la définition des grandes orientations en matière d'hébergement, de restauration et de transport • Rechercher les prestataires • Coordonner et suivre les actions jusqu'à l'événement en liaison avec les responsables de 11 sites répartis sur toute la France • Gérer un budget de 20 millions de francs.
Vous êtes un professionnel averti de la fonction logistique en environnement événementiel. Vous possédez bien évidemment de fortes capacités d'organisation et alliez ascendant personnel et souplesse relationnelle.
Vous maîtrisez l'utilisation des outils bureautiques (bases de données) et parlez anglais.
C'est un contrat à durée indéterminée à objet déterminé, la mission devant s'arrêter le 31 AOUT 1998.

Pour ce poste basé à Paris mais nécessitant des déplacements, merci d'adresser votre candidature (CV, lettre de motivation, photo, prétentions et date de disponibilité) à notre conseil : PRAXEOS Management - Tour Atlantique Cedex 06 - 92911 Paris La Défense, qui traitera votre dossier.

PRAXEOS management

Vos déchets radioactifs sont notre environnement



ANDRA

Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Rédacteur Publications Scientifiques

L'ANDRA, Etablissement Public, se doit d'innover pour assurer une gestion à long terme de tous les types de déchets radioactifs, pour préparer dès aujourd'hui l'environnement de demain. C'est notre avenir qui est en jeu. Nous recherchons un :

Nos collaborateurs sont reconnus internationalement : leurs travaux font référence.

En donnant à leur production, une forme et un contenu rédactionnel adaptés, vous contribuerez à l'information objective nécessaire à notre domaine.

Votre formation supérieure (sciences de la terre et/ou matériaux) et une expérience prouvée de la rédaction : tel est votre profil.

Vous serez l'interface entre nos équipes et nos publics.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, photo et prétentions) sous réf. 160904D à notre cabinet conseil : Florian Mantione Institut, 365 rue de Vaugirard, 75015 PARIS.

Le PDG d'une société de reconversion recherche son Principal Collaborateur.

Petite structure très opérationnelle, notre entreprise accompagne et finance les projets d'implantations et de créations industrielles et tertiaires, générateurs d'emplois.

A 35 ans, votre talent et votre dynamisme vous permettront d'intensifier la pénétration de notre «marché» et de ce fait d'amplifier notre action.

Diplômé d'une formation financière supérieure, vous êtes familiarisé avec le contrôle de gestion et l'audit en milieu industriel.

Gérer les contrats en cours de réalisation, manager de nouveaux projets, contrôler les résultats, suppose de votre part une large ouverture d'esprit, la possibilité d'approches complexes, une solide rigueur dans la méthode et une véritable aisance relationnelle.

Pour ce poste basé en Alsace, vous parlez couramment anglais et possédez éventuellement quelques notions d'allemand.

Merci d'adresser vos lettre manuscrite, curriculum vitae et photo sous référence PC à notre Conseil



HAEFFNER & PARTNERS

35 rue Goethe - 67000 STRASBOURG

La FONDATION ROYAUMONT

1ère fondation privée de France dans son secteur (35 km au nord de Paris), recrute son

Directeur Administratif et Financier H/F

Rattaché au directeur général, vous aurez les responsabilités suivantes :

- supervision de la comptabilité générale, clients/fournisseurs, paie (3 personnes)
- contrôle de gestion (élaboration des budgets, reporting mensuel, contrôle budgétaire)
- fiscalité
- trésorerie, financements, relations avec les banques
- gestion des ressources humaines
- gestion des contrats et des problèmes juridiques
- management des systèmes informatiques (environnement Mac et PC, réseaux)
- gestion financière et administrative des investissements

35 ans environ, de formation supérieure (grande école de gestion ou équivalent), doté d'une solide culture générale, vous venez idéalement d'une entreprise du secteur tertiaire où vous aurez exercé avec succès des responsabilités dans la fonction gestion/finance.

Soucieux d'adhérer à un projet culturel fort, adaptable à des activités aussi variées que le management du domaine artistique, l'accueil de séminaires ou la gestion d'un patrimoine immobilier et financier, vous êtes rigoureux, doté d'un solide sens de l'analyse et de synthèse et pourvu de capacités relationnelles certaines.

Envoyer lettre manuscrite, C.V. et prétentions à :
M. le Directeur Général
Fondation Royaumont
95270 Asnières-sur-Oise



Important groupe coopératif agricole de l'Est de la France recherche, dans le cadre de son développement, un(e) :

"ASSISTANT(E) COMMERCIAL(E) CEREALES"

Placé(e) sous l'autorité du Directeur Commercial, il (ou elle) :

- participera à l'analyse, à la définition et à la mise en marché des productions des agriculteurs, recherchera et contractualisera de nouveaux débouchés,
- assurera les relations entre les différents intervenants de la production au client final,
- supervisera l'exécution des différents contrats,
- optimisera les positions sur les différents marchés à terme,
- sera responsable d'une station de production de semences (contrats, production, qualité, délai)

Profil :

Formation supérieure (école de commerce, Ingénieur agro...) avec 2 à 3 ans d'expérience réussis dans une fonction équivalente (achat ou vente) chez un organisme stockeur ou société de négoce.

Connaissance de l'allemand indispensable et de l'anglais souhaitée.

Adresser votre dossier de candidature (lettre, photo et prétentions) sous n° 9041 à : LE MONDE Publicité 133, avenue des Champs-Elysées - 75409 PARIS Cedex 08

ENSEMBLE, PRÉPARER L'HÔPITAL DE DEMAIN



CENTRE HOSPITALIER BELFORT

Le Centre Hospitalier de Belfort (750 lits, 1 500 collaborateurs) poursuit son évolution stratégique : qualité des soins et de l'accueil, politique coordonnée de l'offre. Il recherche son

Responsable de l'organisation

Belfort

Auprès du Directeur du Centre Hospitalier, vous menez à bien les chantiers d'organisation liés à la mise en oeuvre de la stratégie de l'établissement. Vous aidez les responsables des services (médicaux, médico-techniques, techniques, administratifs) à conduire le changement dans leurs unités. Vous pratiquez les méthodes d'organisation et de management de projet. Vous êtes capable d'animer une équipe et de coordonner des groupes de travail.

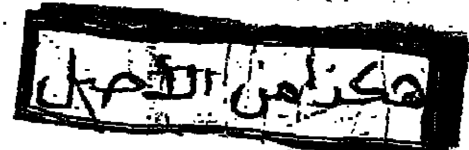
De formation supérieure Ingénieur ou DESS en organisation, vous avez 10 ans d'expérience professionnelle dans l'industrie ou les services, dont 5 ans dans la fonction organisation en entreprise ou en cabinet : votre rigueur, votre sens de l'écoute et votre capacité à convaincre y ont été mis à l'épreuve avec succès.

Le poste est situé à Belfort, à 50 minutes de Bâle, entre Vosges et Jura.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à notre conseil : Gérard Rolloy - 19 place Foch - 78510 Triel-sur-Seine, qui traitera votre dossier en toute confidentialité.

Le Monde des Cadres

Carrières Internationales



Conseil et Audit

maîtriser

BOSSARD CONSULTANTS est l'un des leaders européens du conseil à partir d'un réseau international composé de 26 bureaux couvrant 19 pays.

Notre engagement est de garantir aux dirigeants des résultats durables et mesurables sur leurs enjeux clés.

Pour accompagner sa croissance, BOSSARD CONSULTANTS recherche des

consultants EXPÉRIMENTÉS

Dans un contexte stimulant par la richesse des problèmes posés et des méthodologies utilisées, vous interviendrez au sein d'équipes pluridisciplinaires où vous pourrez exprimer votre sens de l'autonomie, votre esprit d'entreprise, vos capacités de développement commercial et managérial.

Vous avez une expérience notamment des

SYSTEMES D'INFORMATION

Vous serez ainsi amené à conseiller nos clients dans :
- la définition de leur stratégie informatique,
- l'évolution de leurs systèmes d'information au service des métiers,
- la définition des architectures fonctionnelles et techniques.
- l'assistance à la maîtrise des grands projets et à la conduite du changement.

Diplômé(e) d'une grande école et maîtrisant l'anglais, vous avez acquis une expérience de 4 à 8 ans en qualité de chef de projet ou de consultant(e).

Ecrivez s/réf. GB/01 à Marine STANDERA - **BOSSARD CONSULTANTS Service Recrutement - 14, rue Rouget de Lisle - 92441 ISSY LES MOULINEAUX Cedex.**

BOSSARD CONSULTANTS

OBC

Filiale de l'un des grands mondiaux de l'agro-alimentaire, leader sur notre secteur, nous recherchons pour notre holding supervisant les activités d'une vingtaine d'entités industrielles implantées sur les cinq continents, un

CONTROLEUR FINANCIER AUDITEUR

Sa mission sera double :
- d'une part, assurer l'ensemble des travaux de contrôle financier de la holding (reportings, budgets, plans et consolidations annuelles)
- d'autre part, mener tout type de missions à la demande de nos dirigeants (assistance aux filiales, audit interne, développement de nos activités).

Autonome, rigoureux, ayant développé d'excellentes qualités relationnelles, vous souhaitez valoriser une première expérience de 2 à 4 ans en cabinet d'audit international de très forte notoriété au sein d'une équipe légère et dynamique appartenant à une structure proposant à moyen terme de réelles perspectives d'évolution.

Notre futur collaborateur, basé à Paris, sera appelé à effectuer des déplacements à l'étranger afin d'assurer le suivi opérationnel de sa zone (Union Européenne et Pays de l'Est).

Anglais courant impératif. Seconde langue souhaitée.



Ecrire sous réf. 42A.3012 6M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

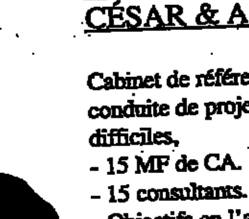
Publipanel

CONSULTANT CONFIRMÉ

De mémoire de consultant, on n'a jamais vu un confirmé plan-plan rejoindre HERBEMONT CÉSAR & ASSOCIÉS

Profil du confirmé selon HERBEMONT CÉSAR & ASSOCIÉS

C'est à la fois un homme d'action et de synthèse, il a des qualités d'animateur, d'organisateur et une bonne autonomie.
Agé de 25 à 30 ans, il est diplômé d'une grande école.
Il est prêt à apprendre son métier en 40 ans de vie très active.
Il cherche un projet fort, souhaite passer d'une logique de productivité à une logique de mobilisation des hommes et désire participer au capital dans un avenir proche.



Portrait de HERBEMONT CÉSAR & ASSOCIÉS

Cabinet de référence en matière de conduite de projets de changement difficiles,
- 15 MF de CA.
- 15 consultants.
- Objectifs en l'an 2000 : 50 MF - 50 consultants.

Valeurs
- Il faut écouter avant de parler.
- Rien ne résiste au travail.
- Un homme drôle ne peut pas être mauvais.

HERBEMONT ■ CÉSAR & ASSOCIÉS
Réussir les projets de changement difficiles

Si vous voulez nous rejoindre, envoyez votre CV avec photo et lettre manuscrite sous réf. CC10 à : *24, bd des Iles - 92442 Issy-les-Moulineaux Cedex*
HERBEMONT CÉSAR & ASSOCIÉS - *24, bd des Iles - 92442 Issy-les-Moulineaux Cedex*

Lire notre livre «La stratégie du projet latéral» paru chez Dunod vous permettra de préparer votre entretien

CONSULTANT Futur Associé

Recherche et Sélection de Cadres et de Dirigeants

Notre Cabinet, adossé à un Groupe important, a, en quelques [illegible] de réputation de qualité et de professionnalisme.
Pour accompagner notre développement, nous [illegible] CONSULTANT, FUTUR ASSOCIÉ.
Issu d'une grande Ecole ou de l'Université, vous avez, à 40 ans environ, une [illegible] rience réussie en Entreprise et en Cabinet. [illegible] teurs d'intervention (Finance, Télécom, Santé... par exemple), vous réalisez [illegible] des missions internationales.
Partageant notre éthique et notre exigence de qualité, vous [illegible] missions en toute autonomie, dans un climat convivial. Nous serons heureux de vous [illegible] cier pleinement à notre équipe et de partager avec vous les fruits du succès commun.

Pour découvrir nos complémentarités, merci de faire parvenir votre dossier complet (CV, photo, lettre manuscrite) sous la référence D.COA.C2/M à Christiane TRILLOT, qui le traitera en toute confidentialité.

LINCOLN ASSOCIES
38, rue Vauthier - 92774 Boulogne-Billancourt Cedex
Paris / Londres / New York / Francfort / Milan / Madrid / Utrecht

Lincoln

Fonction Commerciale

Directeur Commercial
France

Opportunité exceptionnelle de développer en France, les activités du leader mondial dans le domaine des machines outils pour l'industrie

500 KF + voiture

RP + déplacements

LA SOCIÉTÉ
- Multinationale présente sur 5 continents.
- Profitable en millions de dollars.
- En France 50 personnes, CA de 400 MF.

LE POSTE
- Sous la responsabilité directe du Directeur Général, vous :
  - définissez, proposez et mettez en oeuvre notre politique commerciale et marketing en France,
  - renforcez nos relations de partenariats auprès de nos concessionnaires en veillant notamment au respect des règles contractuelles définies,
  - assurez auprès de groupes industriels majeurs présents sur votre marché des visites techniques et commerciales régulières,
  - facilitez la remontée vers la Direction Générale France et Europe des informations concernant votre marché,
  - développez nos résultats en terme de nombre de clients, de chiffre d'affaire et de profits.

PROFIL RECHERCHÉ
- 45/50 ans. Ingénieur + 15 ans d'expérience du développement d'un centre de profit technique tourné vers l'industrie.
- Expérience commerciale réussie au sein d'un système de distribution intégrant des concessionnaires.
- Poste évolutif en fonction des résultats.
- Orienté résultats et qualité de service.
- Anglais courant exigé.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet et rémunération actuelle sous réf. LM/61003 à N.B.S., 44 rue du Colisée, 75008 PARIS.

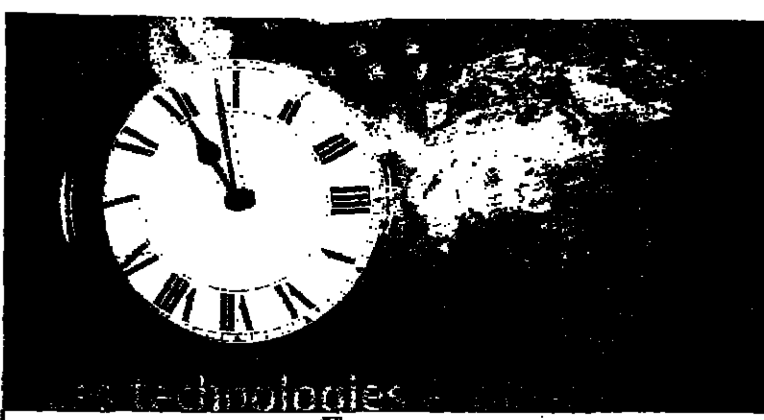


N B SELECTION LTD
a BNB Resources plc company



Paris - London - Aberdeen - Birmingham
Bristol - City - Edinburgh - Glasgow - Leeds
Manchester - Slough - Madrid

Conseil et Audit



Les organisations bougent. Accompagnez les femmes et les hommes dans le changement.

ORACLE, c'est aujourd'hui :

- le numéro un mondial des logiciels de bases de données et d'outils de développement.
- une offre de progiciels applicatifs (comptabilité, gestion, manufacturing), en environnement Unix.
- un leader dans les solutions logicielles destinées à Internet.
- un innovateur qui créé l'événement avec le Network Computer (NC).
- une expertise reconnue en systèmes de pilotage (OLAP, EIS).
- une offre globale de services (Conseil, Formation, Support).

Avec un chiffre d'affaire de 1,1 milliards de francs et 910 collaborateurs en France, ORACLE vous propose de valoriser vos compétences et votre professionnalisme dans une entreprise majeure, à la pointe de l'innovation technologique.

ORACLE est un partenaire de premier plan pour les entreprises qui considèrent l'évolution de leur système d'information comme une source d'avantage concurrentiel. Nous savons que le choix des solutions technologiques est aussi important que la qualité de leur mise en œuvre et que les facteurs humains sont cruciaux dans la réussite d'un projet. C'est pourquoi, ORACLE a développé une activité Accompagnement du Changement qui complète son offre globale de services et crée deux postes de :

CONSULTANTS SENIORS
EN ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT

Votre mission sera de participer à la création d'une véritable mobilisation humaine autour des projets de changement. En fonction du métier de votre client, de sa stratégie, de son organisation, de sa culture et de l'évolution de son système d'information autour des solutions Oracle, vous exercerez une activité de conseil et de soutien opérationnel. Vos interlocuteurs seront bien sûr des directions générales, informatiques ou utilisatrices. Ce seront d'abord des femmes et des hommes qui ont besoin d'être accompagnés au quotidien dans leur adaptation professionnelle. D'un haut niveau de formation initiale, vous avez déjà une expérience de consultant en accompagnement du changement en environnement informatique. La maîtrise des approches et outils d'accompagnement du changement (organisation, communication, gestion sociale,...) est indispensable ainsi qu'une bonne connaissance de l'environnement humain et technologique de l'informatique. Un bon niveau d'anglais est souhaité.

Votre passion du service client, votre sens de l'initiative et votre capacité à comprendre les intérêts des partenaires ORACLE seront des atouts déterminants pour votre réussite et votre progression au sein d'un groupe qui, par sa politique active de formation continue, vous permettra d'évoluer en même temps que la technologie.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, sous la réf. OCM, Service Recrutement, 65 rue des Trois Fontanot, 92732 Nanterre Cedex.

ORACLE®
Enabling the Information Age™

LE PREMIER COURTIER D'ASSURANCES EN FRANCE
recherche pour sa filiale leader au niveau national
dans la gestion des risques opérationnels :

Consultant
CHEF DE PROJET

Pour lui confier :
- la réalisation des interventions au niveau des collèges de Direction,
- l'expertise au sens large (audit, analyse, synthèse, proposition et mise en place de recommandations)
- la conception et la négociation des plans d'actions (programmes, objectifs...).
- la définition d'une politique prévention,
- l'élaboration des référentiels, procédures et outils dans le cadre d'une méthodologie existante,
- le suivi de l'efficacité des actions d'un programme (résultats et fonctionnements).

De formation généraliste Bac + 4, les candidats auront une expérience de 3 à 5 ans minimum en audit, mise en oeuvre d'actions de formation et programmes d'amélioration acquise dans un Cabinet de Consultants en organisation industrielle ou équivalent.

Bonne culture industrielle, notion Qualité, bon manager, pédagogue, capacité à convaincre, à animer et à faire partager. Anglais apprécié. Poste basé dans les Yvelines avec déplacements en France.

Merci d'adresser votre candidature détaillée avec références précises
sous n° 02/AA à GRAS SAVOYE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
BP 129 92202 Neuilly sur Seine cédex.



GRAS SAVOYE
Tant qu'il y aura des risques

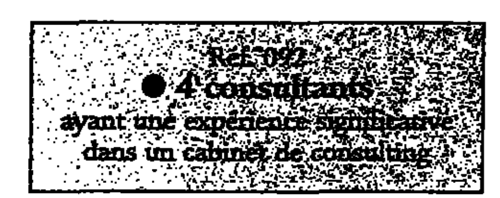


Partenaire privilégié des Banques, Assurances et Etablissements Financiers
150 MF de chiffre d'affaires, 10 MF de résultat

recherche pour participer au développement international de ses produits :

TALIS, maîtrise du risque
UNILOAN, gestion de crédits
CHORUS, gestion de portefeuilles
UNIVAL, gestion de référentiel valeurs
CADRIGE, gestion de la directive sur les fonds propres

Réf. 091
● 6 jeunes chefs de projet
expérimentés, maîtrisant parfaitement Sybase, connaissant l'environnement financier



Réf. 092
● 4 consultants
ayant une expérience significative dans un cabinet de consulting

Tous ces postes sont basés à Rueil-Malmaison avec de fréquents déplacements en Europe. Une très bonne maîtrise de la langue anglaise est indispensable.

Merci d'adresser, en précisant la référence du poste, votre C.V. avec photo, lettre de motivation et prétentions à :

Line Data Finance
Madame Nicole REYSS
2, rue Louis-Blériot - BP 208 - 92502 Rueil-Malmaison Cedex

Mazars & Guerard

Quadrant

D'origine française, Mazars & Guérard est un cabinet d'audit et de conseil indépendant qui a choisi de développer son propre réseau international. Présent aujourd'hui dans 36 pays, Mazars & Guérard intervient auprès d'entreprises françaises et internationales et de grandes administrations. Quadrant, le cabinet de conseil en management et organisation de Mazars & Guérard, renforce ses équipes pour accompagner sa croissance et un plan de développement ambitieux.

Consultants

Diplômé(e) d'une grande école de commerce ou d'ingénieurs, une double formation étant appréciée, vous avez une première expérience de 1 à 2 ans en cabinet de conseil. Votre anglais est courant. Vous souhaitez vous engager pleinement dans une profession qui vous offrira une grande ouverture sur des méthodes, des métiers et des secteurs économiques très variés et qui vous apportera un savoir-faire dans les techniques modernes de management et de conduite du changement.
La progression rapide de carrière et la rémunération seront à la hauteur de nos exigences en matière d'engagement personnel, d'esprit d'équipe, de rigueur et de mobilité.
Nous vous remercions d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV et photo), sous référence GR0996, à Mlle Hennia, Quadrant, Tour Framatome, 92084 Paris-La Défense Cedex 16.

Depuis 26 ans, IDRH a développé une expertise et un savoir faire auprès des grands Groupes en les accompagnant dans leurs évolutions. Il dispose d'une forte notoriété dans l'optimisation des performances des équipes et des structures. Pour renforcer notre département Banque, nous recherchons un

Consultant Organisation Management et Ressources Humaines

A 30 ans environ, vous avez acquis une expérience réussie de 3/4 ans du métier de **Conseil en Organisation et en Ressources Humaines.**

Une bonne connaissance du secteur des **banques de réseau** serait un plus.

Vous disposez d'un sens des réalités opérationnelles, d'une bonne capacité de jugement et d'une grande rigueur intellectuelle.

Vous aurez une large autonomie dans la conduite de vos missions et votre sens du «service client» vous permettra de participer, à moyen terme, au développement commercial de ce département.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV détaillé, photo et rémunération actuelle en mentionnant sur l'enveloppe la référence 163 à **CYRIASELECTION** - 103 rue de la Boétie 75008 PARIS.

IDRH

Groupe INSEP

60 consultants - Conseil, Ingénierie, Formation
Management, Organisation, Stratégie

En 30 ans d'expérience le Groupe INSEP a acquis la réputation de pôle de référence et de laboratoire d'idées dans le domaine du management. Notre métier : aider nos clients (grandes et moyennes entreprises et administrations) à concevoir et à mettre en oeuvre leurs stratégies. Notre groupe est en forte croissance, et nous recherchons :

Consultants confirmés

Profil des candidats
Formation supérieure (grandes écoles ou universités 3ème cycle)
5 à 10 ans d'expérience avec responsabilités de l'entreprise et/ou du métier de consultant.

Domaines de compétence
Développement du management et des organisations, qualité, management des projets et processus, pilotage stratégique, gestion des ressources humaines et des compétences, développement économique, nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Missions
Développement et suivi de clientèle ; diagnostic et reconception d'organisations ; conception et conduite d'actions de changement ; accompagnement stratégique d'équipes de direction ; déploiement opérationnel ; conception, réalisation, animation d'actions de formation.
Ces missions, complexes et de haut niveau, requièrent esprit de synthèse, ouverture multidisciplinaire, travail en équipe, capacité à progresser en permanence.

Postes à pourvoir à Paris, Nantes, Lille, Lyon, Nîmes, Strasbourg, Stuttgart, Zürich.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à :
INSEP 29, rue Marsoulan 75012 PARIS